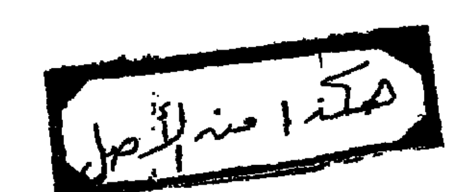




Le Monde

LE MONDE DES LIVRES

■ Spécial 14ᵉ Salon du livre de jeunesse à Montreuil

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16745 – 7,50 F - 1,13 EURO

VENDREDI 27 NOVEMBRE 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



■ Les Français et Vichy

59 % des Français approuvent la tenue du procès de Maurice Papon et 80 % la déclaration de Jacques Chirac sur la responsabilité de la France dans l'extermination des juifs. p. 12

■ Fusion géante dans le pétrole

Les rumeurs se multiplient à Wall Street sur l'imminence d'une fusion entre deux géants américains du pétrole, Exxon et Mobil. Ce mariage donnerait naissance a la première compagnie du monde. p. 19

■ M. Kabila à Paris

Accusé de « *crimes de droit international* », le président de la République démocratique du Congo espère profiter du sommet franco-africain qui commence jeudi à Paris pour sortir de son isolement diplomatique. p. 6

■ La France réchauffée

Le réchauffement de la planète devrait modifier le paysage français d'ici à 2100. Une commission interministérielle doit examiner ces prévisions, inquiétantes mais incertaines. p. 24



■ Urbanisme pékinois

Pékin doit désigner le lauréat au concours ouvert pour son nouvel Opéra et accueillera en juin la 20ᵉ conférence de l'Union internationale des architectes. Les constructions médiocres continuent de détruire la vieille ville. p. 28

■ 35 heures dans les services publics

EDF-GDF, Air France, France Télecom, la SNCF et La Poste s'engagent dans des négociations sur les 35 heures. p. 20

■ Traité d'Amsterdam

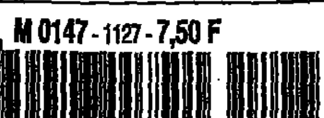
Les députés ont terminé l'examen du projet de réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. Il devrait être adopté le 1ᵉʳ décembre. p. 8

■ M. Gaudin face aux architectes

L'ordre des architectes de Marseille, qui se sent écarté des chantiers lancés par la municipalité, accentue sa pression auprès du tribunal administratif. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1127 - 7,50 F



Pinochet : le jour où la peur a changé de camp

● Les cinq Lords ont décidé que l'ancien dictateur chilien ne bénéficie d'aucune immunité ● Londres se prononcera le 9 décembre sur la demande d'extradition espagnole au titre du crime contre l'humanité ● Le verdict britannique est un tournant historique pour le droit international

PAR TROIS VOIX contre deux, les magistrats de la Chambre des Lords britannique ont refusé, mercredi 25 novembre, l'immunité au général Augusto Pinochet. Ils ont ainsi ouvert la voie à une procédure d'extradition vers l'Espagne de l'ancien dictateur chilien, poursuivi pour les crimes et tortures commis après le coup d'Etat du 11 septembre 1973 qui renversa Salvador Allende.

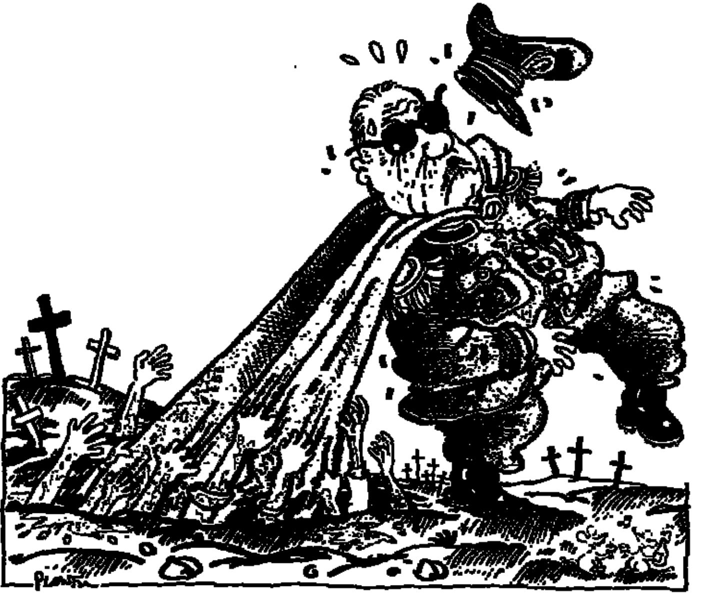
La décision relève désormais du gouvernement britannique. Le ministre de l'intérieur, Jack Straw, a demandé, jeudi 26 novembre, un délai supplémentaire de sept jours pour arrêter sa position sur la procédure d'extradition. Elle sera annoncée le 9 décembre.

Le verdict des Lords a été accueilli avec une grande satisfaction par les familles des milliers de victimes de la dictature ainsi que par les organisations de défense des droits de l'homme, qui y voient une étape importante vers une justice internationale et la mise en place d'une Cour pénale permanente.

Le Monde publie des extraits de l'argumentation des Lords dont la décision marque un tournant historique pour le droit international.

Au Chili, le président Eduardo Frei a déclaré que son gouvernement contestait la décision des magistrats de Londres de refuser l'immunité à Augusto Pinochet et qu'il s'efforcerait d'éviter son extradition. Le ministre des affaires étrangères, José Miguel Insulza, était attendu à Londres, dès jeudi, pour présenter les arguments de Santiago et tenter d'obtenir la libération du général.

« C'est une surprise, c'est une joie, c'est une mauvaise nouvelle pour les dictateurs, a déclaré, mercredi soir, Lionel Jospin. *Ce dont j'ai l'impression, c'est que le chemin vers la justice internationale vient à nouveau de progresser par une voie un peu inattendue, mais ô combien symbolique. »* Jacques Chirac a estimé qu'il n'est *« pas acceptable que des crimes puissent rester impunis »*. *« Que justice soit donc rendue et que la justice soit faite sur les responsabilités de M. Pinochet »*, a ajouté le président de la République.



Humanité

« NUL ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » C'était il y a cinquante ans. Il aura donc fallu un demi-siècle pour que la Déclaration universelle des droits de l'homme ne nous semble plus une pétition de principe, un catalogue des bonnes intentions de notre temps, mais un progrès possible, bientôt tangible. Quelle que soit la décision ultérieure du gouvernement britannique, le 25 novembre 1998 restera comme une date importante de notre histoire. Pour une simple raison : la peur a commencé à changer de camp. La peur, moyen de gouvernement de toutes les dictatures, arme absolue de tous les terrorismes d'Etat, n'est donc plus reservée aux victimes, à celles et ceux qui prétendent à une vie de citoyens. Les dictateurs passent de l'âge de l'impunité à celui de l'illégalité. L'avertissement est là : un jour ou l'autre, ils peuvent être à la merci d'un juge, à mesure que la justice, elle aussi, se mondialise.



ÉDITORIAL

Décidément, le monde était plus simple avant. Avant la chute du Mur, avant que la contagion démocratique n'ait gagné – certes pas encore complètement – la planète. Il y avait, d'un côté, quelques poignées de protestataires, témoins de la dureté des temps, et, de l'autre, les polices et les justices démocratiques protégeant, au nom de la diplomatie et de la raison d'Etat, la quiétude de tel ou tel potentat. Nos dirigeants vont être désormais confrontés à de solides et heureuses complications, au nom de nos propres idéaux. Pour nous, dont l'avenir est européen, il n'est pas indifférent que la bonne nouvelle soit venue de Londres : comment pourrions-nous nous priver de cette forme du génie anglais ?

Les Chiliens, qui viennent de vivre, démocratiquement, quarante jours sans Pinochet, ont enfin l'occassion de s'émanciper de leur propre fatalité. *« L'ordre social se maintient au Chili grâce au poids de la nuit »*, écrivait au XIXᵉ siècle Diego Portales. Le jour point.

J.-M. C.

La colère grossière et meurtrière des pinochettistes

SANTIAGO
de notre envoyée spéciale

« Nous avons perdu parce que nous n'avons pas eu les couilles pour tuer tous les communistes. Mais maintenant ce sera la guerre civile au Chili. Il va y avoir du sang et nous n'en laisserons pas un seul vivant ! » C'est dans un climat d'hystérie et de violence que des centaines de partisans du général Augusto Pinochet ont accueilli le verdict de Londres, mercredi 25 novembre au matin, dans la chaleur moite et très tendue de l'été chilien.

Dans les beaux quartiers de Santiago, les plus fidèles amis du dictateur qui gouverna le pays pendant dix-sept ans étaient arrivés avec l'arrogance des éternels vainqueurs au bunker de la fondation Pinochet. Beaucoup de militaires en civil, quelques jeunes hommes musclés scrutant les immenses salles derrière leurs lunettes noires et, surtout, des légions de femmes habillées comme pour la messe du dimanche. La demeure avait été décorée de solennelles tentures blanches, comme pour une fête dont le principal invité n'allait pas tarder à arriver. Ses hôtes n'en doutaient pas : *« Avec les ossements d'Allende, nous construirons un pont pour que reviennent Pinochet et ses vaillants soldats. »*

Mais, soudain, le refrain macabre s'est tu quand les cinq écrans géants de télévision ont retransmis, en direct, la sentence des cinq Lords. Après quelques signes de croix, la stupeur incrédule a fait place à des sanglots puis, très vite, à des hurlements. *« Les Anglais sont des pédés et les Espagnols des fils de putes »*, s'époumonait une blonde quadragénaire dont l'allure BCBG n'arrivait plus à contenir les jurons obscènes et lourds de connotations sexuelles, repris en chœur par ses compagnes. Au milieu d'une frénétique bousculade, elles étaient plusieurs à s'accrocher comme des orphelines au bras du général Sergio Onofre Jarpa, ancien ministre de l'intérieur de la dictature militaire de Pinochet et responsable de milliers de disparitions. *« Vous ne croyez pas qu'il est temps de se retrousser les pantalons, général, et de sortir les baïonnettes ? »*

« Nous allons nous mobiliser pour faire respecter nos droits. La patrie est en danger. Le Chili n'est pas une colonie de la Grande-Bretagne, ni de l'Espagne », menaçait le vieux militaire à la retraite, en tentant d'un pas lourd de se frayer un chemin jusqu'à la rue bordée de bougainvillées. *« Foutez le camp, nous allons vous tuer ! »*, hurlaient sur le trottoir une dizaine de fanatiques en jupons, en tapant sur des journalistes de la BBC et de la télévision espagnole. Au coin de la rue, les carabiniers observaient à une prudente distance tandis que les passants accéléraient le pas.

Quelques minutes auparavant, des garçons en gants blancs étaient venus livrer un gigantesque gâteau d'anniversaire, un millefeuille à deux étages baigné de crème caramel pour fêter les quatre-vingt-trois ans de Pinochet. Mais les pinochettistes n'avaient plus le cœur à souffler les bougies. Les hommes de Pinochet se retiraient pour délibérer. Les femmes, le poing levé et brandissant des drapeaux chiliens, se ruaient d'un pas ferme vers l'école militaire où Augusto Pinochet avait toujours fêté ses anniversaires pendant un quart de siècle.

Christine Legrand

Le siècle du cinéma et de la démocratie

LES BILANS du siècle qui s'achève se multiplient à l'approche de l'échéance. Celui proposé par le 9ᵉ Festival du film d'histoire de Pessac (Gironde), qui s'est tenu du 17 au 23 novembre dans cette commune proche de Bordeaux, a eu le mérite d'utiliser un média pratiquement né avec le siècle, le cinéma.

La première projection publique organisée par les frères Lumière date en effet de 1895. Le transfert du centre de gravité de l'économie mondiale de l'Ancien Continent vers le Nouveau est symbolisé à merveille par la création en 1914 de la Paramount. C'est pendant la guerre de 1914-1918 que la production des studios d'Hollywood dépasse celle de leurs rivaux français et allemands. Cette suprématie n'a fait que se renforcer par la suite.

Le XXᵉ siècle est étonnamment bref. Il commence le 1ᵉʳ août 1914 avec la mobilisation générale en France et en Allemagne, et se termine quelque part entre la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989 et l'acte officiel de décès de l'URSS, le 8 décembre 1991.

Deux films permettent d'encadrer ce siècle si court : *Les Sentiers de la gloire* de Stanley Kubrick (1957), sur les assauts inutiles et meurtriers ordonnés par des officiers inconscients et arrogants lors du premier conflit mondial, et *L'Homme de fer* d'Andrzej Wajda (1981), sur la victoire provisoire, après les accords de Gdansk, du syndicat Solidarité, en Pologne, annonciatrice de la chute du communisme.

La guerre de 1914-1918, dont la violence et la durée ont surpris tous les contemporains, est la véritable matrice du siècle. Le massacre jette une ombre sur le parlementarisme et le système démocratique qui se sont révélés incapables d'éviter et même d'écourter l'interminable boucherie.

« La première vague démocratique nous a valu le charnier révolutionnaire et napoléonien numéro 1. La seconde nous a valu le charnier de 1870-1871. La troisième nous a valu le charnier de 1914. Du côté chair et sang, la chose est jugée par plusieurs millions de jeunes cadavres accusateurs », écrit le polémiste d'Action française Léon Daudet, en 1922.

Dominique Dhombres

Lire la suite page 18

Héros à Wembley



MICHAËL DEBÈVE

EN S'IMPOSANT (1-0) face au FC Arsenal, mercredi 25 novembre lors de la cinquième journée du premier tour de la Ligue des champions, le Racing de Lens est devenu la première équipe française à avoir jamais triomphé sur la pelouse du mythique stade londonien de Wembley. Le buteur lensois, Michaël Debève, a accru les chances de qualification de son équipe en quarts de finale.

Lire page 25

ROYAUME-UNI Les juges-Lords ont décidé, mercredi 25 novembre, par trois voix contre deux, de casser la décision de la Haute Cour britannique de justice et de refuser l'immunité à l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet. ● *LA DEMANDE* d'extradition espagnole devrait lui être signifiée avant le 9 décembre. ● TONY BLAIR devra trancher dans ce que la presse britannique considère comme *« la plus embarrassante affaire du siècle »*. ● DES RÉACTIONS enthousiastes ont été entendues parmi les victimes de la dictature chilienne de 1973 à 1990. ● LA PLUPART des *juristes* considèrent cette décision comme une avancée exceptionnelle dans l'instauration d'une juridiction internationale à l'encontre des responsables de crimes contre l'humanité. *(Lire aussi pages 15 à 17, notre éditorial page 18 et la chronique de Pierre Georges page 34.)*

Le jour où la justice des hommes l'a emporté sur la raison d'Etat

Par trois voix contre deux, les juges-Lords britanniques ont refusé l'immunité au général Pinochet. En Europe et en Amérique latine, des explosions de joie ont salué ce verdict. A Santiago, des heurts ont eu lieu entre forces de l'ordre et partisans et adversaires de l'ancien dictateur chilien

LONDRES
de notre correspondant

Soudain, plusieurs milliers d'hommes et de femmes à travers le monde ont retenu leur souffle. Il est 14 h 05, *Greenwich Meant Time*. Et jamais sans doute l'heure de Londres n'a-t-elle paru aussi « universelle » à autant de gens qu'en ce 25 novembre de l'an de grâce 1998, lorsque le droit des hommes a pris le pas sur la souveraineté des Etats.

Il est 14 h 05 à la Chambre des Lords britanniques et cinq personnages chenus en costume sombre prennent place dans un silence tendu sur des banquettes de cuir écarlate. Ces hommes vont écrire une page d'histoire.

Magistrats émérites, anciens juges blanchis sous le harnais, grands maîtres suprêmes et indiscutables du droit anglais, ils se sont vu décerner par le gouvernement conservateur précédent le titre envié de « pair de justice ». Pour la durée entière de leur vie, mais sans le privilège héréditaire dont bénéficient toujours – pour peu de temps sans doute – les descendants de l'aristocratie britannique. La perruque et l'hermine qu'ils portaient hier encore dans la même enceinte, pour la visite annuelle de leur reine, ont été laissées au vestiaire. La justice a besoin de sérénité, pas forcément de pompe.

Lord Slynn of Hadley, soixante-huit ans, président du tribunal, est le premier à quitter son banc. *« Je tiens que le défendeur, en tant qu'ancien chef d'Etat, a droit à l'immunité... »* Considéré comme un libéral, le magistrat surprend. Dans l'auguste salle aux trois quarts vide, on entendrait voler une mouche. Journalistes et invités se serrent dans l'étroite galerie du public. Exceptionnellement, une caméra de télévision retransmet l'événement en direct pour toutes les chaînes mondiales qui l'ont demandé. La postérité a ses exigences. La ligne sera coupée dans la seconde qui suivra le verdict émis par le cinquième et dernier juge.

Jusqu'au bout, le suspense est maintenu, comme à dessein, comme pour souligner le caractère aléatoire de la justice humaine. A 14 h 12, le « match du siècle » entre droit universel et raison d'Etat est encore nul. On compte deux Lords favorables à l'immunité ; deux autres y sont opposés. Deux minutes plus tard, l'affaire est entendue, et c'est comme si, tout à coup, l'humanité était devenue plus humaine.

Lord Hoffmann of Chedworth, Sud-Africain d'origine et de formation, est le dernier à s'exprimer. Dans un silence sépulcral, il annonce son *« accord avec Lord Steyn* – lui aussi de souche sud-africaine, et même Afrikaner – *et Lord Nicholls of Birkenhead. »* En clair, *« le sénateur Pinochet ne bénéficie pas de l'immunité »*. Trois contre deux : quoi qu'il advienne désormais, le droit international vient de remporter une victoire considérable sur le cynisme.

A Santiago du Chili, à Madrid, à Paris, à Stockholm et ailleurs, des milliers de gorges serrées se dénouent brusquement et hurlent leur joie. *« On n'y croyait pas ! »* : partout, d'abord, la même stupeur a précédé une émotion vite portée à son paroxysme. Devant la chambre des Lords, sur un trottoir mouillé, 200 exilés chiliens explosent littéralement de bonheur. On se tombe dans les bras, on se congratule, on rit, on pleure. Elena Sanchez, cinquante-sept ans, ne peut arrêter ses larmes : *« Il y a vingt-cinq ans que j'attends cela. J'ai été arrêtée, violée, torturée par la dictature et beaucoup de mes amis ont disparu à jamais. Imaginez ce que je ressens. »* On imagine.

Devant Westminster, Sheila Cassidy, sujet britannique, torturée en 1973 pour avoir soigné un jeune gauchiste blessé par balles, se dit aujourd'hui *« fière d'être anglaise »*. Pour Sola Sierra, dont l'époux a disparu dans un centre de détention de Santiago, il y a vingt-deux ans, et qui préside l'association des familles de disparus chiliens, *« c'est un grand jour pour l'humanité. »*

A l'autre bout de la ville, devant le parc magnifique du Grovelands Priory Hospital, la clinique de luxe où s'est retranché Pinochet après son placement sous contrôle judiciaire, d'autres exilés chiliens se jettent avec délice dans la kermesse. *« Merci ! Merci au peuple britannique : c'est un grand jour ! »*. Pour fêter cette heure historique, quelqu'un est allé chercher du champagne. Oublié le crachin londonien. On boit, on s'embrasse, on chante, on s'enlace sur un air de *cuenca*, la danse populaire du pays lointain.

David Bull, directeur d'Amnesty International : *« L'impact de cette décision va bien au-delà du cas Pinochet. C'est un avertissement à tous les futurs criminels contre les droits de l'homme ; un message à tous les tortionnaires de la planète : arrêtez-vous maintenant car vous serez jugés ! »*.

Geoffrey Bindman, l'avocat de l'organisation, renchérit : *« C'est le plus important jugement du siècle pour la défense des droits de l'homme. »* Pour Helen Bamber, directrice de la Fondation pour les soins aux victimes de la torture : *« Dorénavant, aucun dictateur ne se sentira plus en sécurité nulle part. L'heure des comptes a sonné. »*

En réalité, peut-être pas tout à fait. A Santiago, la droite dure vitupère, tempête et menace. Les *écrans de la BBC, à Londres*, montrent une scène d'une violence inouïe où l'on voit les envoyés spéciaux britanniques et espagnols pris à partie, bousculés, frappés puis éjectés du bunker de la Fondation Pinochet, où les partisans chics du vieux « patient anglais » s'étaient réunis pour célébrer une *libération* dont ils ne doutaient pas.

Dans l'autre bord, des larmes pudiques et des sourires émus inondent les visages des militants de l'Association des détenus disparus à Santiago. Seuls quelques éclats de rire et des applaudissements ont retenti en apprenant le verdict. Puis le patio du siège de l'association prend soudain des allures de kermesse. La photo de leurs disparus sur la poitrine, les militants, une grande majorité de femmes, s'embrassent longuement, prolongeant l'accolade comme pour s'assurer qu'*« il ne s'agit pas d'un rêve »*. *« Je me sens comme après un accouchement, après d'énormes douleurs »*, explique Dora Careño, dont la sœur et le père font partie des milliers de disparus de la dictature militaire.

L'origine généralement humble de ces militants contraste avec le niveau social élevé auquel appartiennent, le plus souvent, les partisans de Pinochet. Ce clivage social se retrouve dans la géographie de Santiago, où les militants des droits de l'homme se réunissent dans le centre-ville, à deux pas du palais présidentiel de la Moneda où se suicida le président Salvador Allende en 1973, alors que les pinochettistes sont installés dans les beaux quartiers.

À la télévision, les images de violence provenant de la Fondation Pinochet n'ont pas surpris. *« Non, je n'ai pas peur,* affirme Juan Pablo, le fils d'Orlando Letelier, l'ancien ministre des affaires étrangères d'Allende, tué dans un attentat à Washington. *Il suffit de regarder le visage de ces femmes pour se rendre compte que la pire violence a été jusqu'ici psychologique, à cause de l'impunité dont jouissait Pinochet. »*

> « Dorénavant, aucun dictateur ne se sentira plus en sécurité nulle part. L'heure des comptes a sonné »

Avec Isabel Allende, Juan Pablo Letelier a été fort critiqué au Chili, même par certains de leurs compagnons du Parti socialiste, pour avoir défendu à Londres l'idée d'un jugement de Pinochet en Europe. *« Malheureusement,* dit-il, *la justice n'existe pas au Chili. La majorité des politiciens appartiennent à une génération prisonnière de la peur. La droite chilienne est pleine de Le Pen, mais il n'y a pas de Chirac. »*

« C'est un jour historique pour les droits de l'homme dans le monde entier et j'espère que ce sera bientôt le tour de Videla ! », interrompt Diana, venue d'Argentine, qui exprime sa confiance dans la justice espagnole pour poursuivre les militaires reconnus coupables dans son pays, mais finalement graciés.

Comme pour donner du grain à moudre à ceux qui craignent que la décision londonienne mette à bas la stabilité de la démocratie chilienne retrouvée, la télévision de Santiago diffuse, en direct, un message urgent du président Eduardo Frei. Ce dernier dénonce *« les pressions de groupes dont les actions et déclarations ont contribué à aggraver la situation déjà difficile »* et appelle, dans un avertissement à peine voilé à l'armée, *« toutes les institutions de la nation* [à] *contribuer au succès des démarches* [du gouvernement] *avec un comportement responsable et conforme à l'Etat de droit et de respect total de l'ordre démocratique »*.

Par ailleurs, bien évidemment, *« le gouvernement* [chilien] *ne changera pas sa ligne »* et défendra le retour de Pinochet dans son pays. José Miguel Insulza, son ministre des affaires étrangères, était attendu à Londres dès jeudi, avant de se rendre à Madrid. La partie diplomatique internationale qui se joue depuis quarante jours autour du sort du vieux « condor » militaire repart de plus belle.

Si à Paris, Berne, Bruxelles ou sur les bancs socialistes du Parlement européen de Strasbourg, on se réjouit ouvertement du verdict des Lords, il n'en va pas de même à Washington, où l'on se contente pour l'instant de *« prendre acte »*. Le temps où certain haut fonctionnaire du Pentagone déclarait, à propos du despote vieillissant qu'il avait contribué à mettre à la place de Salvador Allende : *« C'est un fils de p..., mais c'est notre fils de p... »*, ce temps-là n'est pas oublié.

A Londres même, au-delà de l'embarras considérable du gouvernement, on est très loin de l'unanimité, puisque le *leadership* conservateur tout entier, de Lady Thatcher à William Hague, soutenus en l'espèce par le *Financial Times* et le puissant *Daily Telegraph* – premier tirage de la presse « sérieuse » –, réclame la libération de l'ancien tyran.

L'extra-territorialité de la justice pour les crimes contre l'humanité ? Allons donc, a fait savoir la vieille « Dame de fer » dans les minutes qui ont suivi le verdict. *« Il est dans l'intérêt commun du Chili et de la Grande-Bretagne de libérer le sénateur Pinochet. »* D'ailleurs, a-t-elle ajouté, *« c'est un vieil homme, frêle et malade. Sur une base compassionnelle au moins, le gouvernement doit le laisser rentrer chez lui »*.

Compassion ? *« Pourquoi pas ? »* a répliqué David Bull, d'Amnesty International. *« Mais après que la justice soit passée et la vérité établie. »* Ce 25 novembre 1998, année du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et jour anniversaire – le quatre-vingt troisième – d'Augusto Ugarte Pinochet, est entré dans l'histoire comme l'une des pires journées pour les tyrans de la planète.

Patrice Claude
(avec Christine Legrand à Santiago)

Augusto Pinochet est « calme, la conscience tranquille »

C'est dans sa chambre du Grovelands Priory Hospital qu'Augusto Pinochet a assisté, en direct, à l'énoncé de la décision des juges-Lords. Selon le député chilien Hernan Larrain, autorisé à le rencontrer après le verdict, l'ancien dictateur, en meilleure santé, semble-t-il, garde un moral d'acier. *« Il est calme, prêt à continuer. Il dit qu'il n'est pas si facile de l'abattre, qu'il a la conscience tranquille et qu'il continuera de lutter pour ce qu'il pense être juste. Il n'est pas déprimé. »*

La grosse ambulance immaculée, entrée dans le parc de la clinique à 13 h 05 pour transporter le sénateur vers l'avion sanitaire spécial qui l'attend depuis près d'un mois sur un aéroport de la RAF, à 60 kilomètres de Londres, est repartie à 14 h 33. Vide.

Vingt-cinq ans dans la vie du Chili, dont dix-sept de dictature

Le général Pinochet a dominé la vie politique chilienne depuis le 11 septembre 1973, date de son putsch. Demeuré pendant vingt-cinq ans commandant en chef de l'armée de terre (1973-1998), Augusto Pinochet a dirigé le Chili d'une main de fer durant dix-sept ans de dictature, avant d'accepter le retour de la démocratie en 1990.

1973

● **11 septembre.** Un coup d'Etat militaire dirigé par le général Pinochet met fin à trois ans d'expérience socialiste du président Allende, qui se suicide lors de l'assaut mené par l'armée contre le palais de la Moneda.

● **14 septembre.** Le Parlement est dissous, le communisme est « *proscrit* » et les partis politiques suspendus. Dans les semaines qui suivent, des centaines d'opposants et de représentants syndicaux disparaissent ou sont exécutés. Les dirigeants de gauche sont emprisonnés. La dictature entraînera l'exil d'un million de Chiliens.

1974

● **15 juin.** La junte crée la Direction de l'intelligence nationale (DINA), police politique chargée de combattre la subversion.

● **20 juin.** Augusto Pinochet se proclame *« chef suprême de la nation »*. Le 17 décembre, il devient président de la République.

1976

● **21 septembre.** L'ex-ministre des affaires étrangères d'Allende, Orlando Letelier, déchu de sa nationalité, est tué dans un attentat à la voiture piégée à Washington attribué à la DINA.

1978

● **19 avril.** Augusto Pinochet promulgue une loi d'amnistie concernant tous les auteurs (policiers et militaires) de crimes et délits depuis le 11 septembre 1973.

1979

● **1er décembre.** Washington suspend aide financière et ventes d'armes, accusant le Chili de violer les droits de l'homme.

1980

● **11 septembre.** Approbation, par 67 % de votants, d'une nouvelle Constitution, antimarxiste, stipulant la prolongation du mandat d'Augusto Pinochet jusqu'en 1989.

1984

● **5 novembre.** Le général Pinochet décrète l'état de siège dans tout le pays.

1988

● **11 août.** Les évêques demandent aux militaires de désigner un *« candidat de consensus »*, repoussant indirectement la candidature d'Augusto Pinochet pour la présidence jusqu'en 1997. La junte militaire désigne le général Pinochet à la candidature pour la présidence jusqu'en 1997.

● **1er septembre.** Levée des interdictions d'entrée dans le pays des exilés politiques. Rentrent notamment Isabel Allende, la fille du président, puis sa veuve, Hortensia Bussi de Allende.

● **5 octobre.** Victoire du *« non »* au référendum sur le maintien au pouvoir du général Pinochet jusqu'en 1997.

● **25 novembre :** Augusto Pinochet annonce qu'il quittera le pouvoir en 1990.

1989

● **14 décembre.** Patricio Aylwin, candidat de l'opposition modérée, est élu président.

1990

● **16 mars.** Le Parlement reprend ses sessions après seize ans d'interruption.

1991

● **4 mars.** Pour la première fois, il est fait état officiellement d'assassinats (3 500) et de disparitions (967) d'opposants au régime.

1993

● **11 décembre.** Eduardo Frei, démocrate-chrétien et fils de l'ancien président Frei (1964-1970), est élu président.

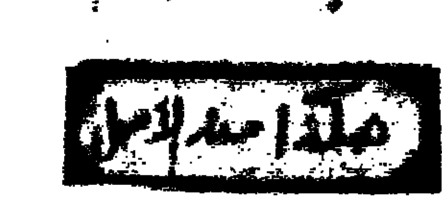
1998

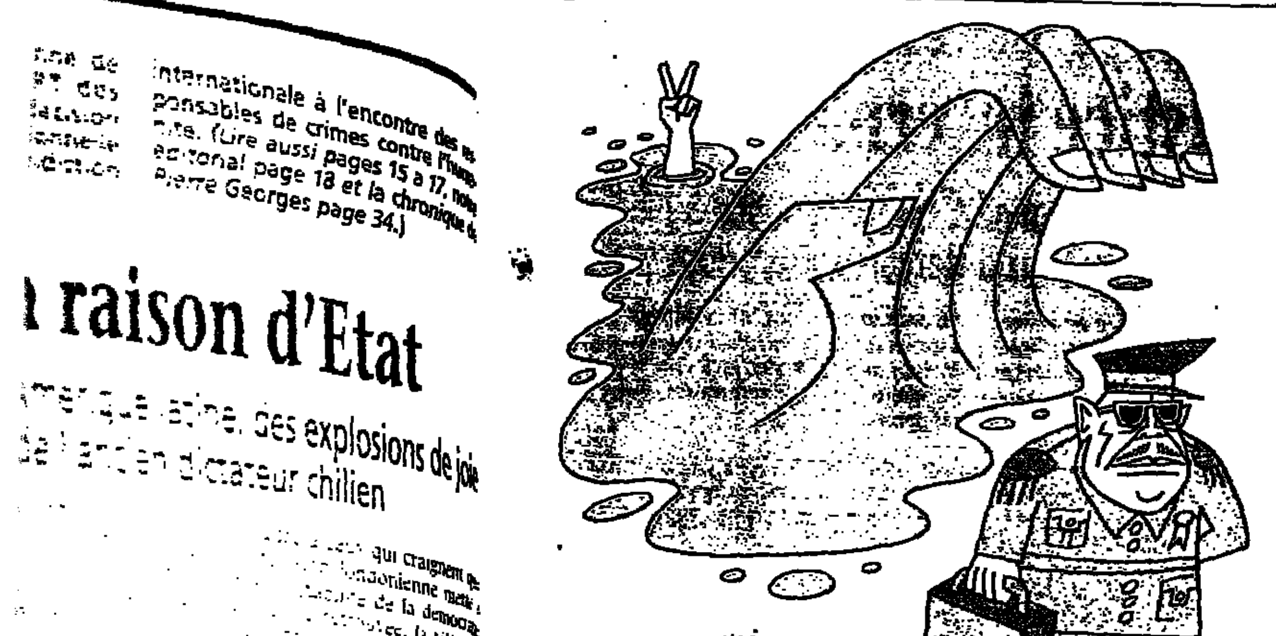
● **10 mars.** Le général Pinochet remet ses pouvoirs de commandant en chef de l'armée de terre et, le lendemain, devient sénateur à vie.

● **22 septembre.** Augusto Pinochet se rend en Europe pour subir un traitement médical. Le 16 octobre, il est arrêté à Londres sur requête de la police espagnole pour répondre de *crimes commis* alors qu'il dirigeait la junte militaire.

● **25 novembre.** Les juges de la Chambre des Lords décident que le général Pinochet ne bénéficie pas de l'immunité. – *(AFP)*







Le président Frei demande aux Chiliens de défendre la stabilité démocratique du pays

SANTIAGO DU CHILI
de notre correspondant

Après le verdict de la Chambre des Lords, la prudence et l'alignement sur la politique du gouvernement chilien ont marqué la plupart des réactions des milieux politiques. Seuls la droite proche du général Pinochet et le parti communiste adoptent des positions tranchées. Le président chilien, Eduardo Frei, a reçu, mercredi 25 au soir, l'appui des forces armées et des partis gouvernementaux après sa décision d'envoyer à Londres et à Madrid son ministre des affaires étrangères, José Miguel Insulza, afin d'obtenir la libération de l'ancien dictateur Augusto Pinochet.

Après la décision de la Chambre des Lords de déclarer légale l'arrestation de Pinochet à Londres, M. Frei a fait une brève allocution télévisée avec l'objectif manifeste de rassurer ses concitoyens. Dans son discours, le président a affirmé que le verdict britannique violait *« le principe d'immunité »* dont bénéficiait Pinochet, en tant qu'ancien chef d'Etat et sénateur à vie.

Le président a saisi l'occasion pour lancer un appel au calme à la société chilienne et affirmé qu'il n'acceptera pas *« les pressions de groupes, dont les actions et déclarations ont contribué à aggraver la situation déjà difficile »* que traversait le pays, en allusion aux manifestations violentes des partisans de Pinochet après son arrestation le 16 octobre à Londres. Il a engagé tous les Chiliens et toutes les institutions du pays à défendre la stabilité démocratique que le pays a conquis ces dernières années.

L'appel au calme lancé par le président n'a cependant pas été entendu par les manifestants des deux camps qui sont descendus dans les rues de Santiago mercredi soir. Les partisans de Pinochet ont lancé des pierres contre les ambassades d'Espagne et de Grande-Bretagne où la police a fait état de l'arrestation d'au moins douze manifestants. Par ailleurs, une manifestation des opposants à l'ancien dictateur chilien, qui se tenait au centre ville, sur la Plaza Italia, a été dispersée par la police qui a arrêté trente personnes.

Après son discours, le chef de l'Etat a présidé le Conseil national de sécurité, qui regroupe les commandants en chef de forces armées chiliennes et les hauts responsables de l'Etat, convoqué en urgence, mercredi à 18 heures. Après trois heures de débat cette instance a exprimé son *« soutien sans failles »* aux actions menées par le gouvernement pour obtenir le retour du sénateur Pinochet dans les plus brefs délais. *« Toutes les institutions de la nation doivent contribuer au succès des démarches* (du gouvernement) *avec un comportement responsable et conforme à l'Etat de droit et de respect total de l'ordre démocratique »*, a déclaré le porte-parole du Conseil.

INQUIÉTUDES APAISÉES

Une déclaration qui a apaisé les inquiétudes surgies après la déclaration de l'armée de terre qui, tout en condamnant la décision de Londres, paraissait critiquer le comportement du gouvernement en appelant à entreprendre *« une fois pour toutes les démarches vraiment opportunes et efficaces que la situation actuelle exige »*.

Si le parti communiste et l'opposition de droite, proche de l'ancien dictateur, partageaient, mercredi, des jugements opposés, mais sans ambiguïté quant à leurs sentiments sur la décision des Lords, les partis de la coalition au pouvoir, la Concertation démocratique (démocrates-chrétiens, sociaux-démocrates et socialistes), ont tenté de concilier leurs attitudes diverses, avec un soutien plus ou moins réel à la position adoptée par le président chilien, Eduardo Frei qui s'est déclaré prêt à *« envisager même la rupture de nos relations diplomatiques avec l'Angleterre et l'Espagne. »* La première réaction de Rénovation nationale (RN) et de l'Union démocratique indépendante (UDI), les deux formations chiliennes dont les clivages idéologiques et politiques ont été éliminés par leur soutien au prisonnier de Londres, traduisait, dès l'annonce de la décision des Lords, l'indignation de ses partisans.

A l'opposé, le parti communiste, par la voix de sa secrétaire générale, Gladys Marin, exprimait son *« énorme satisfaction devant ce qui constitue sans doute la décision la plus juste que l'on pouvait attendre »*. Mme Marin a lancé une nouvelle fois un appel pour abolir la loi d'amnistie adoptée par le régime militaire en 1978.

Plus nuancé et soucieux d'obtenir dans les plus brefs délais le retour à Santiago du général Pinochet *« pour le juger enfin chez* [nous] *»*, le parti socialiste déclarait sa satisfaction devant une décision qui *« affirme le principe universel des droits de l'homme »*. La communauté internationale, selon les propos du candidat socialiste aux prochaines élections présidentielles, Ricardo Lagos, *« vient de donner un carton jaune à notre démocratie car jusqu'ici elle n'a pas su faire face à ses devoirs en matière de vérité de justice »*.

Eduardo Olivares

Tony Blair va devoir gérer « la plus embarrassante affaire du siècle »

LONDRES
de notre correspondant

Pas de « troisième voie » pour Tony Blair. Les Lords ont dit le droit. C'est maintenant au politique de trancher ce que la presse anglaise appelle *« la plus embarrassante affaire du siècle »* pour un gouvernement en exercice. S'il incite Jack Straw, son ministre de l'intérieur, à user du privilège qui est le sien de renvoyer Pinochet chez lui pour raisons humanitaires, le premier ministre se retrouvera immédiatement au ban d'une opinion internationale largement favorable au jugement des tyrans, même vieillissants.

Si Tony Blair autorise la procédure d'extradition espagnole engagée contre l'ancien dictateur à suivre son cours durant les longs mois qui viennent, il est aussi certain de se retrouver avec une crise diplomatique non seulement chilienne, mais internationale, sur les bras. Comment, dorénavant, recevoir à Londres tous ces chefs d'Etat ou de gouvernement, parfois même démocratiquement élus, qui pratiquent chez eux, voire contre les populations de leurs voisins, *« la torture et la prise d'otages »* reprochées par les Lords à Augusto Pinochet pour justifier sa non-immunité ? Pour un premier ministre censé pratiquer une politique internationale dite *« éthique »*, le dilemme est cruel.

« NO COMMENT »

Juste retour de bâton ? Il est établi qu'au cours des dix-huit derniers mois de gouvernement travailliste, le général Pinochet ne se contentait pas, lors de ses visites londoniennes, de prendre le thé – la dernière fois, le 5 octobre – avec sa vieille amie, Margaret Thatcher. En sa qualité d'*« ambassadeur spécial »* envoyé par son pays pour étudier les possibilités d'achat d'armes britanniques, il était aussi, jusqu'à une date récente, reçu avec déférence au ministère de la défense.

De fait, lors de son arrivée à l'aéroport d'Heathrow près de Londres le 22 septembre, le sénateur à vie de Santiago fut traité comme un *« VIP »*, une personnalité très importante, par deux hauts fonctionnaires des affaires étrangères. On sait que la belle machine du *« business is business »* s'est enrayée lorsque le tribunal de Bow Street, faisant droit à la demande du juge espagnol transmise *via* Interpol, ordonna la mise en arrestation du vieil *« amoureux de Londres »*, le 16 octobre.

Le ministre de l'intérieur, Jack Straw, a-t-il donné son aval à cette mise aux fers inopinée ? Les versions divergent. Une seule chose est sûre : c'est à *lui* – au moins nominalement – que revient maintenant d'user ou non de ce privilège quasi régalien qui lui permettra à tout moment d'arrêter la procédure en cours et d'envoyer le dictateur en retraite dans un autre pays.

« No comment » répliquaient mercredi, de toutes parts, les autorités de Londres. Aux députés, conservateurs et travaillistes, qui souhaitaient entendre Jack Straw aux Communes, il fut rappelé que l'affaire étant en cours, *« il serait impropre »* de la commenter. *« Je n'ai pas lu le verdict*, s'excusait pour sa part Tony Blair, d'Irlande, où il est en voyage officiel ; *quand ce sera fait, nous publierons une déclaration de la manière habituelle. »*

A Londres, son porte-parole était un peu plus volubile. A condition de n'être pas directement cité, il voulait bien révéler que le processus juridique était observé comme il se doit et que, sans doute, Jack Straw agirait dans un cadre *« quasi judiciaire »* et qu'en aucune manière la politique ne viendrait obscurcir son jugement.

Si, contrairement à la majorité des élus travaillistes, Jack Straw n'a pas participé, dans sa jeunesse, aux manifestations contre la dictature chilienne, c'est lui qui, à peine arrivé au pouvoir l'an dernier, décida, en accord avec le premier ministre, d'inclure dans la loi britannique la Convention européenne des droits de l'homme.

P. C.

Quatre demandes d'extradition

Des poursuites ont été lancées contre Augusto Pinochet dans onze pays et quatre d'entre eux ont demandé officiellement son extradition depuis son arrestation, le 16 octobre à Londres :

● **L'Espagne** : le gouvernement Aznar a envoyé à Londres le 11 novembre la demande d'extradition officielle de l'ancien dictateur chilien que le magistrat Baltasar Garzon espère faire juger pour *« génocide, torture et terrorisme »*. La procédure espagnole, première en date, prime sur les autres.

● **La Suisse** : une demande formelle d'extradition a été remise le 11 novembre aux autorités britanniques pour l'enlèvement, la séquestration et l'assassinat d'un de ses ressortissants, disparu en 1977.

● **La France** : Paris a adressé une demande d'extradition le 12 novembre. Deux mandats d'arrêt ont été lancés les 2 et 20 novembre.

● **La Belgique** : à la veille de la décision des Lords, un juge d'instruction belge a lancé un mandat d'arrêt international contre Augusto Pinochet. Bruxelles a immédiatement transmis une demande d'extradition à Londres.

● **Plaintes** : depuis l'arrestation du général Pinochet diverses plaintes ont été déposées auprès des autorités judiciaires et policières en Italie, en Allemagne, en Suède, au Danemark, en Autriche et au Canada.

● **Au Chili**, un juge spécial, Juan Guzman Tapia, a été chargé en janvier 1998 d'instruire onze plaintes contre Pinochet, à la suite d'accusations, notamment, du Parti communiste, du Parti socialiste et du syndicat des enseignants.

A Madrid, liesse populaire et émotion d'Isabel Allende

MADRID
de notre correspondante

La Puerta del Sol, cœur de la vieille ville de Madrid, remplie de la foule des grands jours, agitant pancartes et banderoles proclamant *« Justice, enfin ! »* ou *« Pinochet, assassin ! »* ; un cortège émouvant des familles et amis des victimes de la dictature défilant en chantant ironiquement *« Heureux anniversaire »* à l'adresse de l'ex-despote, aujourd'hui assigné à résidence à Londres : mercredi 25 novembre, Madrid s'est sentie, l'espace de quelques heures, la « matrice » symbolique de l'immense mouvement de rejet qui a abouti à la décision de ne pas accorder d'immunité à Augusto Pinochet.

C'est d'ici, en effet, du bureau du juge Baltasar Garzon de l'Audience nationale, qu'est parti le premier mandat d'arrêt contre l'ex-dictateur. Et si, un jour, ce dernier est extradé, la justice espagnole estime qu'elle est la première placée pour le juger. C'est aussi ici, à Madrid, au siège du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), que, dans l'après-midi, la fille de Salvador Allende, la député Isabel Allende, est venue faire part *« de* [son] *émotion et de* [son] *immense joie »* après la décision *« historique et qui représente un pas sans précédent dans le droit international »* adoptée par la Chambre des Lords à Londres. *« Mon père disait*, a-t-elle commenté, *qu'il faudrait un jour une sanction morale pour punir la félonie et la trahison. Elle est venue tard, mais elle est venue, sans une seule goutte de revanche, ni de vengeance. Désormais, personne n'est au-dessus des lois. »*

Evoquant le *« mépris »* du général Pinochet à l'encontre des droits de l'homme et des souffrances subies, pendant vingt-cinq ans, par les familles des victimes, Isabel Allende a expliqué la nécessité d'un Tribunal pénal international, mais a souhaité également que la *« justice puisse s'exercer aussi au Chili, à l'avenir. »* Quant aux risques de fracture sociale que pourrait engendrer l'extradition de l'ex-dictateur, elle n'en voit aucun : *« La justice ne peut que fortifier notre processus de démocratisation et notre transition »*, a-t-elle conclu.

PRUDENCE DU GOUVERNEMENT

En revanche, si l'ensemble de la classe politique espagnole s'est félicitée de la décision anglaise – la gauche en tête –, le gouvernement, lui, a été tenu de respecter la plus grande prudence. Le président José Maria Aznar qui, depuis le début, a marqué ses distances avec les juges et insisté sur *« l'indépendance absolue et souveraine de la justice espagnole »*, a réitéré que son gouvernement *« se conformera aux procédures légales et juridiques »* engendrées par les décisions de justice. M. Aznar, qui n'a d'ailleurs que très brièvement commenté le sujet, a également insisté sur *« l'appui et le soutien que l'Espagne entend continuer à apporter à la transition démocratique au Chili »*.

Au-delà du discours officiel rassurant, le gouvernement de Madrid, partenaire économique et « parrain » démocratique du Chili de la transition, n'aura pas une partition facile à jouer dans les prochains mois. Déjà, son ambassade à Santiago est sous haute surveillance et l'objet de manifestations, tandis que des mouvements (encore très limités) de boycottage des produits espagnols ont été lancés au Chili.

C'est pourquoi le ministre des affaires étrangères espagnol, Abel Matutes, a eu une très *« longue et intense »* conversation téléphonique, indiquait-on à Madrid, avec son homologue chilien, José Miguel Insulza. Ce dernier devrait se rendre en Espagne la semaine prochaine, à l'occasion d'un voyage en Europe qui le mènera essentiellement à Londres. Par ailleurs l'ambassadeur chilien à Madrid, Sergio Pizarro, qui avait été rappelé au Chili *« pour consultations »*, devrait regagner Madrid très prochainement.

Marie-Claude Decamps

Les organisations des droits de l'homme saluent la décision des Lords, Washington se refuse à tout commentraire

● **Parlement européen** : la présidente du groupe socialiste au Parlement européen, la travailliste britannique Pauline Green, s'est réjouie de la décision des juges. *« Nous nous réjouissons que la Chambre des Lords ait estimé que Pinochet ne puisse être autorisé à passer au travers les mailles du filet de la justice »*, a déclaré Mme Green dans un communiqué publié à Bruxelles. *« Enfin, il semble que ce démon sera jugé »*, estime Pauline Green, pour qui *« Pinochet est et reste un des despotes de notre temps »*. *« Il a apporté tristesse et malheur à des milliers de familles au Chili et dans le monde entier. »*

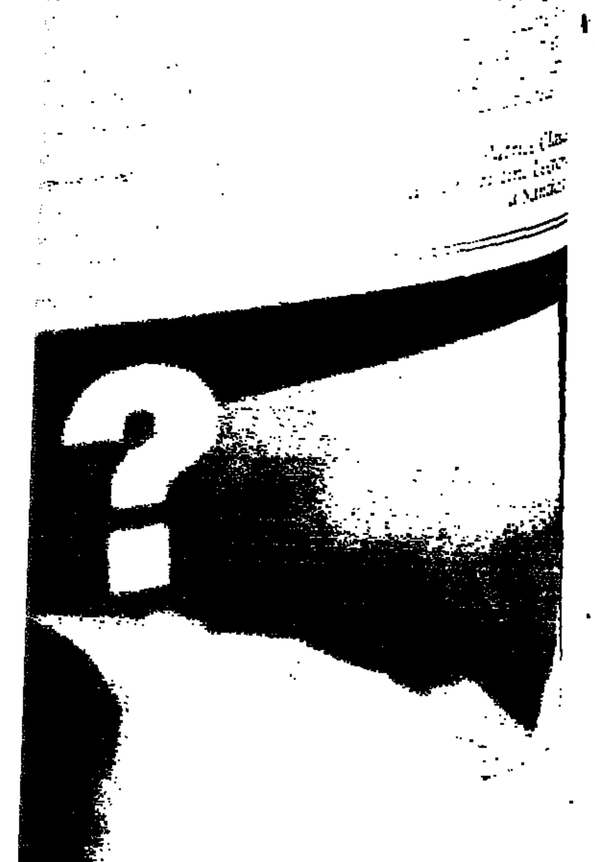
● **ONU** : le haut commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, a salué la décision des Lords britanniques, estimant qu'elle *« réconfortera tous les défenseurs des droits de l'homme à travers le monde »*. Le jugement contre l'ancien dictateur chilien *« suscite l'espoir qu'il sera enfin traduit en justice »*, dit dans un communiqué l'ancienne présidente irlandaise, elle-même avocat. Elle ajoute que cet épisode judiciaire *« confirme l'émergence d'un consensus international contre l'impunité »*, et accentue la nécessité que les Etats ratifient les statuts de la Cour pénale internationale adoptés en octobre à Rome.

● **Commission internationale des juristes** : la décision des Lords a également été saluée par la CIJ, un organisme non gouvernemental fondé en 1952, au plus fort de la guerre froide, pour défendre le droit à travers le monde. La CIJ se dit *« réconfortée »* par le jugement qui *« réaffirme le droit international, tel qu'il a évolué au cours des cinquante dernières années »*.

● **Pour Amnesty International**, il s'agit d'*« un premier pas historique vers la fin de l'impunité »* dont bénéficiaient jusqu'ici les régimes autoritaires. Dans un communiqué publié à Londres, l'organisation de défense des droits de l'homme appelle fermement le ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw, à qui il appartient désormais d'autoriser une procédure d'extradition vers l'Espagne, à *« ne prendre aucune mesure qui pourrait empêcher les tribunaux compétents de rendre une décision sur les accusations formulées contre l'ancien général. (...) Contrairement à Augusto Pinochet, les victimes* (de la dictature) *et leurs familles n'ont pas bénéficié d'un système de justice équitable, c'est pourquoi vingt-cinq ans après les faits, le communauté internationale est leur dernier recours »*.

● **Suède** : le ministre suédois des affaires étrangères, Anna Lindh, s'est félicité, mercredi, de la décision des Lords de refuser l'immunité au général Augusto Pinochet. *« Je salue*, a-t-elle dit, *ce premier pas dans un processus qui ouvre la voie à la comparution de Pinochet devant la justice espagnole. »* Mme Lindh a estimé que la décision des Lords constitue *« un pas important »* vers une *« véritable réparation »* pour les victimes du régime militaire de l'ex-dictateur. Ceci est aussi valable, a-t-elle ajouté, pour les quelque *35 000 Chiliens qui vivent aujourd'hui en Suède après avoir quitté leur pays après le coup d'Etat sanglant de Pinochet de septembre 1973.*

● **A Washington**, le département d'Etat s'est refusé à tout commentaire dans l'immédiat. *« Il serait prématuré de notre part de commenter le verdict tant que nous n'aurons pas eu l'occasion d'en lire le texte au complet »*, a déclaré un porte-parole du département, Lee McClenny, ajoutant que la décision serait de toutes façons suivie d'autres *« procédures juridico-administratives »*. Un responsable américain a, par ailleurs, indiqué qu'une enquête du département de la justice était toujours en cours pour déterminer si les Etats-Unis devaient réclamer l'extradition du général Pinochet en relation avec un attentat à la voiture piégée survenue à Washington en 1976 et dont avait été victime Orlando Letelier, ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement de Salvador Allende. – *(AFP.)*



Les Lords ont ouvert un nouveau chapitre de la justice internationale

La décision de refuser l'immunité au général Pinochet reflète le mouvement qui s'est affirmé ces dernières années contre l'impunité. Mais seule la Cour pénale internationale, qui ne verra pas le jour avant plusieurs années, pourra s'attaquer aux dictateurs en fonctions

En refusant l'immunité au général Pinochet, les Lords britanniques contribuent à l'établissement de nouvelles normes en matière de justice internationale. La démarche du juge Garzon a déjà fait des émules et en fera encore, certains espérant pouvoir poursuivre y compris des chefs d'Etat en fonctions. Mais les Etats reconnaissent en général l'immunité à ces derniers. Il faudra attendre la Cour pénale internationale dont les statuts ont été adoptés en juillet à Rome, mais qui ne verra pas le jour avant plusieurs années, pour que des chefs d'Etat en exercice, coupables de crimes contre l'humanité, puissent être jugés. La décision des Lords n'en reflète pas moins le mouvement qui s'est affirmé ces dernières années contre l'impunité. Les Etats démocratiques ont envers ce mouvement une attitude ambiguë. Ils ont élaboré un droit international nouveau, qui renoue avec les grands principes de l'après-guerre. Mais ils tentent aussi d'en limiter la portée. La justice et la politique entretiennent des rapports conflictuels.

À LEUR MANIÈRE très britannique, laconique et placide, les Lords ont pris, mercredi 25 novembre, une décision qui va bien au-delà du seul cas Pinochet. On n'en est pas encore à l'extradition du général, ni à un procès, mais quelque chose de plus large a spectaculairement changé : les rapports conflictuels qu'entretiennent depuis toujours, surtout au niveau international, l'exigence de justice et la raison d'Etat paraissent tout à coup modifiés. Des normes nouvelles s'installent ; elles viennent en tout cas de connaître une avancée considérable.

Chacun a bien senti que cette cérémonie de dix minutes à peine, à la Chambre des Lords, rendait soudain très difficile une décision du gouvernement britannique (qu'elle ne préjuge en rien) contre l'extradition de Pinochet. Les réactions de la classe politique française en sont un baromètre : d'un bout à l'autre de l'échiquier politique (seul Jean-Marie Le Pen faisant exception), elle n'est habitée que par la morale du combat contre l'impunité des grands criminels. *« Il n'est pas acceptable que des crimes puissent rester impunis. Que justice soit donc rendue sur les responsabilités de M. Pinochet »*, a déclaré Jacques Chirac, oubliant d'ailleurs dans son élan que le gouvernement britannique avait encore une décision à prendre avant qu'on en arrive là. Lionel Jospin, plus rapide sur cette affaire, avait dit la même chose quelques semaines plus tôt.

Sans mettre en doute les convictions intimes des uns ou des autres, force est de constater que ce qu'ils expriment publiquement aujourd'hui avec un tel unanimisme est tout à fait nouveau. Pinochet n'est qu'un catalyseur. L'exigence de justice est devenue ces dernières années, à l'occasion de quelques-uns des pires drames de ce siècle, une revendication pressante, aujourd'hui populaire. Les Etats démocratiques n'ont bien sûr pas pour but de l'entraver. Ils y opposaient cependant (ils y opposent encore) une raison politique supérieure qui, avec l'affaire Pinochet, recule singulièrement.

DIPLOMATIE MERCANTILE

On sait le casse-tête que représente pour Londres et pour Madrid, dans leurs relations avec le Chili, l'arrestation de Pinochet. Mais le problème déjà est posé en termes plus généraux : si on ne peut plus traiter avec les dictateurs, ce sont des pans entiers de la diplomatie qui chancellent.

On songe bien sûr d'abord à la diplomatie mercantile. Pinochet était un client apprécié des marchands d'armes européens ; la France en a bien profité, sous la dictature même, à l'époque où les Américains, après avoir fait son lit, s'en étaient détournés et avaient décrété un embargo unilatéral sur les ventes d'armes au Chili. Mais là n'est pas le seul aspect des choses. Pour faire la paix en Bosnie ou au Kosovo, on fait la queue devant le bureau de Slobodan Milosevic, grand ordonnateur des crimes commis en Bosnie et au Kosovo. Il est vrai qu'il ne sort plus guère de Belgrade (défaut d'invitations ou instinct de prudence ?).

Parce que la guerre déchire à nouveau ce malheureux Congo « démocratique », ex-Zaïre, et qu'il y aurait un intérêt diplomatique mais aussi un intérêt humanitaire et général à ce qu'elle cesse, Laurent-Désiré Kabila est reçu par le Pape, par les Belges et le sera samedi par Jacques Chirac à l'Elysée.

Laurent-Désiré Kabila, c'est, entre autres, l'homme qui refusa que l'ONU enquête sur les massacres commis parmi les réfugiés hutus rwandais (200 000 morts au moins) et devant lequel l'ONU s'inclina, bien avant qu'on ne lui déroule le tapis rouge à l'Elysée.

Ainsi va la Realpolitik, qui n'est pas toujours pur cynisme. Ceux qu'elle indigne se sentent aujourd'hui des ailes. Le juge Garzon a donné le signal : des procédures ont été engagées, l'une en Belgique, l'autre en France, contre Kabila ; des actions sont désormais en cours dans une dizaine de pays contre Pinochet. D'autres émules apparaîtront qui pourraient troubler un peu à l'avenir le cours des relations internationales. Mais ne rêvons pas : les tortionnaires, les purificateurs, les dictateurs ne deviennent pas du jour au lendemain des parias, voués au cachot s'ils sortent de chez eux.

La plupart des pays reconnaissent une immunité totale aux chefs d'Etat en exercice, au mépris de principes qui avaient été édictés il y a cinquante ans dans les statuts du Tribunal de Nuremberg. C'est seulement en 1993, avec la création du Tribunal de La Haye, que la responsabilité pénale des dirigeants fut rétablie par l'ONU comme un principe contraignant, supérieur à toute loi ou coutume sur les immunités, pour les responsables politiques ex-yougoslaves. La future Cour pénale internationale, dont les statuts ont été adoptés en juillet à Rome, jugera, elle aussi, les dirigeants en exercice.

C'est dans l'ambiguïté qu'est né le Tribunal de La Haye, parce qu'en 1993 des Etats ne voulaient pas intervenir directement pour mettre un terme aux crimes qui se perpétraient en Bosnie. La suite – le refus politique d'arrêter les principaux responsables des crimes commis en Bosnie, les difficultés qu'eut le tribunal à obtenir des documents des militaires américains et des témoignages des militaires français – a abondamment démontré que la même vieille dialectique opposait toujours justice et politique. Mais la suite, ce fut aussi le Tribunal international mis sur pied par l'ONU à Arusha pour juger les auteurs des crimes commis en 1994 au Rwanda et qui fut le premier au monde, il y a quelques mois, à condamner pour génocide un ancien premier ministre rwandais. Ce fut enfin la relance du projet de Cour internationale, qui a abouti à Rome cet été.

L'affaire Pinochet témoigne que la morale publique arrive au stade de développement où cette Cour internationale est l'instrument qui lui manque. A défaut d'être tout de suite universelle (ni les Etats-Unis, ni la Chine, ni l'Inde par exemple n'ont signé le Traité de Rome), à défaut d'être totalement indépendante du pouvoir politique qu'incarne le Conseil de sécurité de l'ONU, à défaut de pouvoir juger les crimes commis avant sa création, et malgré bien d'autres imperfections, elle jouira d'une légitimité beaucoup plus forte encore que les multiples procédures qui viennent de s'engager contre l'ancien dictateur.

Claire Tréan

Ceux qui peuvent craindre pour leur avenir

Une trentaine d'hommes politiques, à travers le monde, pourraient entrer dans la catégorie des « ex-chefs d'Etat » passibles de jugement pour *« génocide, torture et terrorisme »*, ou encore pour *« crimes contre l'humanité »*. En voici une liste non exhaustive.

- **Jorge Rafael Videla** (Argentine, soixante-treize ans) : condamné pour crimes contre l'humanité entre 1976 et 1981 pendant la dictature. Gracié puis réincarcéré pour *« vol et enlèvements d'enfants »*. Actuellement en prison en Argentine.
- **Leopoldo Galtieri** (Argentine, soixante et onze ans) : placé sous mandat d'arrêt international lancé en Espagne pour la disparition de citoyens espagnols pendant la dictature.
- **Rios Montt** (Guatemala, soixante et onze ans) : au pouvoir en 1982 à 1983, pourrait se présenter aux élections présidentielles de 1999.
- **Jean-Claude Duvalier** (Haïti, quarante-sept ans) : chassé en 1986, vit en France sans grands moyens financiers.
- **Alfredo Stroessner** (Paraguay, quatre-vingt-six ans) : au pouvoir de 1954 à 1989, en exil au Brésil, inculpé d'*« enrichissement illicite »*.
- **Mengistu Haile Mariam** (Ethiopie, cinquante-huit ans) : au pouvoir de 1977 à 1991, réfugié en Corée du Nord en 1997.
- **Moussa Traoré** (Mali, soixante-deux ans) : au pouvoir de 1968 à 1981, condamné pour meurtre, en jugement pour *« enrichissement illicite »*.
- **Idi Amin Dada** (Ouganda, soixante-douze ans) : au pouvoir de 1971 à 1979, vit en Arabie saoudite aux frais de l'Etat.
- Les Khmers rouges (Cambodge) : leur chef **Pol Pot** est mort en avril ; demeurent en liberté **Ieng Sary**, et, en fuite, **Ta Mok**, **Nuon Chea** et **Khieu Samphan**.
- Et encore : le général **Suharto** (Indonésie, menacé de poursuites pour *« enrichissement illicite »*) ; **Ne Win** (Birmanie, vit à Rangoun), **Wojciech Jaruzelski** (Pologne, seul ancien homme fort d'Europe de l'Est encore en vie, fait l'objet d'une procédure judiciaire pour acte de répression en décembre 1970)...

Olivier Duhamel, député européen, professeur à l'université Paris-I

« La globalisation devient juridique »

« Le jugement des Lords marque-t-il selon vous un progrès de la justice internationale ?

– L'arrêt des juges-Lords passera évidemment à la postérité. Parce qu'il a été rendu par des juges britanniques, dans une affaire déclenchée par un juge espagnol, à laquelle se sont ajoutées des demandes d'extradition d'un juge suisse et d'un juge français, à l'encontre d'un ex-dictateur chilien, soupçonné de crimes contre des nationaux européens, mais aussi de *« crimes contre l'humanité »* à l'encontre de ses propres ressortissants. D'un point de vue politique, on pourrait dire que les démocrates européens et latino-américains vont *la mano en la mano* et qu'un espace public européen vient de prendre forme. Du point de vue juridique, le principe de justice universelle effectue un saut qualitatif. Le combat judiciaire n'est certes pas terminé, mais une première bataille vient d'être gagnée, celle contre l'immunité. La notion même d'immunité est une atteinte au principe fondamental de l'égalité devant la loi. Appliqué en matière criminelle, il heurte fondamentalement l'idée de justice. Son recul consacre donc un bond en avant de la justice internationale, d'une justice commune pour l'humanité pour juger des crimes les plus graves. La globalisation n'est donc pas seulement financière, la mondialisation pas seulement économique.

– Quels crimes peuvent être désormais visés par cette « loi internationale » : le génocide, la torture, la prise d'otages ? D'autres crimes ?



OLIVIER DUHAMEL

– La justice est et demeure essentiellement nationale. Mais la justice universelle, la compétence de tout Etat pour juger tout crime, a été admise dans les domaines où les Etats partagent les mêmes intérêts : pour prévenir et sanctionner la piraterie, le terrorisme, à la protection des matières nucléaires, le trafic des stupéfiants. A ces catégories facilement acceptées, la nouvelle conception de la justice universelle ajoute des crimes nouveaux, politiques, éventuellement commis par des dirigeants d'Etat, parce que ces crimes touchent à l'essence de l'humanité, à l'être humain en tant que tel : la torture, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité.

– La décision des Lords fera-t-elle désormais jurisprudence ? Que reste-t-il de l'immunité des chefs d'Etat ?

– La décision des juges-Lords va faire immédiatement jurisprudence. On voit mal désormais une démocratie attribuer l'immunité à vie aux chefs d'Etat. La révolution jurisprudentielle s'achèvera si le processus se poursuit, si les autorités judiciaires britanniques admettent le bien-fondé de l'extradition, si le gouvernement britannique l'applique. Bref, si l'on passe du refus de l'immunité au refus de l'impunité. Sachons cependant apprécier rigoureusement l'affaire Pinochet. Il ne s'agit pas de juger un dictateur, ou *un ex-dictateur en tant que tel. Il* s'agit de juger une personne soupçonnée de crimes très graves.

» Les chefs d'Etat en exercice, les chefs de gouvernement, les ministres peuvent se prévaloir de l'immunité, c'est la règle de courtoisie qui prévaut en droit international. Elle tombera en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, lorsque la Cour pénale internationale, décidée à Rome en juillet par 120 Etats, sera mise en place.

– Cette nouvelle justice internationale met-elle en péril les relations diplomatiques traditionnelles ?

– Si l'on entend par là la connivence systématique, le voile jeté sur les violations des droits de l'homme, la complicité des (dé)raisons d'Etat, la prise en compte, toujours, des intérêts marchands ou géopolitiques et jamais des peuples, des victimes, alors, oui. Mais dans le bon sens. Les relations deviendront moins amicales... avec les tortionnaires et les pires criminels. C'est une perturbation qui renforcera la paix entre les nations. »

Propos recueillis par Sylvain Cypel

Mireille Delmas-Marty, professeur à l'université Paris-I

« Une étape importante, mais juste une étape »

« Le verdict des Lords marque-t-il un tournant dans le droit international ?

– Le refus de l'immunité ouvre une chance pour que l'ancien dictateur soit jugé et qu'ainsi les victimes et leurs familles puissent être enfin entendues. Il s'agit, au-delà du cas du général Pinochet, d'une étape importante dans l'internationalisation du droit. *L'un des juges minoritaires*, favorable à l'immunité, a dit : *« Nous ne sommes pas une Cour internationale »*, pour en tirer la conclusion que seul s'appliquait le droit anglais ; en revanche, les juges majoritaires, en tout cas de façon explicite pour deux d'entre eux, ont invoqué le droit international, et en particulier la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et la charte de Nuremberg de 1945 selon laquelle la protection des représentants des Etats ne peut s'appliquer à des actes criminels incriminés par le droit international. Cette prise en compte du droit international est un progrès incontestable.

» Toutefois, il ne s'agit que d'une étape. S'agissant de crimes *"contre l'humanité"*, qui par définition concernent l'humanité tout entière, c'est la communauté internationale qui doit les juger, en appliquant les mêmes règles, selon une procédure équitable commune. Telle devrait être la prochaine étape, lors de l'entrée en vigueur de la convention adoptée à Rome en juillet qui a prévu l'établissement, pour la première fois dans l'histoire, d'une Cour pénale permanente. On peut espérer que, dans ce climat nouveau, la pression des opinions publiques incitera un nombre suffisant de gouvernements à ratifier sans tarder la Convention de Rome.

MIREILLE DELMAS-MARTY

– Est-ce que depuis le mardi 25 novembre, tous les dictateurs du monde ont du souci à se faire ?

– Disons simplement que l'impunité véritablement scandaleuse de certains dictateurs ne leur est plus acquise. Et cela peut d'ores et déjà avoir un effet dissuasif. Mais on est encore loin de pouvoir affirmer qu'ils seront tous jugés.

– Si l'on étend la décision des Lords au-delà des frontières britanniques, qui pourrait désormais poursuivre qui ? Et où ?

– Tant que la Cour pénale permanente n'est pas constituée (ce qui est subordonné à la ratification de la Convention de Rome par 60 Etats), la réponse reste complexe. En effet, pour que les auteurs de crimes contre l'humanité puissent être effectivement jugés, en l'état présent du droit, il ne suffit pas que leur immunité soit levée. Encore faut-il que le criminel soit arrêté dans un pays qui se reconnaît compétent pour le juger, ou que son extradition soit possible, ce qui suppose l'existence d'une convention entre le pays *« requérant »* et le pays *« requis »*. Cela peut être une convention multilatérale comme la convention européenne d'extradition ou une convention bilatérale comme il en existe entre beaucoup de pays mais pas tous. Chaque convention déterminant les conditions nécessaires (faits donnant lieu à extradition, situation particulière des nationaux la plupart du temps exclus de cette procédure, règles de la dite procédure, etc.). En outre, certains gouvernements, comme celui de la France, précisent expressément que *« l'extradition ne sera pas accordée lorsque la personne réclamée serait jugée dans l'Etat requérant par un tribunal n'assurant pas les garanties fondamentales de procédure et de protection des droits de la défense »* et que *« l'extradition pourra être refusée si la remise est susceptible d'avoir des conséquences d'une gravité exceptionnelle pour la personne, notamment en raison de son âge ou de son état de santé »*. La complexité même de ces règles à géographie variable montre bien la nécessité de mettre en place une juridiction véritablement internationale qui permettrait d'unifier les règles et les garanties, tout en évitant une discrimination parfois difficile entre les pays selon leur caractère plus ou moins démocratique. »

Propos recueillis par Eric Le Boucher

e internationale

Pour lutter contre le cancer, soutenez les 1ers Etat Généraux des malades atteints de cancer

La Ligue Nationale Contre le Cancer organise les 1ers Etats Généraux des malades atteints de cancer. De nombreuses personnalités soutiennent cette démarche.

Comité de Soutien

Dominique BELPOMME - Jean BERNARD
Pierre BEY - Jean-Paul BLANCHARD
Jean-Yves BOBIN - Michel BOIRON
François BONNAUD - Paul BOULINIER
Renaud BOUTHIER - Jean-Luc BREAU
Gilles BRUCKER - Jean-Noël BRUNETON
Jean-Paul BUREAU - Henri CAILLAVET
Jean-Pierre CAMILLERI - Yves CARCASSONNE
Michel CARTON - Daniel CHASSAGNE
Bernadette CHIRAC - Philippe CHOLLET
Edith CRESSON - Jean-Claude CUILLIERE
Alain DABAN - Jean DAUSSET
Jean-Paul DELEVOYE - Gérard DEPADT
François DESRIAUX - Louis DUBERTRET
Jean-Bernard DUBOIS - Antoine DURRLEMAN
Patrice ERNOULT - Gilles ERRIEAU
François ESCHWEGE - Denise ESCUDIER
Marc ESPIE - Claude EVIN - Michel FAVIER
Franck FEUILHADE - Jean-Pierre FOURCADE
Gérard GANEM - Pierre GAUTHIER
Jean-Pierre GERARD - Bernard GLORION
Régine GOINERE - Claude GRISCELLI
Jacques GUERRIN - René-Pierre GUGLIOTTA
Claire HENRY - Jean-François HERON
Albert HIRSCH - Bernard HOERNI
Jean-Claude HORIOT - Martin HOUSSET
Claude JASMIN - Pierre JOLY - Axel KAHN
David KHAYAT - Serge KOCHMAN
Francis LARRA - Jean-Paul LE BOURGEOIS
Olivier LE FLOCH - Jean LE GARREC
Bernard LE MEVEL - Gilbert LENOIR
Jean-Paul LEVY - Dominique MARANINCHI
Michel MARTY - Jean-François MATTEI
Claude MAYLIN - Michèle MENDOZA
Laurent MIGNOT - Jean-Louis MISSET
Mathieu MONCONDUIT - Patrice MOREL
Françoise MORNEX - Thierry PHILIP
Bernard PIERQUIN - Patrice PINELL
Robert PLAGNE - Philippe REYS
Jacques ROLAND - Jacques ROUESSE
Philippe ROUGIER - René SCHAERER
Maurice SCHNEIDER - Simon SCHRAUB
Alain SERRIE - Jean-Marie SERVANT
Joseph SITRUK - Jean TARTIER
Jean-Marie TIGAUD - Maurice TUBIANA
Nicole TUBIANA-MATHIEU - Thomas TURSZ
Simone VEIL - Gérard VINCENT
Roger VOGES - Constantin VROUSOS
Robert ZITTOUN - Jean-Michel ZUCKER

Parce qu'à l'aube du XXIè siècle, un Européen sur quatre est personnellement touché dans sa vie par un cancer,

parce qu'aujourd'hui, un cancer sur deux peut être guéri, alors même que la représentation de la maladie reste très sombre,

parce que le cancer reste une maladie nécessitant des traitements souvent agressifs avec des conséquences psychologiques, familiales et sociales importantes,

parce que de nombreux malades expriment des sentiments de solitude et d'exclusion et souhaitent être davantage associés à la prise en charge de leur maladie,

parce que toutes les familles concernées par la maladie d'un proche partagent sa souffrance ou son angoisse et éprouvent le même besoin d'information et de réconfort,

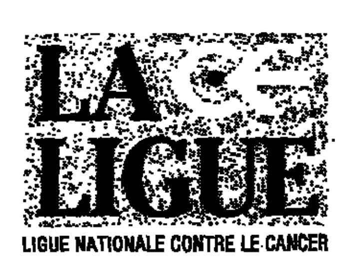
parce que les médecins et les équipes soignantes sont de plus en plus conscients de la nécessité d'une prise en charge globale :

vous aussi soutenez la tenue des premiers Etats Généraux des malades atteints de cancer organisée par La Ligue Nationale Contre le Cancer le 28 novembre 1998 à Paris (CNIT la Défense).

Les Etats Généraux ouvrent, pour la première fois en France, un large espace de dialogue entre les malades, leurs proches, la communauté soignante et les acteurs sociaux. Nous espérons par cette démarche cerner tous les aspects de la prise en charge qui pourraient être améliorés : information, traitements, conditions de vie à l'hôpital, réinsertion familiale, sociale et professionelle...

Parler publiquement et ensemble du cancer, c'est déjà mieux l'affronter et le combattre. Les premiers Etats Généraux des malades atteints de cancer ont déjà permis à des milliers de personnes de faire connaître leurs attentes et leurs besoins au cours des nombreux forums qui se sont tenus en région, en septembre et octobre 1998. Les Etats Généraux se concluront lors de la journée nationale de synthèse le 28 novembre.

Avec les membres du comité de soutien, soyez attentifs aux propositions d'amélioration de la prise en charge de la maladie qui s'exprimeront au cours des Etats Généraux.





Pour tous renseignements ou inscriptions à la Journée Nationale des Etats Généraux du 28 novembre au CNIT La Défense : Tél. 01.45.00.15.15

J. F. Kennedy regrettait d'avoir engagé la guerre du Vietnam

WASHINGTON
de notre correspondant

La Bibliothèque John F. Kennedy vient de rendre publiques trente-sept heures d'enregistrements du président assassiné il y a trente-cinq ans. Ces documents, qui intéresseront les historiens, font partie des enregistrements pratiqués à la Maison Blanche depuis Roosevelt. Ces bandes magnétiques inédites apportent nombre de révélations sur les réflexions du président au cours de sa présidence.

Les principales portent sur ses regrets d'avoir engagé la guerre du Vietnam. A l'été 1963, Kennedy donna son feu vert au putsch des généraux sud-vietnamiens qui voulaient renverser la dictature des frères Ngo Dinh Diem et Ngo Dinh Nhu. Leur anticommunisme viscéral et leur catholicisme quasi-fanatique avaient, un temps, satisfait Washington dans sa lutte pour contenir le régime communiste de Hanoï. Mais leur indépendance avait fini par lasser Kennedy, qui avait envoyé ses premiers GI dans les rizières et la jungle du Vietnam, avant de donner son aval au changement de régime.

L'assassinat des deux dirigeants sudistes le choqua néanmoins. Trois jours plus tard, le 4 octobre, J. F. K. se confia à son magnétophone dans le bureau ovale de la Maison Blanche : *« Notre responsabilité est lourde, en partie à cause de notre télégramme du début août, dans lequel nous suggérions ce coup d'Etat. Je pense que ce câble a été mal préparé et qu'il n'aurait jamais dû être envoyé un samedi (...) J'ai été choqué par la mort de Diem Ngo. Je l'avais rencontré il y a des années avec le juge Douglas. C'était un personnage extraordinaire. Bien qu'il soit devenu de plus en plus difficile ces derniers mois, il a toutefois réussi à maintenir l'unité du pays pendant dix ans »*. Il s'interroge alors sur les conséquences du putsch : *« les généraux parviendront-ils à rester unis et à établir un gouvernement stable ou bien l'opinion va-t-elle se retourner à Saigon ? »*. La veuve de Nhu, la redoutable Mme Nhu, avait maudit l'assassin de son mari.

Quelques semaines plus tard, J. F. K. était assassiné à son tour à Dallas. Il n'aura jamais su combien la guerre qu'il avait contribué à déclencher aura duré – jusqu'au 30 avril 1975 – ni qu'elle aura fait des centaines de milliers de victimes, civiles et militaires.

Concernant Cuba, les bandes magnétiques confirment la détermination du président Kennedy. Il s'était entretenu avec ses prédécesseurs, peu après le retrait des fusées russes de l'île. Eisenhower lui demanda : *« Supposons qu'ils essaient de bombarder Guantanamo ? »*, la base américaine située dans l'île. *« Je pense*, répondit Kennedy, *que nous conservons assez de liberté pour avoir les moyens de défendre nos intérêts. S'ils se livrent à la subversion, s'ils tentent la moindre agression, alors tous les coups sont permis »*. Kennedy voyait loin quand il déclarait à Truman *« ne pas croire l'affaire cubaine close. Il se peut qu'il ne s'agisse que d'un nouveau chapitre d'une très longue histoire »*. Celui qui avait soutenu le fiasco de la Baie des cochons avait raison : sept présidents plus tard, Cuba reste une épine au flanc de l'Amérique.

Patrice de Beer

M. Kabila est attendu à Paris pour le sommet des chefs d'Etat franco-africains

Le président de la République démocratique du Congo est l'objet de plusieurs plaintes en justice

Laurent-Désiré Kabila, président de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), tente de s'arracher à son isolement diplomatique à la faveur du sommet franco-africain de cette fin de semaine à Paris. Le très contesté chef de l'Etat de Kinshasa est théoriquement à l'abri de contraintes éventuelles pouvant résulter des plaintes en justice déposées contre lui en Europe pour *« crimes de droit international »*.

LAURENT-DÉSIRÉ KABILA, l'un des chefs d'Etat les plus contestés de la scène internationale, profite du XXe sommet franco-africain, qui a commencé jeudi 26 novembre à Paris et s'achèvera samedi, pour tenter de sortir de son isolement diplomatique. S'il a enregistré certains succès politiques auprès de ses pairs africains depuis le déclenchement de la rébellion dans l'est du Congo-Kinshasa, le 2 août, il ne bénéficie d'aucun soutien avéré en Europe. Le président de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) effectue toutefois sa tournée (Italie, Belgique et France) alors que l'arrestation du général Pinochet a relancé le débat sur l'opportunité de juger les suspects de crimes contre l'humanité. Plusieurs plaintes ont été déposées ces derniers jours, à Bruxelles et à Paris, contre le dictateur congolais.

LE PIRE MOMENT

Laurent-Désiré Kabila, qui a renversé feu le maréchal Mobutu Sese Seko en mai 1997, est attaqué par ses opposants et des défenseurs des droits de l'homme à la fois pour les massacres systématiques de réfugiés hutus rwandais durant sa conquête du Zaïre et pour l'incitation au meurtre de Tutsis congolais et rwandais durant la crise actuelle en RDC. Des déclarations haineuses, notamment de certains de ses ministres et conseillers, avaient été suivies de lynchages dans les rues de Kinshasa, capitale congolaise, et de sa banlieue.

La première plainte devant la justice belge émane d'un couple belgo-congolais, dont la femme est d'origine tutsie, pour *« crime de droit international »* concernant les assassinats commis en août à Kinshasa. Le représentant en Belgique du principal parti congolais d'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), demande pour sa part au parquet de Bruxelles de poursuivre M. Kabila pour *« crimes contre l'humanité »*. En France, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH) et la Ligue française pour la défense des droits de l'homme ont saisi mardi le procureur de la République *« aux fins d'ouverture d'une information judiciaire »* à l'encontre de M. Kabila pour des *« violations massives des droits de l'homme »*.

Ces plaintes prennent évidemment une ampleur accrue après la décision des Lords britanniques sur le refus d'accorder l'immunité diplomatique au général Pinochet. En Belgique, le gouvernement a assuré que M. Kabila *« bénéficie normalement »* de l'immunité due à un chef d'Etat en exercice. En France, les propos de Jacques Chirac sur Augusto Pinochet – *« Il n'est pas acceptable que des crimes puissent rester impunis. Que justice soit donc rendue... »* – prennent une dimension nouvelle puisque la justice française est saisie au moment même où M. Kabila séjourne à Paris. Le premier ministre, Lionel Jospin, a réagi à l'affaire Pinochet en se félicitant également d'une *« mauvaise nouvelle pour les dictateurs »* en général. La porte-parole de M. Chirac, Catherine Colonna, a estimé que la présidence *« n'a pas à commenter une affaire dont la justice est saisie »*, sans préciser si le dictateur congolais est hors d'atteinte ou non sur le sol français.

Laurent-Désiré Kabila, bien que son statut de chef d'Etat le mette théoriquement à l'abri d'une surprise, ne pouvait pas effectuer sa brève tournée en Europe à un pire moment. Et, durant ce sommet à Paris, il n'est pas le seul dirigeant africain à pouvoir s'inquiéter d'éventuelles décisions de justice reprenant les bases du droit international. Au moins une dizaine de présidents viennent de pays où des crimes de guerre sont régulièrement perpétrés, certains pouvant certainement être qualifiés de crimes contre l'humanité.

Rémy Ourdan

Le président rwandais, Pasteur Bizimungu, est prêt à rencontrer Laurent-Désiré Kabila

Le Rwanda soupçonne la France de vouloir réhabiliter le président congolais Laurent-Désiré Kabila en l'invitant au sommet France-Afrique a déclaré, mercredi 25 novembre, le président rwandais Pasteur Bizimungu.

Toutefois le président Bizimungu a réaffirmé qu'il était prêt à rencontrer M. Kabila à Paris, parce qu'il *« fait partie de la résolution pacifique du conflit en RDC (République démocratique du Congo). Ce ne sera pas un plaisir pour moi de rencontrer l'auteur de massacres, mais M. Kabila doit être impliqué dans un processus de paix »*. Il a indiqué qu'il espérait que le sommet de Paris serait l'occasion d'un *« dialogue constructif sur la sécurité dans la région des Grands Lacs, d'analyser les causes de cette insécurité et d'identifier des pistes de solutions »*.

L'Etat palestinien, objectif premier de M. Arafat

POUR ISRAËL c'est de la pure provocation. Pas pour le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, qui a répété, mercredi 25 novembre à Paris, où il était en visite officielle, qu'il était déterminé à *« mettre tout en œuvre pour construire un Etat palestinien à la date du 4 mai 1999 »*. A cause de déclarations du même genre, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou avait menacé, en octobre, de ne pas signer le mémorandum israélo-palestinien de Wye River, et la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright est personnellement intervenue auprès de M. Arafat pour qu'il s'abstienne de parler de l'Etat palestinien devant l'Assemblée générale des Nations unies.

Certains diplomates français font remarquer que, à la différence de ses déclarations précédentes, M. Arafat a parlé, mercredi, de *« la construction »* et non de *« la proclamation »* de l'Etat palestinien, ce qui apporte une nuance atténuante. Nuance ou pas, pour M. Arafat ce projet n'est pas un acte de provocation.

D'après Leila Shahid, déléguée générale de Palestine en France, le président de l'Autorité palestinienne a expliqué au président Jacques Chirac que ce projet n'était pas une *« déclaration de guerre »* à Israël et qu'il vise à placer les Palestiniens en meilleure position, pour continuer la négociation avec l'Etat hébreu, la date du 4 mai 1999 correspondant à la fin de la période intérimaire d'autonomie prévue par les accords dits d'Oslo.

M. Chirac a rappelé à son hôte que, pour la France, la création d'un Etat palestinien ne posait pas *« de difficulté de principe »*, indique-t-on à l'Elysée, mais qu'il fallait en fixer *« les modalités, ce qui sous-entend que la meilleure voie d'y parvenir est la négociation »* avec Israël. Publiquement, M. Chirac a promis une participation *« aussi généreuse que possible »* de la France et de l'Union européenne (UE) au *« développement indispensable de l'Etat palestinien »*.

De fait, l'UE est le principal donateur d'aide aux Palestiniens et le principal contributeur financier au processus de paix. Aussi M. Chirac avait-il toutes les raisons de déplorer que les Etats-Unis aient rejeté une proposition européenne de réunir en Autriche – pays qui assure actuellement la présidence de l'UE – les donateurs d'aide aux Palestiniens. La réunion se tiendra fin novembre à Washington.

M. Arafat, qui a été critiqué par les siens et les pays arabes, pour avoir signé le mémorandum de Wye River a, au contraire, été félicité par M. Chirac pour sa politique *« courageuse, lucide et intelligente »* qui, malgré les imperfections du mémorandum, permet de *« faire bouger les choses »*. M. Arafat lui a fait part des infractions déjà commises par Israël, notamment en matière de libération de prisonniers palestiniens et d'accélération du rythme de la colonisation.

M. Arafat, qui avait réservé à son voyage en France le premier vol de la Palestine Airlines, en provenance du tout nouvel aéroport de Gaza, a également été reçu par le premier ministre, Lionel Jospin. Il devait s'entretenir jeudi avec le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, avant de quitter Paris pour La Haye.

Mouna Naïm

L'Allemagne refuse de renvoyer en France les enfants Ancelin

BONN
de notre correspondant

Dans un arrêt publié mercredi 25 novembre, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, la plus haute instance judiciaire allemande, a décidé que deux enfants d'un couple franco-allemand enlevés par leur père ne devaient pas être rendus à leur mère qui réside en France, près de Montoire.

La Cour explique que le ballottage des enfants entre leurs deux parents *« est contraire au bien-être des enfants »*, ce *« droit au bien-être »* étant garanti par la Constitution. Sur ce fondement, les juges de Karlsruhe refusent d'appliquer la convention de La Haye sur le droit civil international, qui préconise la restitution immédiate des enfants en cas d'enlèvement. La Cour a donc cassé un arrêt de la cour d'appel de Celle du 15 juillet qui avait recommandé la restitution des enfants à la mère. L'affaire devra être rejugée sur le fond.

70 COUPLES CONCERNÉS

L'histoire de ce couple défraye la chronique depuis que le père, Armin Tiemann, 56 ans, a fait enlever par des détectives privés, le 2 mars 1998 à Montoire, sa fille Caroline, âgée de 3 ans, et son fils Matthias, 7 ans. Huit mois plus tôt, la mère, Cosette Lancelin, 34 ans, avait emmené ses enfants en France contre la volonté du père, alors que le couple était en instance de divorce. La mère, qui s'était vu confier en Allemagne la garde provisoire des enfants jusqu'au prononcé du divorce, s'était engagée à rester outre-Rhin jusqu'à une décision définitive.

Après son arrivée en France, le tribunal de Blois avait confié à Mme Lancelin la garde des enfants, décision confirmée par la cour d'appel d'Orléans en mars 1998. Le père, qui s'est pourvu en cassation contre cet arrêt, avait lui-même engagé deux procédures contre ce qu'il estimait avoir été un enlèvement de ses enfants par la mère. Après le départ en France de sa femme, il s'était lui-aussi fait accorder la garde des enfants par un tribunal allemand, créant un imbroglio juridique.

Depuis le mois de mars, Mme Lancelin n'a revu ses enfants qu'une fois, lors d'une audience dans un tribunal allemand. Elle a estimé mercredi que la décision de Karlsruhe *« frisait le scandale »*.

Le drame des enfants de couples franco-allemands séparés empoisonne les relations entre les deux pays. Environ soixante-dix couples se déchireraient la garde de leurs enfants. Les tribunaux allemands ont tendance à donner systématiquement raison à leurs ressortissants, ce qui a conduit les parents français à s'organiser en une association, SOS Enlèvements d'enfants par l'Allemagne.

COLÈRE FROIDE

La décision de la Cour constitutionnelle provoque une colère froide des autorités françaises, qui voient là un repli sur soi de l'Allemagne et un refus d'appliquer les conventions internationales. De nombreuses discussions avaient eu lieu ces derniers mois entre les gouvernements pour tenter de trouver un terrain d'entente. En interprétant de façon libre les droits constitutionnels, la Cour de Karlsruhe, qui peut être saisie par tous les citoyens même en cours de procédure, se donne une marge de manœuvre considérable. Les autorités allemandes se retranchent derrière l'indépendance de la justice pour expliquer leur impuissance à régler ces problèmes.

Le dossier va jetter une ombre sur le sommet franco-allemand qui se tient le 30 novembre à Potsdam. Lors du précédent sommet, en juin, en Avignon, la garde des sceaux Elisabeth Guigou et son homologue allemand de l'époque avaient adopté une déclaration commune, se déclarant *« résolus à veiller à la ratification rapide de la convention européenne des droits de la famille »*. Signée le 28 mai par les quinze pays de l'Union européenne, cette convention vise à mettre fin à la dualité de juridiction, un seul tribunal devenant compétent.

Arnaud Leparmentier

Le sommet sino-japonais s'ouvre sur une fausse note

TOKYO
de notre correspondant

La visite au Japon du président chinois Jiang Zemin, arrivé à Tokyo mercredi 25 novembre, a commencé par une fausse note qui risque d'entamer l'harmonie – et la portée – d'un sommet destiné à instaurer un *« partenariat d'amitié et de coopération »* sino-japonais. Les deux parties ont brusquement annoncé, jeudi, qu'il n'y aurait pas de signature de déclaration conjointe.

Une cérémonie de signature était cependant inscrite au programme à la suite des entretiens de Jiang Zemin et du premier ministre japonais Keizo Obuchi sans qu'il soit précisé quel document serait paraphé et par qui. Le seul document signé jeudi l'a été par les deux ministre des affaires étrangères et a porté uniquement sur la coopération bilatérale.

Qu'un tel incident se produise au cours de la première visite – évidemment très préparée à l'avance – d'un chef d'Etat chinois au Japon (Deng Xiaoping était venu à Tokyo en 1978 mais n'était pas chef de l'Etat chinois) ne manque pas de signification politique : rarement, Pékin et Tokyo ont semblé si ouvertement « à couteaux tirés » derrière les sourires de circonstance.

La « pomme de discorde » est le jugement porté sur la guerre menée par le Japon en Chine de 1932 à 1945 et sur les exactions qui la marquèrent, notamment le massacre de 200 000 civils à Nankin. Les Chinois exigeaient des excuses écrites comme ce fut le cas lors de la visite, en septembre, du président sud-coréen Kim Dae-jung au Japon.

Mais Tokyo a refusé, faisant valoir que, si le Japon avait bien colonisé la Corée (1910-1945), il n'avait pas fait de même en Chine. A la veille de l'arrivée de M. Jiang un compromis semblait s'être dégagé : les Japonais exprimeraient des *« remords »* dans le document, mais les *« excuses »* seraient formulées oralement par M. Obuchi. Cela a cependant été jugé insuffisant par le numéro un chinois.

Philippe Pons

L'Etat palestinien, objectif premier de M. Arafat

Moscou a informé le Club de Londres de son insolvabilité

MOSCOU. La Russie a informé mercredi 25 novembre ses créditeurs privés du Club de Londres qu'elle ne pourrait pas rembourser une dette de 360 millions de dollars arrivant à échéance le 2 décembre, a indiqué un communiqué commun publié par la Deutsche Bank et le ministère russe des finances. Ce communiqué ne fait toutefois aucune mention d'un accord sur la restructuration d'une dette de 724 millions de dollars due le 2 décembre, annoncée dans l'après-midi par le chef de la délégation russe à Londres, Mikhaïl Kassianov.

Mercredi dans la matinée, Moscou avait annoncé avoir trouvé un accord sur sa dette intérieure avec ses créanciers détenteurs de bons du Trésor. Aucun représentant des créditeurs ne l'avait, jeudi, confirmé ni démenti. – *(AFP.)*

Programme d'urgence allemand contre le chômage des jeunes

BERLIN. Le gouvernement allemand a adopté mercredi 25 novembre un programme d'urgence contre le chômage des jeunes, qui vise à offrir un apprentissage ou un emploi à 100 000 jeunes d'ici la fin 1999. *« Nous voulons être jugés en partie sur ce programme. Dans un an, un bilan sera fait pour voir ce qui a été atteint »*, a souligné le ministre du travail, Walter Riester, lors d'une conférence de presse à l'issue du conseil des ministres qui se tenait pour la première fois à Berlin.

Un budget de 2 milliards de deutschemarks (environ 7 milliards de francs) va être débloqué pour ce programme. Il sera financé à hauteur de 1,4 milliard de deutschemarks par l'Office fédéral pour l'emploi et pour les 600 millions restants par le Fonds social européen. Ces moyens financiers ne seront en aucun cas attribués au détriment d'autres mesures pour l'emploi, a assuré M. Riester. L'Allemagne compte 430 000 chômeurs de moins de vingt-cinq ans, dont 130 700 dans l'ex-RDA. – *(AFP.)*

Le FMI approuve un plan de sauvetage pour le Pakistan

NEW DELHI. Le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé, au terme d'une semaine de négociations à Islamabad, un plan de sauvetage pour le Pakistan de 5,5 milliards de dollars, sous forme de prêts et de rééchelonnement de la dette. Celle-ci se monte à 32 milliards de dollars. Le plan inclut des conditions de réformes économiques et doit être approuvé lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration du FMI à Washington. Cet accord a été rendu possible par la décision des Etats-Unis de lever certaines sanctions prises contre Islamabad après les essais nucléaires. Le premier ministre pakistanais, Nawaz Sharif, doit rencontrer le président américain Bill Clinton début décembre et pourrait alors se montrer plus précis quant à la date de la signature par Islamabad du CTBT (Traité d'interdiction totale des essais nucléaires). Washington avait lié les négociations sur la non-prolifération avec celles du FMI, tout en excluant implicitement de laisser chuter le Pakistan. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : les conditions dans lesquelles les prisonniers sont détenus en Russie sont inhumaines,** a déclaré mercredi 25 novembre le ministre russe de la justice, Pavel Kracheninnikov. La population carcérale dépasse 1 million de personnes (pour 147 millions d'habitants) et chaque prisonnier ne dispose en moyenne que de 1 à 1,5 m². Le taux d'incarcération en Russie est l'un des plus élevés parmi les pays industrialisés. Pour réduire le nombre de prisonniers, M. Kracheninnikov a préconisé une diminution importante du nombre d'arrestations. Près de 100 000 prisonniers sont atteints de tuberculose, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

■ **OTAN : les chefs militaires britannique et allemand** ont échoué, mercredi 25 novembre, à Bruxelles, à s'entendre pour pouvoir occuper en alternance le commandement Nord, à Brunssum (Pays-Bas), de l'OTAN, qui est traditionnellement attribué à un général allemand. Ce poste est le seul, au sein de la haute hiérarchie militaire alliée, qui relève des Européens. La question sera soumise aux ministres de la défense des pays membres de l'OTAN, qui ont prévu de se réunir à la mi-décembre. – *(AFP.)*

MOYEN-ORIENT

■ **LIBAN : deux militaires israéliens, dont un officier, ont été tués** dans une attaque à l'explosif menée dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 novembre dans la zone occupée par Israël au Liban-sud. Dans un communiqué à Beyrouth, le Hezbollah a revendiqué l'attaque, qui, selon lui, a fait *« plusieurs tués et blessés dans les rangs de l'ennemi sioniste »*. Vingt-deux soldats israéliens ont été tués et 102 blessés depuis le début de l'année dans cette zone. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : David Lévy, l'ancien chef de la diplomatie israélienne, a donné mercredi 25 novembre son accord de principe** pour réintégrer la coalition gouvernementale de Benyamin Nétanyahou. M. Nétanyahou a proposé à M. Lévy de devenir ministre des infrastructures nationales, portefeuille actuellement détenu par le ministre des affaires étrangères, Ariel Sharon. Des tractations se poursuivent concernant le nombre de places attribuées aux partisans de M. Lévy dans la direction du parti Likoud, qu'ils réintégreraient. – *(AFP.)*

■ **IRAN : la police a annoncé, mercredi 25 novembre, l'arrestation** de plusieurs suspects après le meurtre, dimanche, du dirigeant de l'opposition nationaliste Daryush Forouhar et de son épouse, Parvaneh. Les obsèques du couple devaient avoir lieu jeudi matin dans une mosquée du centre de Téhéran. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : le Parti indien du peuple (BJP), au pouvoir à New Delhi, était en passe, jeudi 26 novembre, de perdre les élections locales** dans les Etats du Rajasthan et du territoire de Delhi, au profit du Parti du Congrès, selon le derniers sondages. Ce dernier paraissait en revanche être vaincu par le BJP dans l'Etat du Madhya Pradesh et par une coalition locale dans celui du Mizoram, au nord-est du pays. – *(Corresp.)*

Accord sur le budget norvégien

STOCKHOLM. Le gouvernement de centre-droit norvégien est parvenu, mercredi 25 novembre, à un accord de toute dernière minute avec sa droite sur le budget 1999. Pour satisfaire les conservateurs et le Parti du progrès (populiste), la coalition dirigée par le chrétien-populaire Kjell Magne Bondevik, minoritaire au Parlement, a finalement accepté de supprimer les hausses d'impôts initialement prévues. Dans le même temps, les coupes budgétaires atteindront 7,8 milliards de couronnes (6 milliards de francs), dans le but de renforcer la devise norvégienne et d'infléchir les taux d'intérêt. M. Bondevik a également dû promettre une privatisation partielle de la compagnie publique de télécommunications Telenor. Grâce à cet accord à l'arraché, le gouvernement ne sera pas mis en minorité lors du vote du budget, lundi 30 novembre. Défaits il y a un an, les travaillistes s'étaient dit prêts à prendre la relève, en envisageant de coopérer avec les conservateurs. – *(Corresp.)*

Ses liens avec la mafia contraignent le premier ministre turc à la démission

Les réformes économiques sont compromises par la crise politique

Vouée à la destitution depuis des révélations sur des liens avec la mafia, la coalition du premier ministre, Mesut Yilmaz, a été désavouée, mercredi 25 novembre, par l'Assemblée. Pourtant, les deux partis de la droite centriste – l'ANAP de M. Yilmaz et le DYP de Mme Ciller – s'étaient mutuellement absouts en votant contre l'ouverture d'une enquête parlementaire sur l'origine de leurs fortunes personnelles.

ISTANBUL
de notre correspondante

Aux prises avec la crise internationale causée par l'affaire Abdullah "Ocalan, chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), la Turquie se retrouve, de plus, en quête d'un gouvernement. Mercredi 25 novembre, l'Assemblée nationale a voté par 314 voix contre 214 en faveur d'une motion de censure introduite par les partis d'opposition contre le premier ministre, accusé de liens avec des hommes d'affaires véreux. Mesut Yilmaz s'est rendu mercredi soir au palais présidentiel de Cankaya où il a remis sa démission au chef de l'Etat Suleyman Demirel qui, en 1977, avait été le premier chef de gouvernement de la République turque à être renversé par une motion de censure.

Avec la chute de cette coalition, la troisième depuis les législatives de décembre 1995, la Turquie entre, une fois de plus, dans l'incertitude politique, au moment où un gouvernement fort semble nécessaire. Les progrès accomplis par Mesut Yilmaz et ses partenaires, notamment dans la lutte contre l'inflation, s'ils sont modestes, n'en représentent pas moins un pas en avant. Ankara a cependant dû annuler une réunion avec les représentants du Fonds monétaire international (FMI) en fin de semaine et aucune réforme économique n'est à attendre dans les mois à venir.

Les partis politiques ont entamé les traditionnels pourparlers précédant la formation de coalitions. Avant même que la chute du gouvernement ne soit confirmée, le Parti de la mère patrie (ANAP) de Mesut Yilmaz et celui de la Juste voie (DYP) de Tansu Ciller, les deux rivaux de la droite centriste, avaient déjà ouvert la voie à un rapprochement possible. L'ANAP qui, depuis des années, tentait de mettre fin à la carrière politique de Tansu Ciller, accusée de corruption et d'acquisition illégale de biens, a, en définitive, décidé en commission parlementaire de la blanchir et de ne pas envoyer son dossier à la Cour suprême. Le DYP, qui avait riposté avec des accusations similaires contre Mesut Yilmaz, a également voté en faveur de la fermeture de son dossier, alimentant ainsi des rumeurs selon lesquelles les deux politiciens, jusqu'ici séparés par une hostilité personnelle légendaire, pourraient former un gouvernement ensemble, sous la direction de Bülent Ecevit, dirigeant du Parti démocratique de gauche. Une autre option possible serait un gouvernement d'unité nationale, dans lequel tous les partis, mais pas leurs dirigeants, seraient représentés.

Mais le pouvoir de décision revient au président Suleyman Demirel, qui a immédiatement commencé sa tournée de consultations en recevant, mercredi soir, Recai Kutan, dirigeant du Parti de la vertu (FP, islamiste), détenteur du plus grand nombre de sièges à l'Assemblée. Il est peu probable que l'armée, qui avait forcé la démission de Necmettin Erbakan en juin 1997, tolère un gouvernement dirigé par un islamiste.

La Constitution prévoit une période de quarante-cinq jours pour la formation d'un nouveau gouvernement capable d'obtenir la confiance du Parlement. A défaut, le président Demirel pourrait nommer lui-même les membres d'un cabinet qui dirigerait le pays jusqu'à des élections anticipées en avril.

Nicole Pope

Abdullah Öcalan et « l'intégrité territoriale » de la Turquie

Le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, souhaite *« l'autonomie »* du Kurdistan mais *« sans toucher à l'intégrité territoriale de l'Etat turc »*, ont affirmé mercredi 25 novembre, à Rome, ses avocats italiens. Assigné à résidence près de Rome, le chef du PKK a demandé à l'Europe de soutenir une *« proposition de paix en sept points »* toujours selon ses avocats, dont le retour des réfugiés kurdes dans leur village, la reconnaissance des libertés démocratiques dont jouissent les citoyens turcs, le respect de la langue et de la culture kurdes, le pluralisme et la liberté religieuse.

EUROPE Les députés ont terminé, dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 novembre, l'examen du projet de réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. Ce texte doit faire l'objet d'un vote solennel, mardi 1er décembre, au Palais-Bourbon, avant d'être examiné par le Sénat, le 16 décembre. Les trois amendements du RPR visant, notamment, à renforcer le contrôle du Parlement sur l'action européenne du gouvernement, ont été repoussés. ● L'UDF, très discrète dans ce débat, peine à définir sa stratégie en vue des élections européennes de juin 1999. ● LE GROUPE COMMUNISTE, partagé entre refondateurs, orthodoxes et « huistes », s'est montré embarrassé. ● M. GISCARD D'ESTAING a interpellé le premier ministre, lors de la séance des questions au gouvernement, sur le taux de conversion de l'euro.

Les députés approuvent de guerre lasse la réforme préalable à Amsterdam

Le projet de révision de la Constitution devrait être adopté sans difficultés lors d'un vote solennel, le 1er décembre, à l'Assemblée nationale. Seul le RPR a mené bataille, sans succès, pour renforcer le contrôle parlementaire sur la politique communautaire

EN FINIR au plus vite. Tel était, assurément, l'état d'esprit de la plupart des députés invités à examiner, dans la nuit du 25 au 26 novembre, la cinquantaine d'amendements déposés sur le projet de réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. En l'absence des Verts, les autres « eurosceptiques » de la majorité – qui s'étaient engagés à ne pas prêter la main aux initiatives de la droite et à ne pas ralentir le débat – ont tenu parole : silence quasi permanent des rares représentants du groupe communiste ; « service minimum » des chevénementistes. Engagés dans une procédure de ratification d'un traité qu'ils avaient, en son temps, critiqué, les socialistes n'avaient pas davantage de raisons de faire durer le plaisir.

Dans l'opposition, l'embarras aura été aussi manifeste. Sur les bancs clairsemés de la droite non RPR, il s'agissait davantage de trouver un *modus vivendi* avec le puissant partenaire gaulliste que de débattre du fond. DL l'a appuyé sans grande conviction. L'UDF est restée à distance. Parmi ceux qui s'apprêtent à adopter le projet de loi, mardi 1er décembre, seule était exacte au rendez-vous la majorité de députés RPR ayant accepté de suivre les recommandations de l'Elysée. Sous l'œil vigilant des chiraquiens Jean-Louis Debré, président de groupe, et Henri Cuq (Yvelines), ils ont défendu, sans y mettre beaucoup de passion, les trois amendements destinés à accompagner, sans le conditionner, leur vote favorable au texte défendu par la ministre de la justice, Elisabeth Guigou.

L'amendement le plus controversé, qui réclamait que le passage, dans cinq ans, de l'unanimité à la majorité qualifiée, rendu possible par le traité d'Amsterdam, soit soumis à l'aval d'une loi, a été le premier repoussé. René André (RPR, Manche) a affirmé qu'il s'agissait là d'une revendication *« franco-fançaise »*, *« n'ajoutant pas de nouvelle condition au traité »*. A l'inverse, Henri Nallet (PS, Yonne), rapporteur de la commission des lois, a expliqué que l'adoption d'un tel amendement reviendrait à encadrer les compétences de l'exécutif et à organiser une ratification en deux étapes.

« MANIPULATION »

S'indignant que le gouvernement *« demande un chèque en blanc »* pour la négociation d'un accord *« dont nous ignorons tout »*, Pierre Lellouche (RPR, Paris) a répliqué : *« Ce n'est pas le Tac-O-Tac, mais le Loto ! »*... Référence aux propos ironiques tenus, la veille, à l'encontre du RPR, par l'ancien ministre UDF des affaires étrangères Hervé de Charette (*Le Monde* du 26 novembre). M. de Charette persistant à souligner *« une différence d'appréciation importante entre UDF et RPR »*, sa formation jugeant qu'il ne fallait pas *« créer dans l'opinion publique un doute sur ce que nous voulons faire »*, Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) a évoqué l'embarras de l'opposition, contrainte de faire le *« grand écart »* au prix d'*« une manipulation constitutionnelle »*... *« Regarde-toi ! »*, lui a-t-on répliqué à droite.

Le deuxième amendement RPR, qui voulait que le Parlement puisse voter des résolutions sur tous les projets d'acte communautaire, et non seulement sur ceux qui relèvent de la loi, a connu le même sort. *« Chaque année, cinq mille actes communautaires sont publiés »*, a rappelé M. Nallet, qui a jugé l'amendement de l'opposition *« sympathique et généreux »* mais *« pratiquement ingérable »*. Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, a rappelé l'hostilité du gouvernement à cette *« modification subreptice de l'équilibre fondamental de nos institutions »*, avant de s'en prendre aux *« excès des régimes parlementaires »*. *« Nous ne faisons qu'essayer de combler le fossé qui se creuse entre la construction européenne et les citoyens ! »*, s'est exclamé M. Lellouche.

« FOSSOYEUR »

Suivant l'avis du gouvernement, les députés s'en sont tenus à l'amendement défendu par M. Nallet, qui élargit le contrôle parlementaire aux textes concernant la politique étrangère et de sécurité commune ainsi que la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures (deuxième et troisième « piliers »). Le débat autour du troisième amendement RPR, qui voulait instituer un contrôle *a priori* du Conseil constitutionnel sur les propositions d'acte communautaire, a été rapidement expédié, en fin de soirée. Le temps, pour Jacques Myard (RPR, Yvelines), de qualifier Mme Guigou de *« fossoyeur de la Constitution »*...

Marginalisés dans l'hémicycle, les « eurosceptiques » auront mis à profit l'embarras des partisans du projet de loi pour faire entendre leur voix, à défaut d'obtenir gain de cause. En fin de discussion générale, mercredi après-midi, ils ont livré un dernier baroud d'honneur. Nicole Catala (RPR, Paris), le président du Mouvement pour la France, Philippe de Villiers (Vendée) – *« Bientôt, les journalistes étrangers nous appelleront "Conseil régional de la France" »* –, M. Myard – *« Monsieur le président de l'Assemblée nationale, ou ce qu'il en reste... »* –, ou encore les représentants de la gauche socialiste du PS, Julien Dray (Essonne) et Yann Galut (Cher), se sont succédé à la tribune, avant que le pasquaïen Jean-Jacques Guillet (RPR, Hauts-de-Seine) ne défende une ultime motion de procédure. Dix voix de droite l'ont soutenue. Ainsi que celle d'un proche de Charles Pasqua, William Abitbol, évacué des tribunes du public pour avoir crié *« Référendum ! »*.

En fin de soirée, M. André affirmait que le combat du RPR allait *« continuer au Sénat »*, où, compte tenu du rapport des forces au Palais du Luxembourg, il aura la partie plus facile. Un vote conforme des deux assemblées étant requis en la matière, le gouvernement peut déjà se préparer à une deuxième lecture du texte, accompagnée de tractations plus serrées sur les pouvoirs de contrôle du Parlement.

Jean-Baptiste de Montvalon et Rafaële Rivais

Giscard, l'euro, le poulet fumé... et Lionel Jospin

LA SCÈNE avait un goût de déjà vu. Valéry Giscard d'Estaing mettant au défi le premier ministre, à l'Assemblée nationale, sur l'un de ses sujets préférés, l'Europe. C'était il y a deux ans, presque jour pour jour : un certain mercredi 27 novembre, l'ancien président de la République avait donné une leçon – magistrale – à Alain Juppé en répondant à une intervention du premier ministre à propos de Maastricht (*Le Monde* du 29 novembre 1996).

Mercredi 25 novembre... 1998, M. Giscard d'Estaing a posé la première question d'actualité à... Lionel Jospin. Il fut question de taux de conversion de l'euro à *« cinq décimales »* et de l'*« article 104-L alinéa 4 »* du traité de Maastricht. L'ancien président a montré qu'*« un achat de 54 francs – le prix d'un baril de lessive ou d'un poulet fumé – représentera 8,20108 euros »*. *« Vous réalisez l'absurdité de cette situation ! »*, s'est-il exclamé. La droite s'est régalée. *« Je vous propose de fixer le taux de conversion d'un euro à 6,50000 francs »*, ce qui implique un ajustement du taux de change *« de 0,8 % »*. *« Voilà qui ne serait pas cher pour simplifier la vie des Français ! »*, a conclu le député du Puy-de-Dôme, sous les bravos de la droite.

En fait de simplicité, Lionel Jospin s'est aventuré sur ces *« terres austères »* en tentant de lire avec le plus de naturel possible la note rédigée par ses services. On a compris qu'à ses yeux la *« simplicité »* veut qu'on en reste, pour les consommateurs, à l'affichage en euros avec *« deux chiffres après la virgule »*. Mais l'*« équité indispensable »* impose de conserver cinq décimales pour les *« grands opérateurs économiques et financiers »*. Et de conclure par une pirouette-hommage au *« simple, efficace, équitable et néanmoins sophistiqué »* Dominique Strauss-Kahn, qui ne manquera pas de faire *« son profit de l'interpellation, toujours pertinente, du président Giscard d'Estaing »*.

Cl. F.

L'UDF en mal de stratégie européenne

LES SYMPTÔMES du « malaise européen » ont gagné du terrain dans l'opposition. C'est l'un des enseignements de la discussion, à l'Assemblée, du projet de révision constitutionnelle. Partis des bancs du RPR, où ils prospèrent depuis des années, ils ont paradoxalement atteint ceux de l'ancienne confédération giscardienne, aujourd'hui éclatée entre l'UDF de François Bayrou et Démocratie libérale, le parti d'Alain Madelin.

Certes, la solution imaginée par Philippe Séguin pour préserver la cohésion du RPR, en liaison avec le président de la République, et symbolisée par les trois amendements défendus par le groupe de Jean-Louis Debré, n'ont pas effacé par enchantement les profondes divisions de la famille gaulliste sur l'Europe : le courant « souverainiste » y conserve un sérieux ancrage et de vibrants avocats. Cette solution a surtout jeté le trouble chez ses alliés, pourtant accoutumés à se définir comme les « européens de cœur » de la droite. C'est ainsi que les députés de DL se sont résolus aux trois amendements du RPR, y compris, chose qui aurait été inenvisageable il y a seulement quelques mois, celui qui prévoit que le passage à la majorité qualifiée, dans cinq ans, devra être précédé du vote d'une nouvelle loi.

Les députés du groupe UDF n'ont pas été épargnés par le doute. Certains, préconisant l'indulgence à l'égard de ceux que Raymond Barre a qualifiés de *« catéchumènes »*, étaient prêts à laisser passer sans sourciller les amendements RPR. Lors de la réunion de groupe, mardi 24 novembre, le débat s'est conclu à l'avantage de ceux qui voyaient dans le geste qu'on leur proposait d'accomplir un renoncement à l'une des clés de leur identité. Orateur principal du groupe, Hervé de Charette a finalement taillé en pièces la proposition néogaulliste.

RÉACTIONS ALLERGIQUES

Cette divergence entre l'UDF et DL a pour origine immédiate la nouvelle organisation de l'opposition, éclatée en trois formations et dominée par le RPR, et la perspective des élections européennes. Partisan d'une liste unique de l'opposition aux européennes, M. Madelin a déjà annoncé qu'il ne voyait aucun obstacle de principe à ce que le président de L'Alliance, M. Séguin, en prenne la tête. En revanche, au sein de l'UDF, M. Bayrou doit tenir compte des réactions allergiques que provoque le souvenir du Séguin de 1992. Ainsi, Pierre Méhaignerie a fait savoir que la tête d'une liste unique de l'opposition devrait avoir voté le traité de Maastricht, faute de quoi l'UDF devrait décider de conduire sa propre liste. L'ancien président du CDS défendra, dimanche, lors du conseil national de l'UDF, une motion tendant à faire trancher cette question par les adhérents lors d'un congrès extraordinaire.

Pour l'instant, M. Bayrou a seulement prévu une convention sur l'Europe, en février. Peu soucieux que la « nouvelle UDF » commence son existence par un score maigrichon aux élections de juin 1999, l'ancien ministre de l'éducation nationale est aussi conscient de la tentation identitaire qui se manifeste dans les rangs de sa formation politique. *« Si ce débat n'était pas conduit à l'UDF, le choix d'une liste unique conduite par Philippe Séguin ferait exploser cette famille politique »*, convient M. Bayrou. Il dispose de quelques mois pour *« unifier »* son mouvement, y compris sur l'Europe.

Cécile Chambraud

La dialectique acrobatique des communistes

*« **On sent bien** qu'il y a un problème »*, lance Jean-Pierre Brard (app. PCF, Seine-Saint-Denis). On ne saurait mieux dire. La discrétion des députés communistes sur le projet de révision de la Constitution préalable à la ratification du traité d'Amsterdam n'a d'égal que leurs divergences sur le texte. Leurs rares prises de position dans l'hémicycle ont relevé d'une dialectique pour le moins acrobatique. Lorsque Jean-Claude Lefort, porte-parole du groupe, a expliqué, mardi 24 novembre, que *« soucieux de voter au plus vite contre la modification constitutionnelle, nous voterons contre la motion de renvoi en commission ! »*, il a essuyé les sarcasmes de la droite.

Dans les couloirs, le député du Val-de-Marne, tentait, mercredi soir, d'exposer *« ce qui peut être rassembleur »* au sein de son groupe, dans ce débat. Le groupe n'est pas opposé *« au principe de transfert de compétence sans lequel il ne peut y avoir de construction européenne »*, reconnaît le député du Val-de-Marne. Mais *« par principe »* aussi, *« dès lors qu'un texte met en cause la souveraineté – peu ou prou –, le peuple doit trancher par référendum »*. Quant au débat sur la revalorisation du rôle du Parlement, lancé par le RPR, Alain Bocquet, président du groupe communiste, l'a qualifié de *« fausse fenêtre »* dans *L'Humanité* du 25 novembre.

Dans le courant des refondateurs, Guy Hermier (Bouches-du-Rhône), qui prône l'abstention, explique que l'annulation du conseil national du PCF sur l'Europe – pour cause de débat sur le PACS, les 7 et 8 novembre – a placé les députés communistes *« dans une situation de repli »*. M. Brard est aussi favorable à l'abstention, *« mais pour des raisons différentes »* : *« Les refondateurs s'abstiennent pour se distinguer de la Place du Colonel-Fabien, et moi par conviction qu'il manque un pilier démocratique et social à l'Europe. »*

« UN GARS D'CHEZ NOUS »

Georges Hage (Nord), lui, pense que le débat doit rester d'une *« simplicité biblique »*. *« La question est de savoir si on est pour ou contre Amsterdam ? Pour ou contre la révision constitutionnelle ? Le groupe, dans sa grande majorité, est contre le traité d'Amsterdam et pour le référendum »*, martèle le doyen du groupe PC. Le débat s'arrête là : *« Il ne faut pas céder aux sirènes du PS qui aimerait bien qu'on prenne part au vote sur les amendements Nallet. »*

Les députés PCF les plus orthodoxes n'ont guère apprécié un communiqué du groupe, daté du 10 novembre, qui indiquait que la motion de procédure déposée sur le texte – finalement présentée par M. Bocquet – était *« une simple mesure administrative à caractère conservatoire qui ne préjuge en rien de la manière dont le groupe va aborder la question sur le fond »*. Pour eux, cette *« déclaration du groupe communiste »* émane en fait de Robert Hue, André Lajoinie et Jacques Brunhes, soucieux de ne faire *« nulle peine, même légère, au gouvernement et à la social-démocratie »*.

« Il y a de la mutation dans l'air, pour reprendre une expression chère à Robert Hue », glisse M. Brard. M. Hue *« est un gars d'chez nous »*, a renchéri Julien Dray, mercredi soir, dans les couloirs. Comme des élus du Mouvement des citoyens, le député de la Gauche socialiste fait le *« pronostic »* que certains députés PCF sont *« mûrs »* pour une liste commune PS-PCF aux élections européennes...

Clarisse Fabre

La rivalité entre M. Le Pen et M. Mégret resurgit sur le terrain marseillais

Jean-Jacques Susini, ancien de l'OAS, veut contrôler la fédération des Bouches-du-Rhône

La rentrée politique de Jean-Jacques Susini, nouveau secrétaire départemental du Front national dans les Bouches-du-Rhône et fidèle de Jean-Marie Le Pen, s'est faite en l'absence remarquée de Bruno Mégret, qui est officiellement candidat aux prochaines élections municipales à Marseille. M. Susini a évoqué les trois militants du FN condamnés pour le meurtre d'Ibrahim Ali, en indiquant que le parti « veille » sur eux.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Jean-Jacques Susini a fait, mercredi 25 novembre, sa première apparition publique de nouveau secrétaire départemental des Bouches-du-Rhône du Front national, en l'absence remarquée de Bruno Mégret : il présentait à la presse *« l'équipe européenne de Le Pen »*, en tournée à Marseille. Pierre Descaves, Marie-France Stirbois et Jean-Claude Martinez, directeur de la campagne européenne du FN, participaient en effet à un dîner-débat avec les militants. Les responsables du parti d'extrême droite, après avoir annoncé une *« campagne prophétique »* d'ici juin, ont tenté de minimiser les divergences au sein de leur parti. M. Martinez expliquait par exemple qu'il avait été préféré à M. Mégret comme animateur de campagne pour de simples raisons de *« vibrato, de mise en musique »*. Pourtant, dans ce parti si attaché aux symboles, c'est bien l'absence du délégué général, dans ce fief de Marseille qu'il a décidé de conquérir aux prochaines élections municipales, qui faisait événement.



DÉPENSE SOMPTUAIRE

Nommé au bureau politique le 19 octobre par la volonté de son vieil ami Jean-Marie Le Pen, M. Susini a commencé à affirmer sa présence locale : il a rencontré les principaux caciques du parti et entamé une tournée des sections hors Marseille. Le 9 novembre, il adressait sa première lettre aux militants. Il y précise l'objectif actuel de son parti : *« Accéder au pouvoir pour y appliquer avec résolution et fidélité le programme du Front, la totalité de ce programme et rien que ce programme »* – une phrase que les adversaires de M. Mégret considèrent comme une pierre discrète dans le jardin des partisans d'une alliance avec la droite classique.

Pour y arriver, le secrétaire départemental annonce son intention de *« promouvoir une véritable renaissance culturelle dans nos rangs »*, avant de *« rendre hommage à tous les dirigeants du Front sans la moindre réserve et d'abord à Jean-Marie Le Pen »*, qui est venu le tirer de sa semi-retraite lors des élections législatives de 1997 où il se présenta dans les quartiers nord de Marseille. Au moment où « [nos] *adversaires multiplient les manœuvres médiatiques et autres pour nous diviser »*, M. Susini ajoute : *« Au fond d'un hôpital ou d'une prison, oui, pourquoi pas d'une prison, tout frontiste doit se rendre compte que le parti est là, qu'il veille sur lui »*, allusion transparente aux trois militants du FN condamnés en juin pour le meurtre d'Ibrahim Ali.

La nouvelle équipe dirigeante du département devrait être constituée dans les prochains jours et conserver l'essentiel des sortants, à l'exception de Maurice Gros, ex-secrétaire départemental qui hérite du titre, plutôt honorifique, de secrétaire régional. On prête cependant à M. Susini l'intention de créer un poste d'adjoint spécialement chargé du reste du département, afin de se réserver Marseille.

M. Susini prend ses fonctions au moment où un nouvel épisode de la sourde lutte entre mégrétistes et lepénistes a créé un malaise dans les rangs du FN. M. Mégret, qui brigue la mairie de Marseille, voulait constituer une société civile immobilière aux fins d'acquisition, pour plus de deux millions de francs, de mille mètres carrés de bureaux près de la gare Saint-Charles et remplacer ainsi les locaux actuels, dont le bail vient à échéance le 31 décembre. Ses adversaires, qui estiment la dépense somptuaire, affirment qu'il n'avait pas officiellement prévenu le parti de cette affaire et ont pris cette démarche comme le signe d'un jeu trop personnel. Le délégué général en tout cas est désormais en campagne électorale : il prépare son deuxième journal et fait la tournée de toutes les sections marseillaises.

ACTIVISME VIRULENT

Le conflit ne semble pas encore atteindre les militants, qui se sont, dans l'ensemble, réjouis de la candidature d'un poids lourd au poste de maire de la deuxième ville de France. Ils espèrent unanimement que cette bataille leur permettra au moins de remporter une ou plusieurs mairies de secteur, particulièrement celles que la gauche détient dans les quartiers populaires de la ville. Quelle que soit l'issue de la lutte plus ou moins ouverte qui divise la fédération, la seule présence de M. Susini gêne la stratégie d'ouverture vers la droite prônée par M. Mégret : les dirigeants de celle-ci auraient bien du mal à officialiser une alliance avec un parti dont le nouveau responsable départemental a construit sa notoriété sur l'activisme le plus virulent de l'OAS.

Michel Samson

Condamnés pour leurs propos sur l'« inégalité des races »

Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret ont été condamnés, mercredi 25 novembre, par le tribunal de grande instance de Nanterre, à verser chacun 10 000 francs de dommages et intérêts à l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) pour leurs propos sur l'*« inégalité des races »*. *« Je crois à l'inégalité des races »*, avait déclaré M. le Pen, lors de l'université d'été de son parti le 30 août 1996 à La Grande-Motte (Hérault). Le délégué général avait affirmé, pour sa part, qu'il croyait en *« la supériorité d'une race sur une autre »* au cours d'une émission télévisée sur France 2 le 17 février 1997. Le tribunal a considéré que, en raison de leurs fonctions politiques, ils avaient commis un *« abus de la liberté d'expression »*. En revanche, Catherine Mégret, qui avait évoqué des *« différences de gènes entre les races »* dans le *Berliner Zeitung*, le 24 février 1997, n'a pas été condamnée, le tribunal estimant qu'il n'y avait pas de *« faute caractérisée »* bien que *« la pertinence de la notion de race humaine soit des plus contestables »*.

Lyne Cohen-Solal (PS) continue son combat contre Jean Tiberi

L'affaire des faux électeurs n'est pas close

ILS S'ÉTAIENT affrontés durement, sous le feu des médias, pendant la campagne électorale de 1997. Depuis, la lutte continue, quotidiennement, entre Jean Tiberi, maire de Paris et député de la 2e circonscription de Paris, et Lyne Cohen-solal, son adversaire socialiste aux législatives. Le combat, de nature judiciaire, porte avant tout, à l'initiative de Mme Cohen Solal, sur les inscriptions frauduleuses d'électeurs dans le 5e arrondissement, dont M. Tiberi fut le maire jusqu'en 1995.

Le Conseil constitutionnel, en dépit de la reconnaissance de ces irrégularités, a validé, le 20 février, l'élection de M. Tiberi. La voie du contentieux électoral étant désormais close, Mme Cohen-Solal et ses avocats, Claude Pollet-Bailleux, Jean-Philippe Immarigeon et Michel Zaoui, se battent pied à pied sur le plan pénal pour faire reconnaître l'existence de *« faux électeurs »* dans le fief du maire de Paris. A la mi-novembre, ils ont écrit à la juge d'instruction, Chantal Perdrix, saisie depuis mai 1997 de ce dossier, pour lui demander de procéder à deux nouveaux actes d'instruction : d'une part, l'audition de Christiane Maugüé, la conseillère d'Etat qui a rédigé le rapport d'enquête sur les listes électorales sur lequel s'est appuyé le Conseil constitutionnel ; d'autre part, la formulation d'une demande de transmission de ses documents de travail à l'état brut, la haute juridiction ayant refusé, au nom du secret de ses délibérations, la communication du rapport final.

Mme Perdrix a un mois pour faire connaître le sort qu'elle compte réserver à ces demandes d'acte. *« Notre intention est d'obtenir le décompte exact des faux électeurs identifiés par le Conseil constitutionnel, ce qui ferait progresser considérablement l'instruction »*, explique Me Pollet-Bailleux. *« Cette liste de faux électeurs, puisqu'elle a été établie par une juridiction, nous permettrait de faire valoir l'autorité de la chose jugée sur deux fronts »*, précise Me Immarigeon.

UNE PREUVE DE GRANDE VALEUR

Le premier front est celui de l'instruction pénale : Mme Perdrix ne peut mettre en examen les faux électeurs tant qu'elle n'a pas leurs noms ; le second est celui de la révision des listes électorales, actuellement en cours. La commission de révision de ces listes ne contrôle que les « flux » d'électeurs (radiations, nouvelles inscriptions) et non le « stock », constitué précisément pendant la période où Mme Cohen-Solal pense avoir détecté des inscriptions non justifiées. Le décompte effectué par le Conseil constitutionnel serait un moyen de preuve de grande valeur pour la plaignante. M. Tiberi affirme qu'il n'est pas concerné par cette enquête. *« Je n'ai jamais été mis en cause dans l'affaire des électeurs du 5e (...). Les listes électorales sont établies par des commissions qui comprennent un représentant du maire de Paris, un représentant du tribunal de grande instance et un représentant du préfet »*, a-t-il déclaré, le 22 novembre sur Radio J.

Le maire de Paris ne parvient pas, cependant, à ignorer son adversaire socialiste, qu'il accuse, lors de ses rencontres avec des journalistes, d'avoir occupé deux emplois à temps plein simultanément, en 1992, et d'avoir perçu des indemnités de chômage en même temps qu'une rémunération pour un travail à temps partiel en 1997. Son avocat, Me Thierry Herzog, avait dénoncé ces faits au procureur de la République de Paris en décembre 1997. Or, après une enquête préliminaire de plusieurs semaines, le parquet a conclu, le 24 février, à *« l'absence d'infraction »*. Me Herzog estime que cette conclusion ne concerne que le point relatif aux indemnités de chômage, et non celui du cumul de deux emplois à temps plein, tandis que les défenseurs de Mme Cohen-Solal affirment que les deux aspects sont définitivement réglés par ce classement sans suite.

Depuis les élections législatives, Mme Cohen-Solal a été élue conseillère régionale. Elle assiste systématiquement aux réunions du conseil d'arrondissement du 5e, où siège M. Tiberi, lui signifiant ainsi qu'elle continue son combat politique. Le maire de Paris, de son côté, veille à l'empêcher, dès qu'il en a le pouvoir, d'accéder à certaines manifestations en tant que représentante du président socialiste du conseil régional, Jean-Paul Huchon. Ainsi, l'Hôtel de Ville lui a-t-il refusé un carton d'invitation à l'inauguration, le 11 novembre, de la statue de Winston Churchill, où Roland Dumas, lui, a été invité *(lire ci-dessus)*.

Pascale Sauvage

Roland Dumas à l'Hôtel de Ville

Il y est invité à chaque visite d'Etat, mais il y sélectionnait ses apparitions : Roland Dumas s'est rendu, le 11 novembre, à la réception offerte par Jean Tiberi, maire de Paris, aux invités de l'inauguration de la statue de Sir Winston Churchill. Deux comités d'organisation avaient établi la liste des personnalités conviées à cette cérémonie. Le service du protocole de l'Hôtel de Ville y a ajouté les représentants des autorités de l'Etat, parmi lesquels, précise le service de presse, d'anciens premiers ministres et le président du Conseil constitutionnel ès qualités.

Quant à l'accueil réservé par Xavière Tiberi à M. Dumas, le lendemain du refus du Conseil constitutionnel de transmettre son rapport d'instruction sur les fraudes électorales dans le 5e arrondissement (dont M. Tiberi fut longtemps le maire) au juge Chantal Perdrix (*Le Monde* du 14 novembre), l'épouse du maire de Paris affirme ne pas avoir été plus chaleureuse avec lui qu'avec ses autres invités.

La « fessée » administrée aux mégrétistes d'Ile-de-France

L'ANNULATION – faute de salle – de la réunion électorale du Front national, prévue mercredi 25 novembre à Paris pour protester contre le traité d'Amsterdam (*Le Monde* du 26 novembre), aura fait au moins un heureux : Jean-Marie Le Pen lui-même, qui a tout fait pour que l'événement n'ait pas lieu avant de s'y inviter. Organisé par le groupe d'élus frontistes du conseil régional d'Ile-de-France, présidé par Jean-Yves Le Gallou, pilier de la mouvance mégrétiste, ce meeting ne prévoyait à l'origine qu'une vedette, le délégué général Bruno Mégret. Autrement dit, l'homme qui cristallise actuellement tous les ressentiments lepénistes, depuis sa mise en cause publique du projet de M. Le Pen de choisir sa femme, Jany, comme tête de liste aux élections européennes, si une décision judiciaire l'empêchait de l'être lui-même.

Averti de ce projet, le président-fondateur, qui n'a de cesse de tenter de marginaliser celui qui prétend être le numéro deux, a immédiatement sommé les élus régionaux de revenir sur leur projet. En vain. Après avoir voté le 6 novembre, à une très large majorité, pour le maintien du meeting, les élus ont envoyé, le 7, un médiateur, le secrétaire régional, Jean Luciani, pour négocier avec M. Le Pen. Incapable de faire annuler le meeting, le président du FN a finalement décidé de s'y inviter.

Pour les élus, l'incident était clos. Une lettre de M. Le Pen les convoquant au siège du FN, à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), les a immédiatement détrompés. Cette « rencontre » a eu lieu, mardi 24 novembre, après que le propriétaire de la salle initialement louée se fut désisté, entraînant donc l'annulation de la réunion. *« Nous en sommes sortis avec un sentiment oscillant entre la consternation, la rage et l'amusement »*, explique l'un des conseillers régionaux, convoqués par M. Le Pen. *« C'était inutilement agressif, maladroit, et un brin pathétique »*, commentent d'autres, en ajoutant : *« Nous sommes dans le passionnel, l'irrationnel. » « Jean-Marie Le Pen est monté sur l'estrade et, comme un maître d'école, a administré une fessée aux élus, non sans avoir fait évacuer les assistants qui les avaient accompagnés »*, raconte l'un de ces élus.

La *« leçon »*, qui a duré un quart d'heure, tournait autour de deux thèmes : d'une part, la faute grave que les conseillers auraient commise en décidant d'organiser le meeting sans en parler à *« l'équipe Le Pen »* ; d'autre part, les conseillers régionaux, a rappelé M. Le Pen, ne sont là *« que pour défendre le programme du Front national lors du vote du budget »* et non pour *« faire de la politique »*. *« Si ce n'est pas une fin de règne, c'est une belle imitation »*, s'est écrié, en sortant de la salle, un vieux militant. La plupart des élus, qui n'ont pas pu prendre la parole, se sont ensuite retrouvés dans un café voisin pour commenter l'épisode et dresser les comptes de toutes les *« humiliations »* qui leur ont été imposées par le clan lepéniste. La dernière en date : l'obligation, *« pour les orateurs nationaux »*, de soumettre chacun de leur déplacement en province à l'accord de Samuel Maréchal, cheville ouvrière de l'antimégrétisme et gendre de M. Le Pen, sous peine de ne pas se voir rembourser leurs frais.

Christiane Chombeau

Lionel Jospin critiqué par Philippe Séguin et Daniel Cohn-Bendit

Les sans-papiers au cœur du débat

RÉPONDANT à Lionel Jospin, mercredi 25 novembre, sur France-Info, Philippe Séguin a reproché au premier ministre d'organiser *« une zone de non-droit »* en maintenant les sans-papiers non régularisés *« dans une situation inadmissible »*. Le président du RPR a dénoncé les *« phrases absolument incroyables »* de M. Jospin, qui avait affirmé, la veille, sur la même station (*Le Monde* du 26 novembre), que les autorités *« n'iraient pas chercher chez eux »* les sans-papiers qui n'ont pas obtenu leur régularisation, mais que, s'ils étaient contrôlés, ils seraient reconduits à la frontière.

Venu soutenir, dans la soirée, la candidate de L'Alliance, Jacqueline Mathieu-Obadia (RPR), au second tour de l'élection législative partielle dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes, M. Séguin est revenu sur le sujet plus violemment encore. *« Les malheureux qui vont être tolérés sur le territoire national n'ont aucun droit,* a lancé le président du RPR. *Ils n'ont pas les moyens d'avoir une existence décente et, qui plus est, on leur dit, par la voix du premier ministre : "Restez chez vous parce que, si d'aventure vous alliez dans la rue et qu'un policier vous croise, on serait peut-être obligé de vous faire partir." C'est incroyable d'entendre des choses pareilles ! Où est la légalité républicaine ? Où est la morale républicaine ? »*

Accusant le premier ministre de *« jouer les matamores »*, M. Séguin a conclu : *« Ou il cède piteusement devant M. Cohn-Bendit et il présente de plates excuses à Mme Voynet (...), ou il adopte la position responsable que nous lui demandons. Si non, ce n'est plus la peine de parler de la lutte contre l'immigration clandestine, ce n'est même plus la peine de contrôler les passeports ou les pièces d'identité dans les ports ou les aéroports, il faut affecter le personnel de police à d'autres tâches et, sur les guichets ainsi désertés, il faut mettre un panneau "entrée libre". »*

PARI SUR L'INTELLIGENCE

Daniel Cohn-Bendit, dont les appels à régulariser les sans-papiers ont provoqué une tension entre M. Jospin et les Verts, au premier rang desquels Dominique Voynet, multiplie les déclarations dans la presse, à la radio et à la télévision. Dans un entretien publié jeudi par *Le Républicain lorrain*, il déclare : *« Nous sommes dans une période de gestation, au début d'un processus de déblocage. »* La tête de liste des Verts aux élections européennes voit *« les choses »* bouger *« très lentement »*, mais *« parie toujours sur l'intelligence des gens et, donc, sur celle de Lionel Jospin »*. Pour M. Cohn-Bendit, il faut *« donner des papiers à des gens, pour qu'ils ne forment pas un vivier qui ne profite qu'aux esclavagistes du marché noir »*.

La veille, M. Cohn-Bendit avait assuré qu'il ne remettait pas *« en cause la politique globale »* de l'immigration du gouvernement. *« Je demande un infléchissement sur la politique des sans-papiers, pas sur l'ensemble de l'immigration »*, avait-t-il souligné sur RTL. Puis, à nouveau interrogé sur LCI, la tête de liste des Verts a dit : *« J'observe avec satisfaction que Lionel Jospin n'a pas influencé Dominique* [Voynet] *sur le nucléaire et les sans-papiers. »*

Le futur système d'épargne-retraite dépendrait des négociations de branche ou d'entreprise

Jérôme Cahuzac, député (PS), « démine le terrain » pour Dominique Strauss-Kahn

Dans une note remise à Dominique Strauss-Kahn et à Augustin Bonrepaux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Jérôme Cahuzac, député (PS) de Lot-et-Garonne, préconise un système de retraite par capitalisation laissé au libre choix des partenaires sociaux, au niveau de la branche ou de l'entreprise. Un éventuel projet de loi ne pourrait, cependant, être examiné avant la fin 1999.

QUELQUES MODIFICATIONS sémantiques remettent parfois sur les rails un débat de fond qui a dégénéré en guerre idéologique. Il a suffi qu'on bannisse le terme de « fonds de pension » pour le remplacer par « épargne-retraite collective », plus « socialement correcte », et qu'on annonce que les syndicats seraient étroitement associés à la gestion de ce système par capitalisation... « à la française » pour que l'épouvantail se transforme en une réforme acceptable par ses opposants de naguère.

Quand Dominique Strauss-Kahn a annoncé, le 28 octobre, à l'Assemblée nationale, qu'il préparait un projet de loi sur l'épargne-retraite pour le *« courant 1999 »*, il n'a pas soulevé de tollé sur les bans de la gauche (*Le Monde* du 30 octobre). La ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, avait préparé le terrain en annonçant auparavant l'abrogation de la loi Thomas sur les fonds de pension, votée en février 1997, mais mort-née faute de décrets d'application. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie savait aussi que le champ avait été en partie déminé par Jérôme Cahuzac, député (PS) de Lot-et-Garonne, qui avait rencontré des syndicats ouverts à une réforme, à la seule exception de FO.

Dans une note remise à la commission des finances de l'Assemblée nationale, puis à M. Strauss-Kahn, M. Cahuzac se prononce pour la création d'*« un produit d'épargne d'entreprise à long terme »*, bloqué pour au moins dix ans (renouvelables). Ces fonds ne pourraient être créés qu'après accord d'entreprise ou de branche, alors que la loi Thomas autorisait les chefs d'entreprise à passer outre le refus des salariés. *« Dès lors que cet accord serait conclu*, précise la note, *tous les salariés de l'entreprise, ou de la branche, seraient concernés. »*

CRÉDIT D'IMPÔT

Les partenaires sociaux seraient *« partie prenante »* dans le pilotage du fonds, l'élaboration du cahier des charges et le choix du gestionnaire (banques, assurances, mutuelles, institutions de prévoyance). Les versements des salariés bénéficieraient d'un crédit d'impôt plafonné. Pour ne pas le réserver aux seuls salariés imposables, indique M. Cahuzac, *« il s'agirait d'un vrai crédit d'impôt, avec restitution en cas de revenus non soumis à l'impôt »*. Les sommes abondées par l'entreprise – proportionnellement plus importantes pour les bas salaires – bénéficieraient d'une déduction plafonnée pour l'impôt sur les sociétés et d'une exonération de cotisations-maladie et famille.

En revanche, elles seraient assujetties à une cotisation-vieillesse, afin de ne pas amputer les recettes du régime général et des caisses complémentaires. Pour être incitative, souligne M. Cahuzac, l'épargne devra être transférable sur un autre fonds en cas de changement d'entreprise du salarié et bénéficier d'une revalorisation minimale (les prix plus 1 ou 2 points, ou 75 % du taux moyen des emprunts d'Etat). Les souscripteurs devront bénéficier d'une possibilité de sortie anticipée, mais seulement pour faire face à des *« accidents graves de la vie »*, et d'une réversion intégrale sur le conjoint survivant. M. Cahuzac laisse la possibilité de sortie en rente ou en capital, à condition que le salarié l'ait précisé au moment de la souscription.

Plusieurs raisons justifient, selon lui, la mise en place d'un tel système : la baisse inévitable du niveau des retraites à partir de 2005 ; l'intérêt de réorienter l'épargne vers le secteur productif, grâce à un développement des actions ; la nécessité de freiner la montée en puissance des grands fonds de pension américains qui détiennent une partie notable de la capitalisation de la Bourse de Paris.

La note de M. Cahuzac constitue un document extrêmement intéressant, qui reprend la philosophie générale exprimée par les ministres concernés, commentait-on, mercredi, dans l'entourage de Mme Aubry, après sa publication par *Libération* le 25 novembre. Mais le gouvernement reste prudent, et un projet de loi ne sera pas examiné, au mieux, avant fin 1999. La ministre de l'emploi rappelle que la priorité reste la consolidation des régimes par répartition. Rien ne sera décidé avant le 31 mars, date à laquelle le commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, doit achever la mission de concertation sur les retraites que lui a confiée Lionel Jospin. Matignon qualifiait de très prématurée l'hypothèse d'un sommet sur les retraites après la remise du rapport Charpin.

Jean-Michel Bezat

Une étude de Futuribles met en doute les prévisions officielles

UNE FORME de pensée unique, à moins qu'il ne s'agisse de paresse intellectuelle, frapperait-elle les experts qui se penchent au chevet du système de retraite ? Une étude, réalisée par l'association de prospective Futuribles international (*Travaux et recherches de prospective*, nº 9) avec l'appui de la branche retraite de la Caisse des dépôts et de l'Observatoire des retraites (émanation des régimes complémentaires Arrco et Agirc), ouvre de nouvelles perspectives, qui montrent qu'aux nécessaires prévisions en matière de retraite, il faudrait ajouter des enquêtes prospectives.

Les prévisions du "rapport Briet" (1995) pourraient être contredites

ESPÉRANCE DE VIE À 60 ANS, en années — 60 ans en : 1950, 1990, 2030, 2050 — HOMMES / FEMMES

CROISSANCE DU PIB, en % par an

1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2040
3,5	2,5	2,0	1,75	1,75 / 1,5

PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL, en % par an

1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2040
2,25	1,25	1,75	2,0	2,0

EFFECTIFS EMPLOYÉS, en % par an

1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2040
1,25	1,25	0,25	–0,25	–0,25 / –0,5

MASSE SALARIALE EN FRANCS CONSTANTS, en % par an

1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2040
2,25	2,75	2,25	1,75	1,75 / 1,5

TAUX DE CHÔMAGE EN FIN DE PÉRIODE

1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2040
11	9	8,5	8,5	8,5

SOUS-ESTIMATION

Les scénarios tendanciels extrapolent à partir des données actuelles (taux de fécondité, croissance, niveau de chômage, évolution de la masse salariale, productivité), comme l'illustrent *Le Livre blanc sur les retraites* (1991) ou le rapport Briet (1995). En revanche, ils ignorent ou sous-estiment les *« facteurs de discontinuité et de rupture »*. Aussi les auteurs de l'étude se sont-ils *« attachés à examiner quels sont les facteurs (et les acteurs) susceptibles de remettre radicalement en cause notre organisation collective »* et d'*« induire des évolutions différentes de celles qui sont habituellement considérées »*.

Ainsi, l'ampleur du vieillissement démographique à l'horizon 2030 a peut-être été sous-estimée : le phénomène pourrait être *« plus marqué que prévu »*. Il en va de même pour l'évolution du taux d'activité (pourcentage d'actifs par rapport à la population des seize - soixante-quatre ans. *« La proportion de la population totale qui est effectivement au travail, vit principalement de la rémunération directe de son travail et contribue à titre principal au financement des retraites, pourrait évoluer de manière éminemment contrastée d'ici à 2010 et 2030 »*, note l'étude. Pour caricaturer, un tiers ou deux tiers de la population pourraient avoir un emploi.

Les auteurs concluent que plusieurs scénarios sont possibles, même s'ils reconnaissent ne pas avoir pu en mener l'étude jusqu'au bout. Aux deux scénarios tendanciels – l'un favorable, qui postule notamment une résorption du chômage à partir de 2005 ; l'autre défavorable, qui prévoit un sous-emploi endémique –, ils en ajoutent trois, appuyés sur l'*« émergence d'une organisation et d'une dynamique nouvelles »*.

SCÉNARIO À APPROFONDIR

Le premier, peu probable, est celui de l'apparition d'une économie libérale de marché de type anglo-saxon, qui suppose le démantèlement de pans entiers de la protection sociale. Le deuxième scénario, *« d'inspiration scandinave »*, s'appuie sur une économie sociale de marché, où les taux d'emploi et de prélèvements obligatoires sont plus élevés et où le consensus social est fort, ce qui le rend difficilement adaptable à la France. Le troisième scénario, dit de « redistribution généralisée », consiste à *« imaginer une société marquée par un important allongement de la durée d'activité professionnelle sur la durée de vie : tous actifs de dix-sept à soixante-dix-sept ans »* dans le secteur marchand, l'administration, la formation ou l'économie solidaire.

Même s'il peut être considéré comme *« utopique »*, estiment les auteurs de l'étude, ce scénario mériterait d'être approfondi.

J.-M. B.

La ligne de fracture dans le camp syndical se déplace

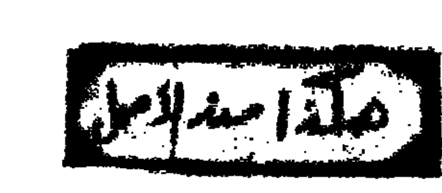
EN JANVIER 1997, Jean-Pierre Thomas, à l'époque député (UDF-PR) des Vosges, avait, à son insu, réussi une prouesse : unir les cinq centrales syndicales contre son projet de loi sur l'épargne-retraite, qui introduisait les fonds de pension en France. Pour marquer le coup, Louis Viannet, Marc Blondel, Alain Deleu et Marc Vilbenoît avaient même donné une conférence de presse commune dans un grand hôtel parisien. Depuis, les avis des principales centrales ont évolué et, selon Jérôme Cahuzac, député (PS) de Lot-et-Garonne, auteur d'une note remise à Dominique Strauss-Kahn *(lire ci-dessus)*, *« un consensus pourrait se faire entre les partenaires sociaux consultés, à l'exception notable de FO, qui n'a pas jugé utile de donner son avis »*.

L'évolution la plus notable est celle de la CGT, qui a levé son opposition de principe à la création de fonds de pension, tout en restant très prudente sur leur modalité. Interrogé, le 10 novembre, sur le sujet, M. Viannet avait indiqué que sa confédération *« jugera sur pièces »*. S'il s'agit de *« compléter »* le système existant, la CGT est prête à étudier un éventuel projet ; si, en revanche, *« il s'avère qu'un système de fonds d'épargne risque, d'une façon ou d'une autre, de devenir un choix pour les employeurs entre retraite complémentaire et épargne, ce serait une condamnation »*, avait ajouté le dirigeant syndical, sur Europe 1.

La CFDT, tout comme la CFE-CGC, n'est pas hostile par principe à l'introduction d'un « troisième étage » des retraites, qui viendrait compléter le dispositif actuel. Leur attention porte sur la mise en place desdits fonds d'épargne-retraite, notamment leur caractère universel, le contrôle de leur gestion par les partenaires sociaux. Pour Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, l'épargne salariale peut être mise au service du financement des retraites, à condition qu'elle le soit dans *« un système généralisé »* qui offre des *« garanties »*. De même, Jean Luc Cazettes (CFE-CGC), président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, est aussi *« favorable à la retraite par capitalisation, à condition qu'elle ne souffre pas des tares de la défunte loi Thomas : le nouveau système devra, en particulier, être obligatoire et ne pas menacer le financement des régimes existants »*.

Des cinq confédérations, seule FO campe sur sa position de refus. Au nom de son attachement à la retraite par répartition, qui assure la *« solidarité entre les générations »*, FO est résolument contre la création de fonds de pension, qui *« opposent retraités et actifs et favorisent le capital au détriment du travail »*. La fédération SUD-PTT est sur la même position. Elle juge que *« la mise en place de fonds de pension ne repose sur aucun argument économique solide »*.

Alain Beuve-Méry



La croissan…
au troisièm…
L'Insee annonce un rec…

traite dépendrait ou d'entreprise

les prévisions officielles

pourraient être contredites



La croissance de l'économie a ralenti au troisième trimestre de l'année 1998

L'Insee annonce un recul de l'activité industrielle « au cours des prochains mois »

Selon les statistiques publiées jeudi 26 novembre par l'Insee, la croissance a atteint 0,5 % au troisième trimestre de 1998, soit 0,4 point de moins que prévu. Sur l'ensemble de l'année, la hausse de 3,1 %, attendue par le gouvernement, sera, cependant, presque atteinte. La consommation des ménages, en octobre, et les perspectives pour l'industrie, en novembre, ajoutées aux perspectives d'investissement, risquent de renforcer le pessimisme.

L'ÉCONOMIE française est bel et bien entrée dans une phase de ralentissement, mais la tendance est encore peu accentuée : voilà, en résumé, le principal enseignement qu'apportent trois études publiées par l'*Insee*, *jeudi 26* novembre, portant *sur les comptes* nationaux du troisième trimestre de 1998, sur la consommation des ménages en octobre et sur la conjoncture dans l'industrie en novembre.

Le premier signe de ce tassement de l'activité est fourni par les comptes nationaux. Ceux-ci font apparaître que la croissance a seulement *été de 0,5 % au troisième trimestre (après 0,7 % et 0,8 %* aux deux premiers trimestres), soit 0,4 point de moins que ne le prévoyait l'institut dans ses prévisions rendues publiques le 9 octobre. De surcroît, sans un effet « jours ouvrables » favorable d'environ un quart de point, la croissance serait encore plus faible : de l'ordre de 0,2 % ou 0,3 %. Compte tenu de la crise financière internationale, dont les *effets les plus forts* se sont fait sentir *jusqu'au début d'octobre, la nouvelle était attendue*. Elle n'embarrassera, toutefois, guère le gouvernement car « l'acquis de croissance » (c'est-à-dire la croissance qui serait constatée en fin d'année si, par hypothèse, l'activité était étale au quatrième trimestre) est déjà de 2,9 % à la fin de ce troisième trimestre.

Il n'est donc pas encore certain que Bercy pourra tenir l'objectif fixé, à savoir une croissance de 3,1 % *pour 1998. Pour parvenir à ce résultat, il faudrait que la hausse du* PIB atteigne 0,8 % au quatrième trimestre de l'année, ce qui est très loin d'être assuré. Mais, dans le pire des cas, même si le PIB ne progressait que de 0,4 % au dernier trimestre, la croissance sur 1998 serait tout de même de 3 %. A un petit *dixième près, le gouvernement pourrait donc dire que le cap a été* tenu.

Il s'en privera d'autant moins que les composantes de la croissance sont exactement celles qu'il avait annoncées. Sous l'effet du très fort ralentissement de la demande mondiale, les exportations sont en nette décélération : leur « acquis de croissance » à la fin du troisième trimestre est de 6,8 %, à comparer à 12,6 % sur l'ensemble de 1997. En revanche, la demande intérieure reste très dynamique, avec un « acquis » de 3,3 %, contre 0,9 % sur l'ensemble de 1997.

Sans grande surprise, cette demande intérieure est tirée par la consommation des ménages, qui a encore progressé de 0,8 % au troisième trimestre, et l'investissement des entreprises, qui s'est accru de 0,9 % *sur la même période. Dès la fin septembre, « l'acquis » de crois*sance de l'investissement des entreprises (5,9 %) dépasse donc déjà la prévision du gouvernement pour l'ensemble de l'année (5,7 %).

Si ce bilan est donc, à peu de chose près, en ligne avec les hypothèses économiques du gouvernement pour 1998, il n'en soulève donc pas moins une interrogation : ne laisse-t-il pas présager pour 1999 un *ralentissement plus marqué que ne le dit Bercy ?* L'Insee a relancé la controverse, *mercredi*, en annonçant que, selon sa dernière enquête auprès des chefs d'entreprise, l'investissement industriel pourrait enregistrer une croissance nulle l'an prochain, alors que le gouvernement escompte une hausse de 9 %. Deux autres indicateurs publiés jeudi risquent de renforcer cette note pessimiste.

D'abord, la consommation des ménages en produits manufacturés a baissé de 0,7 % en octobre. Il faut, cependant, interpréter ce chiffre avec prudence, car le profil de cet indicateur, au mois le mois, est très heurté, et, en valeur absolue, la consommation reste à un niveau très élevé. Plus préoccupant, l'enquête mensuelle réalisée en novembre dans l'industrie par l'Insee révèle une nouvelle dégradation du moral des chefs d'entreprise. « *L'activité a ralenti au cours des derniers mois*, affirme l'institut. *Les perspectives personnelles de production des industriels permettent d'anticiper la poursuite du ralentissement de l'activité au cours des prochains mois. Les perspectives générales de production diminuent encore très nettement.* »

Dans le cas des perspectives générales, la tendance est effectivement *très défavorable. Le solde – positif – des opinions optimistes* et pessimistes n'a cessé de reculer (de 35 points en juillet à 6 points en octobre), avant de devenir négatif de 5 points en novembre. Jour après jour, les indicateurs publiés par l'Insee alimentent le même débat : si le bilan de la croissance pour 1998 est maintenant largement acquis – et il sera bon –, le gouvernement pourra-t-il encore longtemps affirmer que l'activité progressera de 2,7 % en 1999 ? Les statistiques les plus récentes ne le laissent pas présager.

Laurent Mauduit

La croissance et ses principales composantes

CROISSANCE (PIB) — variation en %

1996	1997	1998*	ANNÉE 1998 (trimestres) T1	T2	T3
1,6	2,3	2,9	0,7	0,8	0,5

CONSOMMATION DES MÉNAGES — variation en %

1996	1997	1998*	ANNÉE 1998 (trimestres) T1	T2	T3
2,0	0,9	3,3	0,6	1,1	0,8

INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES — variation en %

1996	1997	1998*	ANNÉE 1998 (trimestres) T1	T2	T3
0,6	– 0,2	5,9	2,5	1,6	0,9

EXPORTATIONS — variation en %

1996	1997	1998*	ANNÉE 1998 (trimestres) T1	T2	T3
5,2	12,6	6,8	1,1	0,4	2,9

* Acquis à la fin du troisième trimestre

Jacques Chirac s'inquiète de la situation des sans-abri

AU CONSEIL des ministres, mercredi 25 novembre, Jacques Chirac est intervenu en faveur des sans-abri, en soulignant que « *dans cette période cruciale, chaque Français doit se sentir personnellement concerné* ». « *Je l'ai dit lorsque j'ai créé le SAMU social, le simple geste de signaler une personne en danger peut permettre de sauver une vie* », a ajouté le président de la République, dont les propos étaient rapportés par la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna. M. Chirac, qui s'exprimait après la communication de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, sur le dispositif d'accueil d'urgence hivernale (*Le Monde* du 26 novembre), a souhaité que l'échéance de l'hiver soit « *préparée tout au long de l'année par une bonne coordination des associations et des institutions* ». « *Il faut bien sûr*, a poursuivi M. Chirac, *que les divergences sur la méthode ou sur les objectifs laissent place à la mobilisation de tous face à l'urgence sociale.* »

DÉPÊCHES

■ **SANS-ABRI : le maire de Béziers, Raymond Couderc (DL) a pris,** mercredi 25 novembre, un arrêté municipal prévoyant la prise en charge automatique de tous les sans-abri présents dans la ville, dont « *l'état de santé est gravement menacé* ». Le maire a précisé que « *toute personne prise en charge pourra à tout moment quitter le refuge auquel elle a été présentée* ».

■ **MAL-LOGÉS : la police est intervenue**, mercredi 25 novembre, en fin d'après-midi, pour évacuer une centaine de militants de l'association Droit au logement (DAL) et du Comité des sans-logis qui occupaient depuis le début de l'après-midi un immeuble de bureaux vide, avenue Kléber, à Paris, dans le 16e arrondissement.

■ **OPPOSITION : la proposition de loi organique de Nicolas Sarkozy** (RPR, Hauts-de-Seine), visant à établir le principe de la non-rétroactivité temporaire de certaines lois fiscales, a été rejetée, mercredi 25 novembre, par l'Assemblée nationale, par 290 voix contre 231.

■ **FISCALITÉ : le Sénat a voté**, *mercredi 25 novembre, lors de la dis*cussion budgétaire, la suppression de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale et qui regroupe la taxe sur la pollution atmosphérique, le stockage des déchets ménagers, les déchets industriels spéciaux, les huiles de base et les nuisances sonores.

■ **SERVICES PUBLICS : le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz, saisi pour avis, a adopté** par 15 voix contre 3 (CGT et FO), et 1 abstention (CFDT), le décret modifiant les règles de la desserte gazière en France (*Le Monde* du 25 novembre). *Le Conseil d'Etat, qui sera prochainement saisi, devra maintenant dire si ce décret est conforme* à la loi votée par le Parlement.

■ ***SANS-PAPIERS* : les principales associations antiracistes et de défense des droits de l'homme appellent**, le 10 décembre, à une journée nationale de solidarité avec les sans-papiers et de mobilisation « *pour une autre politique* » d'immigration plus respectueuse de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont on célèbre le cinquantième anniversaire.

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : Roch Wamytan, président du FLNKS, a déclaré**, jeudi 26 octobre, que le projet de loi organique relatif à l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, adopté le 25 novembre en conseil des ministres « *ne va pas assez loin* » sur la question du corps électoral et sur la protection de l'emploi local.

■ ***JUSTICE* : le procès des trois anciens ministres socialistes dans l'affaire du sang contaminé**, Laurent Fabius, Edmond Hervé et Georgina Dufoix, commencera le 9 février et devrait durer un mois. Il aura lieu au Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber, à Paris, dans le 16e arrondissement.

MÉMOIRE Un sondage réalisé par la Sofres montre que les Français approuvent en majorité la tenue du procès de Maurice Papon (59 %), la loi Gayssot sur le négationnisme (79 %) et la déclaration de Jacques Chirac reconnaissant la responsabilité de la France dans l'extermination des juifs. ● LES QUESTIONS LIÉES À LA MÉMOIRE de la Shoah font apparaître l'isolement très marqué des électeurs du Front national alors que les électeurs de gauche et de droite expriment des positions très proches. ● LA DÉCLARATION DE REPENTANCE des évêques de France, en 1997, est, elle aussi, approuvée (68 %). ● POUR HENRI HAJDENBERG, président du Conseil représentatif des institutions juives de France, ce sondage traduit un *« esprit de compassion, de justice et de solidarité ». « Il révèle un fort intérêt de l'opinion sans que se manifestent les fractures que certains avaient redoutées. »*

Les Français face à la mémoire de Vichy et de la Shoah

Dans un sondage de la Sofres réalisé pour le CRIF, les Français approuvent le procès de Maurice Papon et la déclaration de Jacques Chirac sur la responsabilité de la France dans le génocide. Les électeurs du Front national se distinguent par des positions très à contre-courant

LE SONDAGE réalisé à la demande du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) va sans doute bouleverser l'idée, en vogue depuis le procès de Maurice Papon, qui veut que l'opinion publique soit lassée des débats sur la mémoire de la Shoah et pressée de « tourner la page » de Vichy. Réalisée par la Sofres, cette enquête révèle qu'une majorité approuve la tenue du procès de Maurice Papon (59 % contre 37 %), l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité (74 % contre 24 %) et la déclaration de Jacques Chirac, au Vel'd'hiv sur la responsabilité de la France dans l'extermination des juifs (80 % contre 16 %).

Même la loi contestée de Jean-Claude Gayssot sur la répression de l'expression publique du négationnisme est jugée nécessaire (79 % contre 18 %), ce qui représente une nette augmentation par rapport à 1993. Si 44 % des sondés estiment l'antisémitisme en France *« plutôt stable »*, 68 % des sondés sont d'avis que l'on parle *« juste comme il faut »* de l'extermination des juifs pendant la deuxième guerre mondiale.

SPOLIATION

Enfin, le débat sur la spoliation des biens juifs semble bien perçu : 89 % des sondés jugent qu'il est anormal que les banque détiennent encore des fonds appartenant à des juifs tués pendant la seconde guerre mondiale et 91 % que les démarches visant à la restitution des biens volés sont *« justifiées »*.

Le procès de Maurice Papon largement approuvé

Personnellement, diriez-vous que le procès intenté à Maurice Papon était ...

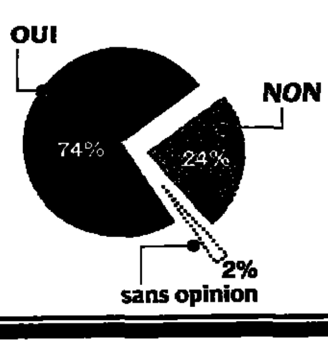
ENSEMBLE

Tout à fait nécessaire 22 % ; Plutôt nécessaire 37 % ; Plutôt inutile 25 % ; Tout à fait inutile ; Sans opinion 4 %

	Tout à fait ou plutôt nécessaire	Plutôt ou tout à fait inutile	Sans opinion
PAR ÂGE			
18 à 24 ans	65 %	33 %	2 %
25 à 34 ans	61 %	36 %	3 %
35 à 49 ans	60 %	36 %	4 %
50 à 64 ans	58 %	38 %	4 %
65 ans et plus	52 %	41 %	7 %
PAR PRÉFÉRENCE PARTISANE			
Gauche	68 %	30 %	2 %
Droite	52 %	46 %	2 %
Front national *	33 %	57 %	10 %

* en raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

▶ D'une façon générale, pensez-vous qu'il faut **poursuivre des gens impliqués dans des crimes contre l'humanité**, même très longtemps après les faits ?



La ventilation des résultats par âge permet de déceler un très net effet de génération. Malgré des décennies de « résistancialisme », ce mythe qui faisait de la France un pays quasiment entièrement acquis au gaullisme, les jeunes semblent avoir pris conscience de ce que fut le régime du maréchal Pétain. Les 18-24 ans souscrivent ainsi massivement à l'initiative de Jacques Chirac au Vel'd'hiv (81 %) alors que les plus de 65 ans se montrent plus réservés (75 %). Même remarque au sujet du procès de Maurice Papon : 65 % des 18-24 ans estiment qu'il était *« nécessaire »* contre seulement 52 % chez les plus de 65 ans. L'effort pédagogique opéré dans les lycées ou les universités semble donc avoir porté ses fruits auprès des générations montantes.

Sur l'unicité de la Shoah, l'opinion va majoritairement, en revanche, dans un sens qui n'est pas celui des organisations juives : 66 % posent l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale comme un événement de *« même nature que d'autres génocides »* contre 30 % qui déclarent qu'il s'agit d'un *« événement qui n'a rien de comparable dans toute l'histoire contemporaine »*. Peut-être faut-il y voir l'effet du bruyant débat autour du thème de la « concurrence des victimes », de la conséquence de la comparaison entre nazisme et communisme, très médiatisée lors de la parution du *Livre noir du communisme* en 1997, du spectacle de la guerre dans l'ex-Yougoslavie avec son cortège d'atrocités depuis le début des années 1990 ou du déclenchement du génocide perpétré au Rwanda en 1994.

FN À CONTRE-COURANT

Sur cette question de l'unicité de la Shoah, l'effet de génération observé sur les autres questions s'inverse : 74 % des jeunes (18-24 ans) estiment que l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale est un événement de même nature que les autres génocides contre 57 % des personnes âgées plus de 65 ans, c'est-à-dire de ceux qui ont connu de leur vivant la deuxième guerre mondiale. L'usure du temps et de la mémoire, le basculement inévitable des faits dans le passé et, peut-être, la disparition progressive des témoins semblent, ici, faire leur œuvre. 81 % des sondés n'en continuent pas moins à tenir le Génocide pour l'un des événements les plus importants de la deuxième guerre mondiale contre 16 % qui le situent comme *« un événement parmi d'autres »* et 2 % qui le décrivent comme un *« détail »*.

L'enquête révèle surtout l'isolement très marqué des électeurs du Front national (FN). La Sofres invite à une certaine prudence dans l'interprétation des chiffres sur les sympathisants du FN en raison de la faiblesse des effectifs qui se déclarent comme tels mais considère que les données sont néanmoins utilisables. La tendance est bel et bien, là, extrêmement frappante : alors que les électeurs de gauche et de droite ont des positions très proches sur presque tous les thèmes liés à la mémoire de la Shoah – les différences entre les deux groupes varient tout au plus de 2 à 10 % –, les partisans du FN se retrouvent systématiquement à contre-courant, sur des positions très différentes.

Ainsi, 52 % seulement de ceux qui manifestent leur préférence pour le parti de Jean-Marie Le Pen approuvent la déclaration de Jacques Chirac au Vel'd'hiv contre 84 % à droite et 86 % à gauche.

Même tendance au sujet de l'impact de la Shoah : 38 % des proches du FN estiment qu'il s'agit d'un des *« événements les plus importants de la deuxième guerre mondiale »* contre 80 à droite et 86 % à gauche. On observe le même décalage sur la loi Gayssot : 38 % des proches du Front national y sont favorables contre 79 % à droite et 84 % à gauche. Enfin, sur l'antisémitisme, 62 % des sympathisants du FN estiment qu'il est en progression contre 29 % à droite et 33 % à gauche, comme si le phénomène se diffusait effectivement dans cette zone de l'échiquier politique.

Il faut cependant noter quelques nuances : 5 % seulement des partisans de Jean-Marie Le Pen qualifient l'extermination des juifs par les Allemands de *« détail »*. Enfin, sur la question de la spoliation des biens juifs, les partisans du FN se rapprochent un peu plus de la majorité : 67 % d'entre eux jugent que les démarches de restitution sont *« justifiées »* contre 93 % à droite et 93 % à gauche. Comme si le droit de propriété amadouait plus aisément l'extrême droite que le crime contre l'humanité.

N. W.

Une opinion favorable à la loi Gayssot

La comparaison du sondage de la Sofres avec une enquête réalisée en 1993 par l'Institut Louis Harris pour l'American Jewish Committee permet de mesurer l'évolution de l'opinion sur le Génocide. En 1993, 86 % des sondés estimait qu'il y *« avait dans le monde d'aujourd'hui des situations de nature comparable à l'Holocauste »* alors que dans celui de la Sofres, 66 % y voit *« un événement de même nature que d'autres génocides »*. Dans cette même enquête de 1993, 23 % trouvait *« dangereux »* de parler de la Shoah alors qu'aujourd'hui, 17 % jugent qu'on en parle *« trop »*.

Sur l'interdiction d'exprimer publiquement des thèses négationnistes, les opinions, là aussi, ont changé. Dans l'enquête de 1993, 54 % des sondés s'y disaient favorables alors que 79 % des personnes interrogées déclarent désormais que la loi Gayssot *« est nécessaire parce que l'on n'a pas le droit de dire n'importe quoi sur l'extermination des juifs »*.

★ Ce sondage a été réalisé par téléphone les 30 et 31 octobre auprès d'un échantillon de mille personnes âgées de dix-huit ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage, régions, catégorie d'agglomération).

TROIS QUESTIONS À...

HENRI HAJDENBERG

1 Les résultats du sondage commandé par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), dont vous êtes le président, vous surprennnent-ils ?

Ces résultats nous confortent et nous surprennent par leur ampleur. Des mauvais augures avaient agité, à propos du procès Papon par exemple, la menace d'une résurgence de l'antisémitisme. Or, ce sondage révèle au contraire un fort intérêt de l'opinion sans que se manifestent les fractures que certains avaient redoutées. Notons que les plus jeunes sont les plus demandeurs de vérité historique. Il est enfin significatif que la déclaration de Jacques Chirac reconnaissant la responsabilité de la France dans la persécution des juifs sous Vichy soit approuvée à 80 % ou que 79 % des sondés jugent nécessaire la loi Gayssot réprimant le négationnisme. C'est donc un esprit de compassion, de justice et de solidarité que traduit ce sondage, qui va à l'encontre des idées reçues.

2 *Sur l'unicité du génocide*, les opinions semblent diverger du discours de la communauté juive organisée. A quoi attribuez-vous ce décalage ?

Au fait que cette demande de spécificité de notre part n'est pas ou mal comprise. On croit que notre message, c'est que les juifs auraient plus souffert que d'autres peuples persécutés. Tel n'est pas le cas. Pour nous, la différence entre le génocide juif et d'autres massacres se situe dans la planification, la méthodologie, l'ampleur industrielle de la Shoah dont l'aboutissement sont les chambres à gaz. De ce point de vue, la comparaison entre le nazisme et le communisme me paraît hors de propos.

3 L'approbation concernant les réparations consécutives aux spoliations incitera-t-elle le CRIF à être plus offensif ?

Nous l'avons été et nous le sommes. La mission Matteoli, destinée à faire la lumière sur la spoliation des juifs de France, a été constituée à notre demande. Je regrette qu'elle ne rende pas plus fréquemment publics ses travaux. D'ores et déjà, plus de vingt mille dossiers individuels ont été exhumés à la Caisse des dépôts et consignations. Nous allons demander que chaque famille concernée puisse y avoir accès. On nous reproche de ne pas avoir mis en avant les revendications matérielles et d'avoir situé la question plutôt sur le terrain historique et moral. Mais d'où, sinon de la vérité historique, pourraient découler d'éventuelles réparations ?

Propos recueillis par Nicolas Weill

L'acte de « repentance » des évêques largement approuvé

« VOTRE DÉCLARATION marquera son temps », avait déclaré Henri Hajdenberg, président du CRIF, à Mgr Olivier de Berranger, qui, au nom des évêques de France, venait de lire à Drancy, le 30 septembre 1997, une déclaration de « repentance » sur le silence de l'Eglise face à la déportation des juifs sous Vichy. Un an après ce mea culpa, le sondage CRIF-Sofres montre que le message est passé, mieux que l'épiscopat ne l'avait redouté à la lecture des premières réactions.

Plus des deux tiers des Français (68 %) estiment que les évêques ont eu raison, alors que 24 % les désapprouvent. Des chiffres identiques saluent la « repentance », qui a suivi celle de l'Eglise, de professions – comme les policiers – qui avaient participé aux arrestations de juifs. Ces chiffres sont à rapprocher d'un précédent sondage de la Sofres, publié dix jours après l'événement de Drancy par *Pèlerin-Magazine* : 45 % seulement approuvaient alors l'initiative de l'Eglise, contre 9 %. Mais 41 % se déclaraient indifférents.

Un an après, le temps a permis aux Français d'avoir une meilleure conscience de la portée de cet acte de repentance. Cette approbation massive touche toutes les catégories d'âge, et les électeurs de droite (70 %) autant que ceux de gauche (72 %). Seuls les sympathisants du Front national donnent tort aux évêques dans une proportion de 62 %, mais l'institut de sondage souligne lui-même que ce chiffre est sujet à caution, compte tenu de la faiblesse des effectifs interrogés.

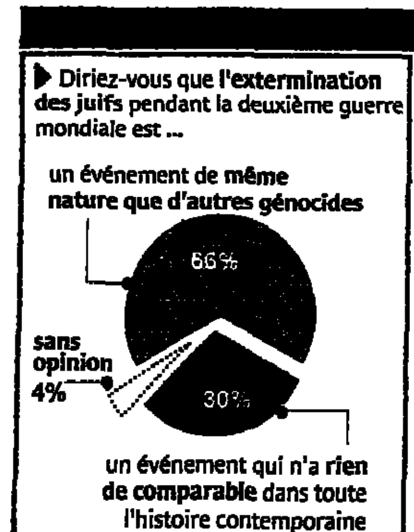
EXISTENCE D'« INCOMPRÉHENSIONS »

Chez les catholiques, plus la pratique est régulière, plus l'approbation est nette : elle est de 73 % chez les pratiquants « réguliers », de 65 % chez les « occasionnels », ce qui témoigne d'une meilleure compréhension de cet acte dans la population catholique la mieux insérée dans son Eglise. Cela devrait rassurer les évêques. Au lendemain de Drancy, Mgr Louis-Marie Billé, président de la conférence, avait reconnu l'existence d'*« incompréhensions »* parmi les fidèles. A l'intérieur du catholicisme, en effet, ces « repentances » à répétition ne font pas l'unanimité, en particulier chez ceux qui estiment que si, dans le passé, des fidèles ont pu être égarés, l'Eglise, institution divine, ne peut pas, en tant que telle, se tromper. Paradoxalement, depuis un an, la confiance semble ébréchée entre catholiques et juifs, qui reprochent au pape de souffler à nouveau le chaud et le froid. Le *« silence »* du document du Vatican sur la Shoah (15 mars 1998) à propos du rôle de Pie XII pendant la guerre, la récente canonisation d'Edith Stein, juive convertie et exterminée à Auschwitz, la forêt de croix qui a surgi dans le même camp de la mort ont relancé le procès de la *« christianisation »* de la Shoah. Il faut pourtant se défier de tout amalgame. L'implantation de crucifix à Auschwitz, par des intégristes polonais, a été énergiquement désapprouvée par l'épiscopat de ce pays. Et, contrairement à ce que des médias (dont *Le Monde*) ont écrit au lendemain de la canonisation d'Edith Stein, le pape n'a pas *« institué »* une journée de commémoration par l'Eglise de la Shoah. Il a seulement déclaré qu'en commémorant chaque année, le 9 août, la mort de la religieuse allemande à Auschwitz, *« nous ne pourrons pas ne pas rappeler aussi ce plan féroce d'extermination d'un peuple »*.

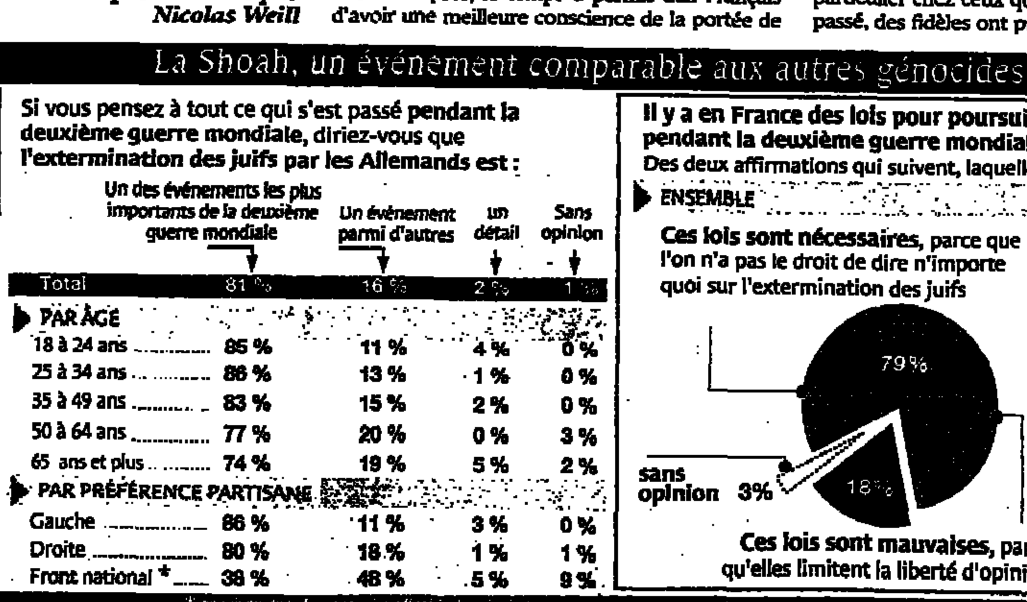
Henri Tincq

La Shoah, un événement comparable aux autres génocides

▶ Diriez-vous que l'**extermination des juifs** pendant la deuxième guerre mondiale est ...



Si vous pensez à tout ce qui s'est passé **pendant la deuxième guerre mondiale**, diriez-vous que **l'extermination des juifs par les Allemands est :**



	Un des événements les plus importants de la deuxième guerre mondiale	Un événement parmi d'autres	un détail	Sans opinion
Total	81 %	16 %	2 %	1 %
PAR ÂGE				
18 à 24 ans	85 %	11 %	4 %	0 %
25 à 34 ans	86 %	13 %	1 %	0 %
35 à 49 ans	83 %	15 %	2 %	0 %
50 à 64 ans	77 %	20 %	0 %	3 %
65 ans et plus	74 %	19 %	5 %	2 %
PAR PRÉFÉRENCE PARTISANE				
Gauche	86 %	11 %	3 %	0 %
Droite	80 %	18 %	1 %	1 %
Front national *	38 %	48 %	5 %	9 %

Il y a en France des lois pour poursuivre ceux qui minimisent ou qui nient l'extermination des juifs pendant la deuxième guerre mondiale.

Des deux affirmations qui suivent, laquelle est la plus proche de ce que vous pensez ?

ENSEMBLE

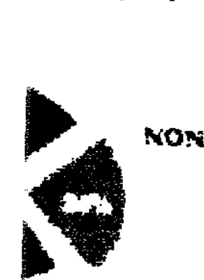
Ces lois sont nécessaires, parce que l'on n'a pas le droit de dire n'importe quoi sur l'extermination des juifs : 79 % ; **Ces lois sont mauvaises**, parce qu'elles limitent la liberté d'opinion : 18 % ; sans opinion 3 %

	Ces lois sont nécessaires, parce que l'on n'a pas le droit de dire n'importe quoi sur l'extermination des juifs	Ces lois sont mauvaises, parce qu'elles limitent la liberté d'opinion	Sans opinion
PAR ÂGE			
18 à 24 ans	75 %	23 %	2 %
25 à 34 ans	79 %	19 %	2 %
35 à 49 ans	84 %	14 %	2 %
50 à 64 ans	75 %	20 %	5 %
65 ans et plus	76 %	17 %	7 %
PAR PRÉFÉRENCE PARTISANE			
Gauche	84 %	15 %	1 %
Droite	79 %	19 %	2 %
Front national *	38 %	52 %	10 %

un « esprit de compassion, de justice et de solidarité ». « Il révèle un fort ... de l'opinion sans que se ... festent les fractures que certains avaient redoutées. »

la Shoah

déclaration de Jacques Chirac
positions très à contre-courant



NON

... favorable à la loi Gayssot

... es largement approuvé

Jean-Louis Debré avait autorisé l'ancien chef de la DST à s'exprimer publiquement à propos de l'affaire Hernu

Jacques Fournet est mis en examen pour « violation du secret professionnel »

Jacques Fournet, responsable du contre-espionnage français de mai 1990 à octobre 1993, mis en examen pour « *violation du secret professionnel* » pour avoir commenté publiquement l'affaire Charles Hernu, a été entendu, vendredi 20 novembre, par le juge Jean-Paul Valat. Il a produit une lettre où Jean-Louis Debré, ancien ministre de l'intérieur, confirme qu'il l'avait autorisé à s'exprimer.

JEAN-LOUIS DEBRÉ, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, ancien ministre de l'intérieur, est venu au secours de Jacques Fournet, le responsable du contre-espionnage français (la direction de la surveillance du territoire (DST) de mai 1990 à octobre 1993), lors d'un nouveau rebondissement du dossier complexe autour du passé de Charles Hernu.

Mis en examen pour « *violation du secret professionnel* », M. Fournet a été entendu par le juge Jean-Paul Valat, vendredi 20 novembre, dans le cadre de la plainte déposée par les fils de Charles Hernu, visant notamment les conditions dans lesquelles le dossier roumain qui accuse leur père d'avoir fourni des renseignements aux Bulgares, aux Soviétiques et aux Roumains de 1953 à 1963 (*Le Monde* du 14 octobre), transmis à la DST par Mihail Caraman en 1992, avait été rendu public par *L'Express*, en 1996. A la suite des révélations de l'hebdomadaire, l'ancien patron de la DST s'était exprimé à cinq reprises dans les journaux et les agences de presse, et une fois à la télévision.

Ces interventions répétées dans les médias lui ont valu d'être mis en examen par le juge Valat, qui lui reproche d'avoir enfreint le secret professionnel imposé par ses anciennes fonctions et son statut de préfet. Me Gilles-Jean Portejoie, le défenseur de M. Fournet, conteste le principe de l'infraction, soulignant que les propos tenus dans la presse par son client ne relèvent plus d'« *un quelconque secret* », puisque le dossier Hernu avait déjà été porté sur la place publique. Me Portejoie rappelle par ailleurs que Patrice Hernu, dans son livre intitulé *Affaire Hernu, Histoire d'une calomnie*, avait écarté l'idée que Jacques Fournet soit à l'origine de la fuite du dossier concernant son père. « *Jacques Fournet* [à la DST] *passe pour celui qui a balancé l'affaire*, écrivait notamment Patrice Hernu. *Je doute que ce soit le cas. D'autres ont, en effet, intérêt à le faire croire.* »

CONFIRMATION ÉCRITE

Mais c'est de Jean-Louis Debré qu'est venu le meilleur renfort de Jacques Fournet, préfet mitterrandiste, proche de Michel Charasse. M. Fournet, dès sa mise en cause par le juge Valat, avait précisé qu'il ne s'était exprimé dans la presse qu'avec l'autorisation de M. Debré, alors ministre de l'intérieur. Jean-Louis Debré a postérieurement confirmé par écrit, dans une lettre en date du 7 octobre versée au dossier d'instruction, cette autorisation qui n'avait été qu'orale.

« *Je me souviens que vous m'avez fait part de votre souhait de répliquer à un journal qui vous avait mis personnellement en cause en tant que directeur de la DST*, indique notamment M. Debré. *J'ai compris votre souhait (...). Il m'a paru légitime dans la mesure où vous estimez en effet avoir été indûment cité et dans des conditions qui vous semblaient anormales, que vous vouliez en conséquence le faire remarquer publiquement.* »

Devant le juge d'instruction, Jacques Fournet a, par ailleurs, rappelé la position qui a été la sienne depuis la naissance de l'affaire Hernu. « *J'ai toujours dit qu'il n'y avait pas de doute sur l'authenticité des supports du dossier roumain*, a-t-il rappelé, *mais qu'on ne pouvait se prononcer sur le fond du dossier.* » Joint par *Le Monde*, l'entourage de Jean-Louis Debré a fait savoir que le président du groupe RPR ne souhaitait pas s'exprimer sur cette affaire pour le moment.

Pascal Ceaux

Deux anciens activistes italiens échappent à l'extradition

LA COUR D'APPEL de Paris a jugé, mercredi 25 novembre, que les procédures d'extradition diligentées par le gouvernement italien contre deux activistes d'extrême gauche, réfugiés en France après avoir abandonné le terrorisme des « *années de plomb* », est devenue « *sans objet* ». Elle a ainsi apporté une traduction judiciaire à l'engagement pris en mars 1998 par le premier ministre Lionel Jospin de ne faire droit à « *aucune demande d'extradition* » visant des Italiens exilés en France (*Le Monde* des 3 et 5 mars).

En janvier 1998, un ancien membre des Brigades rouges, Franco Pinna, et un ex-militant des Noyaux communistes révolutionnaires, Alfredo Davanzo, ont été interpellés par la police française à leurs domiciles en région parisienne. Respectivement âgés de quarante-sept et quarante et un ans, tous deux vivaient et travaillaient en France depuis plus d'une dizaine d'années. Sans craindre la justice de leur pays : le président de la République, François Mitterrand, s'était engagé, le 20 avril 1985, à ne plus extrader vers l'Italie des activistes insérés dans la vie sociale française et ayant rompu avec l'action armée. Mais l'entrée officielle de l'Italie dans l'espace Schengen, le 25 octobre 1997, a conduit aux arrestations des deux hommes, sur la base de l'introduction des fiches de recherches italiennes les concernant dans le Système informatique Schengen (SIS). Franco Pinna et Alfredo Davanzo ont donc été placés sous écrou extraditionnel à la demande de Rome.

PROCÉDURES DEVENUES « SANS OBJET »

Devant la cour d'appel, Me Antoine Comte, leur avocat, a soutenu que les procédures d'extradition sont devenues « *sans objet* » en raison de la position adoptée par les autorités françaises. Par sa lettre du 4 mars 1998, Lionel Jospin a repris l'engagement du président Mitterrand. Le premier ministre a indiqué que son gouvernement « *n'a fait et ne fera aucun droit à aucune demande d'extradition d'un des ressortissants italiens* » qui, installés en France à la suite « *d'actes de nature violente d'inspiration politique* », ont « *renoncé à leurs agissements antérieurs* ».

Au mois d'octobre, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a confirmé cette position : « *Dans le cas des ressortissants italiens impliqués dans des actes de terrorisme commis en Italie durant les années de plomb, le gouvernement ne modifiera pas la position prise en 1985 par le président de la République consistant à ne pas extrader les personnes qui avaient renoncé à leurs agissements et avaient refait leur vie en France.* »

Franco Pinna et Alfredo Davenzo se trouvent « *dans la situation des personnes que le premier ministre et le ministre de la justice se sont engagés à ne pas extrader* », a jugé la première chambre d'accusation, en reprenant ces considérations gouvernementales et en ordonnant la levée des contrôles judiciaires pris à l'encontre des deux Italiens.

« *Compte tenu de la position adoptée par les autorités gouvernementales compétentes pour accorder l'extradition, la présente procédure apparaît sans objet* », a conclu la cour, dans ses deux arrêts du 25 novembre. Une centaine d'anciens activistes transalpins résidant encore sur le sol français sont concernés.

Erich Inciyan

Un rapport dénonce la « gestion policière » de l'islam

L'ISLAM est-il contre la laïcité ? *Gardienne d'un héritage laïque* qu'elle entend renouveler, la Ligue de l'enseignement vient de répondre que l'islam peut très bien s'accommoder d'une législation qui sépare l'Etat des religions et que son intégration en France dépend plus d'une évolution des mentalités que du statut des cultes. Elle a réuni, depuis 1996, une commission Laïcité et islam composée – sans souci de représentativité – d'une trentaine de responsables musulmans (Tariq Ramadan, Fouad Imarraine, Larbi Kechat, etc.), de personnalités laïques (dont Jacqueline Costa-Lacoux, sociologue, et Michel Morineau, secrétaire général de la Ligue), agnostiques, athées, catholiques, protestants (comme l'universitaire Etienne-Trocmé), juifs, etc.

Dans un rapport rendu public mercredi 25 novembre, cette commission Laïcité et islam – qui n'a pas de précédent en France – dénonce la « *gestion policière* » de l'islam, la suspicion qui pèse sur nombre de ses responsables et affirme que « *la présence visible de signes musulmans dans l'espace public ne devrait plus être opposée ni à l'idée républicaine ni à une identité française dont on reconnaît le caractère pluriel* ».

DIALOGUE DE CONVICTIONS

Elle ajoute que la présence de l'islam en France est une chance pour la « *laïcité authentique* », qui repose sur un dialogue de convictions religieuses et philosophiques.

Mettant provisoirement de côté les questions embarrassantes de la représentation musulmane – ce n'est « *ni un préalable ni une priorité* » – ou du statut de la femme dans l'islam, le rapport dénonce l'usage abusif du droit de préemption et des règles d'urbanisme que les municipalités opposent, « *pour des raisons politiques* », à la construction de mosquées, ainsi que les artifices qui permettent de contourner la loi pour l'édification de lieux de culte.

Aussi souhaite-t-il que les lieux de culte musulmans soient financés « *exclusivement* » par des associations cultuelles et envisage-t-il, pour ce faire, une modification de la loi de 1905 sur la séparation de l'Etat et des religions. L'idée n'est pas neuve, mais inapplicable. La loi de 1905 réserve la qualité de « *cultuelles* » aux associations qui obéissent à des règles d'organisation interne à un culte, qui n'existent pas dans l'islam (où il n'y a ni organisation unitaire ni hiérarchie). Rouvrir le débat sur la loi de 1905 serait en outre soulever un couvercle sous lequel les sectes rêvent depuis longtemps de s'engouffrer.

Le rapport de la commission Laïcité et islam exclut également toute prise en charge de la formation des cadres religieux musulmans dans le cadre de l'enseignement public. La formation des imams doit, selon la commission, être l'affaire d'institutions théologiques privées, distinctes d'un enseignement de niveau universitaire à promouvoir davantage, afin d'intéresser à l'islam un public plus large.

Ce rapport suscité par la Ligue de l'enseignement fera l'objet d'un débat dans ses rangs, mais par sa méthode de concertation originale, par sa conception « *ouverte, pluraliste et pacifique* » de la laïcité, il ouvre déjà la voie à cet « *islam de France* » que de plus en plus de musulmans eux-mêmes appellent désormais de leurs voeux.

H. T.

Trois morts suspectes en relation avec le Viagra

TROIS DÉCÈS concernant des hommes à qui on avait prescrit du Viagra ont, ces dernières semaines, été recensés par les autorités sanitaires. Ces cas sont survenus au cours du premier mois de commercialisation en France de ce médicament qui vise à pallier les dysfonctionnements de la fonction érectile masculine. Depuis sa mise sur le marché français, plus de 50 000 prescriptions de Viagra ont été effectuées. Dans un communiqué daté du mercredi 25 novembre, après que la firme pharmaceutique Pfizer a rendu publique cette information, l'Agence du médicament a tenu à apporter un certain nombre de précisions qui viennent relativiser le lien de causalité entre la consommation de cette molécule et les décès constatés.

Selon l'Agence du médicament, les trois décès de patients auxquels « *aurait été prescrit* » du Viagra « *sont à l'étude pour déterminer s'il y a une relation de cause à effet entre la prise de ce médicament et le décès (...). En l'état actuel des informations, aucune relation causale ne peut être établie compte tenu, pour le premier cas, du délai* [seize jours] *entre la prise du médicament et le décès* [dû à un infarctus du myocarde], *pour le deuxième* [décédé d'un accident vasculaire cérébral], *de l'incertitude sur la prise effective de Viagra et de l'absence d'informations validées concernant le troisième cas* ». L'Agence du médicament « *procède à l'étude de l'ensemble des cas signalés et diffusera régulièrement les informations validées et actualisées de la pharmacovigilance sur ce produit* » et rappelle que « *le Viagra, comme tout médicament, doit être prescrit en respectant les contre-indications et les précautions d'emploi (...)* ». La prescription de ce médicament impose, pour l'heure, un interrogatoire médical sur les antécédents médicaux du patient ainsi qu'un examen clinique visant à vérifier l'absence de contre-indications.

CONTRE-INDICATIONS

Le Viagra est en effet formellement contre-indiqué chez les hommes « *pour qui l'activité sexuelle est déconseillée* », chez ceux souffrant de troubles cardio-vasculaires sévères ainsi que chez les malades coronariens prenant ou étant susceptibles de prendre certains médicaments (dérivés nitrés). Le risque de décès associé à la prise de Viagra est bien connu depuis sa mise sur le marché américain où le médicament, commercialisé depuis sept mois et qui a déjà fait l'objet de plus de six millions de prescriptions, est tenu pour responsable de 130 décès.

Il y a quelques semaines, un groupe de médecins néerlandais rapportait dans les colonnes du *Lancet* (daté du 19 septembre) un cas d'infarctus du myocarde apparu trente minutes après une prise de Viagra – et donc avant même la relation sexuelle, puisque l'effet du médicament se produit une heure après la prise – chez un homme de 65 ans sans antécédents médicaux particulier. Compte tenu du volume à venir des prescriptions, les auteurs de cette étude prévoyaient la survenue de plusieurs accidents de ce type. S'ils devaient se multiplier, ces accidents pourraient conduire à un encadrement plus strict des prescriptions.

Jean-Yves Nau

Marseille, le maire et les architectes

Les relations entre Jean-Claude Gaudin et l'ordre des architectes se dégradent. L'organisation professionnelle, qui se sent écartée des chantiers lancés par la municipalité, vient de déposer des recours devant le tribunal administratif pour « excès de pouvoir »

MARSEILLE
de notre correspondant régional

L'ordre des architectes de Marseille, qui avait déposé en août un recours pour *« excès de pouvoir »* contre une délibération de la municipalité dirigée par Jean-Claude Gaudin (DL) devant le tribunal administratif de la ville, vient d'accentuer sa pression : son avocat a adressé au tribunal un *« mémoire pour sursis à exécution »* à propos d'une autre délibération portant sur le même sujet. L'ordre estime que pour la réalisation de l'Ecole de la deuxième chance, provisoirement installée dans une ancienne école communale (*Le Monde* du 1er novembre), la mairie n'a suivi le code des marchés publics ni dans la lettre ni dans l'esprit.

Constituée en jury, la commission des marchés de la ville avait déclaré infructueux le concours lancé pour cette école qui s'installera au cœur des quartiers Nord. Le maire décidait alors de confier à la direction générale de l'architecture et des bâtiments communaux la réalisation de l'école. C'est sur ce point que l'ordre et ses avocats estiment qu'il y a matière à plaider. Ils affirment que, si la ville avait lancé un appel d'offres, c'est qu'elle se jugeait incompétente pour réaliser un ensemble d'une telle ampleur, constitué de salles de classe, de locaux administratifs, d'une cafétéria, d'une rue couverte, d'un gymnase, d'un stade et d'un internat, tout en conservant l'admirable architecture de briques des anciens abattoirs. Elle ne peut donc s'estimer, après le concours, compétente : elle aurait dû lancer un nouveau concours, ou soumissionner autrement.

La demande de sursis à exécution, qui réclame une réponse dans les deux mois du tribunal administratif, porte sur une autre délibération, conséquence de l'appel infructueux. Le conseil municipal a en effet lancé le 6 novembre des appels d'offres pour les différents chantiers qu'exige la réalisation de l'école, dont ses services techniques ont pris la maîtrise d'œuvre.

ON EST CAPABLE DU MEILLEUR COMME DU PIRE ET IL N'A RIEN TROUVÉ À SON GOÛT!

PESSIN

« PRÉJUDICE IRRÉVERSIBLE »

L'ordre estime donc que, si le tribunal ne tranche pas rapidement, l'exécution de la nouvelle délibération causera *« un préjudice irréversible à la profession d'architecte »* exclue de ce travail qui lui revient.

La défense de la mairie est simple : elle espérait de beaux projets pour cette école-pilote, dont elle a fait un fleuron de sa politique sociale, mais les architectes l'ont déçue. Elle a donc fait réaliser par son atelier d'architecture ce qu'on ne lui a pas offert. Les concurrents ont été normalement dédommagés, le recours n'a aucune consistance juridique.

Autre argument employé : les commanditaires – en l'occurrence le représentant de l'Union européenne, qui finance en partie l'établissement, Jean-Louis Reiffers, et le directeur de l'école, Robert Garzunel, personnalités qualifiées et surtout *concernées – avaient fait savoir*, de leur côté, qu'ils estimaient les cinq projets mauvais. Les deux intéressés confirment cette version.

A quoi l'ordre, par la voix de son président, André Jolivet, rétorque que ces deux acteurs avaient de bonnes raisons de vouloir que les choses se débloquent après les retards initiaux pris pour le démarrage de l'école. Pour lui, leurs compétences pédagogiques ne sont évidemment pas en cause ; leurs compétences architecturales, si. Cette bataille juridique est le résultat d'une dégradation persistante des relations entre l'ordre des architectes et la mairie. L'organisation professionnelle estime que les marchés ne sont pas attribués dans la clarté, mais elle reproche aussi au maire des propos – non officiels mais souvent entendus – sur la *« nullité »* des architectes, auxquels elle fait *d'ailleurs allusion dans sa requête*. Ces propos cachent surtout, selon elle, l'incapacité du maire à trancher en matière de bâtiments publics – comme entre les différentes tendances de sa *propre majorité – sur ces questions sensibles.*

André Jolivet rappelle alors quelques antécédents. Le projet d'une salle de réunion moderne pour le conseil municipal – qui siège actuellement dans des conditions incroyables d'archaïsme –, lancé par la précédente municipalité de Robert Vigouroux (divers gauche) et dessiné par Jean-Michel Wilmotte, avait été stoppé par le maire actuel peu après son installation en 1995. Un nouveau concours fut lancé, dix équipes furent sélectionnées, qui proposaient des styles très divers : ce *jury fut annulé, les projets « ressemblant tous à des galettes »*, selon une expression entendue au conseil. C'était à peu près obligatoire, puisque la hauteur maximale du bâtiment avait été fixée *à 9 mètres* pour ne pas gêner les riverains.

« TIBIA DE CÉSAR »

Echaudés, l'ordre et le Syndicat des architectes avaient demandé que l'honneur des professionnels soit préservé et obtenu la reconnaissance que *« des changements dans la programmation »* avaient conduit à cette impasse.

On relança un concours, autorisant cette fois une hauteur de 11 mètres : six projets virent le jour, dont un proposé par Paul Chemetov, mais le jury ne fut jamais convoqué. *Exit* l'idée de salle des délibérations en cet endroit, on décida de l'installer de l'autre côté de la mairie où devait être bâti un musée César, aujourd'hui abandonné, et où des fouilles ont révélé des trésors antiques : *« Un tibia de Jules César »*, pour reprendre l'expression mi-amusée mi-agacée de Jean-Claude Gaudin. Mais cette nouvelle salle doit être enterrée. Ce qui, toujours selon André Jolivet, est *« la manière la plus prudente de ne pas choisir en architecture. Surtout quand il s'agit d'un bâtiment officiel qui donne une image de la représentation qu'on se fait du pouvoir »*.

L'amusant est que, à sa prise de fonctions à l'été 1995, le maire moquait volontiers les marottes de son prédécesseur, Robert Vigouroux, *« qui voulait tout enterrer »* : le musée César, le grand auditorium du Pharo, effectivement enfoui derrière le palais du même nom, et cette fameuse salle des délibérations, qui, si elle se construit un jour, sera bel et bien enterrée six pieds sous terre avec vue sur *« le tibia de César »*.

Michel Samson

Des procès fréquents

Les concours font fréquemment l'occasion de procès, réels ou d'intention. La situation marseillaise est un classique : s'y trouvent réunis des éléments d'appréciation en partie subjectifs (du concours déclaré infructueux aux amabilités du maire) et des éléments de droit, eux-mêmes en pleine évolution, concernant les prérogatives respectives des services étatiques ou municipaux et celles des architectes libéraux. La tradition du droit public, rappelle Michel Huet, spécialiste du droit de l'architecture et de l'urbain, est que, *« faute de boulanger* [ici d'architecte supposé compétent], *la mairie fasse elle-même le pain des citoyens »*.

Mais dans une société qui transfère une large part de ses responsabilités au privé la jurisprudence semble se faire plus circonspecte. Le juge analysera les critères du jury, afin de vérifier s'ils relèvent d'une appréciation fondée, ou s'il s'agit d'une « pirouette » d'autorités administratives conduites, au prétexte de l'urgence, à préférer ses propres services aux architectes du concours.

A Aix, une cure de jouvence fin de siècle pour le cours Mirabeau

MARSEILLE
de notre correspondant

Fréquenté chaque année par un million de touristes, arpenté par les étudiants et les Aixois, le cours Mirabeau va changer de visage. Cette célèbre artère d'Aix-en-Provence est aujourd'hui envahie par les terrasses de cafés, asphyxiée par les vingt mille voitures qui l'empruntent chaque jour. Ses fontaines moussues s'enfoncent dans le sol, beaucoup de ses platanes, plantés au milieu du XIXe siècle, sont victimes du chancre coloré. En sous-sol, les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité sont dans un état déplorable.

Au début de son deuxième mandat, la municipalité (PS), dirigée par Jean-François Picheral, a inscrit la requalification du cours Mirabeau au rang de ses priorités. Mais toucher un tel monument de la vie aixoise ne pouvait que susciter la controverse. Le conseil municipal vient finalement de confier à l'architecte parisien Antoine Grumbach le soin de mener à bien cette cure de jouvence. Son projet, qu'il souhaite *« une œuvre ouverte »*, s'inspire des *ramblas* de Barcelone, avec le souci de conserver à cette avenue longue de 440 mètres et large de 70 mètres sa vocation de lieu de promenades, de plaisir et d'espace de fête. Pour Antoine Grumbach, il s'agit d'*« inscrire en cette fin de siècle, à Aix-en-Provence, les éléments simples et les plus évidents, garants d'une pérennité de ce lieu unique et ouvert à tous, afin de célébrer le cours Mirabeau, miroir de la démocratie urbaine »*.

La municipalité a renoncé à chasser complètement la voiture. Cela aurait été *« suicidaire pour le fonctionnement d'Aix-en-Provence »*, explique Alexandre Medvedowsky, adjoint à l'urbanisme. Seules une voie montante et une voie descendante seront conservées au lieu de quatre actuellement. Le stationnement sera interdit. Des dalles de calcaire couvriront les trottoirs et l'éclairage public sera repensé. L'espace consacré à la déambulation va donc s'accroître, mettant fin à l'éternelle rivalité entre les piétons et les terrasses ombragées qui grignotent l'espace public. La vocation de *« salon chic »* de la cité sera ainsi préservée.

Le choix d'Antoine Grumbach a exclu deux autres projets, dont celui d'Atelier 9, un cabinet marseillais arrivé en tête de la consultation publique organisée par la municipalité en juin-juillet. Sur les huit mille réponses (Aix compte 140 000 habitants), 60 % accordaient leur faveur à cette option plus discrète et plus conservatrice. *« Les gens se sont laissés tenter par des photos plus léchées »*, explique M. Medvedowsky, afin de justifier le choix différent du conseil municipal.

Les travaux devraient commencer au début du second semestre 1999 et s'achever à la fin de l'an 2000, pour un coût estimé à 50 millions de francs. Cette rénovation s'ajoutera ainsi à la longue liste des modifications qu'a connues le cours Mirabeau depuis son percement en 1646, sur décision de l'archevêque Mazarin. La Révolution française lui a donné sa vocation, aujourd'hui encore forte, de lieu de manifestations et de fêtes publiques. Ses ormeaux servaient, à cette époque, aux pendaisons publiques. Revu et corrigé, le cours Mirabeau gardera son image de douceur provençale imprégnée du souvenir de Zola et de Cézanne, qui en fait l'une des plus belles avenues du pays.

Luc Leroux

Inaugurée il y a cent ans, Fresnes se voulait « une prison républicaine »

EXPOSITIONS, publications, nombreux colloques, tel celui du samedi 28 novembre autour du modèle de prison républicaine à l'Ecomusée de la ville : Fresnes (Val-de-Marne) célèbre cette année le centenaire de la prison qui a marqué l'histoire de la ville et celle des conditions de détention.

Sa construction, à la fin du XIXe siècle, répondait à une nouvelle conception de l'enfermement. Sa réalisation marque un tournant dans l'histoire des établissements pénitentiaires en France mais également à l'étranger, puisque des pays comme les Etats-Unis se sont largement inspirés d'elle pour réaliser leurs propres prisons. Fresnes fut en effet le premier établissement *« hygiénique et fonctionnel »*, ce qui lui a valu le surnom de *« prison républicaine »*.

Son site, 18 hectares de terrain sur une parcelle cadastrale appelée « le Bas des folies », a été choisi en 1892. Fresnes, à 12 kilomètres de Paris, et qui compte aujourd'hui 23 000 habitants, n'était alors qu'un bourg de mille habitants, bordé par la route, ce qui facilitait le transport des prisonniers, et longé par une canalisation d'eau indispensable au respect de l'hygiène.

« RELÈVEMENT MORAL »

Sa construction intégrait les dispositions de la loi Bérenger, votée en 1875, qui instaurait l'encellulement individuel des détenus, afin d'éviter les mauvaises influences des caïds. Elle prévoyait aussi des critères d'hygiène, de chauffage, d'éclairage, d'air, et la possibilité d'exercer une religion, de recevoir des visites...

Autant d'éléments visant à *« placer les prisonniers dans un milieu où puissent naître ou se fortifier les sentiments de respect de soi-même, de propreté corporelle* (...) *qui les conduiront aux plus nobles pensées de repentir et de relèvement moral »*, comme le déclara le président du conseil général de la Seine lors de l'inauguration, le 22 juillet 1898. La nouvelle conception de l'enfermement a fortement influencé l'architecture de l'édifice. Henri Poussin, son concepteur, a abandonné la disposition en forme d'étoile qui prévalait alors : les bâtiments longitudinaux sont placés parallèlement les uns par rapport aux autres et séparés par des espaces de 50 mètres de large, constituant de véritables boulevards. Chaque cellule (4 mètres de long et 2,50 mètres de large) devait avoir *« une hauteur nécessaire à la taille d'un homme debout »* et devait disposer d'une large fenêtre. Ses murs et plafonds sont peints de couleurs claires, ce qui fit qualifier Fresnes d'*« hôtel de luxe »* par les chansonniers.

La construction n'est pas allée sans entraîner de réactions de la part des Fresnois. Ainsi ils réclamèrent un cimetière réservé aux détenus, obtenu en 1900, afin de ne pas *« inhumer à côté d'honnêtes gens des prisonniers de droit commun »*. Conçu pour 1 671 détenus, dont 147 femmes, Fresnes a maintenu le concept d'*« un prisonnier, une cellule »* jusqu'en 1935. Par la suite, la surpopulation carcérale a conduit à incarcérer deux ou trois prisonniers par cellule. Sous l'occupation allemande, la densité s'est accrue jusqu'à près de 5 000 internés. Et le nombre de ceux-ci ne faiblira pas durant la guerre d'Algérie. Aujourd'hui, la prison compte en moyenne 2 300 détenus.

Dominique Meunier

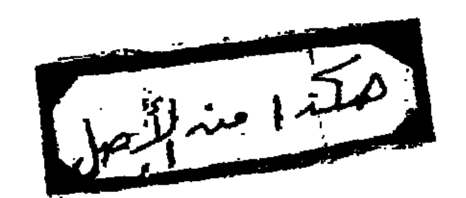
Les handicaps de Paris pour les entreprises étrangères

PARIS et l'Ile-de-France souffrent de plusieurs handicaps pour attirer les grandes entreprises étrangères : mauvaise pratique des langues par ses habitants, coût de la main-d'oeuvre, lourdeurs administratives, tensions sociales. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée à la demande de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, auprès de 45 grandes entreprises (Apple, Canon, Chrysler, CNN, Fujitsu, Polaroïd, Sony, United Airlines...), qui avaient retenu Paris dans un premier temps. Dix-sept ont préféré le Royaume-uni ou l'Irlande, en raison de la langue anglaise, du leadership financier et des avantages fiscaux. Quatorze ont choisi les Pays-Bas également à cause de l'attrait fiscal et de la pratique de la langue anglaise, et quatorze ont retenu l'Allemagne et la Belgique en raison de la position géographique de ces deux pays. Ces sociétés ont ainsi créé 4 200 emplois directs et plus de 12 000 emplois indirects à l'étranger.

DÉPÊCHES

■ **ÉTANG DE THAU : l'interdiction de vente des coquillages** de l'étang de Thau (Hérault), en vigueur depuis le 5 novembre, reste effective malgré une diminution sensible de la présence de l'algue Alexandrium, a annoncé mercredi 25 novembre la préfecture de l'Hérault, qui étudie *« la possibilité d'autoriser dans les prochains jours la vente des huîtres » (Le Monde* du 25 novembre).

■ **PARIS : *Bateg, filiale de Campenon Bernard SGE (groupe Vivendi)***, a annoncé, mercredi 25 novembre, avoir remporté un contrat de 600 millions de francs pour construire une tour de 40 étages à la Défense, à Paris. Le promoteur américain Hines a choisi Bateg pour construire cette tour, dont la réalisation architecturale est confiée au cabinet Pei Cobb Freed avec le concours de l'agence d'architectes français Saubot-Rouit. Il s'agit du premier projet de nouvelle tour depuis 1992 à la Défense : d'une hauteur de 155 mètres, ses 57 000 mètres carrés de bureau ont déjà été vendus en mai 1998 à une joint-venture composée à parité de Electricité de France et CNP-Ecureuil Vie. Sa livraison est prévue pour mars 2001.



Contre l'immunité de Pinochet

DR

Lord Nicholls of Birkenhead est l'un des trois magistrats suprêmes britanniques à avoir opiné – avec succès – contre le maintien de l'immunité de l'ancien chef d'Etat chilien

My Lords,

Cette demande concerne l'étendue de l'immunité d'un ancien chef d'Etat vis-à-vis du droit criminel de notre pays. [...]

L'immunité accordée à un *souverain a pu être la règle à* l'époque où la loi des nations ne distinguait pas entre la personne du souverain et l'Etat. Mais dans la législation *anglaise moderne, il faut distinguer* trois principes, dont deux ont été codifiés et dont le troisième appartient au droit coutumier. Le premier de ces principes est l'immunité de l'Etat, anciennement dite immunité du souverain, aujourd'hui codifiée dans la première partie du State Immunity Act de 1978. *Le* deuxième est la règle du droit coutumier anglo-américain sur les actes d'Etat. Le troisième est l'immunité personnelle du *chef de l'Etat, de sa famille et* de sa domesticité, qui est aujourd'hui codifiée dans la section 20 du State Immunity Act de 1978 [...].

La section 1 du State Immunity Act de 1978 indique qu'« *un Etat est à l'abri de la juridiction des tribunaux du Royaume-Uni* ». [...] Elle protège l'Etat en tant qu'entité. Elle n'est pas liée à la nature de l'action présumée donner lieu à responsabilité, *bien que ce* point devienne important dans son application aux exceptions qui figurent plus loin dans le texte. Elle n'est pas non plus liée au fait de savoir si, dans une action menée contre un personnage officiel ou un ancien personnage officiel, *qui n'est pas en substance* une action contre l'Etat, ce personnage peut revendiquer l'immunité au motif qu'en accomplissant les actes allégués, il agissait à titre public. [...]

La loi sur les actes d'Etat est un principe du droit coutumier d'application incertaine qui empêche la justice anglaise d'examiner la légalité de certains actes accomplis dans l'exercice de l'autorité souveraine dans un pays étranger ou, plus rarement, hors de *ce pays. [...] Le point de vue moderne veut* que le principe soit celui de la loi intérieure qui entraîne une reconnaissance par les tribunaux que certaines questions *relatives aux relations avec l'étranger ne relèvent pas de la justice.* [...]

Cependant, il n'est pas nécessaire d'approfondir le débat car il ne fait aucun doute que la règle n'est pas opposable à *une volonté contraire du Parlement. Lorsque le Parlement a* décidé qu'une question était du ressort des tribunaux anglais, il n'y a pas lieu d'appliquer le principe d'autolimitation. La définition de la torture dans la section 134 du Criminal Justice Act de 1988 *affirme clairement que les poursuites judiciaires* exigeront une enquête sur la conduite des personnages officiels qui agissent à titre officiel dans les pays étrangers. Ceci implique que le Parlement n'envisageait pas que la loi sur les *actes d'Etat s'applique à de tels cas. Il en va de même de la* prise d'otages. Si la section 1 du Taking of Hostages Act de 1982 ne définit pas ce crime comme pouvant être commis uniquement par un personnage officiel, il est véritablement *inconcevable de considérer que le Parlement ait voulu dire* par là que les personnages officiels étaient hors de portée de ce crime. Cette loi a été promulguée pour appliquer la convention internationale contre la prise d'otage. Or cette convention décrit la prise d'otage comme un acte de terrorisme international. [...]

LA section 20 du State Immunity Act *de 1978* confère une immunité personnelle à un chef d'Etat, à sa famille et à sa domesticité (« *compte tenu de modifications nécessaires* »), en référence aux privilèges et immunités dont bénéficie *le chef* d'une mission diplomatique selon la convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques, qui vient en annexe de la loi de 1964 sur les privilèges des diplomates. Ces immunités incluent, dans l'article 31, « *l'immunité vis-à-vis des juridictions criminelles de l'Etat d'accueil* ». En conséquence, il ne fait aucun doute que si le sénateur Pinochet était encore le chef de l'Etat chilien, il aurait droit à l'immunité.

Le fait qu'il continue, ou non, de jouir de l'immunité alors *qu'il n'est plus chef d'Etat dépend de l'interprétation de* l'article 39-2 de la convention. [...] Transférer à un ancien chef d'Etat la protection accordée à un ancien chef d'une mission diplomatique n'est pas une opération tout à fait claire, leurs *fonctions étant différentes. Leur situation n'est pas à tous* points de vue analogue. Un chef de mission agit sur le plan international dans un Etat étranger dont il est l'hôte ; un chef d'Etat agit principalement dans son propre pays, au niveau à *la fois national* et international. Cela pose la question de savoir si, dans le cas d'un ancien chef d'Etat, le maintien de l'immunité englobe les actes accomplis dans l'exercice de *n'importe laquelle* de ses « fonctions de chef d'Etat », *ou s'il se* limite aux actes ayant un *caractère international*. Je préfère, pour ma part, la première interprétation dont le sens est plus large. Il n'y a pas de raison de réduire la portée de la protection à *certaines fonctions d'un chef d'Etat*.

Dans le cas qui nous occupe ici, la question est de savoir si les actes de torture et de prise d'otage dont est accusé le sénateur Pinochet ont été accomplis dans l'exercice de ses fonctions de chef d'Etat. La Haute Cour de justice avait décidé qu'ils l'étaient parce que, selon les attendus de la demande d'extradition formulée par l'Espagne, ces actes ont été commis au titre de l'autorité du gouvernement du Chili. *Le sénateur Pinochet était accusé*, non pas d'avoir personnellement torturé ou fait disparaître les victimes, mais d'avoir usé dans ce but du pouvoir de l'Etat dont il était le chef. [...]

A mon sens, *l'article 39-2 de la convention* de Vienne, telle qu'elle est modifiée et appliquée aux anciens chefs d'Etat par la section 20 de la loi de 1978, permet de conférer l'immunité concernant les actes accomplis dans l'exercice des *fonctions que la loi internationale* reconnaît comme celles d'un chef d'Etat, sans que soient pris en compte les termes de la Constitution de son pays. Cette formulation, et cette définition des fonctions d'un chef d'Etat *dans cette perspective*, sont saines dans le principe et n'ont pas fait l'objet de controverses devant votre assemblée. La loi internationale n'exige pas l'octroi d'une immunité plus large. Il va sans dire que la torture *de ses propres sujets*, ou de ressortissants étrangers, ne saurait être considérée par la loi internationale comme l'une des fonctions d'un chef d'Etat. Tous les Etats désapprouvent l'usage de la torture, qu'ils jugent haïssable, même si de temps à *autre certains y ont encore* recours. De même, la *prise d'otage* a été proscrite par la communauté internationale, qui la considère comme un crime. La loi internationale reconnaît, bien entendu, que les fonctions d'un chef d'Etat peuvent comporter des activités *détestables*, illégales même, *selon la loi de son* propre Etat ou celle des autres Etats. Mais la loi internationale indique clairement que certains types de conduite, dont la torture et la prise d'otage, ne sont pas *acceptables de la part de quiconque. Ceci s'applique autant* aux chefs d'Etat, et encore plus à eux qu'à qui que ce soit ; une conclusion contraire tournerait en dérision la loi internationale.

Ce point a été précisé bien avant 1973 et les événements qui ont eu lieu au Chili à cette époque, et par la suite. [...]

En référence particulière aux lois de la guerre – mais, dans le contexte, l'observation était également applicable aux *crimes contre l'humanité –, le tribunal militaire international* de Nuremberg déclarait : « *Celui qui viole les lois de la guerre ne peut obtenir l'immunité en agissant conformément à l'autorité de l'Etat, si l'Etat en autorisant ces actes sort de ses compétences selon la loi internationale.* »

PAR une résolution votée à l'unanimité le 11 décembre 1946, l'*Assemblée générale des Nations unies affirmait* les principes de la loi internationale reconnue par le tribunal de Nuremberg. Dès lors, aucun chef d'Etat ne peut avoir le moindre doute sur sa responsabilité personnelle potentielle, s'il prenait part à des actes considérés par la loi internationale comme des crimes contre l'humanité. En 1973, les Nations unies ont mis en place quelques-unes des modalités *pratiques nécessaires pour traduire* les personnes soupçonnées d'avoir commis de tels crimes devant les tribunaux des Etats. Les Etats se devaient une assistance mutuelle afin que ces personnes soient jugées, l'asile ne devait pas leur être accordé, et aucune mesure législative ou autre ne devait être prise pouvant porter préjudice aux obligations internationales des Etats relativement à l'arrestation, à l'extradition et à la punition de ces personnes. *Ces obligations figuraient* dans la résolution 3 074 adoptée le 3 décembre 1973.

Enfin, j'en viens à l'immunité résiduelle réclamée par le sénateur Pinochet selon le droit coutumier international. Je *ne doute pas qu'un chef d'Etat en fonction soit à l'abri de* poursuites criminelles de par ce droit [...]. Autrefois, avant l'apparition du concept d'Etat comme entité distincte, le souverain ne se distinguait pas de l'Etat : « *L'Etat, c'est moi.* » On s'attendait donc, en ces temps-là, que soit accordée à un ancien chef d'Etat une immunité personnelle concernant les actes accomplis par lui en tant que chef d'Etat. Ces actes ne se *distinguaient pas des actes* même de l'Etat. Les méthodes de gouvernement ont changé depuis l'époque de Louis XIV. La conduite des affaires est souvent aujourd'hui entre les mains des ministres du gouvernement, le chef de l'Etat ayant un rôle en grande partie honorifique. *Etant donné ce changement* dans l'identité de ceux qui agissent pour l'Etat, il serait tentant d'accorder l'immunité personnelle à tous les anciens personnages publics, y compris à un ancien chef d'Etat, concernant les *actes normalement imputables à l'Etat lui-même. On peut* attendre de la loi internationale qu'elle aille dans ce sens, encore que l'immunité personnelle que ce principe dispense soit dans une large mesure également couverte par la loi sur *les actes d'Etat*.

Cependant, même un principe aussi général ne serait d'aucun secours au sénateur Pinochet. Car, de même que les actes de torture et de prise d'otage ne sont pas couverts par l'immunité limitée que la section 20 accorde à un ancien chef d'Etat, parce que ces actes ne peuvent être considérés par la loi internationale comme la fonction d'un chef d'Etat, de *même, pour une raison semblable*, le sénateur Pinochet ne peut prétendre bénéficier de tout principe aussi largement applicable aux personnages officiels de l'Etat. Les actes de torture *et de prise d'otage, proscrits* par la loi internationale, ne peuvent être attribués à l'Etat en excluant la responsabilité personnelle. La torture est définie dans la convention de 1984 contre la torture et autre traitement ou châtiment cruel, inhu*main ou dégradant, et dans la législation du Royaume-Uni* (section 134 du Criminal Justice Act de 1984) comme un crime commis par des fonctionnaires et des personnes agissant à titre public. Comme *il a déjà été dit*, la convention contre la *prise d'otage (1979) définit* celle-ci comme un acte de terrorisme international. Il n'est pas logique qu'étant donné ces crimes, d'anciens personnages officiels, même âgés, soient à *l'abri des poursuites hors de leur propre juridiction. Les deux* conventions internationales indiquent clairement que ces crimes doivent être punis par les tribunaux des Etats. La convention sur la torture, dans ses articles 5 et 7, stipule *expressément* que les Etats sont autorisés à juger dans le pays dont la victime est ressortissante, et qu'ils sont contraints de poursuivre ou d'extrader les criminels présumés. La convention sur la prise d'otage dit la même chose dans ses articles 5 et 8.

J'autoriserai la demande de levée de l'immunité. Il ne saurait être plus clairement établi que les actes de torture et de prise d'otage dont le *sénateur Pinochet est accusé sont des* crimes selon le droit britannique. [...]

Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize

Pour l'immunité de l'ancien chef d'Etat



DR

Lord Slynn of Hadley, président du tribunal, a tenté, en vain, tout comme Lord Lloyd of Berwick, de convaincre ses pairs qu'aucun argument juridiquement fondé ne pouvait justifier l'arrestation du général Pinochet et autoriser son extradition

My Lords,

Le *défendeur de cet appel est censé avoir commis* ou avoir été responsable de l'accomplissement des crimes les plus graves – génocide, meurtres de masse, tortures, prise d'otages. Au cours de *1998*, onze procès criminels *lui* ont été intentés au Chili à cet égard. Des actions ont également été intentées devant une cour espagnole. Cette dernière a estimé qu'elle était compétente pour le juger. Dans cette action récente, on n'accuse pas le défendeur d'avoir commis personnellement aucun des crimes susdits.

Si la question posée à vos Seigneuries dans cet appel était de savoir si ces allégations doivent être examinées par une cour criminelle au Chili ou par un tribunal international, la réponse, soumise aux termes de toute amnistie, serait certainement affirmative. Mais telle n'est pas la question et il importe de se rappeler tout au long de notre examen que telle *n'est pas la question. On ne demande pas à vos Seigneuries s'il* faut intenter une action contre le défendeur, ni même s'il doit être en définitive extradé vers un autre pays (cette question concerne le secrétaire d'Etat) ni *a fortiori* s'il est personnelle*ment coupable d'avoir commis ou responsable d'avoir* laissé commettre ces crimes. La seule question posée est de savoir s'il a droit, en tant qu'ancien chef d'Etat, à l'immunité d'arrestation et d'extradition hors du Royaume-Uni au sujet d'actes censés avoir *été* commis pendant qu'il était chef d'Etat. [...]

Si *[les]* restrictions de son immunité ne s'appliquent pas à un chef d'Etat, elles ne sauraient s'appliquer à un ancien chef d'Etat *qu'on cherche* à poursuivre pour des actes commis alors qu'il était en fonction. On a toutefois suggéré une autre restriction. Au sujet d'actes accomplis par une personne dans l'exercice de ses fonctions comme chef de mission, on dit que *c'est la seule « immunité » qui subsiste tandis que les « privilèges et les immunités cessent normalement au moment où il quitte le pays »* (c'est-à-dire où il quitte ses fonctions). [...]

Quand un agent diplomatique (chef d'Etat) est en poste, il jouit de ces immunités et privilèges *en tant que tels – c'est-à-dire ratione personae* tout comme, à l'égard des actions civiles, il jouit de l'immunité des cours du Royaume-Uni sous la section 14 de l'acte de 1978 en vertu de sa charge.

Pour qui cesse d'occuper un poste, « *en ce qui concerne les actes accomplis par cette personne dans l'exercice de ses fonctions* » comme membre de la mission (chef d'Etat), l'immunité *continuera de perdurer*. [...]

La question se pose alors de savoir ce que sont les actes (c'est-à-dire les actes officiels) accomplis dans l'exercice de fonctions de chef d'Etat. On a *déclaré* (outre l'argument que ces fonctions ne recouvrent que les fonctions internationales, ce que je rejette) :

1) que les fonctions d'un chef d'Etat doivent se définir par le *droit international et ne sauraient être définies simplement* comme une affaire de droit ou de pratique interne ; ensuite

2) que le génocide, la torture et les prises d'otages ne sauraient être tenues pour des fonctions de chef d'Etat au sens du droit international quand celui-ci les tient pour des crimes contre le droit international.

En ce qui concerne 1) je ne crois pas que le droit international *spécifie la liste des fonctions rentrant dans le cadre* de l'article 32 et celles qui n'y rentrent pas. Le rôle d'un chef d'Etat varie beaucoup d'un pays à l'autre, y compris entre les présidents de divers pays européens et celui des Etats-Unis. Le *droit international reconnaît* les fonctions qui lui *sont* attribuées comme chef d'Etat par la loi ou, dans le pays dont il est le Chef, comme étant en pratique les fonctions afférentes à ce poste, dans les limites des principes généraux du droit inter*national habituel ou du droit interne qui pourraient* empêcher de voir dans tel acte une fonction de chef d'Etat.

A l'égard de 2), il est clair que le droit international n'admet pas qu'il revienne à un chef d'Etat de commettre la torture ou le génocide. *Mais le fait qu'en accomplissant d'autres fonctions, le chef d'Etat* commette un acte illégal ne signifie pas qu'il doive être tenu comme n'accomplissant plus son office. Si c'était le cas, l'immunité à l'égard des actes criminels serait vidée de l'essentiel de son contenu. Je ne crois pas juste de faire une *distinction dans ce but entre les actes* dont la criminalité ou l'immoralité est plus ou moins grande. [...]

Dans le cas qui nous occupe, les actes allégués ont été commis dans le cours de ses fonctions lorsqu'il était chef d'Etat. [...]

Les règles du droit international habituel changent, il est vrai. [...] Par exemple, le concept d'immunité absolue d'un souverain a évolué vers une théorie de l'immunité restreinte *pour autant qu'elle concerne les activités commerciales* d'un Etat. [...] Il importe donc de considérer ce principe d'immunité à la lumière des progrès du droit international relatifs à ce qu'on appelle les crimes internationaux. [...]

Que les crimes de droit international doivent être jugés devant les tribunaux internationaux ou dans l'Etat de celui qui les a perpétrés est une chose ; qu'ils soient invoqués devant les cours d'autres Etats sans se soucier d'une règle de droit *international habituel depuis longtemps établie en est une* autre. [...]

IL convient de considérer ce qui s'impose – en l'absence *d'une convention internationale générale* définissant ou supprimant l'immunité de chef d'Etat – pour définir ou limiter l'immunité d'un ancien chef d'Etat dans des cas particuliers. A mon avis, *il est nécessaire de trouver une provision* dans une convention internationale dont soient signataires l'Etat soutenant l'immunité d'un ancien chef d'Etat s'agissant de ses actes officiels, comme l'Etat auquel on demande de la *refuser. Ladite convention doit clairement définir le crime* contre le droit international et demander à tel Etat de prévenir ou poursuivre ce crime, qu'il ait été ou pas commis dans sa juridiction et par un de ses ressortissants ou non ; cette convention doit dire avec clarté qu'une *cour nationale peut* connaître d'un crime reproché à un ancien chef d'Etat ou que l'avoir été n'est pas une protection et qu'expressément ou implicitement *l'immunité ne saurait s'appliquer* pour empêcher les poursuites. Ladite convention doit avoir force de loi dans les cours nationales de l'Etat. [...]

A cet égard, il faut déterminer à quel moment s'abolit l'*immunité préexistante. A mon sens, c'est à partir* du *moment* où la législation nationale devient valide. [...] Les actes commis par la suite ne sont pas protégés par l'immunité ; les actes commis avant, pour autant qu'ils soient par ailleurs appropriés, sont protégés par l'immunité. Il me paraît *inexact* en principe de dire qu'une fois que l'immunité est abolie s'agissant de certains crimes elle n'existe plus même pour des *actes accomplis alors qu'elle existait* et était tenue pour valide. De même, il est fallacieux de dire qu'une mauvaise action peut être jugée comme la fonction d'un chef d'Etat jusqu'à ce qu'une convention internationale déclare que ledit acte est un crime. [...]

Malgré les vues divergentes quant à la portée de la doctrine de l'Acte d'Etat, selon moi, une fois établi que l'ancien chef *d'Etat a droit à l'immunité* d'arrestation et d'extradition sur les bases que j'ai indiquées, les cours du Royaume-Uni ne jugeront pas des faits allégués pour justifier l'arrestation, mais, selon la formule de Lord Wilberforce, elles feront preuve « *de retenue ou d'abstention juridiques* ».

Ainsi, à mon avis, le défendeur était fondé à revendiquer l'immunité d'ancien chef d'Etat contre l'arrestation et les poursuites d'extradition au Royaume-Uni au nom d'actes officiels par lui commis alors qu'il était chef d'Etat relatifs aux charges du mandat d'arrêt provisoire du 22 octobre 1998. En conséquence, je rejetterais l'appel.

Traduit de l'anglais par Guillaume Villeneuve

sionnelle, qui se sent écartée
pour « excès de pouvoir »

Michel Samson

pour le cours Mirabeau

lait - une prison républicaine

es handicaps de Paris
our les entreprises étrangères

Au-delà de la peur

par Ariel Dorfman

J'AI peur. Ce n'est évidemment pas ce que j'éprouve au premier chef. Il y a d'abord la jubilation de savoir que le général Pinochet restera prisonnier, que les Lords ont décidé que l'on entreprenne de l'extrader vers l'Espagne. Mais je dois reconnaître qu'ensuite, sous mon immense joie pour cette victoire de l'espèce humaine – victoire de tous les habitants de la planète, victoire contre l'impunité, victoire des morts qui n'ont pas permis que nous les oubliions –, au milieu de de mon allégressen je me sens gagné, sans trop savoir comment, par cette peur inexplicable.

Je n'aime pas cette peur qui m'assiège tout à coup, qui ne me laisse pas jouir de façon simple et innocente de cette défaite des dictateurs du monde. Et cependant, je m'accroche à cette peur parce que j'ai l'intuition qu'elle va me servir à comprendre le futur de mon pays, du pays que, malheureusement, je partage avec le général Pinochet. Il se pourrait que ce soit cette terreur surprenante qui m'aide à déchiffrer les défis qui attendent le Chili.

Parce que, au bout du compte, il faut bien le dire, ce qui arrive à Pinochet, je n'en ai rien à foutre. Ce qui me préoccupe, oui, c'est 15 autres millions de Chiliens, nous qui devrons faire avec l'héritage enchevêtré du dictateur. Qu'on le juge en Espagne, ou que les Britanniques le rendent au Chili en tant qu'indésirable, c'est à nous qu'il reviendra d'affronter sa présence obsédante dans notre vie et notre histoire, c'est à nous qu'il revient de tirer parti de sa détention pour achever, une fois pour toutes, la transition qu'il a bloquée et mener à son terme la reconciliation nationale qu'il freine et rend impossible.

**Ce qui arrive à Pinochet,
je n'en ai rien à foutre.
Ce qui me préoccupe, oui,
c'est 15 autres millions
de Chiliens, nous qui devrons faire
avec l'héritage enchevêtré du dictateur**

Et c'est là qu'intervient la peur en tant qu'abîme et moteur, une peur que nous ressentons, tous les Chiliens, même si c'est de façon différente selon que nous sommes partisans ou adversaires du général Pinochet.

Je viens d'aller au Chili pour un long séjour et, en parlant avec des centaines de mes compatriotes, j'ai pu vérifier que, comme l'indiquent les enquêtes, une grande majorité d'entre eux est favorable à ce que l'on juge le dictateur. De préférence au Chili mais, en dernière instance, peu importe où, pourvu qu'il soit mis face à ses crimes. A condition qu'un tel jugement ne revienne pas, ajoutent-ils avec une unanime célérité, à ouvrir les portes à une autre dictature, à revenir au passé où des Chiliens affrontaient d'autres Chiliens de façon violente.

J'ai vu la peur percer dans leurs gestes, dans leur façon d'enfoncer la tête dans leurs épaules, preuve que huit années de démocratie n'ont pas effacé de la mémoire la souffrance traumatisante que la grande majorité de la population a vécu durant les dix-sept ans de Pinochet. Preuve que le coup d'Etat n'est pas fini. Qu'il se poursuit au fond du regard de tant de Chiliens qui m'ont dit, sans cesse, chaque fois que j'ai parlé avec eux : *« C'est que vous ne savez pas ce que ça a été... Nous avons tant souffert... Ma belle-sœur, ils l'ont violée, mon meilleur ami, il l'ont fait prisonnier et il me l'ont rendu détruit... Et à moi, ils m'ont... C'est que vous ne savez pas ce que ça a été. »*

Et il y a toujours ce soupçon, comme une plaie vive, que les temps obscurs de la censure et de la mort pourraient revenir. Le soupçon, soigneusement nourri, sans doute, par une campagne de terreur de la droite pinochetiste.

Une petite anecdote. J'ai visité Isla Negra, pour montrer la maison de Pablo Neruda à un groupe d'écrivains australiens et sud-africains que nous avions invités, avec Antonio Skarmeta, à visiter le pays. Nous nous sommes mis à parler avec des écoliers, des enfants de 8 à 10 ans, qui, à notre étonnement, ne connaissaient pas le sens du mot dictature. Comment devrait-on connaître ce mot ? Non, nous ne savons pas. Et leur maîtresse, après une prudente conversation, se sentant mise en confiance, et ayant raconté les épreuves rencontrées (*« C'est que vous ne savez pas à quel point ce fut terrible »*), confessa que si elle enseignait ce mot aux petits, leurs parents – bien qu'ils soient des opposants de Pinochet – rayeraient le cahier avec un gros stylo rouge, protesteraient parce qu'on enseigne la politique à leurs enfants à l'école.

Les conséquences, les mauvaises habitudes et les résidus de cette dictature que les enfants ne peuvent pas nommer, que les parents ne veulent pas nommer continuent d'empoisonner le Chili de la transition. Je le connais, ce poison, parce que c'est celui qui me remplit en ce moment, c'est celui qui m'a envahi, il y a une paire de semaines, lorsque j'ai appris, une nuit à Santiago, de très bonne source, que l'armée était consignée dans ses casernes, que le général Izurieta (qui a succédé à Pinochet au commandement) avait perdu le contrôle de la situation, qu'il régnait une atmosphère de pré-coup d'Etat. Un spasme de panique dans l'estomac m'avait paralysé, me criait de faire attention, de chercher où me réfugier, ma peau me disait que tout était possible, tout était précaire.

C'était une peur irrationnelle qui s'est rapidement évanouie face à la froideur des faits et des analyses. Un soulèvement militaire était impensable, il n'y avait pas les conditions pour rien de semblable. Et je pense toujours la même chose, maintenant que le général Pinochet va devoir comparaître, pour la première fois de sa vie, devant un tribunal pour s'entendre notifier les crimes qu'on lui impute. Le pays est suffisamment adulte, la démocratie est assez stable pour traverser cette épreuve. Mais si je ne peux pas éviter cette peur – moi qui vit à l'étranger, qui suit protégé par mes écrits et mes contacts – comment réagissent mes compatriotes aujourd'hui au Chili, quelles amertumes cachées s'agitent sous le sourire satisfait qui sans doute est né de la nouvelle ?

Bien sûr, ma peur, et la peur des Chiliens qui ont été victimes de Pinochet, n'est pas l'unique peur qui existe au Chili. Il y en a une autre, différente, une peur beaucoup plus dangereuse, plus difficile à faire disparaître...

Le dernier jour où j'ai séjourné dans mon pays, j'ai pris un taxi conduit par une dame maigre et déjà avancée en âge qui écoutait attentivement la radio. On diffusait un entretien avec Carmen Hertz, chargée des affaires juridiques internationales au ministère chilien des affaires étrangères, qui venait de renoncer à son poste afin de pouvoir agir en justice dans le procès contre Pinochet, en tant que veuve de Carlos Berger, un ami à moi, disparu et que l'on avait fusillé en 1973, à Calama, dans ce que l'on a appelé la *« caravane de la mort »*. Durant quinze minutes, la femme qui conduisait et moi, le passager, nous avons pu entendre le témoignage de Carmen, sa certitude, partagée avec tant d'autres parents de disparus, qu'il était nécessaire de savoir la vérité et d'obtenir une dose minimale de justice avant que le Chili puisse vivre en paix.

Soudain, il y a eu un appel d'une auditrice. Elle disait que le coupable de tout n'était pas Pinochet, mais Allende. Il était essentiel de mettre en évidence qu'Allende avait commencé la terreur et que Pinochet avait sauvé le pays en faisant le coup d'Etat, en 1973 : elle et son père avaient été expropriés par les allendistes d'un bien immobilier, et de cette violation de ses droits de l'homme, nul ne se souvenait.

Carment Hertz et son intervieweuse ont répondu à cette intervention en analysant la différence entre une menace contre la propriété et contre un corps humain, la différence qui existe entre exproprier une usine et mettre un rat dans l'anus d'un être humain suspendu ensuite par les pouces avant de le faire disparaître sans jamais aviser sa famille du lieu où se trouve le corps. Tandis que toutes deux faisaient cette nécessaire différenciation, je pensais que, pour la femme qui appelait, ces distinctions étaient sans objet. Elle avait vécu de façon traumatique la tentative d'Allende de lui soustraite un bien de famille, comme un assaut contre son identité la plus intime, et tout ce que que l'on pourrait faire à ses persécuteurs barabares ne serait que peu de choses. Elle se sentait la victime, Pinochet l'avait sauvée ; c'était son grand-père, le père qui lui avait rendu son existence.

Comment se rapprocher de cette femme qui a célébré chacune de nos souffrances durant dix-sept ans, cette femme qui a débouché une bouteille de champagne en apprenant la mort d'Allende, cette femme rongée par une peur qui, aussi subjective et mesquine qu'elle soit, n'en est pas, pour elle, moins vraie que la nôtre avec ses multiples morts, torturés et exiliés ? Comment dialoguer avec elle et avec ce tiers de la population chilienne qui, comme elle, sent que nous sommes leurs ennemis et que, si nous en avions l'occasion, nous recommencerions à leur prendre leurs propriétés, que nous les tuerions impunément ? Comment vaincre la haine aveugle de cette femme, son incapacité à comprendre une autre douleur que la sienne ? Comment parler avec elle maintenant que son héros est en prison, qu'elle sent que son monde chancelle et qu'elle a envie de voir revenir les militaires afin que nous comprenions que cette guerre ce sont eux qui l'ont gagné ?

Voilà la minime, la minimale histoire du Chili actuel : sans que jamais nous ne nous soyons rencontrés, elle a peur de moi et moi j'ai peur d'elle.

Et je ne sais pas comment réduire l'abîme qui nous sépare. Avec Pinochet prisonnier ou avec Pinochet libre, je ne pas comment partager un pays avec elle.

Mais je ne veux pas terminer cette histoire de peur comme ça.

Avant de descendre du taxi, ce jour-là à Santiago, j'ai demandé à la dame qui conduisait ce qu'elle faisait quand des passagers se plaignaient de l'émission qu'elle écoute, un des rares programmes au Chili qui permette aux victimes de Pinochet de laisser s'exprimer leur douleur et leurs opinions.

Elle m'a regardé dans le rétroviseur.

– Si l'émission vous plaît pas, – me dit-elle – eh bien, je baisse le son. Mais je continue à écouter.

– Et si on vous demande de couper ?, insistè-je.

La dame se retourne pour me regarder. Directement. Sans rétroviseur.

– Je ne fais pas attention.

– Et vous n'avez jamais dû couper une émission que vous vouliez écouter ? Disons, par peur.

– Jamais. Je suis dans mon taxi. Si ça ne leur plaît pas. Ils descendent. Pourquoi j'aurais peur ?

**« C'est que vous ne savez pas
ce que ça a été... Nous avons tant souffert...
Ma belle-sœur, ils l'ont violée,
mon meilleur ami, il l'ont fait prisonnier
et il me l'ont rendu détruit...
Et à moi, ils m'ont... C'est que
vous ne savez pas ce que ça a été. »**

Et aujourd'hui, deux semaines plus tard, je me laisse envahir par le souvenir de cette dame chétive, pour qu'il fasse disparaître la terreur, qu'il me permette de fêter comme un petit gamin la joie que j'éprouve en pensant au moment où on a appris à Pinochet qu'il ne pouvait pas échapper à son destin, qu'il devrait affronter le destin que lui-même s'était forgé, le fantôme des morts qu'il avait fait tuer.

C'est cela que je me rappelle maintenant : la tranquilité avec laquelle cette vieille conductrice de taxi avait arrêté son auto pour que j'en descende, sa main qui ne tremblait pas en montant le son de la radio, plus fort, plus net, pour qu'elle et ses passagers puissent continuer d'écouter l'histoire d'un passé que beaucoup de ses compatriotes ne veulent toujours pas admettre dans toute sa plénitude, l'histoire que nous avons besoin d'entendre si nous voulons être vraiment libres, si nous voulons vaincre notre peur.

***Ariel Dorfman** est un écrivain chilien.*

(Traduit de l'espagnol par Victor Lagobrun) ©El País.

Aux suivants

par William Bourdon

AU COURRIER DU « MONDE »

LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES



Aux suivants !

par William Bourdon

LA *justice* britannique a eu le sursaut de dignité que les victimes attendaient et dont beaucoup désespéraient. Les juges ont compris le message quasi unanime qui leur avait été adressé par la société internationale : accorder l'immunité aux chefs d'Etat dont les mains sont les plus ensanglantées aboutirait à consentir une immunité *éternelle aux plus grands* tortionnaires.

Première conséquence de cette décision : le monde deviendra de moins en moins un sanctuaire pour les *plus grands* bourreaux. Certes, il existe depuis déjà de très nombreuses années des instruments juridiques internationaux qui faisaient obligation aux Etats de poursuivre et d'identifier les plus grands tortionnaires. Mais la frilosité des juridictions nationales, eu égard à ces dispositions *internationales*, a été en général de mise, y compris dans les pays européens.

Autres exemples : l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Conséquence du *statut des deux tribunaux* internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, de différentes résolutions du Conseil de sécurité et des lois d'adaptation prises par la majorité des pays, les personnes présumées responsables d'avoir commis les crimes les plus graves peuvent et doivent être *interceptées* à tout moment par la majorité des Etats de la planète.

Pour asseoir définitivement la légitimité de ces tribunaux, il faudrait *que nous puissions voir dans le* box des accusés Karadzic et Mladic. Les atermoiements des contingents militaires chargés d'y contribuer ne sont pas, chacun le sait, dénués d'arrière-pensées politiques. Et que dire du président Milosevic ! Son statut de chef d'Etat ne saurait évidemment faire obstacle à ce que soit délivré, à son encontre, un mandat d'arrêt international, à tout le moins au titre des *crimes commis* au Kosovo. Si le dictateur de Belgrade songeait à l'Angleterre comme lieu d'exil, il peut maintenant en faire son deuil.

La confirmation de la légalité de l'arrestation du général Pinochet constitue en outre une véritable *première, dès lors qu'il s'agit d'un* ex-chef d'Etat poursuivi pour des crimes extrêmement graves qu'il a commis alors qu'il était en fonction et dont il est, de tout évidence, et de son propre aveu, l'artisan principal.

On peut imaginer que quelques *chefs d'Etat en fonction ou* à la retraite vont maintenant consulter légion d'avocats avant d'aller mendier la légitimité qui leur manque ou qui leur a manqué auprès de la communauté internationale.

La décision de la Chambre des Lords va évidemment accélérer ce *que d'aucuns appellent « le retour du refoulé »* au Chili, pays qui risque d'être traversé par de sérieuses secousses dans les prochaines semaines. Aucune démocratie ne peut s'inscrire solidement *dans la* durée, si l'oeuvre de justice n'est pas passée et si les victimes sont *cruellement contraintes* à l'oubli, les nouvelles générations à l'amnésie. C'est dire si les vertus pédagogiques et morales de cette décision sont immenses pour le Chili.

L'arrestation, *le 24 novembre* en Argentine, de l'ancien amiral Massera (ancien numéro deux de la junte *militaire), succédant* à l'arrestation de l'ex-général Videla, emprisonné depuis le 9 juin pour *« appropriation illégale d'enfants nés en captivité »*, démontre que des années après, en dépit des lois d'amnistie et de la mise au pas de la justice de droit commun, les victimes, relayées par quelques juges courageux, arrivent à se faire entendre. *Aujourd'hui, ce sont les enfants nés* dans les salles de torture qui permettent au passé de rattraper les dictateurs d'Amérique latine.

Aucun doute : les lois d'amnistie adoptées par les auteurs de violations des droits de l'homme eux-mêmes sont nulles et non avenues *et abusives* les procédures légales qui les ont produites.

Le parquet de Paris, en acceptant de reconnaître aux crimes de disparition le caractère d'un crime *continu, a fait la juste réponse* qui s'imposait à ces crimes les plus cyniques. Certains juges chiliens, depuis quelques semaines, vont dans la même direction pour tenter *de contourner* les effets de la loi d'amnistie.

> Il faudrait que nous puissions voir dans le box des accusés Karadzic et Mladic. Et que dire du président Milosevic !

Des *esprits chagrins se sont exprimés* ici ou là, interprétant ce grand mouvement du droit international comme l'expression d'un *« intégrisme humanitaire »* ou d'un *« transfrontiérisme »* dont les effets seraient inquiétants. Une boîte de Pandore est ouverte ; il faudra un *effort pédagogique important pour* rappeler à certaines victimes que, si toutes les souffrances se valent, certains crimes, dans l'échelle de Richter de l'horreur, méritent une réponse universelle et d'autres noms.

Il importe avant tout de garder à *l'esprit que le but de ces poursuites* vise à décourager la répétition des crimes les plus attentatoires à l'humanité ainsi qu'à renforcer la primauté du droit. Les personnes investies d'un pouvoir étatique sont, en dernière analyse, responsables de leurs actes devant les victimes *que leurs actes ont provoquées et* devant la communauté internationale.

Un consensus semble, à l'approche du troisième millénaire, se dégager : une situation d'impunité totale – qu'elle résulte d'une loi d'amnistie locale, de mesures de clémence ou simplement de l'inefficacité des tribunaux – constitue en soi une violation du droit international.

L'arrestation de Pinochet, quelles *que soient les péripéties judiciaires* qui suivront, aura ce mérite de redonner aux victimes une place plus digne dans l'ensemble des échanges internationaux des Etats de la planète. A bien des égards, les imbroglios juridiques résultant de cette arrestation rappellent que l'*Europe judiciaire, et d'une certaine* façon l'Europe morale, n'est écrite pour l'instant qu'en pointillés.

William Bourdon *est avocat.*

La mémoire ne se rend pas

par Carmen Castillo

JOIE : un mot qui, *aujourd'hui, ne semble plus* obscène. Contre tout espoir, toute attente, la justice a donné son verdict. L'impunité n'a pas été reconnue au dictateur. L'émotion entre nous est si forte dans cette salle des fêtes de la mairie parisienne du XIXe où nous *nous retrouvons !* Il y a les exilés chiliens, les jeunes et les enfants franco-chiliens, et nos amis français de toujours, ceux qui nous ont sauvé la vie, permis de survivre, accompagné quand tout semblait nous abandonner. Mais il y a aussi les visages, les corps, les sourires et les actes de *tous nos amours absents*, nos morts, nos disparus. Vingt-cinq ans après, ils sont toujours là : Miguel Enriquez, Edgardo Enriquez, Salvador Allende, El Bauchi, Beatriz, el Bill, la Lumy, el Chico, la Negra, el Coco, Enriquito, et tous les autres. Ils vivent en nous, avec nous.

Du Chili, arrivent les messages : le peuple chilien et les peuples du monde se retrouvent. Plus de frontières, la distance est annulée, nous sommes un seul territoire. Des citoyens du monde, ici et ailleurs, reliés dans une trame où les mots justice, dignité, démocratie, résonnent. Une victoire contre l'impunité, contre l'amnésie, contre l'arrogance des vainqueurs, vient d'avoir lieu.

L'émotion rend visible ce soir une spirale, un tourbillon de temps et d'espace, comme un vertige. C'est à Paris, un jour d'automne, le 16 octobre *dernier, au retour d'un* voyage en Amérique latine, que j'appris la nouvelle : Augusto Pinochet avait été réveillé, la nuit, dans sa chambre *d'hôpital* à Londres, un policier *lui* avait notifié son arrestation. L'impossible était arrivé. On avait eu raison de tenir la flamme, de trouver, d'inventer, de chercher les manières de se battre contre la machine d'oubli de la dictature qui continua à écraser la mémoire et à effacer *l'existence des assassinés* pendant ces années dites de *« transition démocratique »*. Mais je n'arrivais pas à trouver les mots justes pour exprimer ce que je ressentais. Je ne pouvais être *« heureuse »*. L'importance du fait ? Oui, je le savais, je le disais. Mais tout remontait au présent. *Toutes les dates*, et les blessures toujours ouvertes, se mirent à saigner. J'étais ici, maintenant et en même temps, là-bas, avant.

Le 11 septembre 1973, le coup *d'Etat, le bruit assourdissant des hélicoptères*, des bombardiers, la foule qui marche en silence, serrée, du centre de la ville vers les faubourgs, les paroles du président Allende, la *résistance qui s'organise dans l'usine* Indumet, banlieue sud de Santiago, les rafles massives, la chasse à l'homme, le stade national, la stupeur, la torture, le silence. Cette violence, on ne pouvait pas la deviner, même si on savait que Kissinger, la CIA, la droite, l'argent, les militaires, *se préparaient à frapper*, à couper net la vie, la liberté, l'espoir. On aurait pu dire qu'on s'y attendait et pourtant on ne connaissait rien de cette haine qui déferlait sur nous.

Certains, des milliers, sont contraints à l'exil, d'autres se glissent dans la clandestinité. Trouver des planques, même improvisées, *organiser les réseaux, tout* faire pour pouvoir tenir dans le pays et mettre sur pied le mouvement de résistance à la dictature.

> Ce moment où ce qu'on ne peut pas comprendre brise une vie

La vie s'imposait, j'étais enceinte de l'homme que *j'aimais, Miguel* Enriquez, et nos gestes, nos actes, n'avaient rien d'héroïque, ils s'inscrivaient naturellement dans notre devenir. Miguel Enriquez et tant *d'autres, des hommes et des* femmes libres, à contre-courant, résistaient. Au-delà des amis tués, du peuple brisé, des camarades disparus, torturés, la clandestinité était la *couleur ; la tenue, c'était la vigueur.* Et cela, je ne peux l'oublier. Du souvenir de la douleur émerge aussi le souvenir de l'énergie de la lutte.

Le 5 octobre 1974, la DINA, dirigée par l'officier Krasnoff Marchenko, prend d'assaut la maison de Santa Fé où Miguel Enriquez, chef de la *résistance et du MIR, vivait. Il résiste* plus de deux heures jusqu'à l'instant où une rafale de mitraillette des militaires, très nombreux, l'abat. J'étais là, auprès de lui, je fus blessée, arrêtée, *une survivante... Ma mémoire* repart de ce lieu, de ce jour. Seules les blessures résistent au temps qui passe et à la machine d'oubli chilienne. *On reste là*, comme figé au temps de la blessure, à ce moment où ce qu'on ne peut pas comprendre brise une vie. Depuis, la mémoire jamais ne se repose, elle ne se rend pas, elle fait son travail, elle *exige* justice. *J'ai été sauvée* de la mort par un immense mouvement de solidarité *qui a exigé ma liberté*, un mouvement qui souffrait de la mort au combat de Miguel Enriquez. Un mouvement qui n'a cessé depuis de se battre contre la torture, les camps, les expulsions, les disparitions forcées. Je suis donc arrivée en exil, fin 1974, accueillie d'abord à *Londres, déjà, puis réfugiée en* France. Peu à peu, je suis revenue à la vie, je me suis battue contre la nostalgie et le culte à la mort, le sacrifice, la mémoire l'exigeait aussi.

C'est en exil que j'ai appris la force subversive de la mémoire des vaincus. J'ai appris tellement de choses : la valeur de la solidarité internationale contre les violations des droits de l'homme, la *réalité de l'engagement* au-delà des frontières, chaque lutte totalement locale et par cela même universelle. Une trame de solidarités politiques. A la maison, ce soir, des messages arrivent, *de partout*, de ma mère à Santiago, de mon frère à Caracas, de ma fille au Chiapas, de mon cousin à New York et de tant d'amis éparpillés dans le monde, tous disent : *« Merci à l'Europe, à la Justice, à la Dignité ».*

Carmen Castillo *est réalisatrice et écrivain.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Dans l'entretien de François Bazile (*Le Monde* du 20 octobre) j'observe que le problème relatif à la retraite des *fonctionnaires* est traité, une fois encore, de manière partielle, voire partiale, de façon à susciter l'indignation des non-fonctionnaires. Certes, il n'y a pas, dans la relation *que fait M. Bazile*, d'erreur grave. On relève simplement des omissions (...).

Il *aurait* fallu mentionner qu'il n'existe pas, à la différence du secteur privé, de retraite des cadres *ou de retraites* complémentaires à cotisations patronales non plafonnées, l'Etat ne traitant pas *différemment* ses cadres des autres agents et ne versant pas de cotisations à des organismes de retraite ou de retraite complémentaire.

De la même façon, il ne faudrait pas oublier que la faiblesse relative des rémunérations indiciaires de la haute fonction publique notamment a conduit l'Etat, pour que ses *meilleurs éléments ne quittent pas* son service, à leur verser d'importantes sommes à titre d'indemnités (quelquefois plus de la moitié du traitement indiciaire) sur lesquelles *est prélevée la CSG, sans* que ces sommes soient prises en compte pour le calcul des droits à pension (pas de prélèvement à ce titre). Ainsi, lorsqu'un agent de l'Etat part à *la retraite, il perçoit* jusqu'à 75 % de son traitement indiciaire, ce qui ne représente pas 75 % de son dernier salaire, comme on se plaît à le laisser supposer, mais, le plus souvent, 45 à 50 % de celui-ci. Peu de cadres du secteur privé bénéficiant de retraites complémentaires perçoivent si peu (...).

Jean Verbié
Cieux (Haute-Vienne)

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une justice transparente

L'UN après l'autre, les cinq Lords se sont levés et approchés du micro. L'un après l'autre, devant leurs pairs et les caméras, ils ont fait part de leurs positions personnelles. Au cinquième, le verdict historique est tombé : un ancien chef d'Etat ne bénéficie pas de l'immunité diplomatique lorsqu'il est accusé de crime contre l'humanité. Dans les minutes qui ont suivi, l'argumentaire précis de chacun des cinq juges suprêmes a été rendu public. La plus haute instance judiciaire britannique s'est prononcée dans la plus totale transparence. Pour l'histoire, pour la construction d'une jurisprudence internationale sur les droits de l'homme, c'est un atout bienvenu.

La France, qui s'apprête à célébrer avec faste le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'un des siens, René Cassin, fut à l'origine, devrait s'en inspirer. Chez elle, un homme peut être condamné à finir sa vie en prison sans même savoir ce qui a emporté l'intime conviction des jurés, puisque les jugements de cour d'assises n'ont pas à être motivés. Les autres tribunaux sont certes obligés d'expliquer les raisons de leurs décisions, mais les débats au sein des instances collégiales restent secrets. La Cour de cassation peut *prendre des décisions imposant* une interprétation de la loi sans que soient connus les arguments échangés par les plus hauts magistrats du pays. Ce secret des délibérations est l'un des dogmes de la justice française que défendent bec et ongles ses magistrats. Au moment d'une prise de décision, chacun des juges est même prié de voter à bulletin secret – y compris lorsqu'il s'agit de choisir la tenue que revêtiront les membres de la Cour de justice de la République – afin que nul, même ses collègues, ne connaisse sa position définitive.

Le juge souverain, le seul qui puisse contrer la volonté du peuple ou de ses représentants, le Conseil constitutionnel, travaille lui aussi dans une opacité totale. Il se refuse même à annoncer le jour où il va délibérer et se prononcer, comme de faire connaître le nom de celui de ses membres qui va présenter le dossier à ses collègues. Il se crispe et hurle au scandale lorsqu'est révelé le nombre de voix ayant emporté la décision. Il se refuse à suivre le modèle de la Cour suprême américaine ou du Tribunal constitutionnel allemand, où les opinions dissidentes sont officiellement rendues publiques.

A une époque où la prégnance du droit est de plus en plus forte sur la vie sociale et politique, où les décisions des tribunaux pèsent chaque jour d'avantage sur la vie privée et publique des citoyens, la justice se doit d'être transparente, non seulement dans ses procédures, mais aussi dans les débats internes de ses tribunaux. La plus vieille instance parlementaire européenne, celle dont pourtant la composition est à *première vue* la *moins* démocratique qui soit, vient non seulement de prendre une décision historique pour les droits de l'homme, mais aussi de donner une leçon de transparence judiciaire.

Cette leçon aussi devrait être copiée et, dans une France rénovée, faire enfin jurisprudence.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Physiciens bourgeois et physiciens matérialistes

LA CAMPAGNE menée en URSS contre l'« *idéalisme réactionnaire* » et le « *formalisme* » dans le domaine de la littérature, de l'art, de la musique, de l'architecture, de la biologie, vise aujourd'hui les physiciens, et particulièrement les spécialistes de la science atomique. La *Gazette littéraire* de Moscou vient de publier à ce sujet un article d'un certain Vladimir Lvov qui dénonce les erreurs commises par quatre professeurs soviétiques connus : MM. Frenkel, Chpolski, Markov et Sviderski. Dans son livre sur *La Mécanique ondulatoire*, M. Frenkel aurait transplanté la physique « *dans le monde du mysticisme* ». Quant à MM. Markov et Sviderski, ils sont coupables de « *servilisme à l'égard de l'étranger* ».

Pour M. Lvov, qui est en physique le porte-parole du Parti communiste comme l'est l'académicien Lysenko pour la biologie, deux camps irréconciliables s'opposent dans le domaine de l'énergie atomique : le camp bourgeois, qui s'inspire des idées exprimées aux conférences de Copenhague et de Côme, et le camp matérialiste, dirigé par les physiciens marxistes de l'URSS. Dans le premier camp on affirme qu'il y a une limite dans la connaissance de l'atome, alors qu'on le nie dans le second. Ce que M. Lvov n'explique pas, néanmoins, c'est comment les physiciens « *bourgeois* », « *idéalistes* », « *formalistes* », « *métaphysiciens* » et « *mystiques* » qui travaillent aux Etats-Unis ont pu pousser très loin leurs recherches sur l'énergie nucléaire et construire bien avant les physiciens « *matérialistes* » la bombe atomique qui cause tant de soucis aux dirigeants de l'URSS.

A. P.

(27 novembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Nigeria, l'héritage désastreux des régimes militaires

COMME UN RIDEAU qui se déchire, la fin de la dictature au Nigeria révèle un pays dévasté par des décennies de prédation. Le dernier avatar du régime militaire – au pouvoir quasiment sans interruption depuis 1966 – fut le plus délétère. Sous la direction du général Sani Abacha, enlevé brusquement à l'affection des siens le 8 juin dernier, le pouvoir central nigérian s'était lancé dans une entreprise de pillage d'une ambition sans précédent.

Depuis la mort du dictateur et son remplacement par le général Abdulsalam Abubakar, la presse nigériane a recouvré son énergie et son appétit d'investigation d'antan. Et, chaque jour, elle dévoile un nouvel aspect de la mise à sac du Nigeria par ses dirigeants. *Dans la luxueuse* villa d'Ismaïla Gwarzo, conseiller national aux affaires de sécurité du général Abacha, on a retrouvé 250 millions de dollars (1,4 milliard de francs) en liquide. La famille du dictateur a été forcée de restituer des centaines de millions de dollars.

Mais le général Abubakar, qui a promis de rendre le pouvoir aux civils avant le 19 mai 1999, s'emploie exclusivement à recouvrer les fonds volés, sans poursuivre les voleurs. Pour l'instant, les enquêtes, qui ont permis de récupérer au moins 1 milliard de dollars, n'ont pas connu de prolongement judiciaire. C'est pourtant l'enjeu essentiel de la période que connaît aujourd'hui le Nigeria.

Il est en effet probable que le processus électoral ira à son terme et que le plus peuplé des pays du continent sera gouverné l'an prochain par un civil légitimé par un scrutin pluraliste. Cette transition-là, d'autres pays l'ont connue avant le Nigeria. Mais cette démocratie restera fondamentalement viciée si le pays ne s'attache pas à réussir une autre transition : *celle qui* mènera d'un Etat considéré par ses gouvernants comme une propriété privée à un Etat répondant aux besoins de la nation. La conception patrimoniale de l'Etat est très profondément ancrée chez les dirigeants africains qui ont pris le pouvoir après les indépendances.

AUTODESTRUCTION

Au Nigeria, le phénomène a pris une ampleur sans égale en raison de l'énorme masse des ressources pétrolières. Dans les années 70, alors que le prix du baril s'envolait, les Nigérians ont pu avoir l'illusion d'un enrichissement de leur pays. Mais, vingt ans plus tard, l'effondrement des cours a mis au jour les inégalités criantes qui non seulement avaient persisté pendant le boom pétrolier mais s'étaient aggravées. La quasi-totalité de la population s'est alors appauvrie. Les paysans, parce que l'agriculture avait été négligée et qu'aucun investissement n'y avait été réalisé. Les salariés, en raison de l'effondrement du naira, la monnaie nationale. Les urbains du secteur informel – artisans, domestiques –, qui dépendaient des précédents, ont été privés de revenus monétaires.

Seul un petit groupe, constitué autour de la haute hiérarchie militaire originaire du nord du Nigeria, a continué de s'enrichir. Les derniers épisodes de la saga pétrolière nigériane ont montré un système perverti au point de s'acheminer vers l'autodestruction. Le pays, sixième producteur mondial, a été privé de produits pétroliers parce que les raffineries, propriété de l'Etat, n'étaient plus en état de fonctionner, faute d'entretien. Cette attitude était peut-être délibérée. Mais, même s'il s'agit de simple négligence, le groupe au pouvoir a su immédiatement tirer parti de la situation en organisant l'importation de produits raffinés et en en confiant le monopole à quelques proches. Selon certains journaux nigérians, le général Abacha aurait utilisé une partie des profits *ainsi* réalisés pour acheter une raffinerie de pétrole au Brésil.

Les conséquences de la pénurie ainsi organisée sont aggravées par le maintien d'un prix officiel du carburant artificiellement bas : environ 70 centimes le litre, le quart ou le cinquième du prix en vigueur dans le reste de la région. Un marché noir est ainsi apparu, dans lequel est impliquée la quasi-totalité de la population nigériane, qu'elle ait besoin de *carburant pour se déplacer*, cuisiner ou se chauffer ou qu'elle veuille augmenter des revenus insuffisants. La catastrophe de Jesse, avec ses 2 000 morts après le recueil de l'essence s'échappant à ciel ouvert d'un pipeline crevé, est l'illustration la plus macabre des dangers de cette criminalisation de tout un peuple, par la faute de dirigeants eux-mêmes criminels.

Le maintien d'un double taux de change produit des effets similaires. Les dirigeants du secteur public, qui doivent acheter des biens à l'étranger, bénéficient d'un taux de 22 nairas pour un dollar, alors qu'au guichet des banques ou dans la rue, la monnaie américaine s'échange entre 80 et 90 nairas. Les bénéficiaires du taux de change officiel en profitent pour organiser le trafic de devises.

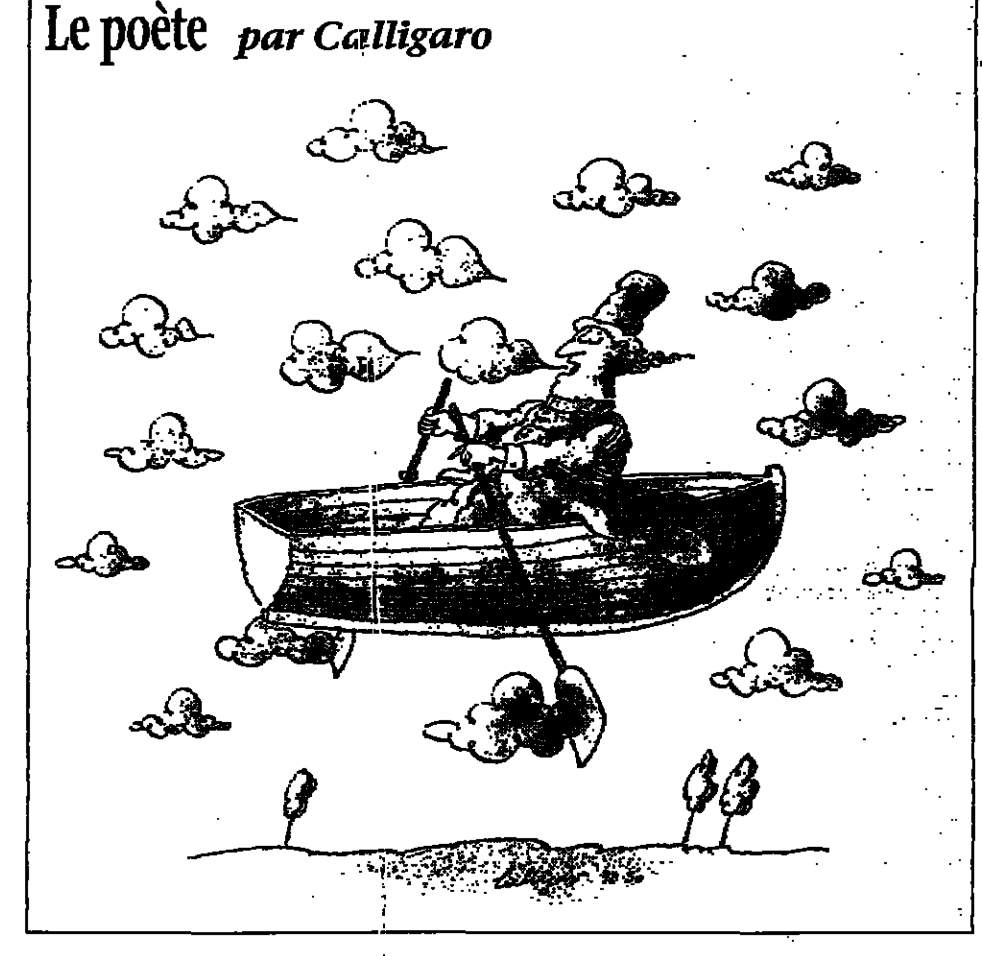
Le Nigeria est un pays d'avant-garde. Sa taille, sa richesse en ressources naturelles et humaines en ont toujours fait un laboratoire de l'Afrique moderne, parfois pour le meilleur (sa production intellectuelle, le dynamisme de nombreux entrepreneurs), souvent pour le pire (la *sécession* biafraise, l'oppression des peuples des régions pétrolifères). Aujourd'hui, au moment de se refaire une respectabilité démocratique, le pays a la possibilité de tourner le dos aux méthodes du passé.

IMMUNITÉ GARANTIE

Ce ne sera pas simple. L'un des favoris à l'élection présidentielle, l'ex-président Olosegun Obasanjo, vient d'effectuer une démonstration de politique patrimoniale en annonçant qu'il faisait un don de 1,5 million de dollars à son parti politique. Le général à la retraite Obasanjo vient de passer trois ans dans les geôles du général Abacha et se présente comme éleveur de poulets en banlieue de Lagos. La presse s'est empressée d'exiger des explications sur la provenance de ces fonds, soupçonnant les militaires encore au pouvoir pour quelques mois de financer M. Obasanjo. Le plus grand titre de gloire de ce dirigeant arrivé à la tête de l'Etat par un putsch est d'avoir remis le pouvoir aux civils en 1984. Mais, avant de *le faire, il avait pris soin de voter* une loi d'immunité en faveur des militaires qui s'étaient succédé au pouvoir depuis 1966. L'impunité est, avec l'opacité, un élément indispensable au maintien des régimes patrimoniaux.

Thomas Sotinel

Le poète *par Calligaro*



Le siècle du cinéma et de la démocratie

Suite de la première page

La guerre suscite l'aspiration à un « homme nouveau », que l'on retrouve aussi bien dans la révolution russe que dans les fascismes naissants. « *Il y a dans les années 30 des gens qui passent d'un bord à l'autre, du communisme au fascisme. On trouve à cette époque un grand nombre d'hommes dégoûtés du libéralisme, du parlementarisme et du capitalisme* », explique l'historien Michel Winock. Déboussolés par les horreurs de la guerre, nombreux sont ceux qui ne voient de salut que dans une société autoritaire. Jadis tenté par le Parti radical, l'écrivain Drieu La Rochelle se découvre « *fasciste* » au lendemain de la manifestation des anciens combattants le 6 février 1934. C'est le même désir d'ordre à tout prix qui anime le héros du film de Bernardo Bertolucci *Le Conformiste* (1970), incarné à l'écran par Jean-Louis Trintignant. Face aux régimes brutaux qui règnent à Moscou et à Berlin, les démocraties paraissent fragiles et peu sûres d'elles-mêmes dans les *années* qui précèdent la deuxième guerre mondiale...

« *Et pourtant, tout compte fait, c'est la démocratie qui triomphe à la fin de ce siècle qui a été si cruel pour elle* », constate René Rémond, président de la Fondation nationale des sciences politiques. En 1900, la démocratie n'est au pouvoir que sur une petite partie du globe. En 1998, elle est devenue la forme universelle de gouvernement. Tour à tour, les dictatures méditerranéennes (Grèce, Portugal, Espagne) dans les années 70, les juntes militaires latino-américaines dans les années 80, et les régimes communistes d'Europe de l'Est au début des années 90, ont disparu. Le contenu même de la démocratie s'est enrichi. Celle-ci dépasse désormais le seul domaine politique pour englober l'économie, les relations sociales et l'éducation.

Plusieurs voix se sont cependant élevées à Pessac pour nuancer ce tableau idyllique d'une démocratie totalement victorieuse. « *Ce qui a ébranlé les régimes communistes à l'Est, ce n'est pas le manque de liberté, mais le spectacle insupportable de la prospérité de l'Ouest. L'appétit de consommation a été le moteur de la chute de ces régimes bien plus que l'idéal démocratique* », remarque Jacques Julliard, directeur délégué du *Nouvel Observateur*.

UN ADVERSAIRE INVISIBLE

« *On a défendu la démocratie contre un système qui mettait l'Etat au centre de tout. Il faut aujourd'hui la protéger contre une conception qui fait de même avec l'argent* », affirme Jean-François Kahn, directeur de l'hebdomadaire *Marianne*. Dès lors que le marché est perçu par l'opinion comme l'unique lieu du pouvoir, les dirigeants politiques apparaissent comme de simples figurants. A quoi bon voter si les vraies décisions sont prises ailleurs ?

La démocratie, en cette fin du XX[e] siècle, n'est plus la cible d'ennemis déclarés. Elle est victime d'un adversaire invisible et sournois : l'indifférence des citoyens eux-mêmes. « *Je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres. Au-dessus d'eux s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux* », écrivait déjà Alexis de Tocqueville en 1835 dans *De la démocratie en Amérique*.

Le paradoxe de ce siècle de massacres massifs et programmés est d'être aussi celui qui a vu un allongement sans précédent de la durée moyenne de la vie humaine grâce aux progrès de la médecine. Lorsqu'on discutait, en 1910, d'un projet de retraite à 65 ans, la CGT dénonçait l'hypocrisie d'une mesure qui ne profiterait qu'aux morts, rappelle Jacques Marseille, professeur à la Sorbonne. En France, l'espérance de vie à la naissance est passée, de 1900 à 1996, de 43,4 ans à 74 ans pour les hommes, et de 47 à 82 ans pour les femmes. Le gain pour ces dernières, 35 ans, est équivalent à l'espérance de vie totale à la fin du XVIII[e] siècle...

« *Il y a un retour en force des films-catastrophes à Hollywood. Mais à la différence de ceux des années 70, comme* La Tour infernale, *qui montraient des désastres limités, ils décrivent la fin du monde, comme* Godzilla », remarque Antoine de Baecque, rédacteur en chef des *Cahiers du cinéma*. Il s'agit d'un schéma biblique, cher à l'imaginaire américain. Le fléau de Dieu s'abat sur la Sodome moderne, victime de ses péchés. Le monstre Godzilla est ainsi le produit des expériences nucléaires françaises.

La grande peur, en cette fin de siècle, est celle d'une destruction de la planète elle-même en raison de l'activité humaine. L'émission de gaz à effet de serre qui s'accumulent dans l'atmosphère va immanquablement provoquer un réchauffement. Nul ne sait s'il sera, d'ici trente ans, de 2, 3 ou 4 degrés, quelle conséquence il aura sur le régime des pluies dans les pays tropicaux, ni quelle sera la montée du niveau des océans. Commencé dans l'euphorie d'une science et d'une industrie triomphantes, le siècle se termine en tout cas, comme en témoigne Hollywood, sous le signe du soupçon à l'égard de ces dernières.

Dominique Dhombres

RECTIFICATIFS

MAHOMET

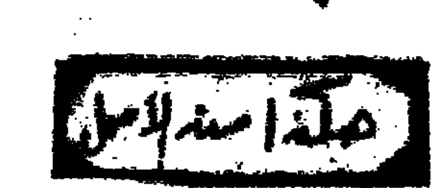
Hussein est le petit-fils du prophète Mahomet, et non son fils comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article intitulé : « La France, premier partenaire de l'opération "pétrole contre nourriture" » (*Le Monde* du 18 novembre).

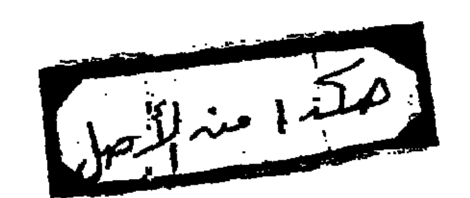
CLASSES PRÉPARATOIRES

Une erreur s'est glissée dans un tableau de résultats du concours ENS Fontenay-Saint-Cloud (lettres), publié dans le cahier « Initiatives » du *Monde* du 25 novembre : à la quatrième ligne, il fallait lire Condorcet (Paris-9[e]) et non Condorcet (Lens).

14-18

L'Historial de Péronne, qui nous a fourni la photo publiée dans *Le Monde* du 5 novembre, en illustration des destructions dues à la Grande Guerre dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie, a commis une erreur : ce cliché ne représente pas, comme indiqué, les ruines d'un village de la Somme, mais celles de Craonnelle (Aisne), près de Craonne.





FUSIONS Les groupes pétroliers américains Exxon et Mobil seraient sur le point de se rapprocher, selon des sources boursières. Cette opération, si elle était confirmée, créerait le numéro un mondial, devant Shell. ● IL S'AGIRAIT de la fusion la plus importante de l'histoire de l'industrie, record détenu jusqu'à présent par le regroupement de BP et d'Amoco. Décidé au mois d'août, celui-ci est en cours d'approbation par les actionnaires des deux compagnies. ● CETTE RESTRUCTURATION est le résultat de la chute des cours du brut qui, après avoir perdu 40 % depuis le début de l'année, se trouvent désormais au niveau d'avant le choc pétrolier de 1973. ● LES PÉTROLIERS FRANÇAIS, Elf et Total, sont amenés à réfléchir eux aussi à des rapprochements avec des compagnies américaines. Elf serait ainsi en discussion avec le belge Pétrofina.

La chute des cours accélère la concentration de l'industrie pétrolière

Le groupe américain Exxon, numéro deux mondial, serait en train de négocier le rachat du numéro quatre, Mobil. Alors que BP et Amoco, de leur côté, mettent en œuvre leur fusion, les français Elf et Total cherchent une parade

MERCREDI 25 NOVEMBRE, au moment où les actionnaires du groupe pétrolier britannique BP approuvaient le rapprochement avec l'américain Amoco, présenté comme *« la plus grande fusion industrielle de l'histoire »*, les rumeurs se multipliaient à Wall Street sur l'imminence d'un rapprochement, encore plus important, entre les deux américains Exxon et Mobil, respectivement numéro deux et quatre mondiaux. Exxon prendrait le contrôle de Mobil, dépassant ainsi son rival Shell, avec lequel il est au coude à coude depuis de nombreuses années. Cette hypothèse, qui circulait avec insistance depuis l'été sur les marchés, est devenue subitement réalité. Les industriels sont obligés d'accélérer leurs restructurations pour s'adapter au contrechoc pétrolier (*Le Monde* du 25 novembre), qui s'est traduit par une chute de 40 % en un an des prix du brut.

Dans son édition du 25 novembre, le *Financial Times* affirme qu'Exxon et Mobil Corp. sont proches d'un accord. S'appuyant sur des sources proches des deux sociétés, le quotidien britannique indique qu'une annonce pourrait être faite au début de la semaine prochaine. Selon l'agence Reuter, les deux groupes n'auraient pas encore déterminé le montant de la transaction. Cette fusion, damant le pion à celle de BP et d'Amoco, serait la plus importante jamais réalisée dans le secteur industriel et pourrait même battre le record toutes catégories confondues. En Bourse, Mobil pèse trois fois moins qu'Exxon : 60 milliards de dollars contre 176 milliards de dollars. Ensemble, les deux groupes détiendraient 22 % du marché américain de la distribution d'essence et se hisseraient au premier rang mondial des raffineurs. Ils seraient implantés dans une centaine de pays.

L'IMPUISSANCE DE L'OPEP

Ce même mercredi 25 novembre, Ocean Energy et Seagull Energy fusionaient, donnant naissance au dixième pétrolier indépendant d'Amérique du Nord. Même si elle n'a pas la même ampleur, cette opération s'inscrit également dans le cadre des restructurations imposées par la chute des cours du brut. En l'espace d'un an, le brut est en effet revenu à son plus bas niveau depuis onze ans et en termes réels, hors inflation, à son niveau de 1973, avant le choc pétrolier. Aux Etats-Unis, cette chute se répercute à la pompe avec des prix de carburants à leur plus bas niveau depuis huit ans.

Les pétroliers ont d'abord espéré que la crise serait passagère, et que le brut, tombé à 11 dollars, au début de l'année, reviendrait rapidement aux alentours de 15 dollars. Au début de l'été, le sentiment s'est inversé, et tous les producteurs se préparent désormais à vivre longtemps avec des cours bas. L'impuissance de l'OPEP, actuellement réunie à Vienne, et l'importance des stocks dépriment un peu plus les cours. Le brent, qualité de référence de la mer du Nord, est tombé à 10,92 dollars à Londres le 25 novembre.

Les effets de ce contrechoc apparaissent dans les résultats des compagnies, Exxon a annoncé une baisse de 23 % de son bénéfice net au troisième trimestre et Mobil prévoit une chute de 45 %. La dégradation de la conjoncture pousse à la réorganisation des marchés, notamment aux Etats-Unis où les acteurs sont très nombreux.

Le coup d'envoi a été donné au mois d'août avec l'annonce de la fusion entre BP et Amoco pour constituer le troisième groupe mondial. Un mois plus tard, c'était au tour de Shell de se rapprocher de l'américain Texaco, mais seulement dans les secteurs du raffinage, de la distribution d'essence et des lubrifiants en Europe. Ce montage s'apparente à un retrait de Texaco de cette activité.

Les rumeurs autour de Mobil se sont intensifiées après la présentation de ses résultats semestriels. La firme dirigée par Lucio Noto avait reconnu que la dégradation de 20 % de son bénéfice provenait non seulement des prix bas mais aussi *« des faiblesses dans les industries de nos secteurs »*. Trois scénarios étaient évoqués, tous entre *compagnies américaines* : une fusion avec le numéro trois Chevron, une prise de contrôle du huitième américain, Arco, et, enfin, un rapprochement avec Exxon. *Dans ce dernier cas, notaient* les analystes, Mobil risquait de disparaître, absorbé par plus gros que lui.

D'autres rumeurs évoquaient les firmes pétrolières françaises. Total était ainsi considéré comme acquéreur d'Arco, voire de Texaco, cinquième pétrolier américain. Elf se serait un temps intéressé à Conoco, septième américain, mis en vente par le chimiste DuPont. Ces discussions n'ont pas abouti. Depuis, on prête l'intention à Elf de prendre le contrôle du belge Pétrofina. *« Tout le monde discute avec tout le monde »*, affirment les industriels lorsque sont évoqués les différents rapprochements avant de conclure par un *« no comment »* lorsque sont posées des questions plus précises. Dans ce contexte, il ne serait pas étonnant que l'idée d'un mariage d'Elf et de Total ressurgisse.

RÉDUCTION DE L'EXPLORATION

La faiblesse des cours pétroliers et la nécessité de redresser les résultats des compagnies obligent aussi les firmes à intensifier leur réorganisation interne pour réduire leurs coûts et améliorer leur rentabilité. Tous les secteurs sont concernés. Les budgets d'exploration commencent à être réduits et les projets d'exploitation retenus doivent répondre à des critères beaucoup plus sévères. Les gisements doivent être rentables à 12 dollars le baril, alors que jusqu'à présent la norme avoisinait les 15 dollars.

Toutes les compagnies, quelle que soit leur taille, sont confrontées à cette exigence. Shell en est l'exemple le plus significatif. En novembre, le numéro un mondial, affecté par une chute de 55 % de son bénéfice au troisième trimestre, a décidé d'accélérer sa réorganisation : concentration des quartiers généraux européens, réduction de 20 % des effectifs dans l'exploration-production. Mercredi 25 novembre, le groupe a décidé d'échanger 10 % de ses parts dans la raffinerie de Pernis, à Rotterdam (Pays-Bas), contre 22 % des parts de la compagnie norvégienne Statoil dans la raffinerie de Mongstad (Norvège). Il a également annoncé la fermeture de sa raffinerie norvégienne de Sola d'ici l'an 2000.

Dominique Gallois

Les dix majors

Classement des principales compagnies pétrolières, en fonction de leur chiffre d'affaires 1997, exprimé en milliards de dollars :

- **Royal Dutch/Shell** (Grande-Bretagne/Pays-Bas) : 128,2.
- **Exxon** (Etats-Unis) : 120,3.
- **BP-Amoco** (Grande-Bretagne/Etats-Unis) : 107,6, lorsque la fusion sera effective, fin décembre 1998 (dont 71,3 pour BP et 36,6 pour Amoco).
- **Mobil** (Etats-Unis) : 65,9.
- **Texaco** (Etats-Unis) : 45,2.
- **Elf** (France) : 43,6.
- **Chevron** (Etats-Unis) : 40,6.
- **ENI** (Italie) : 37.
- **Total** (France) : 32,8.
- **Atlantic Richfield** (Etats-Unis) : 19,3.

La fureur des fusions reprend à Wall Street

LA RECHERCHE éperdue de la taille maximale pour réduire les coûts et faire face à la mondialisation des marchés a repris de plus belle, outre-Atlantique, depuis quelques jours. Après avoir brutalement disparu pendant l'été et la chute de Wall Street, les annonces de fusions et d'acquisitions se multiplient à nouveau et à un rythme sans précédent aux Etats-Unis. Depuis le début de la semaine, cinq opérations majeures ont été révélées, propulsant au passage l'indice Dow Jones vers de nouveaux sommets.

Exxon pourrait ainsi prendre le contrôle de Mobil à l'issue d'une des plus importantes offres publiques de l'histoire : entre 60 et 80 milliards de dollars (340 à 450 milliards de francs). La Deutsche Bank, la deuxième banque européenne, s'apprête à acquérir le huitième établissement américain, Bankers Trust, pour 9 milliards de dollars. America Online, le premier prestaire de services en ligne mondial, va mettre la main pour 4,2 milliards de dollars sur le concepteur de logiciels de navigation sur l'Internet, Netscape. Tyco a annoncé qu'il allait acheter AMP (ingénierie) pour 11 milliards de dollars tandis que le groupe papetier américain International Paper a rendu publique son intention d'acquérir son concurrent Union Camp pour 6,6 milliards de dollars. Ces opérations, et de nombreuses autres plus modestes – onze annonces de rapprochements ont eu lieu à New York lors de la seule journée de lundi –, représentent au total bien plus de 100 milliards de dollars (570 milliards de francs).

Il y a quelques semaines, la firme Securities Data évoquait pourtant la *« misère »* du marché des fusions et acquisitions au troisième trimestre. Le montant total de ses opérations aux Etats-Unis était passé de 699 milliards de dollars sur la période allant d'avril à juin à 327,7 milliards entre juillet et septembre. Le mois de septembre s'était même révélé le plus pauvre en la matière depuis décembre 1995.

LES ÉTRANGERS S'Y METTENT

Mais la reprise soudaine de plus de 20 % du marché boursier depuis le début du mois d'octobre a incité les sociétés à reprendre la chasse pour tenter d'accroître leur taille. Des secteurs comme les télécommunications, l'énergie, la banque et l'Internet sont les premiers visés.

Phénomène relativement nouveau pour les Américains, les entreprises étrangères, notamment européennes, viennent participer au mouvement de concentration. Le groupe allemand Daimler-Benz a ainsi acquis le constructeur automobile américain Chrysler en mai et Deutsche Bank lui emboîte le pas. Si la banque allemande va payer *cash* Bankers Trust, l'échange d'actions est généralement privilégié. La hausse de la Bourse rend ce type de transaction plus rénumérateur pour l'acheté et plus facile à financer pour l'acquéreur.

Les principales entreprises publiques s'apprêtent à négocier les 35 heures

L'Etat pourrait apporter une aide financière, comme il l'a fait dans le privé

EDF-GDF devaient entamer des négociations sur la réduction du temps de travail, jeudi 26 novembre. Vendredi, ce sera au tour d'Air France. A France Télécom, une séance décisive se déroulera le 3 décembre, jour où SUD et la CGT appellent à une grève à La Poste. Dans cette entreprise publique, *trois accords locaux ont été signés*. En revanche, la situation semble plus difficile à la SNCF, où la tension sociale reste vive.

« E-XEM-PLAIRES ». Les entreprises publiques doivent être exemplaires en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail. Après François Hollande, premier secrétaire du parti socialiste qui avait publié un communiqué sur ce thème le 10 octobre, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances a réitéré cette exigence le 19 novembre en mettant l'accent sur les négociations à venir chez EDF. Le message-a-t-il été entendu ? Après France Télécom, qui a ouvert des négociations le 7 octobre, c'est au tour d'EDF-GDF d'ouvrir le dossier jeudi 26 novembre, vingt-quatre heures avant Air France. Après de nombreux contacts bilatéraux, la direction de *La Poste* a annoncé son intention de boucler ses négociations vers la fin de l'année et la SNCF entamera les siennes le 14 décembre.

35 HEURES

Le mouvement est donc lancé. Non sans difficulté. A EDF-GDF, la direction a annoncé aux syndicats sept grands chantiers : l'organisation et la réduction collective du temps de travail, les rémunérations complémentaires, les départs dérogatoires, le temps de travail des cadres, la formation et l'adaptation de l'emploi, les salaires et l'insertion. Pour montrer le contexte dans lequel se déroule la négociation, la direction a établi un document préparatoire qui précise les perspectives d'activité par secteur. Sur ces bases, elle prévoit de réduire le volume global des heures travaillées de 3 % par an entre 1999 et 2001, ce qui correspond à une baisse de la masse salariale d'environ 1 % par an. *Les* syndicats ont fait leur calcul : *« En 1996, le passage aux 35 heures devait permettre de créer 2 000 emplois par an. Aujourd'hui, il en supprimerait 300 par an. Comment en est-on arrivé à doubler les suppressions d'emplois envisagées en si peu de temps ? »*, s'interroge Bruno Léchevin, responsable de la CFDT.

L'attitude de la CGT sera observée de très près. Non seulement parce qu'elle est majoritaire, mais parce qu'après avoir perdu près de 2 % des voix en raison de son opposition à l'accord sur la réduction du temps de travail signé en janvier 1997, ce syndicat semble, comme l'ensemble de la confédération, passer d'une culture d'opposition à une culture de proposition, ce qui provoque d'importants débats en son au sein.

L'Etat semble y mettre du sien. L'entreprise devrait recevoir des aides publiques, au même titre que les entreprises privées : *« Une réduction du temps de travail réussie mérite considération »*, reconnaît Bercy, sans préciser ni le montant de l'aide ni si elle est susceptible de s'étendre à d'autres, en particulier à La Poste.

AUDIT

Air France est, elle, explicitement concernée par les aides publiques. Selon nos informations, Jean-Cyril Spinetta, PDG d'Air France, devait, vendredi matin, ouvrir une négociation en vue d'aboutir à un *« accord global pluriannuel »* avec le personnel au sol (35 000 salariés). Elle portera sur le temps de travail, l'emploi et les sa*laires pour les trois années* à venir. Si accord il y a, il devrait être signé avant la mi-janvier, car la campagne pour l'élection des représentants du personnel démarre fin janvier. L'audit réalisé par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) pourrait faciliter le débat. En interrogeant plus de 1 000 salariés et en analysant plus de 80 situations de travail, l'Anact a permis une réflexion collective sur les enjeux organisationnels des 35 heures. Ce n'est pas le cas à la SNCF, où la di*rection n'a chargé l'Anact que* d'étudier les temps de travail effectifs des cheminots. Conclusion : chaque partie campe sur ses positions et ne raisonne qu'en appliquant une règle de trois – la réduction de 10 % du temps de travail de 160 000 cheminots amène à créer 16 000 emplois.

La Poste a, elle, adopté une dé*marche différente, en réduisant* le temps de travail dans 69 sites-pilotes. D'ores et déjà, trois accords locaux ont été conclus : à Orléans (Loiret), à L'Isle-Adam (Val-d'Oise) et dans la Loire. Les postiers qui, jusqu'ici travaillaient six jours ne travaillent plus que cinq jours. En revanche, la tournée du samedi, qui était *« allégée »* devient banalisée. *Mais ces changements d'ho*raires s'accompagnant de réorganisations locales, l'impact sur l'emploi, difficile à calculer, semble à chaque fois minime. A La Poste, l'enjeu principal des négociations portera, sinon sur la création, au moins sur le maintien des emplois. SUD et la CGT ont appelé les postiers à faire grève le 3 décembre. *La direction attend le résultat de* cette journée pour organiser une séance plénière de négociations.

A France Télécom, le vendredi 3 décembre devrait également être décisif. Après deux mois de discussions techniques, direction et syndicats s'y rencontreront en séance plénière, un peu plus d'un mois avant le 15 janvier, date-limite fixée par la direction. SUD et la CGT tentent d'obtenir le ralliement des autres syndicats à une journée nationale d'action mais semblent rencontrer une fin de non-recevoir. L'effet sur l'emploi de la réduction du temps de travail ne devrait pas être considérable. Michel Bon, président de l'entreprise, ayant explicitement exclu de recourir aux aides prévues dans le dispositif Aubry.

Frédéric Lemaître

La grève à la SNCF devrait entraîner de fortes perturbations

Le mouvement est reconductible

LA SNCF s'attendait à de fortes perturbations, dès jeudi soir, sur l'ensemble du réseau national en raison de l'appel à la grève des contrôleurs et des agents de conduite lancé par plusieurs syndicats de cheminots. La grève devrait commencer à 20 heures et se prolonger jusqu'à samedi 8 heures. Ce mouvement est reconductible, et les grévistes devraient décider en assemblée générale, vendredi 27 novembre, une éventuelle poursuite de leur action.

Jeudi, en début de matinée, les agents de conduite du dépôt SNCF de Mitry (Paris-Nord) en grève depuis mardi après-midi à l'appel de la FGAAC (autonomes) pour réclamer davantage d'effectifs (*Le Monde* du 26 novembre), ont commencé à reprendre le travail comme prévu la veille. Le retour à une situation normale devait être progressif, et *il ne devait circuler* qu'un train sur deux sur la ligne Paris-Laon jusqu'à la fin de la matinée. De même, sur la partie nord de la ligne B du RER (Paris-Mitry et Paris-Roissy) qui a connu de fortes perturbations mercredi, la direction prévoit qu'un train sur deux seulement circulera, jusqu'en milieu de matinée, en raison des délais de remise en place des équipes et du matériel. En Picardie et dans la région Nord-Pas-de-Calais, le service était également perturbé par des grèves et devait l'être encore tout au long de la journée.

Dès 20 heures, en revanche, le trafic de nuit devrait être sensiblement perturbé avec un train sur trois sur les grandes lignes. En outre, localement, d'autres catégories de cheminots (comme ceux des guichets), qui ne sont pas concernées par la grève, pourraient participer au mouvement au dernier moment, ce qui pourrait amplifier les difficultés. La CFDT et la CGT ont en effet déposé chacune un préavis de grève s'adressant à l'ensemble des catégories de personnel pour la période du 27 au 29 novembre.

La SNCF, qui n'était pas en mesure jeudi matin d'apporter d'autres prévisions de circulation, a rappelé aux clients qu'ils peuvent obtenir des renseignements sur le trafic au 08-36-67-68-69 (1,49 franc la minute) ou au 08-00-15-24-24 pour l'Ile-de-France.

F. Bn.

Accord probable dans la grande distribution

SAUF SURPRISE, la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), qui regroupe pas moins de 300 sociétés et 450 000 salariés, devrait prochainement aboutir à un accord sur les 35 heures. Suite à une réunion qui s'est tenue mardi 24 novembre, un projet d'accord va être envoyé aux syndicats début décembre. Ceux-ci ont jusqu'au 16 décembre pour y apposer leur signature. FO a indiqué qu'elle signerait vraisemblablement le texte. La CGC semble également y être favorable. La CFTC attend de recevoir la version définitive pour se prononcer. La CFDT et la CGT ne semblent pas sur le point de signer.

Selon Jérôme Bédier, président de la FCD, cet accord prévoit le passage aux 35 heures sans baisse des salaires. Les pauses restent payées mais ne sont pas incluses dans le temps de travail effectif, ce qui est un des points que conteste la CFDT. L'accord prévoit une annualisation du temps de travail qui intègre la possibilité de porter les horaires quotidiens à 12 heures. Le contingent d'heures supplémentaires ne serait porté que de 90 à 100 heures. Mais dans cette branche le principal problème concerne le temps partiel. La FCD a accepté d'*« inciter »* ses adhérents à porter à 25 heures – au lieu de 22 actuellement – le nombre d'heures minimales travaillées par semaine. Le projet prévoit également une augmentation progressive du salaire horaire des salariés à temps partiel afin qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport aux salariés à temps plein. En revanche, le projet prévoit que la pause méridienne pour les « temps partiels » sera au maximum de quatre heures dans les magasins qui ferment le midi et de trois heures dans les autres. La loi Aubry prévoit une coupure de deux heures maximum en l'absence d'accord de branche.

Le climat est moins serein dans les grands magasins. Les syndicats ont appelé à des débrayages le 1er décembre pour dénoncer l'attitude du patronat dans la négociation sur les conventions collectives.

F. L.

Nouvelle concertation sur la spécialisation d'Orly

LE MINISTRE des transports, Jean-Claude Gayssot, n'aura pas fait attendre sa réponse à l'appel de Gaston Viens, maire d'Orly, lancé mardi 24 novembre pour demander l'organisation d'une table ronde sur l'avenir de l'aéroport installé sur sa commune. Cette table ronde réunissant les élus locaux, Aéroports de Paris (ADP), la chambre de commerce et d'industrie, les représentants des compagnies basées à Orly, dont Air France, et les associations de riverains devrait se tenir d'ici fin décembre, a annoncé, le 25 novembre, le ministère des transports. Cette concertation devrait permettre de débattre de la spécialisation de l'aéroport d'Orly, vieux projet relancé par Jean-Claude Gayssot, qui souhaite réserver Orly aux vols de moins de 5 000 kilomètres autour de Paris et le spécialiser sur les liaisons sans correspondance.

Ce projet est très critiqué par les élus, les syndicats des entreprises implantées sur l'aéroport et les petites compagnies rivales d'Air France, qui craignent un déclin de la plate-forme au bénéfice de Roissy. Il est soutenu par le ministère des transports, la direction d'ADP et Air France. Les opposants sont parvenus à faire voter un avis négatif la semaine dernière lors du conseil d'administration d'ADP, malgré le soutien affiché de la direction. M. Viens, qui appartient au conseil d'administration d'ADP en tant que personnalité qualifiée, est à l'origine du vote.

LIMITATION DES NUISANCES

« Nous proposons que l'aéroport d'Orly continue d'être un aéroport international. Nous avons la chance d'avoir deux aéroports, l'un au sud et l'autre au nord de Paris. Orly doit rester un aéroport intercontinental, même s'il faut protéger les riverains des bruits des avions », a estimé M. Viens.

Un plan de limitation des nuisances sonores pourrait être, en effet, étudié. Selon l'AFP, le président du Conseil supérieur de l'aviation marchande (CSAM) va demander au ministre des transports une étude pour que le plan de limitation des nuisances (bruit, pollution) à Orly soit établi en fonction du volume sonore, comme à Roissy, et non plus en fonction du nombre de mouvements d'avions. La session du CSAM tenue mercredi sur l'avenir d'Orly aurait été *« particulièrement houleuse »*.

A l'initiative de son président, Jean-François Legrand, sénateur (RPR) de la Manche, le CSAM, dont les avis sont consultatifs, a débattu du projet du ministre des transports. Selon un consultant indépendant mandaté par plusieurs intéressés, le cabinet allemand Roland Berger, le plafond actuel de 250 000 décollages et atterrissages par an à Orly, et l'arrivée de la concurrence qui a favorisé les petits avions au détriment des gros porteurs, a déjà réduit de 2 millions le nombre des voyageurs à Orly depuis 1994, entraînant la perte de 2 000 emplois. La disparition des vols long-courriers risque de faire disparaître au moins 2 500 emplois de plus.

François Bostnavaron

Chromalloy regrette un peu sa précipitation

REPORTAGE

L'accord a bénéficié aux commandes mais pèse sur le climat social

PDG de Chromalloy France, Jean-Claude Morisson a comme principe d'être toujours parmi les premiers. A la tête de la filiale française du groupe Chromalloy, qui répare des moteurs d'avions, cet ancien cadre d'Air France n'a pas voulu attendre la publication de la loi Aubry pour en négocier la mise en œuvre dans son établissement de Saint-Ouen-L'Aumône (Val-d'Oise), où travaillent près de 200 personnes. Dès le début des négociations salariales 1998, en novembre 1997, il a lié l'évolution des salaires à la mise en place d'un accord sur les 35 heures. Celui-ci sera signé le 20 février avec la CGT, seul syndicat présent, puis mis en application dès le 1er juin, avant même la signature de la convention avec les pouvoirs publics. *« Nous avions intérêt à prendre de l'avance pour pouvoir geler les salaires dès 1998. De plus, face aux compagnies aériennes, qui sont nos clientes mais aussi nos concurrentes, nous n'avons qu'un seul atout : les délais »*, explique M. Morisson. Le directeur des ressources humaines, Fernand Riot, avait donc un objectif en ouvrant la négociation : réduire le temps de travail à 35 heures tout en banalisant l'ouverture des ateliers le samedi.

A la demande des représentants du personnel, les 200 salariés travaillent sur quatre jours. Une équipe travaille la journée et deux équipes travaillent alternativement le matin de 5 heures à 14 heures et le soir de 14 heures à 23 heures. Les horaires le samedi sont un peu allégés : l'équipe du matin travaille de 6 heures à 12 heures et celle du soir de 12 heures à 18 heures. Le planning, fixé un an à l'avance, est complexe. Chaque salarié travaille entre un et trois samedis par mois. Grâce à cet accord, quinze personnes ont été embauchées alors que le texte en prévoyait onze. Le gel des salaires en 1998 et 1999 a été partiellement compensé par l'attribution d'une prime de 3 000 francs et par un accord d'intéressement qui devrait permettre à chaque salarié de recevoir environ 3 500 francs.

Après cinq mois de fonctionnement, le bilan industriel est satisfaisant : même si l'été fut un peu chaotique en raison des formations rendues nécessaires par la polyvalence et la nouvelle organisation du travail, les délais de réparation sont les mêmes qu'au printemps alors que la charge de travail a augmenté de 30 % et les effectifs de 15 %.

CHANGEMENTS DE RYTHME

Pourtant, dans l'usine, l'ambiance n'est pas au beau fixe. Manuel Pontesse, responsable des 70 personnes de l'atelier de réparation mécanique, le reconnaît : *« Les changements de rythme et les neuf heures quotidiennes posent problème. »* Sur le plan syndical, la situation est complexe : Daniel Luscap, qui avait signé l'accord au nom de la CGT, a été désavoué par l'union locale. Les adhérents de la CGT ont donc créé une section CFDT et la CGT a nommé un nouveau délégué, José Teixeira. Ceui-ci est opposé à l'accord mais ne l'a cependant pas dénoncé : *« Selon moi, une grande partie du personnel est contre l'accord. Avant, c'était clair, le rythme était régulier. Maintenant il faut toujours regarder le planning affiché dans la cuisine pour prévoir une activité sportive ou familiale. Le travail le samedi perturbe beaucoup la vie sociale. Par ailleurs, les horaires quotidiens sont trop longs. Les deux seuls points positifs ce sont les embauches et le carnet de commandes »*, analyse-t-il. Devant son délégué CGT, M. Morisson l'admet : *« L'accord n'est pas optimal. Travailler debout pendant neuf heures, c'est long. La nouvelle organisation du travail pose un problème aux mères de famille. De plus, les horaires sont tels que les gens ne peuvent plus prendre les transports en commun. »*

Daniel Luscap, le délégué CGT signataire de l'accord, passé à la CFDT depuis son éviction de la CGT, n'est pas plus optimiste : *« Il fallait trouver un équilibre entre les besoins de l'entreprise et la vie familiale. On ne savait pas où on mettait les pieds. Maintenant on voit ce qui est perfectible. »* Seuls les employés travaillant 35 heures sur quatre jours dans les bureaux sont, d'après leur représentante au comité d'entreprise, pleinement satisfaits.

Daniel Luscap n'élude pas les problèmes de représentativité : *« Ce n'est pas facile de savoir ce que pensent les gens. Ils n'aiment pas se positionner. D'un côté, ils savent qu'il faut un syndicat, mais, vis-à-vis d'eux, j'étais pestiféré. Aujourd'hui, certains salariés me font la tête, mais ils ne voudraient pas revenir à la semaine de cinq jours. »*

La direction ne semble pas regretter l'absence de consultation des salariés avant la signature de l'accord : *« Nous ne sommes pas pour la cogestion »*, plaide M. Morisson. Néanmoins, à vouloir être précurseur, Chromalloy a sans doute confondu vitesse et précipitation.

Frédéric Lemaître

Les syndicats s'opposent à la fusion Rhône-Poulenc-Hoechst

LA CGT A AFFIRMÉ, le 25 novembre, qu'elle fera *« tout pour faire échec »* à la fusion entre les groupes français Rhône-Poulenc et allemand Hoechst, qui ont confirmé être en négociation. *« La fusion en cours de discussion des activités sciences de la vie de Rhône-Poulenc et Hoechst est en réalité une véritable mainmise de Hoechst sur la pharmacie et l'agrochimie de Rhône-Poulenc. C'est une OPA déguisée »*, affirme cette organisation, qui représente 37 % des salariés.

De son côté, la CFDT (30 % des salariés), tout en reconnaissant la nécessité pour Rhône-Poulenc de se rapprocher d'un autre groupe, exprime ses doutes sur la pertinence du choix. *« L'alliance de deux faiblesses fait-elle une force ? »*, s'interroge Jacques Khéliff, secrétaire général.

Les Bourses du Benelux se rapprochent

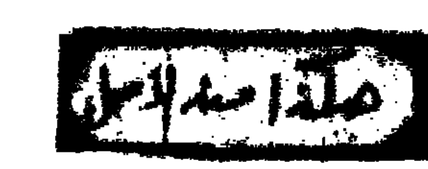
LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS de neuf Bourses européennes, vendredi 27 novembre à Paris, en vue de la création d'un marché boursier pan-européen, risque d'être tendue. Plusieurs participants continuent d'annoncer des alliances locales qui compliquent le processus d'unification. Après l'axe formé entre Londres et Francfort, rejoint récemment par Madrid, c'est au tour des Bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Luxembourg d'annoncer leur union. Elles vont offrir à leurs membres un accès direct à leurs marchés respectifs à partir du 4 janvier 1999.

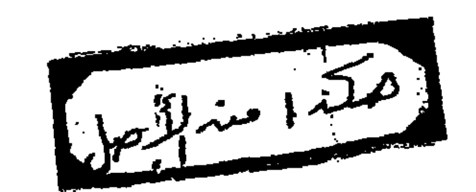
Les créanciers de Pallas-Stern commencent à récupérer leur argent

LES CRÉANCIERS DE LA BANQUE Pallas-Stern, qui a déposé le bilan en juin 1995, devaient recevoir, jeudi 26 novembre, un premier *dividende de liquidation*, fixé à 15,2 % de la valeur de leur créance, indique le cabinet Deminor, qui a défendu certains créanciers. Un deuxième dividende d'environ 15 % est attendu vers la fin de l'année.

Les détenteurs de parts d'OPCVM devront encore patienter quelques semaines, le temps de régler un problème fiscal. L'Adefic, principale association de créanciers, estime que l'indemnisation pourrait atteindre 65 % à 70 % au lieu des 60 % escomptés après l'accord avec les actionnaires accepté par le tribunal de commerce de Paris le 7 septembre.







Un homme du sérail va poursuivre la réforme de RFO

En choisissant André-Michel Besse pour présider le Réseau France Outre-Mer, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a choisi la continuité. Ce gestionnaire, dans l'entreprise depuis 1994, devra mener dans la rigueur budgétaire les transformations engagées par Jean-Marie Cavada

POUR LA PRÉSIDENCE du Réseau France Outre-Mer (RFO), le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'a pas pris de risques. En désignant, mercredi 25 novembre, André-Michel Besse, directeur aux affaires financières de l'entreprise, les sages ont opté pour la continuité et la rigueur en matière de gestion. Les autres candidats, Maxime Lefebvre, directeur général, Patrick Pépin, directeur de l'information et Luc Laventure, directeur des programmes faisaient aussi partie de la maison. M. Besse succédera, lundi 30 novembre, à Jean-Marie Cavada, qui vient d'être nommé à la tête de Radio-France.

Le nouveau PDG connaît bien cette entreprise où il est entré en 1994 et où, en tant que secrétaire général, il s'est occupé du budget, de la gestion et des relations sociales. Notamment, il n'ignore rien des limites financières. Pour ses 1 200 collaborateurs répartis sur neuf sites, RFO bénéficie d'un budget de 1,25 milliard de francs, dont plus de la moitié est absorbée par la masse salariale. En hausse de 2 % en 1998 et de 3 % en 1999, les comptes ont dégagé un bénéfice de 1,1 million de francs en 1997 ; en revanche l'exercice en cours aboutirait à un déficit de 30 millions de francs selon les syndicats et de 8 millions selon la direction.

Une autre difficulté de cette entreprise réside dans son climat social, qui rend problématique toute tentative de changement. Les conflits, dont les causes varient suivant les régions, y sont endémiques et souvent à connotation politique. A Tahiti, comme à la station de Wallis-et-Futuna, dont les cadres sont exclus depuis plusieurs semaines, les revendications portent plutôt sur les salaires. En Nouvelle-Calédonie ou en Guyane, la situation est plus complexe. Certains syndicats y subissent l'influence des mouvements indépendantistes. A Nouméa, au moment de la campagne pour le référendum, l'Union des syndicats des travailleurs kanaks et exploités (USTKE) a bloqué l'entrée de la station pendant plusieurs jours. A Cayenne, l'Union des travailleurs guyanais (UTG) a récemment séquestré le rédacteur en chef pour obtenir qu'un sujet passe dans le journal. Dans d'autres stations, moins politisées, la mobilisation est à fleur de peau. Cela rend assez difficile la gestion de ces unités où la longévité des directeurs et les rédacteurs en chef est aléatoire.

ENTHOUSIASMES ET RANCŒURS

Outre cette situation chronique, André-Michel Besse héritera des enthousiasmes et de rancœurs laissées par la gestion de Jean-Marie Cavada. *« On ressent un peu d'amertume, car il nous laisse au milieu du gué »*, commente un syndicaliste. Arrivé comme *« la dernière chance de cette entreprise qu'il n'avait pas courtisée »*, Jean-Marie Cavada a, en vingt mois, bousculé cette entreprise bien plus qu'elle ne l'avait été pendant les années où elle a été gouvernée par des hauts fonctionnaires. Il avait bâti sa politique autour de *« trois chantiers : proximité, rayonnement et visibilité »*.

Pour obtenir plus de professionnalisme, il a changé les hiérarchies et lancé des actions de formation. Envoyé en Guadeloupe, son ami Michel Meyer est parvenu à créer un magazine mensuel fabriqué en commun avec l'équipe de Martinique. Côté technologie, le déménagement, décidé par son prédécesseur, a été l'occasion d'un passage au tout-numérique. Il a aussi placé RFO sur CanalSatellite, à l'intention des natifs des DOM-TOM qui résident en métropole.

Jean-Marie Cavada a aussi travaillé sur l'image de l'entreprise. Il l'a rebaptisée : Réseau France outre-mer remplace désormais la société nationale Radiotélévision française d'outre-mer. Au lieu du sigle commun RFO 1, chaque station retrouve une identité sous l'appellation « Télé-Guyane », « Télé-Réunion », « Télé-Guadeloupe » etc. RFO 2, de plus en plus axé sur l'éducation, devient « Tempo ». Mais Jean-Marie Cavada n'est pas parvenu à réaliser son projet de radio sur l'Ile-de-France.

Depuis le 1er septembre, André-Michel Besse, que Jean-Marie Cavada avait un peu éloigné lors de son arrivée, était chargé des affaires financières. Il est probable qu'au poste de président, il sera plus soucieux des équilibres budgétaires que de la politique d'antenne. Par ailleurs, il devra préparer l'entrée de RFO dans le groupe de France-Télévision, comme devrait le prévoir le projet de loi sur l'audiovisuel public.

Françoise Chirot
avec les correspondants dans les DOM-TOM

Un énarque philosophe

Haut-Savoyard de cinquante-quatre ans, André-Michel Besse a d'abord enseigné la philosophie, dont il est agrégé, à Bordeaux, Téhéran et Marseille. En même temps, il prépare le concours de l'ENA, dont il sort en 1977, pour s'occuper de la réhabilitation des banlieues, puis de formation professionnelle.

A partir de 1983, sa carrière s'oriente vers les affaires culturelles d'abord au Centre national du cinéma (CNC), puis au ministère de la culture dont il devient un des sous-directeurs. Il se spécialise ensuite dans l'audiovisuel. Entre 1989 et 1994, il est sous-directeur au Service juridique et technique de l'information (SJTI), avant d'entrer comme secrétaire général à RFO. Classé plutôt à gauche, M. Besse a obtenu six voix sur neuf.

Grève dans les stations locales de Radio-France

LA PASSATION des pouvoirs entre Michel Boyon et Jean-Marie Cavada à la direction de Radio-France, lundi 30 novembre, se fera sur fond de grève dans les radios locales. C'est un des dossiers les plus difficiles de la Maison ronde que va trouver le nouveau PDG en arrivant. La presque totalité des 400 animateurs des trente-huit radios locales se sont mis en grève illimitée, mercredi 25 novembre, à l'appel des syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC et de la société des cachetiers. Ils réclament *« un accord d'entreprise précisant le statut des personnels d'antenne des radios locales et une revalorisation de leurs rémunérations »*. Les personnels des FIP pourraient suivre le mouvement.

Cette bataille dure depuis presque quatre ans et les directions successives n'ont jamais traité ce dossier au fond. Las d'être rémunérés au cachet, les animateurs réclament leur intégration au personnel permanent de Radio-France. *« En l'espace de quinze ans, j'ai signé 145 contrats successifs »*, explique un gréviste. Plusieurs d'entre eux ont engagé des actions en justice et ont obtenu gain de cause devant les prud'hommes. Mais tout en transformant leurs contrats en contrats à durée indéterminée, la direction de Radio-France a poursuivi les actions en justice devant la cour d'appel puis devant la Cour de cassation.

Selon les syndicats, les salaires ont été bloqués et n'ont pas bénéficié des augmentations générales ; surtout, les rattrapages sur les différentes cotisations sociales n'ont pas été faits. Une autre revendication des animateurs concerne la difficulté de la mobilité, notamment en raison des disparités salariales entre radios locales.

Les propositions faites mercredi par la direction d'une prime exceptionnelle de 2 500 francs pour compenser le retard des augmentations n'a pas satisfait les syndicats. Une nouvelle rencontre devait avoir lieu jeudi alors que, par ailleurs, Michel Boyon et Jean-Marie Cavada étaient convenus de se rencontrer.

F. Ch.

« L'Evénement » prépare sa relance dans un climat de malaise

L'EVÉNEMENT DU JEUDI vit une période d'agitation, alors qu'une nouvelle formule est prévue pour le 7 janvier 1999. Après une semaine de grève des pigistes de l'hebdomadaire, la rédaction a décidé de poser son crayon une journée, jeudi 26 novembre, par *« solidarité »* avec les pigistes et pour exprimer son *« ras-le-bol »*, son *« inquiétude »*. Une assemblée générale a confirmé le mot d'ordre, mercredi 25 novembre, par 38 voix pour, 7 contre et 7 abstentions. Cette grève ne va pas entraver la parution de l'hebdomadaire. Il s'agit du premier mouvement de tension important depuis la prise de contrôle du journal par le groupe Lagardère, au mois de mai.

« Les réponses apportées à leurs revendications par Hachette Filipacchi Médias ne les ont pas satisfaits, précise un communiqué de la rédaction. *Ils réclament également une amélioration rapide et substantielle des salaires et des conditions de travail. Ils estiment que la prise en compte des problèmes sociaux de l'entreprise est une des conditions essentielles de la réussite de la nouvelle formule »*, conclut le communiqué. Depuis 1994, le journal survit. Il s'est remis d'un dépôt de bilan, grâce à Thierry Verret, qui a sauvé le titre mais n'a pas réussi à le redresser. En 1997, la diffusion est tombée à 160 000 exemplaires, malgré une nouvelle formule en 1996, et ses comptes ne se sont pas redressés, avec un déficit d'exploitation de 16 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 165 millions. La diffusion a continué à baisser en 1998 et les comptes ne se sont pas améliorés. Ils devraient être lourdement déficitaires, en intégrant les frais de relance et de restructuration du journal.

PLAN DE RELANCE

Les actions sont détenues par le groupe Lagardère et doivent être reprises par Hachette Filipacchi Médias, mais cela ne devrait pas se dérouler cette année. Si le groupe de Gérald de Roquemaurel n'a pas, dans un premier temps, manifesté un enthousiasme débordant à l'idée de cette reprise, il entend aujourd'hui pleinement jouer le jeu. *« Nous ne sommes pas là pour faire du rafistolage*, explique Bernard Mainfroy, PDG du titre, *mais une refonte plus profonde, un journal qui soit à la hauteur des prétentions culturelles de notre groupe et qui ne soit pas un problème économique »*.

Hachette prévoit un plan de relance de 16 millions de francs pour le nouvel *Evénement du Jeudi*. Il prévoit dix embauches supplémentaires, en intégrant quatre pigistes, ce qui a causé une déception au sein de la rédaction, à qui l'on avait promis, il y a un mois, quinze embauches. Bernard Mainfroy souligne que l'effectif de la rédaction sera supérieur à celui qui existait avant l'arrivée d'Hachette, qui a entraîné le départ de 17 personnes. La baisse du nombre d'embauches est justifiée par *« des arbitrages budgétaires qui tiennent compte de la situation économique de* L'Evénement *»*.

La nouvelle formule a été acceptée par la direction d'Hachette, et validée par une étude Ipsos. Elle a été présentée à la rédaction. *« Ce dont* L'Evénement *a besoin*, explique Georges-Marc Benamou, directeur de la rédaction, *c'est de redéfinir sa fonction et son identité. La crise d'identité a été accentuée par l'arrivée de* Marianne, *à laquelle il a bien résisté. Il ne doit plus faire du Kahn, mais être à la fois anticonformiste et réformiste. Il doit passer d'une culture de la récrimination à celle de la réforme, d'une culture politique à une culture moderniste, sur les plans économique, esthétique, politique, à travers un produit rénové, un picture-news qui s'inscrit dans le débat intellectuel et la modernité »*.

Avant les dix nouvelles embauches, *L'Evénement* a réorganisé sa rédaction en chef, avec l'arrivée de six nouveaux responsables. Michel Sarrazin est nommé directeur-adjoint de la rédaction. Dominique Pouchin qui avait été nommé en juin, conseiller du directeur de la rédaction et rédacteur en chef a quitté ses fonctions. Officiellement, sa mission de quatre mois était terminée. Officieusement, il est parti en raison de *« divergences »*, avec Georges-Marc Benamou, alors qu'il aurait dû être son numéro deux. Depuis son arrivée, M. Benamou ne fait pas toujours l'unanimité. *« Il a des défauts et des qualités*, commente-t-on chez Hachette, *la nouvelle structure va permettre de tempérer ses défauts et de renforcer l'utilisation de ses qualités »*.

Alain Salles

Bruxelles va enquêter sur les télévisions publiques

LA COMMISSION européenne ouvrira en décembre une enquête sur trois cas de financement de télévision publique, en France, en Italie et en Espagne, a annoncé, mercredi 25 novembre, Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence. Ces enquêtes font suite aux plaintes de télévisions privées contre les chaînes publiques pour *« concurrence déloyale »*, du fait de l'utilisation de l'argent de l'Etat. Il s'agit de TF 1 contre France Télévision, du groupe Berlusconi contre la RAI et de Telecinco contre la Radiotélévision espagnole (RTVE). Selon M. Van Miert, l'ouverture de ces enquêtes permettra de *« demander à ces trois pays de donner leur définition du service public »*. Elle intervient une semaine après le vote par les conseils des ministres de la culture de l'Union européenne d'une résolution dans laquelle ils ont réaffirmé leurs compétences pour tout ce qui touche au service public audiovisuel. M. Van Miert renonce à présenter des *« lignes directrices »* fixant les modalités du financement des chaînes publiques.

■ **ÉDITION : Ramsay a été racheté par Vilo à Michel Lafon qui en était propriétaire depuis juin 1992. Vilo, créé en 1949, est à la fois éditeur de beaux livres et distributeur. Les Editions Ramsay, dont l'équipe dirigeante reste en place, disposent d'un catalogue de 150 titres et éditent la collection « Ramsay poche cinéma ».**

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SHELL : le groupe pétrolier anglo-néerlandais** fermera début 2000 sa raffinerie norvégienne de Sola. Il propose par ailleurs d'échanger 10 % de ses parts dans la raffinerie de Pernis, à Rotterdam (Pays-Bas), contre 22 % des parts du norvégien Statoil dans celle de Mongstad en Norvège.

● **DAIMLERCHRYSLER : le groupe automobile** va investir près de 1 milliard de rands (997 millions de francs) dans son usine Mercedes Benz de East London, en Afrique du Sud, où devraient être créés près de 10 000 emplois directs et indirects.

● **THOMSON-CSF : les directions** et syndicats de Thomson-CSF RCM (Radars et contre-mesures), Thomson Electronique de missiles et Dassault Electronique ont signé des accords-cadres sur les conséquences sociales de la fusion des trois sociétés.

● **NOVARTIS : le chimiste suisse** a annoncé, mercredi 25 novembre, la création d'une filiale commune avec le groupe coopératif semencier français Maïsadour, en vue de développer du maïs génétiquement modifié.

● **GTM : le groupe de BTP de Suez-Lyonnaise des eaux** a été choisi, au travers de sa filiale Petit, par la Fédération française de tennis pour réaliser les travaux d'amélioration du stade Roland-Garros, qui débuteront après les Internationaux de France de tennis le 15 juin 1999.

● **IBM : Dominique Cerutti, directeur de la division micro-informatique** d'IBM pour la France, le Moyen-Orient et l'Afrique, a été nommé auprès du PDG du groupe, Lou Gerstner, pour représenter l'Europe et la division micro. Il est remplacé par Philippe Davy.

SERVICES

● **MARKS & SPENCER : le groupe britannique de grands magasins** a annoncé le 25 novembre que l'actuel PDG, Sir Richard Greenbury, sera remplacé en février 1999 au poste de directeur général par Peter Salsbury, actuel directeur du marketing.

● **ACCOR : le groupe hôtelier français** a décidé de reporter cinq projets d'hôtels en Indonésie, prévus initialement pour la fin de 1999. Accor exploite actuellement en Indonésie 26 établissements.

● **QATAR : la privatisation partielle** de la compagnie de télécommunications qatarie Q-Tel, sera lancée le 1er décembre : 45 % des actions seront mises en vente, y compris aux investisseurs étrangers, à un prix de 16,50 dollars l'unité.

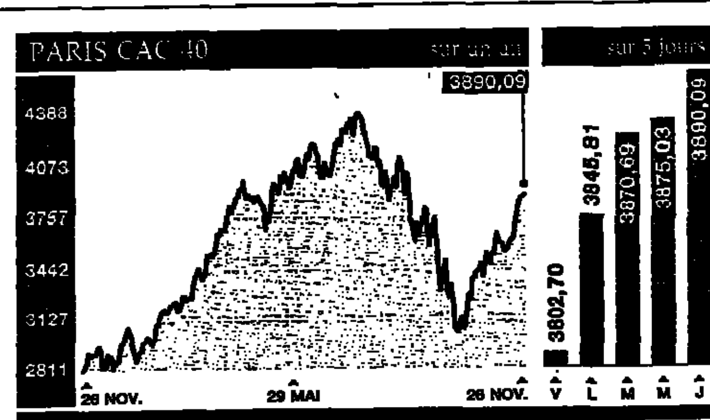
● **ÉLECTRICITÉ : la société Electricité de Strasbourg**, contrôlée à 74 % par EDF, *« n'est pas à vendre »*, a répondu l'entreprise mercredi 25 novembre au sénateur RPR du Haut-Rhin, Hubert Haenel, qui voulait la privatiser pour trouver les 2 milliards de francs manquant au financement de la première phase du TGV-Est.

FINANCE

● **MARSEILLAISE DE CRÉDIT : la commission des finances de l'Assemblée** nationale a rejeté, mercredi 25 novembre, l'article du collectif budgétaire qui accordait la garantie de l'Etat, dans la limite de 435 millions de francs, au repreneur de la Marseillaise de Crédit, la banque Chaix (groupe CCF), demandant au gouvernement *« des précisions complémentaires »* sur les *« pertes probables »* de la banque privatisée.

● **BOUYGUES : Schroders Investment Management Ltd**, filiale de la banque d'affaires britannique Schroders, a franchi le seuil des 5 % des droits de vote du groupe de BTP et de communication Bouygues, portant sa participation à 6,80 % du capital représentant 5,62 % des droits de vote

★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse



Indices boursiers

Europe 12h30	Cours 26/11	Var. % 25/11	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3890,09	1,05	29,72
- SBF 120	2820,82	0,99	27,74
- SBF 250	[illegible]	—	—
- SECOND MAR.	[illegible]	—	—
- MIDCAC	[illegible]	—	—
LONDRES FT100	5760,30	0,09	12,17
AMSTERDAM AEI	1127,36	1,13	23,39
BRUXELLES BEL	3265,23	0,84	35,02
FRANCFORT D30	5009,64	1,32	17,89
MADRID IBEX35	9842,50	1,41	33
MILAN MIB30	32949	0,83	32,10
SUISSE SMI	7012,20	0,52	13,19
STOXX 666	272,47	0,70	—
EURO STOXX 326	287,50	1	—
STOXX 50	3222,98	0,68	—
EURO STOXX 50	3194,20	0,85	—

Monde	Cours 25/11	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	−0,78	17,61
- SP 500	[illegible]	−0,44	21,90
- NASDAQ	[illegible]	−0,58	25,19
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	—	—
JOHANNESBURG.	[illegible]	−1,56	−13,48
MEXICO BOLSA	[illegible]	−2,95	−30,11
SANTIAGO IPSA	[illegible]	—	—
SAO PAULO BOU.	[illegible]	—	—
TORONTO FSE I.	[illegible]	—	—
ASIE 10h15	26/11	25/11	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	1,80	11,32
HONGKONG H.	[illegible]	−1,20	−0,02
SÉOUL	[illegible]	0,35	27,35
SINGAPOUR ST.	[illegible]	−1,58	−7,77
SYDNEY ALL O.	[illegible]	−0,39	5,08
TOKYO NIKKEI	[illegible]	−0,60	−1,21

PARIS SBF 250 3 mois — 2447,23

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9301,15

LONDRES FT100 3 mois — 5760,30

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5009,64

TOKYO Nikkei 3 mois — 15073,47

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses	Cours 25/11	Var. % 24/11	Var. % 31/12
REMY COINTREA.	[illegible]	+11,86	−15,56
CPR	249	+9,21	−49,18
NATEXIS	368	+8,28	+4,27
SAGEM SA	3835	+8,21	+44,86
PLASTIC OMN.(	468	+6,38	−41,06
SCHNEIDER SA	351,10	+6,75	+7,43
BIS	569	+5,66	+14,16
BOUYGUES OFFS.	149,40	+5,21	−40,73
EURO DISNEY	8,30	+5,06	+18,57
SIDEL	449,50	+4,29	+12,65

Baisses	Cours 25/11	Var. % 24/11	Var. % 31/12
FROMAGERIES B.	4551	−4,96	+6,78
ESSO	405,10	−4,88	−17,99
STRAFOR FACOM.	360	−4,25	−13,25
WORMS (EX.SOM.	81	−3,57	—
TOTAL	654	−3,63	−0,15
ALSTOM	138	−3,49	—
SYNTHELABO	1080	−3,13	+43,61
CRED.FON.FRAN.	90	−2,96	−4,25
RENAULT	209	−2,95	+35,85
ELF GABON	640	−2,88	−34,82

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

JEUDI 26 NOVEMBRE, la Bourse de Paris était en progression à la mi-journée, jeudi 26 novembre, l'indice CAC 40 gagnant 1,13 % à 3 893,33 points, dans un marché calme à la veille du jour de « Thanksgiving », férié aux Etats-Unis. L'action Esso gagnait 15,5 %, dopée par les rumeurs de rachat de Mobil par sa maison-mère, Exxon. Total (+4,4 %) et Elf Aquitaine (+2,1 %) bénéficiaient à leur tour des spéculations sur une poursuite des restructurations dans ce secteur. Pour le reste, le climat boursier semblait dominé par la continuité. Le CPR, après avoir pâti de pertes en Russie et en Asie, poursuivait sa remontée et s'adjugeait un gain de 8,9 %. Dans la perspective de la vente de sa marque Krug, Rémy Cointreau (+6,1 %) restait bien orienté. Bouygues, stimulé par la dénonciation du pacte d'actionnaire liant Vincent Bolloré à Martin Bouygues, s'appréciait à nouveau de 2,1 %.

FRANCFORT

L'INDICE Dax de la Bourse de Francfort gagnait 1 % à 5 007,13 points, quelques minutes après l'ouverture, jeudi 26 novembre. L'assureur Allianz, qui devait annoncer son bénéfice sur les neuf premiers mois de l'année, voyait son titre progresser de 1,4 %, tout comme HypoVereinsbank (+ 1,4 %), tandis que l'action DaimlerChrysler s'appréciait de 1,2 %.

LONDRES

L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a terminé en baisse de 0,7 %, à 5 755,3 points, mercredi 25 novembre. L'annonce du déficit commercial pour septembre, qui a atteint le niveau record de 2,502 milliards de livres, a relancé les appels à une baisse des taux. Les actions Sieb (− 6,4 %) et British Telecom (− 4 %) ont chuté, tandis que Tate & Lyle (+ 7,8 %), Granada et ICI – en hausse de 4,2 % chacun – progressaient.

TOKYO

L'INDICE Nikkei de la Bourse de Tokyo a gagné 0,89 %, à 15 207,77 points, jeudi 26 novembre. En dépit de l'annonce par le gouvernement d'un plan de réductions des impôts sur le revenu et sur les entreprises, avec une baisse de 46,36 % à 40,87 % du taux d'imposition sur les sociétés, la séance a été calme. A présent, les opérateurs concentrent leur attention sur la taxe à la consommation, dont ils espèrent la baisse prochaine.

NEW YORK

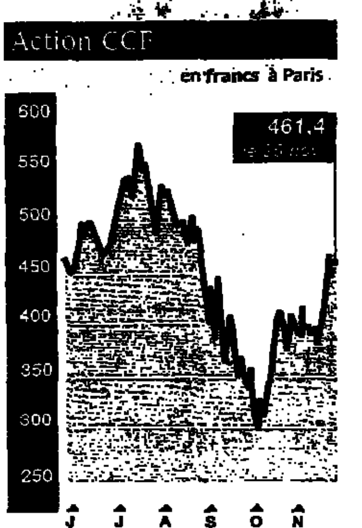
A LA VEILLE du long week-end de Thanksgiving, la séance a été particulièrement calme à Wall Street, avec des volumes de transactions très faibles et une progression limitée (+ 0,14 %) de l'indice Dow Jones, qui a clôturé à 9 314,28 points, mercredi 25 novembre. Sur des rumeurs de rachat, le titre Mobil enregistrait un gain de 4,6 %.



Valeur du jour : le CCF intéresse San Paolo-IMI

AU LENDEMAIN de la crise financière, la chute des marchés d'actions a fait suffisamment baisser le cours des titres bancaires pour rendre possibles certaines perspectives de croissance externe. Partout, les dirigeants de banque se rencontrent, cogitent, réfléchissent à telle ou telle alliance. Certains dévoilent même publiquement leurs intentions, avant même d'en avoir parlé à leur allié potentiel... C'est ce que vient de faire Rainer Masera, l'administrateur délégué de la première banque italienne, San Paolo-IMI.

Il a confirmé mercredi 25 novembre à Rome des informations publiées dans le quotidien *La Repubblica*. Le journal affirmait que San Paolo-IMI avait l'intention d'acquérir une participation de 20 à 25 % du capital du Crédit Commercial de France (CCF). M. Masera a indiqué réfléchir à *« la possibilité d'une alliance »* avec la banque française, précisant sa volonté *« d'étudier s'il y a une possibilité de développer un plan industriel »*. En France, San Paolo-IMI s'est construit un petit réseau en rachetant, il y a quelques années, les banques Vernes et Veuve Morin-Pons. Mercredi, l'action CCF a gagné 3,7 % à 461,40 francs.



La banque française refuse toutefois de commenter ce qu'elle appelle une rumeur, un peu embarrassée : car il *semble bien que la banque italienne n'ait jamais abordé ce* sujet en direct avec les dirigeants du CCF !

Intervenant devant des actionnaires du CCF lors d'un débat à la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux mercredi soir, Charles de Croisset, le président du CCF, a fait une nouvelle déclaration de foi en faveur de l'indépendance de sa banque : *« L'indépendance du CCF est un atout »*, a-t-il affirmé. *« En 1998, notre résultat devrait une fois de plus conforter l'indépendance du CCF, à laquelle nos équipes sont bien sûr très attachées »*. A bon entendeur... M. de Croisset a indiqué que le résultat brut d'exploitation du CCF était en progression *« très satisfaisante »* sur les neuf premiers mois de l'année, *« même si son rythme de croissance a connu un infléchissement depuis le 30 juin »*.



Malgré l'indifférence feinte des dirigeants du CCF, les déclarations du *patron de San Paolo-IMI ne sont pas* anodines. La banque turinoise souhaite construire un réseau européen. En Espagne, elle consolide ses liens avec le Banco Santander, un partenaire qui est déjà à son capital, et dont elle devrait à son tour bientôt détenir 1 %. Ces deux banques participent toutes deux au club Inter-alpha, un club de banques européennes auquel appartient aussi le CCF, et qui a permis de développer le réseau Ibos, un système de paiement transfrontalier. Quelques banques d'Ibos ont des participations croisées très modestes, bien *loin de 20 à 25 % !*

Sophie Fay

Matières premières

En dollars	Cours 25/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1589	−0,25
ALUMINIUM 3 MOIS	1253,8	−0,25
PLOMB 3 MOIS	491	−0,81
ETAIN 3 MOIS	5345	−0,85
ZINC 3 MOIS	997,3	0,03
NICKEL 3 MOIS	4155	−0,12
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,92	0,20
PLATINE A TERME	74750	−0,86
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	277	0,36
MAÏS (CHICAGO)	217,25	0,23
SOJA GRAINE (CHG.)	571,25	0,18
SOJA TOURTEAU (CHG.)	141	−0,14
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1433	−2,38
CAFÉ (LONDRES)	2100	−0,24
SUCRE BLANC (PARIS)	245,2	—

Pétrole

En dollars	Cours 25/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	12,43	0,16
WTI (NEW YORK)	12,26	1,16
LIGHT SWEET CRUDE	11,49	−4,33

Or

En francs	Cours 25/11	Var % 24/11
OR FIN KILO BARRE	54100	−0,55
OR FIN LINGOT	54750	+0,37
ONCE D'OR LONDRES	290,30	−0,06
PIÈCE FRANCE 20 F	316	—
PIÈCE SUISSE 20 F	320	+1,59
PIÈCE UNION LAT. 20 F	320	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	2825	—
PIÈCE 10 DOLLARS US	1770	+1,68
PIÈCE 50 PESOS MEX	1020	−0,49

MONNAIES

● **Dollar** : la monnaie américaine était bien orientée, face au yen, jeudi 26 novembre. Les cambistes n'ont pas accordé beaucoup d'attention à la confirmation par le ministère japonais des finances d'une diminution de l'impôt l'an prochain. Ils s'interrogent sur la probabilité d'une nouvelle baisse des taux de la Réserve fédérale américaine après la forte hausse de Wall Street. Pour le moment, le dynamisme de la Bourse américaine conforte les investisseurs dans leurs achats de dollars. Les observateurs jugent que seules les grandes entreprises exportatrices japonaises pourraient limiter la progression de la devise américaine. Ces groupes doivent convertir des dollars en yens pour rapatrier leurs bénéfices. Le billet vert cotait 121,85 yens contre 121,73 yens à New York mercredi soir. Sur le Vieux Continent, le dollar fait preuve de fermeté. Il s'échangeait jeudi aux premières heures de la matinée à 1,7050 mark et 5,7170 francs.

Cours de change

26/11 12h30	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,70	6,60	9,49	4,06	2,97	4,69	0,34	3,35	....
DM	1,70	1,97	2,82	1,21	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1687,45	1947,52	2795,77	1198,06	878,10	1378,70	....	990,06	295,24
YEN (100)	122,40	141,41	202,78	86,93	63,67	....	7,26	71,89	21,44
FLORIN	1,92	2,22	3,18	1,36	....	1,57	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,41	1,63	2,33	....	0,73	1,15	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,70	....	0,43	0,31	0,49	0,04	0,35	0,11
ECU	0,87	....	1,44	0,62	0,45	0,71	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,15	1,66	0,71	0,52	0,82	0,06	0,59	0,17

Taux d'intérêt (%)

Taux 25/11	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,35	3,37	4,13	4,99
ALLEMAGNE	3,30	3,56	4,03	4,98
GDE-BRETAG.	6,50	6,50	4,83	4,63
ITALIE	3,81	3,57	4,31	5,27
JAPON	0,20	0,12	1	....
ÉTATS-UNIS	4,66	4,63	4,62	5,20
SUISSE	1,12	1,62	2,40	3,79
PAYS-BAS	3	3,62	4,12	5,02

Matif

Cours 12h30	Volume 26/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	13479	110,27	110,17
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	998	96,47	96,47

Marché des changes

Devises 23h23	Cours BDF 25/11	Achat 25/11	Vente 25/11
ALLEMAGNE (100)	335,32	322	346
AUTRICHE (100)	47,66	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,68	16,78
CANADA	3,67	3,34	3,94
DANEMARK (100)	88,16	83	93
ESPAGNE (100)	3,94	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	5,70	5,40	6
FINLANDE (100)	110,29	105	116
GDE-BRETAGNE	9,48	8,96	9,81
GRÈCE (100)	1,99	1,75	2,25
IRLANDE	8,31	7,91	8,75
ITALIE (1000)	3,38	3,13	3,63
JAPON (100)	4,66	4,51	4,88
NORVÈGE (100)	76,17	71	80
PAYS-BAS (100)	297,41	....	....
PORTUGAL (100)	3,27	2,95	3,65
SUÈDE (100)	70,26	65	75
SUISSE (100)	405,45	392	416

TAUX

● **France** : le Matif a ouvert en hausse jeudi 26 novembre. Le contrat notionnel qui retrace l'évolution des emprunts d'Etat gagnait 11 centimes à 110,28 points quelques minutes après le début des cotations. Le rendement de l'OAT à dix ans s'établissait à 4,16 %. Les investisseurs continuent d'anticiper une légère baisse des taux en Europe après les déclarations récentes des gouverneurs des banques centrales française et allemande selon lesquelles ils élargiraient leurs réflexions à la zone euro lors de leurs prochaines réunions.

● **Etats-Unis** : les investisseurs se sont portés, mercredi 26 novembre, sur le marché obligataire à la veille de la trêve de Thanksgiving alors que la perspective d'une faible inflation est confortée par la baisse des prix du pétrole à un plus bas niveau depuis douze ans. Le prix de l'obligation à trente ans du Trésor a gagné 11 centièmes, à 100,31 points, et son rendement s'est établi à 5,178 %.

ÉCONOMIE

La consommation reste forte aux Etats-Unis

LA CONSOMMATION reste solide aux Etats-Unis, où les dépenses des ménages en octobre ont largement dépassé les revenus, provoquant une baisse du taux d'épargne pour le second mois consécutif, a indiqué mercredi 25 novembre le département du commerce.
Les dépenses de consommation ont augmenté de 0,5 % tandis que les revenus des ménages ont progressé de 0,4 %.

■ **La chute des cours de pétrole se répercute à la pompe** et les prix des carburants aux Etats-Unis sont tombés à leur plus bas niveau depuis plus de huit ans, a annoncé mercredi le département de l'énergie.

■ **Les reventes de logements aux Etats-Unis** ont augmenté de 2,1 % en octobre, selon des statistiques du groupement national des agents immobiliers (NAR) publiées mercredi.

■ **FMI : les chances d'éviter une récession mondiale** ont augmenté depuis le mois dernier avec la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et dans certains pays européens, a estimé mercredi Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international (FMI).

■ **JAPON : la production automobile japonaise** a progressé en octobre, pour la première fois en treize mois, avec 943 626 véhicules, soit 0,8 % de plus que lors du même mois de 1997, a annoncé jeudi 26 novembre l'Association des constructeurs automobiles japonais (JAMA).

■ **RUSSIE : une mission du Fonds monétaire international** (FMI) pourrait revenir en Russie en janvier-février de l'année prochaine, a indiqué mercredi soir une source au ministère russe des finances.

■ **L'objectif de déficit public russe pour l'année 1999** est fixé à 2,5 % du PIB, a annoncé mercredi le ministre des finances Mikhaïl Zadornov.

■ **ALLEMAGNE : le président de la fédération patronale de la métallurgie Gesamtmetall**, Werner Stumpfe, a rejeté mercredi la demande d'une hausse de 6,5 % des salaires, en avertissant le syndicat qu'il ne devait pas se focaliser sur les seules revendications salariales.

■ **Le gouvernement allemand a adopté mercredi** en conseil des ministres un programme d'urgence contre le chômage des jeunes, qui vise à offrir un apprentissage ou un emploi à 100 000 jeunes d'ici la fin 1999.

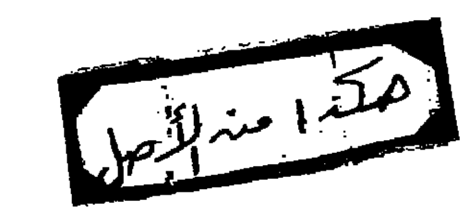
■ **Les prix à la consommation dans la partie ouest de l'Allemagne** sont restés stables en novembre, le taux d'inflation annuel tombant à 0,6 %, le plus bas depuis mai 1987, selon les statistiques provisoires communiquées mercredi.

■ **Une vingtaine de fédérations patronales** ainsi qu'une centaine d'entreprises allemandes ont de nouveau accusé le chancelier Gerhard Schröder *« d'étrangler »* l'économie avec ses projets de réforme fiscale, dans une lettre ouverte parue jeudi dans le magazine allemand *Impulse*.

■ **FRANCE : le ministre français des finances**, Dominique Strauss-Kahn, a assuré mercredi que les privatisations n'étaient *« en rien un objectif »*, ni *« un expédient budgétaire »* pour le gouvernement.

■ **FRANCE-ALLEMAGNE : les organisations patronales française et allemande**, MEDEF et BDI, se sont inquiétées des résurgences du keynésianisme en Europe, dans un document commun destiné aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne.

■ **SUÈDE : le Parlement suédois a adopté mercredi** en deuxième lecture un amendement constitutionnel renforçant l'indépendance de la banque centrale, la Riksbank, face au gouvernement, conformément aux accords européens de Maastricht.



dépendrait
entreprise

[illegible] Strauss-Kahn

[illegible] de la branche ou de l'entre[illegible] projet de loi ne pourrait [illegible] être examiné avant la fin 1999.

[illegible] de réorienter [illegible] vers le secteur productif, [illegible] développement des ac[illegible] nécessite de freiner la [illegible] puissance des grands [illegible] de pension américains qui [illegible] une partie notable de [illegible] de la Bourse de [illegible]

[illegible] M. Cahuzac constitue [illegible] extrêmement inté[illegible] la philosophie [illegible] exprimée par les mi[illegible] commentait-on, [illegible] dans l'entourage de [illegible] après sa publication [illegible] le 25 novembre [illegible]

Jean-Michel Bezat

[illegible]visions officielles

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 26 NOVEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,49 %
CAC 40 : 3907,02

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	964	945	- 1,97	935
Cr.Lyonnais(TP) Ly	925	903	- 2,37	901
Renault (T.P.)	2601	2572	- 1,11	2585
Saint Gobain(T.P.)	1131	1132	+ 0,08	1131
Thomson S.A (T.P)	960	960	—	995
Accor	1249	1283	+ 2,72	1216
AGF	332,50	333,90	+ 0,42	328
Air Liquide	979	985	+ 0,61	938
Alcatel	690	706	+ 2,31	661
Alstom	138	141	+ 2,17	145
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Compensation (1)
Colas	1244	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Comptoir Entrep.	11,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Comptoirs Mod.	3605	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CPR	249	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cred.Fon.France	90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit Lyonnais CI	491	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	459	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Damart	4450	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Danone	1666	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault-Aviation	1970	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Systemes	216,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Dietrich	283,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Deveaux(Ly)#	761	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	62,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dexia France	850	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	73	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dynaction	169	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ecia	774	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eiffage	494,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Elf Aquitaine	701	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eramet	172,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eridania Beghin	994	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl	2314	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1998	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esso	405,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurafrance	3280	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Compensation (1)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sony Corp. #	434,90	436,10	+ 0,27	[illegible]
STmicroelectronics	387,20	397,30	+ 2,60	400
Sumitomo Bank #	65,20	65,05	- 0,23	63,50
T.D.K #	489	494	+ 1,02	452,20
Telefonica #	264	266,50	+ 0,94	268,10
Toshiba #	31,55	32,10	+ 1,74	30,30
Unilever #	457	464,10	+ 1,55	[illegible]
United Technol. #	620	635	+ 2,41	[illegible]
Volkswagen A.G #	451	463,90	+ 2,86	470,10
Yamanouchi #	170,80	175	+ 2,45	155,90
Zambia Copper	9,10	9,10	—	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 26 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	613	614
[illegible]	529	529
[illegible]	869	868
[illegible]	2200	2200
[illegible]	130,10	131
[illegible]	666	672
[illegible]	1650	1650
[illegible]	41,15	41,15
[illegible]	70	66
[illegible]	[illegible]	[illegible]

	Cours précéd.	Derniers cours
Paris Orleans ◆	305,20	305,20
Promodes (CI)	2299	2301
PSB Industries Ly	580	575
Raynal Roq.ex.SAP ◆	362	362
Rougier #	325	324
Saga ◆	305	305
S.I.P.H. ◆	140	140
Sofragi ◆	5230	4230
Taittinger	3971	3980
Tour Eiffel ◆	455	455
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 26 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 26 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 26 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; ◇ offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 25 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Le premier ministre, *Lionel Jospin, devait réunir, vendredi* 27 novembre, un comité interministériel sur l'effet de serre afin de mettre en œuvre le programme destiné à réduire les émissions de gaz carbonique *rendues responsables du réchauffement planétaire.* ● LES CONSÉQUENCES du changement climatique en France ont été évaluées par un groupe d'experts qui vient de rendre ses conclusions. ● PARFOIS CONTRASTÉS, les changements prévisibles d'ici à 2100 sur les cultures et les forêts, ou les effets sur la santé des Français, sont parfois inquiétants mais rarement dramatiques. ● L'ÉVOLUTION constante des connaissances sur le mécanisme extrêmement complexe du climat terrestre rend ce genre d'étude incertaine. Mais, quelles qu'en soient les conséquences exactes, la *hausse incontestée* du taux de gaz carbonique justifie à elle seule des mesures de précautions.

Le réchauffement planétaire va remodeler le paysage français

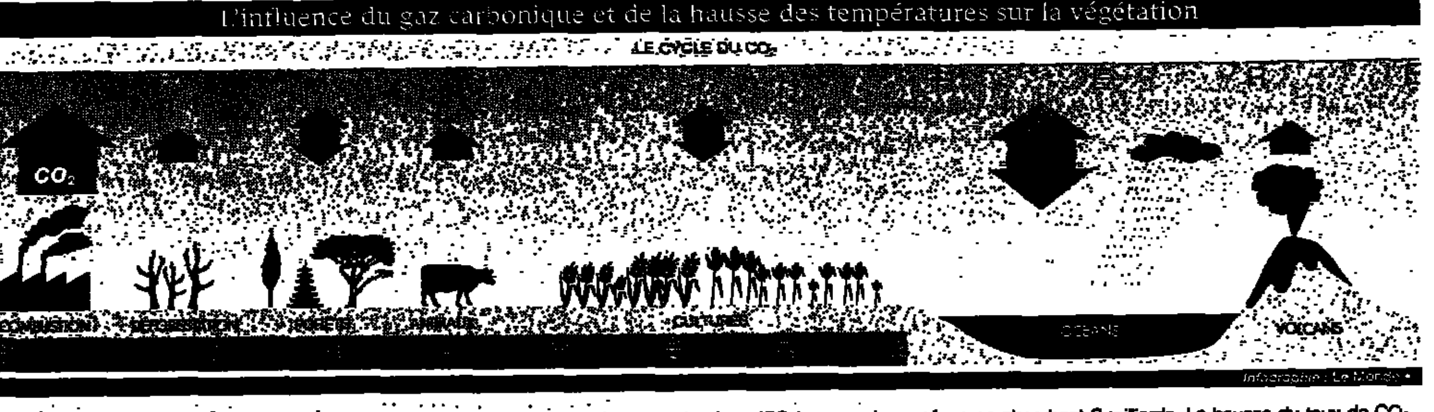
La répartition des espèces forestières va se modifier. Certaines cultures pourraient cesser d'être rentables, d'autres seraient favorisées. Telles sont les conclusions d'une étude récente sur laquelle va s'appuyer une commission interministérielle nommée par Lionel Jospin

LA FRANCE n'échappera pas au « coup de chaud » que les climatologues prévoient d'ici à l'an 2060. *Les études disponibles, qui font* l'objet d'un large consensus, estiment que pour un doublement de la teneur actuelle en CO^2, on prévoit en France un accroissement de 1 à 2 degrés en moyenne – plus marqué en été et dans le sud du pays – une hausse des précipitations de 20 % en hiver, mais une baisse de 15 % en été, avec des périodes de sécheresse plus longues et intenses qui se traduiraient par une diminution de la disponibilité des sols en eau de 5 % à 10 %.

Quelles seraient les conséquences de ce changement climatique en France sur les différents milieux et activités humaines ? C'est ce qu'a voulu savoir la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) en demandant à un groupe d'experts d'en décrire les effets concrets. Le rapport « Impacts potentiels du changement climatique en France au XXIe siècle », qui vient d'être publié par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en livre des illustrations étonnantes et précises.

● **FLORE**. Les premiers effets directs de l'augmentation de CO^2 dans l'atmosphère et de la hausse de *température se feront d'abord* sentir sur la flore et en particulier les populations d'arbres. La distribution des arbres sur le territoire est en effet tributaire de l'alimentation en eau pour les espèces septentrionales et de la température de l'air pour les essences méditerranéennes. Pour y voir plus clair, Gilbert Aussenac et Jean-Marc Guehl, de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Nancy, ont tenté de recréer les conditions du réchauffement et de doublement de gaz carbonique en serre attendus afin de voir les réactions des espèces les plus répandues (pin maritime, pin d'Alep, chêne pubescent, chêne vert, chêne sessile et pédonculé, hêtre).

Première conséquence, l'activité de photosynthèse des feuilles est en nette augmentation – le CO^2 est en effet le carburant principal de la photosynthèse. Les arbres testés



Les activités humaines entraînent l'émission de 7,1 milliards de tonnes de gaz carbonique (CO_2) par an. Les océans en absorbent 2 milliards. La hausse du taux de CO_2 dans l'atmosphère accélère le réchauffement. Elle provoque aussi une accélération de la croissance des plantes. Le rendement de certaines cultures devrait donc augmenter, mais la diminution des pluies en été et la hausse des températures auront l'effet inverse. Le blé sera favorisé, le maïs et la vigne supporteront plus mal ce changement.

poussent une fois et demie plus *vite qu'aujourd'hui. En revanche,* la transpiration végétale tend à diminuer : les stomates – pores microscopiques par lesquels se font les échanges de vapeur d'eau – se ferment sous l'action du CO^2 chez les chênes mais pas chez les hêtres et les pins. Le fonctionnement vital des arbres va s'en trouver modifié, mais ces phénomènes devraient agir différemment selon la capacité de résistance des espèces. Ainsi, les résineux et les chênes méridionaux pourraient souffrir des déficits hydriques entraînés par l'augmentation de la sécheresse au sud et remonter vers la moitié nord de la France. A l'inverse, au nord, le hêtre pourrait mal supporter l'augmentation de CO^2 et l'adoucissement des températures. *« Le dépérissement des peuplements de hêtres a déjà été constaté en Lorraine »*, assure Jean-Marc Guehl.

● **AGRICULTURE**. Ces mêmes phénomènes pourraient avoir des répercussions notables en agriculture. Trois autres chercheurs de *l'INRA ont en effet constaté un* raccourcissement des cycles de végétation. Leurs expériences en chambre de culture ont montré que l'augmentation globale de CO^2 se traduisait par une accélération de la croissance des plantes et donc un meilleur rendement des cultures. A l'inverse, la diminution des pluies en été et la hausse des températures devraient les atténuer. Au total, les chercheurs ont retenu comme probable l'hypothèse d'un écourtement de dix jours du cycle des cultures. Mais *les réactions des semis diffèrent* d'une espèce à l'autre : les cultures d'hiver, comme le blé, verraient leur rendement amélioré ; le maïs et la vigne semblent mal supporter le raccourcissement du cycle de végétation. *« Déjà fort consommateur d'eau, le maïs le deviendra de plus en plus et pourrait être moins rentable »*, prévient un des auteurs de l'étude, Richard Delécolle, directeur du laboratoire de bioclimatologie de l'INRA de Lyon.

● **SANTÉ**. *« Il faut s'attendre à une redistribution des pathologies entre hiver et été »*, estime Jean-Pierre Besancenot, responsable du groupement de recherche climat et santé du CNRS. Se référant aux données collectées lors des années *« anormales »* actuelles – hivers doux et fortes chaleurs en été – le chercheur a estimé que le siècle à venir verra un recul de 5 % à 7 % du nombre de décès enregistrés en hiver, dans la mesure où les pics de *mortalité liés aux grands froids* seraient largement atténués par l'adoucissement des températures. A l'inverse, l'été serait plus meurtrier avec une hausse de 12 % à 18 % de la mortalité saisonnière due, essentiellement, à une recrudescence des maladies cardiovasculaires et des affections respiratoires. Les pathologies comme le diabète, les coliques néphrétiques et les intoxications alimentaires devraient, elles aussi, connaître une recrudescence en été. Enfin, la hausse des températures pourrait entraîner l'arrivée dans le Midi d'espèces de moustiques responsables de la fièvre jaune et de la dengue.

● ***ESPACES CÔTIERS.*** L'ouvrage s'attache également aux conséquences d'un relèvement du niveau de la mer sur les côtes françaises. Elles devraient faire face à une élévation de 50 centimètres du niveau de la mer attendue d'ici à la fin de l'an 2100. En s'appuyant sur les leçons géologiques tirées de la période glaciaire, Roland Paskoff, professeur de géographie physique à l'université Lyon-II, estime qu'on peut craindre une aggravation des submersions des espaces deltaïques, des lagunes et des marais maritimes.

Ainsi, les marais de la Camargue dont l'affaissement n'est plus compensé par les apports alluviaux du Rhône (réduits sous l'effet des barrages) sont menacés. Tout comme les étangs de la côte du Languedoc qui devraient connaître une salinisation accrue. Les falaises et les plages devraient également reculer sous l'effet de l'érosion maritime : 40 % du volume de sable de la côte occidentale du Cotentin pourrait disparaître ; la côte sableuse d'Aquitaine est également pressentie comme très vulnérable. Enfin, *les phénomènes* de surcote (marées très fortes) devraient voir leur fréquence augmenter. L'auteur conseille donc une surveillance accrue des ouvrages de défense dans ces zones fragilisées.

Si les conséquences ainsi décrites peuvent laisser prévoir des évolutions peu maîtrisées et inquiétantes, l'ensemble des auteurs de l'étude s'accordent pour ne pas dramatiser le diagnostic. L'essentiel, à leurs yeux, demeure dans les actions de réduction des émissions que les gouvernements seront capables d'atteindre. Mais la conférence de Buenos Aires a fait reculer l'espoir d'avancer en ce sens.

Restent les mesures d'accompagnement que va préparer le comité interministériel qui doit se réunir vendredi 27 novembre. *« La menace cesse d'être purement théorique. Il s'agit maintenant de mieux évaluer quels seront les secteurs économiques et milieux naturels touchés avant de lancer des mesures d'adaptation »*, explique Alain Corfdir, chargé de mission à la MIES.

Sylvia Zappi

Des mesures contre l'effet de serre

La commission interministérielle sur l'effet de serre, créée en juin, devrait être installée officiellement par le premier ministre, à l'occa*sion d'un comité interministériel sur l'effet de serre réuni* vendredi 27 novembre. Cette réunion marquera le lancement du programme destiné à réduire les émissions de gaz carbonique françaises. A cette occasion, Lionel Jospin devait donner des instructions afin que chaque ministère décline des mesures précises et insister sur la nécessité de traduire cette stratégie dans les régions par le biais des futurs contrats de plan Etat-régions.

La Mission interministérielle sur l'effet de serre (MIES) sera chargée de rédiger un rapport sur l'ensemble des mesures arrêtées. Le chef du gouvernement veut *« ainsi marquer l'importance que la France entend donner à la lutte contre l'effet de serre »*, indique-t-on à Matignon. Lors de la conférence de Kyoto, la France s'est engagée à stabiliser ses émissions de gaz carbonique d'ici à 2012.

Les rayons cosmiques compliquent un peu plus le mécanisme du climat

TOUTES les prévisions concernant l'évolution du climat s'appuient sur des modèles numériques. De savantes constructions mathématiques que les spécialistes font « tourner » sur des ordinateurs après y avoir intégré les données les plus récentes. Les scénarios de réchauffement qui en sont issus constituent donc l'estimation la plus plausible, dans l'état actuel des connaissances des chercheurs en climatologie.

Le problème, c'est que ces connaissances évoluent en permanence. Cela fait à peine quatre décennies que les scientifiques disposent des moyens techniques – notamment des satellites et des ordinateurs puissants – susceptibles de leur permettre d'étudier de manière un tant soit peu globale le mécanisme de la gigantesque « machine thermique » que constitue la Terre. Or, les interactions entre les quatre principaux éléments de cette « machine » – les terres, les océans, l'atmosphère et la biosphère (végétation et animaux) – sont effroyablement compliquées. Gaz à effet de serre, pollution, couverture nuageuse, courants marins et même plancton des océans : de très nombreux éléments médiateurs interviennent, pour faire pencher la « balance » dans un sens ou dans l'autre. Et chaque nouvelle découverte complique encore un peu plus le tableau. L'une des dernières en date vient, ainsi, d'établir que les particules cosmiques émises par les étoiles lointaines exercent une influence non négligeable sur le climat terrestre ! Cette étonnante constatation a été faite par Henrik Svensmark, de l'Institut météorologique danois, un spécialiste des interactions Terre-Soleil. On sait depuis longtemps que les grandes modifications climatiques qui ont marqué l'histoire mouvementée de notre planète s'expliquent par les soubresauts de sa course autour du Soleil et par les variations de son axe de rotation par rapport à lui. On a également pu établir que le climat était sensible aux cycles – d'une durée moyenne de onze ans – qui rythment l'activité solaire *(les réactions thermonucléaires qui* font « briller » le Soleil).

BOURRASQUES SOLAIRES

Le problème, c'est que ces cycles provoquent des variations d'éclat très faibles (0,1 %), insuffisantes pour être à l'origine des écarts de température constatés. Henrik Svensmark a pu démontrer que leur influence climatique est, en fait, indirecte. La *première* conséquence des modulations dans l'activité solaire est, en effet, de faire varier l'intensité de bourrasques de particules émises par le Soleil. Ce « vent solaire » interagit à son tour avec le rayonnement cosmique galactique (RCG), un flot de particules très énergétiques émis par d'autres étoiles de notre Galaxie, beaucoup plus lointaines. Il suffisait de montrer que l'effet ionisant du RCG sur l'atmosphère terrestre est l'un des moteurs de la formation des nuages pour « boucler la boucle » : plus l'activité solaire est importante, plus le rayonnement cosmique est « filtré » avant d'atteindre l'atmosphère terrestre, ce qui a pour effet de réduire la couverture nuageuse et, donc, d'entraîner une hausse de la température au sol...

Pour le prouver, le chercheur danois et son équipe ont comparé les variations du flux de rayonnement cosmique galactique avec les données sur la couverture nuageuse du globe fournies par trois satellites spécialisés. Résultat : une corrélation remarquable pour toute la durée du dernier cycle solaire (1980-1989). Les données satellitaires sur *les nuages étant trop récentes* pour étendre la comparaison à une période plus longue, Henrik Svensmark a mis en parallèle les variations du RCG avec celles de la température moyenne (sur terre et en mer) de l'hémisphère Nord entre 1935 et 1995. Là encore, le lien est frappant.

L'influence du rayonnement cosmique sur la couverture nuageuse *depuis une trentaine d'années « est susceptible d'expliquer presque tous les changements de température durant la période étudiée »*, en déduisent les auteurs de l'étude, qui reconnaissent la difficulté de l'*« estimer exactement »*. Cette conclusion apparaît quelque peu hâtive à Robert Kandel, spécialiste du « bilan radiatif » (échanges thermiques) au laboratoire de météorologie dynamique (CNRS/Ecole normale supérieure). Les climatologues éprouvent les plus grandes difficultés à quantifier le rôle exact des nuages et des aérosols dans leurs modèles, explique-t-il. De surcroît, trop de facteurs interviennent – dans un sens ou dans l'autre – dans les fluctuations planétaires de la température moyenne pour que l'on puisse déduire quoi que ce soit des variations d'un seul d'entre eux.

La mise en évidence du rôle du rayonnement cosmique galactique sur la couverture nuageuse n'en reste pas moins intéressante, souligne le chercheur français : *« On voit par où le mécanisme peut opérer, même si les détails de ce mécanisme ne sont pas encore clarifiés. »*

LOBBIES

Le puzzle du climat terrestre s'enrichit donc d'une pièce supplémentaire. Si les chercheurs en feront leur miel, nul doute que les lobbies qui se déchirent autour du sujet politiquement sensible qu'est le réchauffement climatique sauront aussi s'en saisir. Robert Kandel, quant à lui, se refuse à entrer dans le débat. *« Les activités humaines ont transformé la composition chimique de l'atmosphère* [augmentation du taux de dioxyde de carbone], *c'est désormais une certitude,* explique-t-il. *Cette modification sera-t-elle compensée par des mécanismes naturels qui annuleront son effet ? Entraînera-t-elle, au contraire, une accélération des modifications climatiques ? Il est encore difficile de se prononcer à coup sûr. Mais, de toute façon, l'existence même de cette transformation atmosphérique justifie à elle seule des mesures de précaution. »*

Jean-Paul Dufour

La communauté scientifique réclame une décision pour le synchrotron Soleil

LES CHERCHEURS n'en peuvent plus. *Ils l'ont fait savoir,* mardi 24 novembre à l'Académie des sciences, au cours d'une conférence de presse, en s'étonnant du flou dans lequel était laissé depuis des mois le dossier Soleil. De consultations en analyses, de rapports en évaluations, le projet de construction en France de cette nouvelle source de rayonnement synchrotron, dite de troisième *génération* et baptisée Soleil (Source optimisée de lumière d'énergie intermédiaire de lure), n'en finit pas d'attendre.

Cette machine de 1,4 milliard de francs est destinée à produire des faisceaux de lumière très intense dans les domaines de l'ultraviolet et des rayons X pour mieux sonder la matière en biologie (structures des protéines), en physique (étude des plasmas, cristallographie), en chimie (phénomènes de catalyse), en électronique (structures des composants), en micromécanique (gravure de capteurs), en sciences de la Terre, en archéologie ou en histoire (présence d'arsenic dans les cheveux de Napoléon). Le problème est qu'elle n'est pas jugée comme une priorité scientifique par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre.

Contrairement à ses prédécesseurs, et en particulier François d'Aubert qui avait remis le dossier de cette machine à son premier ministre avec avis favorable, Claude Allègre affirmait dans le courant du mois d'octobre devant l'Assemblée nationale : *« Je gère l'argent de la République. Je constate que, dans deux ans, il y aura sept synchrotrons de troisième génération en Europe. Il y en a deux aux Etats-Unis. Pensez-vous vraiment qu'il faille en construire un huitième sans enquête préalable ? Connaissez-vous un domaine où l'Europe a besoin de quatre fois plus d'appareillage que les Etats-Unis ? »*

Imparable. A cela près que six des régions (Basse-Normandie, *Centre, Ile-de-France, Midi-Pyré*nées, Nord - Pas-de-Calais, Provence-Côte d'Azur) qui sont prêtes à accueillir la machine se sont engagées à marcher d'un même pas sur ce dossier, quel que soit le site d'implantation qui pourrait être choisi pour Soleil. Elles sont prêtes à payer la moitié de l'investissement (1,4 milliard de francs sur huit ans) auquel s'ajouteront pour la *période considérée* 528 millions de francs destinés à son fonctionnement.

COMPTES D'APOTHICAIRE

« Défendre chacun notre région n'est plus, disent-ils, *à l'ordre du jour. Notre but : qu'une décision soit prise très vite. Sinon, nous deviendrons un pays sous-développé scientifiquement. »* Et d'ajouter que la machine à rayonnement synchrotron plus toute jeune d'Orsay (Lure), qu'utilisent régulièrement de 1 500 à 2 000 expérimentateurs chaque année, ne peut être dopée et devra fermer prochainement.

A terme, ce sont donc 400 permanents qu'il faudra « recycler ». Et les chercheurs d'insister sur *« les comptes d'apothicaire »* du ministre qui affirme que l'Europe avec ses différentes machines aura une surcapacité de faisceaux (lignes) de lumière pour faire ses expériences par rapport aux Etats-Unis, ce que conteste vivement Yves Petroff, directeur du synchrotron européen de Grenoble et président du conseil scientifique du projet Soleil. Les chercheurs n'ont d'autre solution que de ronger leur frein. D'attendre les résultats du tout dernier – *« on l'espère »* – rapport que le ministre vient de demander à un de ses collaborateurs, Paul Clavin. D'attendre aussi, comme Claude Allègre, que se manifeste un possible élan européen sur ce thème.

J.-F. A. et P. L. H.

En battant Arsenal, Lens a profané le temple de Wembley

Le club du Nord est devenu la première équipe française à s'imposer sur la mythique pelouse londonienne. Grâce à cette victoire, il est toujours en lice pour les quarts de finale de la Ligue des champions

Le Racing Club de Lens a réussi un exploit en s'imposant (1-0) face au FC Arsenal, mercredi 25 novembre, sur la pelouse de Wembley, lors de la 5e journée de la Ligue des champions. Le but lensois a été marqué par Michaël Debève à la 73e minute. Les Nordistes se retouvent relancés dans la course à la qualification pour les quarts de finale de l'épreuve. L'autre match du groupe E a vu la victoire du Dynamo Kiev sur Panathinaïkos Athènes (2-1). Les Lensois seront privés d'Eric Sikora, de Cyril Rool et de Tony Vairelles (injustement expulsé), pour le match décisif contre Kiev, le 9 décembre, devant leur public du stade Félix-Bollaert. Un succès qualifierait les joueurs de Daniel Leclercq. Un seul club, Kaiserslautern (Allemagne), a d'ores et déjà obtenu son billet pour les quarts de finale, tandis que le FC Barcelone, l'Athletic Bilbao (Espagne) et Arsenal sont éliminés.

LONDRES
de notre envoyé spécial

Le 25 novembre 1953, la Hongrie était la première équipe non britannique à battre l'Angleterre sur sa pelouse de Wembley. Ferenc Puskas, Zoltan Czibor, Sandor Kocsis donnaient la leçon (6-3) aux inventeurs du football qui, durant trente années glorieuses, avaient toisé le monde dans ce temple dévolu à leur grandeur. La rencontre restera dans l'histoire de ce sport, et ses vainqueurs sont entrés au panthéon du ballon rond.

Quarante-cinq ans plus tard, jour pour jour, une équipe française s'est à son tour imposée à Wembley pour la première fois. Pendant que les survivants de l'équipe d'or magyare se réunissaient, comme chaque année, dans un restaurant de Budapest en souvenir de leur exploit, une bande de ch'timis semait à son tour la consternation dans les travées du mythique stade. Devant l'Eternel et 73 707 spectateurs, le RC Lens s'est imposé (1-0) face à Arsenal, en Ligue des champions, mercredi 25 novembre.

On imagine déjà les commentaires des tabloïds londoniens : « Il n'est que temps de raser Wembley : même les Français sont capables d'y gagner. » Bien sûr, Lens n'est pas la France et Arsenal n'est plus ce qu'il était. Le club londonien qui avait assommé le championnat d'Angleterre la saison dernière a paru bien pâlichon, mercredi. Si l'on osait pousser un peu plus loin la forfanterie, on dirait que ses deux Français, Emmanuel Petit et Patrick Vieira, le premier suspendu, le second blessé, lui ont cruellement manqué. Mais comme Rémi Garde et Nicolas Anelka, les deux autres « Frenchies », étaient bien là pour défendre l'invulnérabilité de l'auguste pelouse, il est préférable de ne pas enfoncer le clou.

De la même manière, sans doute eût-il été préférable que Daniel Leclercq, entraîneur de renom et de sang-froid, s'abstienne de remarques acerbes sur le comportement des perdants. Que Ray Parlour ait amplement mérité son carton rouge pour un coup de savate sur Cyril Rool allait sans dire : « l'offensé », auteur d'une manchette préalable, aurait cependant pu l'accompagner aux vestiaires. En revanche, l'exclusion injustifiée de Tony Vairelles à l'ultime minute sur une provocation de Lee Dixon, qui n'a pas appris le football au couvent des Oiseaux, avait de quoi nourrir le ressentiment du technicien lensois. Mais la déconvenue du perdant était suffisante sans attenter en plus à son honneur. Peut-être Daniel Leclercq tenait-il en trop haute estime le football anglais et sa réputation de correction virile. On prête à Eric Tabarly cette phrase assassine que l'entraîneur lensois aurait dû méditer en silence : « Le fair-play anglais, c'est l'art de serrer la main du second. »

« Aujourd'hui, on s'est fait plaisir », concluait malgré tout le « Druide » du Nord. Les Lensois ont régalé les spectateurs d'un jeu encore imparfait mais sensiblement plus délié que lors de leurs précédentes apparitions. Sur la large aire de jeu, face à des adversaires qui les avaient pourtant dominés au match aller, ils sont parvenus à enchaîner des mouvements sur lesquels on les avait vus buter jusque-là.

Aux intentions cafouilleuses de leurs adversaires, les Artésiens ont opposé une solidarité sans faille, la combativité de Cyril Rool et Tony Vairelles, l'assurance de Frédéric Dehu et le geste ferme, au moins en une demi-douzaine d'occasions, du gardien Guillaume Warmuz. « Nous avons réalisé notre match le plus complet de la saison, Nous avons joué les uns par rapport aux autres. » Cette dernière phrase, l'exacte définition du football, venait de Michaël Debève, autre mangeur de grenouilles à faire plier l'Anglais, d'un but inscrit à la 78e minute. Ce joueur, âgé de bientôt vingt-huit ans, d'une discrétion maladive, est né à Abbeville mais il a dû chercher la reconnaissance à l'autre bout de la France, à Toulouse, avant de revenir s'imposer sans bruit au pays.

Les 8 000 spectateurs lensois présents n'ont pas regretté les longues heures de route jusqu'au pied des deux tours blanches de Wembley.

Avant même que Michaël Debève eut porté l'estocade, le « meilleur public de France » avait déjà annexé l'endroit, donnant une leçon de vocalise aux choeurs anglais. « On est chez nous », défiait-il, tandis que, sur la pelouse, ses favoris menaient les enjeux. Avant de remonter dans les cars et de repartir dans la nuit, les flashes des appareils photos ont crépité comme un soir de Noël.

Wembley, ces grognards « sang et or » y étaient. Ils en parleront longtemps, de cette bonne blague, de cet Hastings du football français. Il faudra bien des bières pour écluser tous les hauts faits de cette bataille. Mais voilà qu'il s'agit déjà d'en préparer une autre, face au Dynamo de Kiev, le 9 décembre, au stade Bollaert.

Premiers à égalité de points avec Lens, les Ukrainiens viendront dans le Pas-de-Calais pour chiper la première place qualificative pour les quarts de finale, en mars prochain. S'ils y parvenaient, l'exploit de Wembley aura été inutile. Mais pas forcément moins beau.

Benoît Hopquin

Lens va faire appel de l'exclusion de Tony Vairelles

Le carton rouge infligé par l'arbitre suédois Anders Frisk à Tony Vairelles a suscité la colère des responsables du RC Lens. « *Je peux affirmer qu'il n'y avait pas faute de notre joueur*, s'est indigné le président des champions de France, Gervais Martel. *Par conséquent, nous allons demander à l'Union européenne de football d'effacer cette sanction injustifiée..* » Sur l'action en question, alors que le ballon était à une trentaine de mètres, Lee Dixon a poussé Tony Vairelles dans le dos avant de s'affaler théâtralement. L'arbitre, qui n'a pas vu la mise en scène du défenseur londonien, a sorti son carton un peu au hasard, après avoir expulsé une minute auparavant le milieu de terrain d'Arsenal, Ray Parlour. Il y a peu de chances que la commission de discipline de l'UEFA déjuge l'arbitre.

Conditions pour une qualification

Après son exploit à Wembley, le RC Lens est maître de son destin alors qu'il ne reste plus qu'une journée à disputer (le 9 décembre) pour déterminer les quarts de finaliste de la Ligue des champions. On sait déjà que le groupe E ne livrera pas l'un des deux meilleurs deuxièmes qui se qualifieront avec les premiers des six poules. Les champions de France, qui recevront le Dynamo Kiev (Ukraine) dans deux semaines, doivent donc impérativement terminer en tête de leur groupe. Voici les différents scénarios :

● **Le RC Lens se qualifie** s'il s'impose devant le Dynamo Kiev quelle que soit l'ampleur de la victoire.

● **Le RC Lens se qualifie** s'il fait match nul sur le score de 0-0 face au Dynamo Kiev à condition que Panathinaïkos Athènes (Grèce) ne batte pas Arsenal (Angleterre), déjà éliminé, par plus d'un but d'écart.

● **Le RC Lens est éliminé** s'il est battu par le Dynamo Kiev ou s'il concède un match nul autre que 0-0.

● **En cas d'égalité de points** entre plusieurs équipes, celles-ci seront départagées en premier lieu par leurs résultats directs. Autrement dit, Lens, qui a fait match nul à Kiev (1-1), resterait devant les Ukrainiens en réalisant 0-0 le 9 décembre (au bénéfice du but marqué à l'extérieur, le 30 septembre).

ARSENAL-LENS 0-1

Ligue des Champions
Gr. E - mercredi 25 novembre
Stade de Wembley, à Londres • Temps frais • Terrain parfait • Public enthousiaste • 73 707 spectateurs
Arbitre : M. Frisk (Suè.)

ARSENAL
Entraîneur : Wenger
Seaman • Dixon ; Keown ; Adams (cap.), (Bould, 46e) ; Winterburn • Parlour ; Garde (Vivas, 59e) ; Hughes ; Overmars • Anelka ; Wreh (Boa Morte, 69e).

LENS
Entraîneur : Leclercq
Warmuz • Sikora ; Magnier ; Déhu, cap. ; Lachor • Debève ; Nyarko ; Smicer (Moreira, 80e) ; Rool • Nouma (Eloi, 60e) ; Vairelles.

[illegible] Match de très bonne qualité physique et technique, disputé sur un rythme élevé. Les Lensois ont fait preuve de solidarité et de sang-froid pour opposer un remarquable jeu d'équipe aux dangereuses flambées individuelles de l'équipe anglaise, d'Overmars et Anelka notamment. Leur gardien Guillaume Warmuz a réalisé une prestation exceptionnelle, tout comme son homologue David Seaman. Les champions d'Angleterre ont en vain durci le match après le but inscrit par Michael Debève, ne réussissant qu'à obtenir des « cartons » contre les Nordistes.

BUT LENS : Debève (73e, sur un centre-tir de la gauche de Smicer, tacle de l'intérieur du pied droit, de 3 m, à ras de terre).

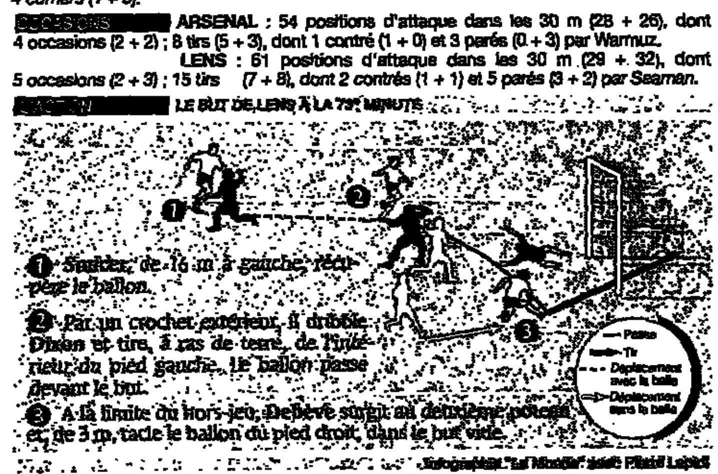
[illegible] LENS : Sikora (47e, jeu irrégulier), Rool (90e, jeu irrégulier). Ils ne joueront pas le match contre Kiev, le 9 décembre à Lens.

[illegible] ARSENAL : Parlour (90e, brutalité) ne jouera pas le match contre Panathinaïkos, le 9 décembre à Athènes.
LENS : Vairelles (90e, brutalité) ne jouera pas le match contre Kiev, le 9 décembre à Lens.

[illegible] En faveur d'ARSENAL : 22 coups francs (10 + 12), dont 8 hors-jeu (5 + 3), 5 corners (3 + 2)
En faveur de LENS : 13 coups francs (7 + 6), dont 3 hors-jeu (1 + 2), 4 corners (1 + 3).

[illegible] ARSENAL : 54 positions d'attaque dans les 30 m (28 + 26), dont 4 occasions (2 + 2) ; 8 tirs (5 + 3), dont 1 contré (1 + 0) et 3 parés (0 + 3) par Warmuz.
LENS : 61 positions d'attaque dans les 30 m (29 + 32), dont 5 occasions (2 + 3) ; 15 tirs (7 + 8), dont 2 contrés (1 + 1) et 5 parés (3 + 2) par Seaman.

[illegible] LE BUT DE LENS À LA 73e MINUTE



Un seul qualifié, mais Arsenal, le Barça et Bilbao éliminés

A UNE JOURNÉE de la fin du premier tour de la Ligue des champions, un seul club a la certitude d'être qualifié pour les quarts de finale : le FC Kaiserslautern (Allemagne), qui, malgré sa défaite (1-2) à Benfica, ne peut plus être rejoint dans son groupe.

Sept équipes savent également qu'elles n'iront pas plus loin dans la compétition. Cela est notamment le cas d'Arsenal, défait par Lens à Wembley (0-1), du FC Barcelone, qui n'est pas parvenu à battre Manchester United (Angleterre) au terme d'un match spectaculaire (3-3) et de l'Athletic Bilbao (Espagne), entraîné par le Français Luis Fernandez et dominé en Norvège, à Rosenborg (1-2).

Les deux places qualificatives attribuées aux deux « meilleurs deuxièmes » devraient trouver preneurs dans les groupes C (Inter Milan, Real Madrid, ou Spartak Moscou) et D (Bayern Munich ou Manchester United).

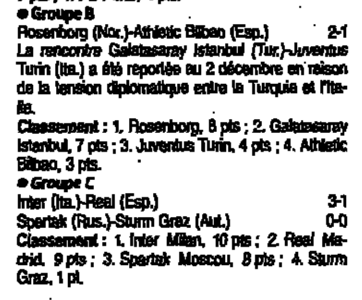
Pour d'autres « Grands » d'Europe, comme l'Ajax Amsterdam (groupe A), Benfica Lisbonne (groupe F) et le PSV Eindhoven (groupe F), l'espoir de qualification est désormais très mince.

Ligue des champions (5e journée)

● Groupe A
Olympiakos (Grè.)-FC Porto (Por.) 2-1
Ajax Amsterdam (PB)-Zagreb (Cro.) 0-1
Classement : 1. Olympiakos Le Pirée, 10 pts ; 2. Croatia Zagreb, 7 pts ; 3. Ajax Amsterdam, 7 pts ; 4. FC Porto, 4 pts.

● Groupe B
Rosenborg (Nor.)-Athletic Bilbao (Esp.) 2-1
La rencontre Galatasaray Istanbul (Tur.)-Juventus Turin (Ita.) a été reportée au 2 décembre en raison de la tension diplomatique entre la Turquie et l'Italie.
Classement : 1. Rosenborg, 8 pts ; 2. Galatasaray Istanbul, 7 pts ; 3. Juventus Turin, 4 pts ; 4. Athletic Bilbao, 3 pts.

● Groupe C
Inter (Ita.)-Real (Esp.) 3-1
Spartak (Rus.)-Sturm Graz (Aut.) 0-0
Classement : 1. Inter Milan, 10 pts ; 2. Real Madrid, 9 pts ; 3. Spartak Moscou, 8 pts ; 4. Sturm Graz, 1 pt.



● Groupe D
Bayern Munich (All.)-Bröndby (Dan.) 2-0
FC Barcelone (Esp.)-Manchester (Angl.) 3-3
Classement : 1. Bayern Munich, 10 pts ; 2. Manchester United, 9 pts ; 3. FC Barcelone, 5 pts ; 4. Bröndby, 3 pts.

● Groupe E
Arsenal (Ang.)-Lens (Fra.) 0-1
Kiev (Ukr.)-Panathinaïkos (Grè.) 2-1
Classement : 1. Dynamo Kiev, 8 pts ; 2. RC Lens, 8 pts ; 3. Panathinaïkos Athènes, 6 pts ; 4. Arsenal Londres, 5 pts.

● Groupe F
Helsinki (Fin.)-Eindhoven (PB) 1-3
Benfica (Por.)-Kaiserslautern (All.) 2-1
Classement : 1. Kaiserslautern, 10 pts ; 2. Benfica Lisbonne, 7 pts ; 3. PSV Eindhoven, 6 pts ; 4. Helsinki JK, 5 pts.

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME : le Finlandais Tommi Makinen (Mitsubishi) est devenu champion du monde des rallyes** pour la troisième fois consécutive, mardi 24 novembre, malgré son abandon prématuré lors de l'ultime épreuve, le rallye de Grande-Bretagne. Son rival espagnol Carlos Sainz (Toyota) pouvait se satisfaire d'une place dans les quatre premiers de la course. Or, à quelques centaines de mètres de l'arrivée de la dernière épreuve spéciale, le moteur de la Toyota a rendu l'âme et a pris feu...

■ **CYCLISME : Bruno Roussel, directeur sportif de l'équipe Festina**, dont les aveux, à l'occasion du Tour de France 1998, ont permis de découvrir l'ampleur du dopage dans le peloton professionnel, a décidé de ne pas répondre à la convocation de la commission de discipline de la Fédération française (FFC), jeudi 26 novembre. Dans une lettre à la commission, Bruno Roussel estime que seule la justice « *dispose désormais de la légitimité nécessaire pour le sanctionner* », ajoutant : « *Des années de pratiques, aujourd'hui pénalement poursuivies, étaient connues et pour le moins tolérées par l'ensemble des structures du cyclisme. (...) Les initiatives prises par la fédération depuis cet automne 1998 ne la dédouane pas de sa connivence passée.* »

■ **HANDBALL : l'équipe de France s'est qualifiée pour le championnat du monde 1999,** qui sera disputé en Egypte du 1er au 15 juin, grâce à son succès sur la Roumanie (24-22), mercredi 25 novembre, à Bucarest.

■ ***TENNIS : l'Américain André Agassi*** *a abandonné dans le 3e set* de son match contre l'Espagnol Alex Corretja alors qu'il était mené 7-5, 3-6, 1-2, mercredi 25 novembre, lors des Masters de Hanovre (Allemagne). Il a annoncé son forfait pour la suite du tournoi. De son côté, Pete Sampras, numéro un mondial, s'est facilement défait de l'Espagnol Carlos Moya (6-3, 6-3).

■ **VOILE : Catherine Chabaud *(Whirlpool/Europe 2)*** a décidé, jeudi 25 novembre, de se retirer de la Route du rhum. Trois jours après la rupture de sa tête de mât, sa grand'voile est toujours coincée à mi-hauteur. Contrainte de naviguer sur le même bord, elle ne peut faire route comme prévu sur la Guadeloupe compte tenu des conditions météo (vents très faibles et contraires).

■ **LOTO : résultats des tirages n° 94** effectués mercredi 25 novembre.
Premier tirage : 12, 13, 17, 24, 25, 46 ; numéro complémentaire : 30. *Pas de gagnant pour 6 numéros.* Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 467 195 F ; 5 numéros : 5 000 F ; 4 numéros et le complémentaire : 214 F ; 4 numéros : 107 F ; 3 numéros et le complémentaire : 24 F ; 3 numéros : 12 F.
Second tirage : : 1, 4, 9, 16, 17, 38 ; numéro complémentaire : 44. Pas de gagnant pour 6 numéros ; 5 numéros et le complémentaire : 72 910 F ; 5 numéros : 5 395 F ; 4 numéros et le complémentaire : 222 F ; 4 numéros : 111 F ; 3 numéros et le complémentaire : 24 F ; 3 numéros : 12 F.

L'arôme de sous-bois tropical du cigare

Au XIXe siècle, la vogue des feuilles de tabac roulées s'est imposée lentement en France. Aujourd'hui, les cercles d'amateurs se multiplient et « Cape et Volute » est, à Paris, le premier club féminin du genre

LE CIGARE s'acclimate fort tardivement en France, après la tragique et *malencontreuse* Campagne d'Espagne de 1809. Mais c'est seulement vers 1830 que la mode commence à le mettre en faveur parmi les élégants. *Réprouvé, l'usage du tabac*, comme celui de la pipe, appartient à l'estaminet, alors que le cigare convient au salon, puis au secret fumoir. Balzac fait fumer à l'un des protagonistes de *La Fille aux yeux d'or* le précieux havane. Le cigare entreprend la conquête du beau monde. Stendhal affirme : *« J'écris comme on fume un cigare. »*

C'est sous Louis-Philippe qu'advient le règne du cigare. Il donnait un air guerrier à cette époque pacifique que Renan compare au siècle des Antonins. Les princes en distribuaient autour d'eux. Dans ces années, l'on publie des traités de savoir-vivre, dont un concernant le cigare. Les dandys commencent à collectionner, à l'instar de Lord Seymour, de rares et diverses *vitoles*, et George Sand prie Flaubert, son vieux troubadour, d'aller chercher pour elle ses cigares à La Civette, place du Théâtre-Français. Léon-Paul Fargue, un siècle plus tard, non loin des ombres du Palais-Royal, observe la même scène, à La Civette toujours, échoppe voisine de la librairie Stock, face au théâtre : *« Stock a ses fervents et La Civette les siens, ceux-là pelotent les cigares et les respirent avant de les mettre en bouche, chacun cherchant à se montrer plus connaisseur que le voisin »*, écrit-il dans *Le Piéton de Paris*.

> **Le tabac touche aux senteurs premières, un mélange de désirable et de repoussant.**

Les enseignes n'ont pas changé ; le carrefour est devenu place André-Malraux ; disparus les magasins du Louvre, la statue de Musset et sa muse qui lui indiquait la pharmacie ; mais toujours présente la fleuriste intemporelle qui vend un bouquet de violettes aux amoureux.

Mérimée, en 1845, avait introduit un visage féminin dans la féerie du cigare avec son portrait de la gitane effrénée qui s'enivre au parfum d'un havane, objet d'un premier échange, d'une première rencontre au bord du Guadalquivir : *« Un soir, à l'heure où l'on ne voit plus rien, je fumais appuyé sur le parapet du quai, lorsque une femme remontant l'escalier qui conduit à la rivière vint s'asseoir près de moi. Je jetai mon cigare aussitôt. Elle comprit cette attention d'une politesse toute française et se hâta de me dire qu'elle aimait beaucoup l'odeur du tabac et que même elle fumait, quand elle trouvait des "papelitos" bien doux. Mêlant nos fumées, nous causâmes si longtemps, la belle baigneuse et moi, que nous nous trouvâmes presque seuls sur le quai. »*

George Sand est une autre reine des cigarières du XIXe siècle. Elle transgresse la rigide partition de l'espace, sinon de l'univers civilisé. Elle écrit et elle fume. Elle *s'empare des privilèges de l'homme en société*. Carmen, la Gitane, reste pour ce temps l'image du désir, avivée par la musique de Bizet. Au bout de la volupté, comme la fumée d'un cigare qui se consume, demeure le désir. Carmen nous dit, à travers la narration de Prosper Mérimée, que l'amour et la fumée sont semblables.

Les femmes au XIXe siècle n'accèdent guère au plus fermé des cercles, celui de la gastronomie, celui des fumeurs de havanes. On ne sait, aujourd'hui, si les adhérentes d'un club d'épicuriennes, dont la passion commune est la connaissance du cigare, partagent la vision romantique de l'auteur de *Carmen*. Leur association, créée en avril 1996, est placée sous l'emblème de deux des rares noms féminins appliqués au cigare, Cape et Volute. Leur ambition est de *s'informer, de découvrir les produits*, à l'occasion de dégustations qui ont lieu toutes les six semaines dans des restaurants *« à prix raisonnables »*, nous confie la fondatrice du club, Valérie Kéréver, qui en est aujourd'hui la présidente.

Pas de stars du petit écran, ni de personnalités en vue, les membres de Cape et Volute paient une *« cotisation modeste »*, qui permet aussi bien à une étudiante d'une école de cinéma qu'à une bibliothécaire du centre Pompidou, de participer à ces *« dîners de copines. »* On y déguste, à l'apéritif, un cigare léger et pas nécessairement un *panetelas*, si souvent décevant puis, au dessert, un *corona* ou bien un *lonsdale*, puissant et rassasiant. Et rarement des modules supérieurs. Des cigares cubains, en général, mais aussi d'autres provenances, de Saint-Domingue ou du Honduras, les Flor de Selva, dont les plantations ont été éprouvées par l'ouragan qui a ravagé l'Amérique centrale, récemment. D'autres clubs féminins voués à la connaissance du cigare existent en Suisse, au Luxembourg, en Italie.

Aux Etats-Unis, la mode des clubs de fumeurs de cigares, masculins et féminins, vivement relancée au début des années 90, semble sur le déclin et les investisseurs, dans les fabriques et les plantations de la Caraïbe ou en Amérique centrale, moins actifs. Tous les regards se tournent à nouveau vers Cuba, dont le grand capital américain possédait la quasi-totalité de la production après *« l'indépendance »* de l'île, alors qu'avant 1899, à Cuba, tout était espagnol.

En France, de nombreux groupements d'amateurs de cigares se sont développés. Le phénomène est national. Lyon, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Lille, Strasbourg, Nîmes et Montpellier ont leurs cercles. A Paris on ne compte plus les clubs, dont les membres se cooptent par affinités professionnelles, journalistes, chefs d'entreprise et même élus de la nation. Le Club des parlementaires amateurs de havanes, présidé par André Santini, regroupe 150 députés et sénateurs, et, avec les ministres, anciens ministres et membres associés, annonce 200 adhérents.

Certains de ces clubs sont liés à des marques, comme Davidoff, qui commercialise désormais une importante gamme de cigares de Saint-Domingue, d'autres affichent une farouche indépendance. Tous se retrouvent autour d'une table, tant il vrai qu'en France, depuis le siècle dernier, cigare et gastronomie ont partie liée. Il n'est pas outre mesure étonnant que la principale manifestation parisienne du cigare, la nuit de *L'Amateur de cigares*, une revue dirigée par Jean-Paul Kauffmann, se déroule à l'occasion d'un dîner prestigieux. Il sera préparé cette année par Alain Dutournier et Jean-Marie Amat, deux chefs et amateurs de cigares avisés, pour un millier de privilégiés, samedi 5 décembre, au Pavillon d'Armenonville.

Le mariage des cigares avec la gastronomie n'est pas nouveau. Terroirs et traditions font la beauté de la cuisine... comme du cigare. Et au cœur des saveurs mêlées l'on discernera le grain d'arôme pointé, et la palpation si particulière du havane qui offre tour à tour l'humide, le frais, l'épicé, l'aspect indescriptible et pluriel qui fait sa supériorité et son universalité.

Le bon restaurateur soucieux de donner écho à sa table développe le goût de son hôte par le choix abondant de sa cave à cigares. Le cigare apporte à l'éphémère de la cuisine la permanence de qui s'inscrit dans le temps. Vieux rhums, *vieilles bouteilles s'accordent* aux arômes descendants, résines, feuilles mortes, champignons, truffes noires. Dans ce sous-bois aromatique se mêlent à l'humus azalées, vanille et tabac, de même origine, canne à sucre, café, *tous épices et produits* confondus des tropiques.

Il est autant de cigares que d'amateurs, du clair au foncé, du léger au sérieux et au dense, du puéril à celui de l'expertise éduquée. Le tabac touche aux senteurs premières, un mélange de désirable et de repoussant. L'odeur fine, grillée du cigare, c'est le piquant de Carmen, opposé au puritanisme du bouilli, du *quaker-oats*. Et l'on conçoit l'amateur de cigares cherchant des senteurs boisées épanouies, sinon florales, après un passage à Saulieu, ou bien à Saint-Père-sous-Vézelay.

J.-Cl. R.


PETERSON/SABA-REA

Club féminin de fumeurs de cigares en Californie.

TROIS QUESTIONS À...
VAHÉ GÉRARD

1 Le cigare était l'ornement fastueux des cérémonies de la gastronomie, une affaire d'hommes. Qu'en est-il aujourd'hui selon vous, qui êtes marchand à Genève ?

Le cigare est toujours une affaire d'hommes, d'hommes de goût, épicuriens, d'hommes au sens général, c'est-à-dire aussi bien des femmes que des jeunes qui, de plus en plus, s'intéressent à cette forme de l'art de vivre. Le cigare, qui est un produit de bouche, reste étroitement lié au monde de la gastronomie, mais la sélection et le choix ont permis aux amateurs de devenir plus précis. Il y a quinze ans, on appréciait surtout les saveurs puissantes et riches ; aujourd'hui, on est plus attentif aux nuances aromatiques, au boisé, au doux, au gras et à l'onctueux, au risque d'oublier les valeurs épicées et goûteuses qui font aussi partie du patrimoine des arômes.

2 *Ces tendances peuvent encore évoluer ?*

Deux exemples : le robusto et le gran corona sont le reflet de cette demande du goût instantané qui permet aux amateurs d'apprécier un cigare dès les premieres volutes, avec un rendement maximal du goût. Si les doubles coronas et les churchills restent encore des ornements de la grande gastronomie, les très petits coronas pourraient bien devenir un style de nouveau cigare « pause-café », auquel on ne consacrerait qu'une vingtaine de minutes dans la journée, comme un « repos-volutes ». On peut souhaiter ne pas trop consacrer de temps à fumer un module plus important, ou ne pas gêner son entourage. Des raisons qui pourraient encore faire évoluer la demande vers deux familles de cigares, celle de la dégustation et celle de la compagnie.

3 *Quels conseils donneriez-vous à celui qui découvre l'univers de la « feuille indienne » ?*

Après avoir étudié un peu le sujet, il doit se faire conseiller d'une manière précise sur le choix disponible ainsi que la qualité qui pourra le satisfaire. Pour autant, on ne peut tomber dans la logique que tout débutant va commencer par des arômes doux et légers, car chaque palais est différent et réagira d'une manière personnelle au goût de certains cigares. Il existe des familles de goûts et de formats pour les amateurs avertis, il en est de même pour les débutants. C'est pourquoi cette tâche délicate doit être faite avec patience pour apporter la bonne base. Notre métier d'artisan doit non seulement tenir compte de la qualité générale des produits, de leur constance, de l'amélioration qu'ajoutent la maturation et l'affinage, mais surtout de l'état d'esprit des consommateurs, de leurs envies, afin de créer une osmose totale entre le fumeur et son cigare.

Propos recueillis par Jean-Claude Ribaut

Les nouvelles « vitoles » cubaines

La nouvelle gamme de cigares « Cuaba », présentée à Londres en 1996 pour satisfaire une demande spécifique du marché anglais, friand de cigares de type torpedo, est désormais disponible en France. C'est aussi le cas de la série des Vegas Robaina, *dont Barcelone et Madrid avaient eu la primeur en 1997*. Ce sont des cigares assez aromatiques, dont certaines des premières livraisons ont pu surprendre par leur uniformité.

Dernier en date, le Trinidad, de type *lanceros*, fabriqué chez El Laguito, et jusque-là réservé aux membres du Conseil d'Etat cubain, a été lancé à La Havane le 22 février. Sa production pourrait atteindre près de 2 millions d'unités. On le trouve désormais *dans certaines civettes à un prix élevé*. Particularité : il est livré dans une boîte bien triste de 24 unités. Soulignons, à Paris, les efforts soutenus de grands marchands (Civette du Palais Royal, Tabac George V, Casa del Habano, Boutique 22, Lemaire), et l'apparition de vitrines bien fournies et correctement climatisées : aux Ambassadès, 75, rue du Bac (7e), *au tabac du Terminus*, 8, place de la Porte-de-Saint-Cloud (16e). S'approvisionner dans ces boutiques est le meilleur moyen de ne pas acheter des faux cigares, toujours aussi envahissants.

Les connivences entre solide, liquide et gazeux

CUBA
de notre envoyé spécial

Produit manufacturé de pays pauvre, servant – sous d'autres cieux – d'épilogue aux repas les plus riches, là n'est pas le moindre paradoxe du cigare. A Cuba, l'art de la table n'est pas à ce point développé que l'on y puisse observer de rapports privilégiés entre le cigare et la cuisine. Les meilleures réussites de la table cubaine sont des plats d'inspiration créole. On les trouve dans les restaurants officiels de La Havane, à la Bodeguita del Medio et à la Floridita, dont les caves à cigares pourraient être plus attrayantes.

Le bond en avant du tourisme s'est accompagné de l'ouverture de restaurants privés (paladar). Dans les meilleurs, on trouvera des poissons de la pêche du jour, des crevettes accompagnées de pois chiches, un délicieux porc braisé aux oignons. Invariablement, le riz et les haricots noirs accompagneront viandes et poissons. Demeure le *plaisir de dîner en plein air, ou de déguster* quelque cocktail parfumé au son d'un orchestre, chez le chef cubain Erasmo, au restaurant El Ranchon, par exemple, ou bien à la Finca, un tout nouveau restaurant placé sous sa direction, dont le cuisinier est le jeune Manuel Elias, qui a passé cinq années à Paris, chez Le Divellec, Pierre Vedel, Maxim's, Robuchon et à La Tour d'argent. Une solide formation qui fait de sa table la meilleure de l'île, à des prix très raisonnables (35 dollars américains environ, un peu moins de 200 francs).

En France, quelques-uns des noms de la cuisine – eux-mêmes amateurs de cigares – se sont intéressés aux gammes de saveurs et d'arômes des havanes. Non pour rechercher les improbables accords entre mets et cigares, mais pour dénicher les correspondances, ou, plutôt, les connivences, situées à la rencontre des trois corps, solide, liquide et gazeux : la nourriture, les vins et les cigares, Chacun explore une gamme de saveurs qui lui est propre.

UN MOMENT D'APAISEMENT

Jean Bardet, dans le havane, trouve un champ de curiosité et de recherche : le sévère, le grave, le profond ; la tonalité cuivrée lui conviendra alors que, Ligérien, il cultive par ailleurs, comme dans son jardin où il a planté des graines de *Nicotinia*, une série de plats et de mets, une gamme fleurie, *légère, peu appuyée*, très poissonneuse. Le tout accompagnant une autre gamme, celle des vins de Chinon, *également liée à un terroir*.

Gamme plurielle, mais enracinée dans les mêmes contraintes fécondes, biologiques et géologiques, sinon climatiques, que le havane. Alain Dutournier, comme Guy Savoy, récuse l'idée qu'un plat et un cigare puissent valablement dialoguer. La règle des accords, s'il y en a une, est à chercher ailleurs. Boutade de l'un d'eux : *« Ce havane est à fumer avec quel plat ? »* Réponse : *« Peu importe ! Mais avec qui est-il à partager ? »* C'est la rencontre qui fait la juste note. Le but recherché, au dire des chefs, est un moment d'apaisement, *sinon de réplétion*.

Le rhum est-il le compagnon idéal du Havane ? Le rhum de Cuba certes, celui du Venezuela également. Le rhum antillais paraît trop chargé en tanin. Le havane sait aussi *bien être le compagnon de la solitude*, du tête-à-tête, comme l'objet du plaisir dans le partage. Il convient de caresser le cigare, de fumer le havane avec respect et d'apprécier toute la mesure du travail qu'il représente. Il est indécent, pour ces chefs, de laisser un cigare à moitié inachevé, d'écraser un double *Corona*.

Aspirer, garder dans la bouche, ne pas avaler la fumée. Alain Dutournier a *expérimenté* une technique de rafraîchissement d'un cigare à la moitié de sa combustion. Il suffit d'approcher une allumette à 1 centimètre d'un cigare incandescent, et de souffler. La flamme provoque la libération de l'oxyde de carbone, qui s'échappe en une lueur bleue. Tous ces chefs amateurs de cigares se rangent cependant à l'avis de Zino Davidoff, repris comme un slogan par ses successeurs : *« Smoke less but smoke the best. »*

J.-Cl. R.

Redoux sous les nuages

VENDREDI. Une vaste perturbation peu active amène dans un flux d'ouest à nord-ouest de l'air maritime humide et plus doux. Le ciel sera couvert quasiment partout. Seul le pourtour méditerranéen bénéficiera du soleil. Dans le Nord-Est, quelques neiges ou pluies verglaçantes se produiront encore le matin.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La journée se déroule sous la grisaille, avec des petites pluies. Il fera de 6 à 8 degrés le matin et 8 à 11 l'après-midi.

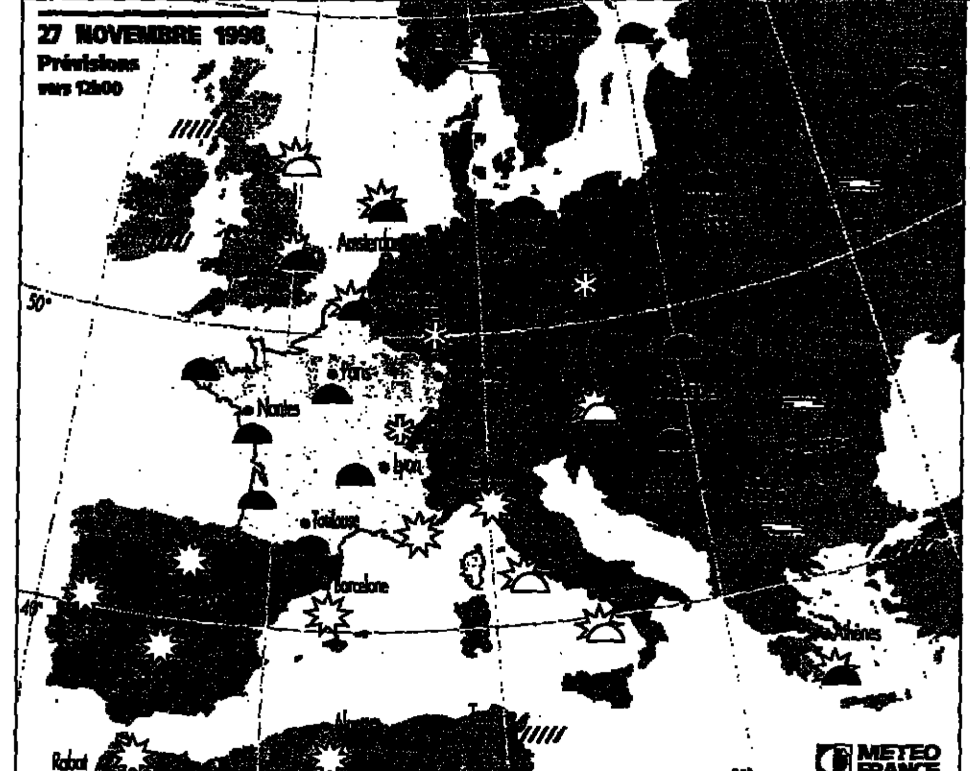
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Grisaille. Des petites pluies éparses pourront se produire l'après-midi, surtout à l'ouest. Les températures ne dépasseront pas 6 à 10 l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les quelques chutes de neige qui se produiront seront parfois mêlées d'un peu de pluies qui pourront être verglaçantes. La grisaille se maintient jusqu'au soir. Il fera de 2 à 5 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Ciel nuageux toute la journée. A cela s'ajouteront les pluies matinales sur le Pays basque et le Poitou-Charentes. L'après-midi, il fera de 8 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Des petites gelées se produiront encore le matin. Puis on atteindra 3 à 7 degrés l'après-midi. Les nuages, qui cacheront le soleil toute la journée, seront parfois accompagnés de pluies. Se méfier au petit matin des pluies localement verglaçantes.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages qui voileront un peu le soleil le matin seront vite balayés par un petit vent de nord qui descend de la vallée du Rhône. Puis le soleil dominera jusqu'au soir. Les rafales atteindront 60 à 80 km/h sur les plages, du Languedoc-Roussillon aux Bouches-du-Rhône. Il fera de 9 à 13 degrés dans la journée.





LE CARNET DU VOYAGEUR

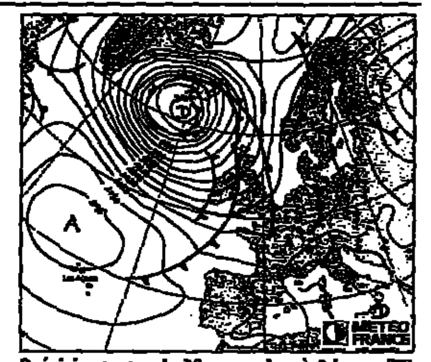
■ **TURQUIE.** Jusqu'au 25 mars 1999, le voyagiste Maxi-öger tours propose des escapades de 4 jours pour découvrir Istanbul, à partir de 1 150 F par personne pour 3 nuits en chambre double (hôtel 3 étoiles) avec petits-déjeuners, vols de Paris et Mulhouse inclus. Non compris, les taxes d'aéroport (190 F), les frais de dossier (50 F) et l'assurance facultative annulation/bagages (90 F). On peut organiser son séjour à sa guise ou opter pour un forfait de 2 journées de visites en pension complète pour 350 F par personne. Suppléments pour Noël, le Nouvel An, les vacances scolaires de février et les départs en mars. Renseignements au 01-43-12-85-85.

■ **PAYS-BAS.** L'aéroport d'Amsterdam-Schiphol a été décrété par les lecteurs du magazine *Business Traveller*, meilleur d'Europe, meilleur centre de duty free et troisième meilleur aéroport du monde.

PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE 1998
Ville par ville, les *minima/maxima de température* et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/30 S	KIEV	-6/-4 C	VENISE	3/8 S	LE CAIRE	18/25 S
				POINTE-A-PIT.	22/28 C	LISBONNE	11/16 S	VIENNE	-3/1 S	MARRAKECH	8/22 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 C	LIVERPOOL	10/15 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/25 N
				EUROPE		LONDRES	8/14 N	BRASILIA	20/25 P	PRETORIA	17/23 P
				AMSTERDAM	5/7 N	LUXEMBOURG	-3/2 C	BUENOS AIR.	18/30 S	RABAT	8/20 S
FRANCE métropole		NANCY	-2/3 C	ATHENES	13/18 N	MADRID	-4/12 S	CARACAS	23/29 N	TUNIS	9/15 P
AJACCIO	4/13 S	NANTES	6/12 C	BARCELONE	6/12 S	MILAN	2/9 S	CHICAGO	2/10 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	7/12 P	NICE	5/13 S	BELFAST	9/13 P	MOSCOU	-13/-9 C	LIMA	16/22 N	BANGKOK	23/31 P
BORDEAUX	5/13 C	PARIS	3/8 C	BELGRADE	-4/0 C	MUNICH	-5/0 *	LOS ANGELES	13/16 C	BOMBAY	19/31 S
BOURGES	1/6 C	PAU	3/10 P	BERLIN	-3/1 C	NAPLES	8/13 S	MEXICO	9/18 N	DJAKARTA	26/32 C
BREST	7/10 C	PERPIGNAN	7/13 S	BERNE	-3/2 *	OSLO	-4/1 C	MONTREAL	2/5 C	DUBAI	19/29 S
CAEN	8/10 P	RENNES	7/12 P	BRUXELLES	4/6 N	PALMA DE M.	7/13 S	NEW YORK	7/10 N	HANOI	22/27 C
CHERBOURG	6/12 P	ST-ETIENNE	-1/6 C	BUCAREST	-3/1 C	PRAGUE	-3/-2 *	SAN FRANCIS.	10/12 P	HONGKONG	22/26 P
CLERMONT-F.	1/7 C	STRASBOURG	-2/3 *	BUDAPEST	-1/2 C	ROME	3/12 S	SANTIAGO/CHI	11/25 S	JERUSALEM	17/26 C
DIJON	-3/3 C	TOULOUSE	2/10 C	COPENHAGUE	0/5 P	SEVILLE	5/17 S	TORONTO	1/6 S	NEW DEHLI	11/25 S
GRENOBLE	-2/6 C	TOURS	2/9 P	DUBLIN	10/13 P	SOFIA	-2/2 C	WASHINGTON	8/12 S	PEKIN	-5/4 S
LILLE	2/6 C	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-3/3 C	ST-PETERSB.	-9/-5 N	**AFRIQUE**		SEOUL	4/9 P
LIMOGES	2/7 C	CAYENNE	23/30 C	GENEVE	-1/3 *	STOCKHOLM	-1/1 C	ALGER	10/14 S	SINGAPOUR	27/32 C
LYON	-1/4 C	FORT-DE-FR.	23/28 P	HELSINKI	-6/-3 N	TENERIFE	14/19 S	DAKAR	24/31 S	SYDNEY	15/22 N
MARSEILLE	-2/10 S	NOUMEA	23/29 C	ISTANBUL	10/13 P	VARSOVIE	-7/-5 C	KINSHASA	23/28 P	TOKYO	10/15 C

Situation le 26 novembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 28 novembre à 0 heure TU

VENTES

Une brosse à dents du XVIIIe siècle aux enchères

À DROUOT, lundi 30 novembre, un objet rare doit être proposé à la vente : une brosse à dents du XVIIIe siècle. Cette pièce délicate, qui est le plus ancien modèle français apparu à ce jour, présente deux rangées de poils de sanglier, bien conservées malgré un usage certain. Elle est accompagnée d'un gratte-langue en forme de couteau à lame plate, dont on usait après les repas pour ôter les plus gros déchets de nourriture, et d'un râpe-langue en forme de pelle, qui terminait ce que le gratte-langue avait commencé.

Entièrement gravés de fleurs, feuillages et croisillons, ces menus instruments prennent place dans un écrin en trompe-l'œil en forme de livre. En maroquin à décor doré aux petits fers, celui-ci est orné de tranches également dorées et doublées de soie bleue. Réalisé à Paris vers 1726-1732, cet ensemble raffiné est estimé autour de 40 000 francs.

Des objets de vitrine et d'orfèvrerie des XVIIIe et XIXe siècles figurent également à cette vente. On trouve une intéressante réunion d'argenterie du début du XIXe siècle, portant des poinçons échelonnés entre 1798 et 1839. Délaissée par de nombreux collectionneurs, qui se concentrent sur le XVIIIe siècle, la production de ces années-là présente pourtant les mêmes critères de qualité : les techniques restent semblables et les styles successifs bien typés.

Son poinçonnage a subi des simplifications par rapport à celui de l'Ancien Régime, où quatre poinçons différents étaient nécessaires pour que la pièce soit en règle. Ce système complexe mais très précis, qui établit avec certitude l'origine géographique des objets, leur date de fabrication et le nom du maître-orfèvre, fascine de nombreux collectionneurs, et permet également au régionalisme de s'exprimer.

C'est peut-être une des raisons pour lesquelles l'argenterie du début du XIXe siècle se révèle nettement moins chère que son aînée, avec son poinçonnage unilatéral dans toute la France. Les poinçons des années 1797-1809 voient la fin du Directoire et l'émergence du style Empire, ceux de 1809-1819 puis 1819-1838 l'éclosion et l'épanouissement du style Restauration.

On trouvera ici plusieurs verseuses de forme ovoïde, au bec verseur terminé par des têtes d'animaux (aigle, bélier, cheval...), très à la mode jusqu'aux années 1840. Leur prix se situe entre 6 000 francs et 15 000 francs, selon la qualité du décor, les dimensions et le nom de l'artisan. Les orfèvres les plus connus de cette période se nomment Biennais, Henri Auguste et Odiot. Même les pièces courantes se distinguent par une grande qualité de fabrication, des reliefs nets, des ciselures nerveuses.

On reconnaît tous ces éléments sur une paire de salières doubles de Jean-Baptiste Odiot, ornées d'une prise en forme de colonne à section carrée surmontée d'un buste féminin à l'antique (5 000 à 6 000 francs). Le confiturier est un grand succès de ces années-là. C'est un bol en verre bleu ou blanc posé sur un support en argent ou vermeil où l'on dispose les cuillères assorties. Un modèle des orfèvres Joubert et Galtignez aux poinçons de 1798-1809 est estimé 7 000 à 8 000 francs. Les couverts se négocient à partir de 700 à 800 francs (une cuillère et une fourchette), les gobelets autour de 800 à 1 000 francs).

Catherine Bedel

★ **Drouot-Richelieu, lundi 30 novembre, exposition samedi 28 novembre de 11 heures à 18 heures, le matin de la vente de 11 heures à 12 heures. Etude Tajan, expert Edouard de Sevin, 37, rue des Mathurins, 75008 Paris, tél. : 01-53-30-30-30.**

Calendrier

ANTIQUITÉS BROCANTES

● **Paris,** quai Branly, salon des antiquaires, du jeudi 26 novembre au dimanche 6 décembre, de 11 heures à 19 h 30. Nocturne le jeudi 3 jusqu'à 22 heures, 60 exposants, entrée 55 F.

● **Paris,** rue de Bretagne, brocante, du vendredi 27 au dimanche 29 novembre, jusqu'à 19 heures, 250 exposants, entrée libre.

● **Caen** (Calvados), antiquités-brocante, parc des expositions, du vendredi 27 au dimanche 29 novembre, de 10 à 20 heures, 200 exposants, entrée 20 F.

● **Montluçon** (Allier), antiquités-brocante, centre Athanor, du samedi 28 au dimanche 29 novembre, de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 20 F.

● **Valence** (Drôme), salon des antiquités, parc des expositions, samedi 28 et dimanche 29 novembre, de 9 à 20 heures, 70 exposants, entrée 35 F.

● **Villeneuve-sur-Lot** (Lot-et-Garonne), antiquités-brocante, parc des expositions, samedi 28 et dimanche 29 novembre, de 10 à 19 heures, 55 exposants, entrée 20 F.

● **Laval** (Mayenne), brocante, salle polyvalente, samedi 28 et dimanche 29 novembre, de 10 à 19 heures, 75 exposants, entrée 20 F.

● **Niort** (Deux-Sèvres), antiquités-brocante, parc-expo, samedi 28 et dimanche 29 novembre, de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 20 F.

● **Montauban** (Tarn-et-Garonne), antiquités-brocante, salle des fêtes, samedi 28 de 14 à 19 heures et dimanche 29 novembre de 9 à 19 heures, 50 exposants, entrée 15 F.

COLLECTIONS

● **Jouy-en-Josas** (Yvelines), bourse des minéraux et fossiles, salle du Vieux-Marché, samedi 28 et dimanche 29 novembre, de 10 à 19 heures, 40 exposants.

● **Marseille** (Bouches-du-Rhône), Salon des minéraux et fossiles, Palais des congrès, parc Chanot, samedi 28 et dimanche 29 novembre, de 10 à 19 heures, 100 exposants, entrée 25 F.

● **Cazoules** (Dordogne), salon de la poupée et du jouet, salle des fêtes, du samedi 28 novembre au mardi 8 décembre, de 10 à 18 heures, 25 exposants, entrée 10 F.

● **Dijon** (Côte-d'Or), salon multicollections, parc-expo, samedi 28 et dimanche 29 novembre, de 10 à 19 heures, 140 exposants, entrée 20 F.

● **Betton** (Ille-et-Vilaine), salon du jouet ancien, salle des fêtes, samedi 28 de 14 à 20 heures et dimanche 29 novembre de 10 à 18 heures.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98283

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II								■			
III											■
IV				■	■				■		
V										■	
VI			■								
VII					■						
VIII		■						■			
IX						■			■		
X				■			■				
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Textes royaux et actes du gouvernement. – II. Provoque la gaucherie. Espace temps. – III. Pas du tout marqués par le temps passé. – IV. Refusa la vérité. Rend le coup infaillible. Un peu d'épaisseur. – V. Commençaient leur développement. – VI. Son livre est plein de bons mots. A l'abri du soleil. – VII. Lassât à la longue. Sappho y écrivit ses plus beaux poèmes. – VIII. Donne la mesure d'un flux. Fleuve et ville d'Allemagne. – IX. Réfléchit avant de se lancer. Possessif. Symbolise le micron. – X. A moitié planes. Article. Mettre en couleur. – XI. Prise par le froid.

VERTICALEMENT

1. Un de nos cousins aux bras longs. – 2. En bandes en ville. Seul dans l'intestin. – 3. Circule dans les pays arabes. Fruit rouge. – 4. Marque l'événement. Impose le silence. – 5. Bien arrivés. Un peu d'amertume. Drame en raccourci. – 6. Fait du tort. Conjonction. – 7. Mirent le bois en forme. – 8. Leurs secrets sont à l'intérieur. Livre de bons mots. – 9. L'Europe au départ. Un bon tuyau. Point de départ. – 10. Anneau marin. Réunion importante. – 11. Personnel. Accablé par son percepteur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98282

HORIZONTALEMENT

I. Tutti frutti. – II. Usurpée. Han. – III. Bip. Drapé. – IV. Trésorières. – V. Io. Aneth. Et. – VI. Quai. Méat. – VII. Unies. Su. Am. – VIII. Adoube. Scia. – IX. Ll. Muse. – X. Toi. Peler. – XI. Instrumente.

VERTICALEMENT

1. Tutti quanti. – 2. Us. Round. On. – 3. Tube. Aïolis. – 4. Trisaïeul. – 5. Ippon. Sb. PR. – 6. Fe. Rem. Emeu. – 7. Redites. ULM. – 8. Rehaussée. – 9. Thar. CERN. – 10. Tapée. Ai. – 11. Inestimable.

L'ART EN QUESTION

N° 93 · En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Un maître de la Renaissance

DE VENISE à Lorette en passant par Trévise ou Rome, Lorenzo Lotto a parcouru l'Italie recherchant des commanditaires puissants, capables de répondre à l'exigence de son génie inquiet, comme à sa quête de perfection. Portraitiste excellent, il fait preuve d'une réelle pénétration psychologique comme en témoigne le portrait d'Andrea Odoni, un riche marchand vénitien, dont la collection d'œuvres d'art suscita l'admiration de ses contemporains. Avec cette mise en page imposante, propre à traduire le caractère exceptionnel du collectionneur, Lotto donne une dimension nouvelle au genre du portrait.

Quel est l'empereur romain représenté en bas à droite du tableau ?

● Hadrien ? ● Néron ? ● Trajan ?



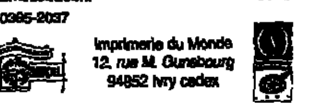
« Portrait d'Andrea Odoni », de Lorenzo Lotto (1480-1557). Huile sur toile (1527) 104 × 116,6 cm. Prêt de Sa Majesté la reine Elisabeth II, actuellement aux Galeries nationales du Grand Palais pour l'exposition « Lorenzo Lotto, un génie inquiet de la Renaissance », jusqu'au 11 janvier 1999.

Réponse dans *Le Monde* du 4 décembre.

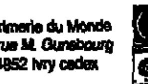
Solution du n° 92 paru dans Le Monde du 20 novembre

Les trois réponses que nous avons proposées étaient toutes fausses... A la suite d'une erreur de transmission, nous n'avons pas publié le bon chiffre, qui était 7. En effet, il y a eu sept reines d'Egypte portant le nom de Cléopâtre, la dernière étant Cléopâtre VII morte en 30 avant Jésus-Christ.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex





Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

URBANISME *Le 30 novembre, le jury du concours pour le nouvel Opéra de Pékin doit rendre son verdict. La place Tiananmen et l'avenue centrale de la capitale chinoise, Changan, sont en cours de rénovation pour le 50e anniversaire de la République populaire, le 1er octobre 1999. Et la vingtième conférence de l'Union internationale des architectes (UIA) aura lieu à Pékin, du 23 au 29 juin 1999.* ● *POUR les architectes chinois, l'UIA, qui doit réunir dix mille participants, pourrait être l'occasion d'infléchir une pratique qui fait peu de cas du passé sans pour autant engendrer une architecture de grande qualité. L'architecture chinoise se nourrit de clichés internationaux, alors qu'un nombre croissant de professionnels sont formés par l'université Tsinghua.* ● *LES FRANÇAIS sont un peu moins absents de la scène chinoise, grâce à l'action de l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine.*

Architecture sous influence pour les grands travaux de Pékin

En attendant le lauréat du concours international ouvert pour son nouvel Opéra, qui doit être connu lundi 30 novembre, la capitale chinoise continue de vivre au rythme des chantiers qui détruisent la vieille ville

PÉKIN
de notre envoyé spécial

Le 30 novembre, le jury du concours international pour le nouvel Opéra de Pékin devrait rendre son verdict. Parmi les finalistes, on compte cinq étrangers, dont Paul Andreu, tête pensante d'Aéroports de Paris, le Japonais Arata Isozaki, le Britannique Terry Farrell, auteur de la nouvelle gare de Charing Cross à Londres, et l'Autrichien Hans Hollein, ainsi que quatre équipes chinoises. Jean Nouvel s'est fait étendre, dit-on, avec un projet-tortue qui n'aurait pas regardé la ville dans le bon sens... Un mauvais *fengshui* ? Mais on nous affirme que ces superstitions n'ont pas cours dans le secteur.


LING PEI

Les ruines du palais Yuanmingyuan sur lesquelles reviennent travailler les paysagistes français.

D'autres équipes d'abord éliminées ont été rattrapées par les cheveux – c'est une consultation à la chinoise –, comme Architecture Studio, l'une des quelques agences françaises qui tentent de s'implanter en Chine : elle serait bien placée aussi pour l'aéroport de Canton, celui de Shanghaï ayant été attribué à Paul Andreu.

Ensemble de bureaux à vocation économique réalisé par l'Institut d'architecture de Pékin dans le quartier financier de l'Ouest (Xichang'an jie) (ci-contre). D.R.

Comme celui de l'Opéra de Shanghaï – et plus encore qu'à Shanghaï –, le site de l'opéra de Pékin est prestigieux : derrière l'Assemblée du peuple, sur l'avenue Changan, face au siège du gouvernement et à la Cité interdite. Tandis que la place Tiananmen, en cours de rénovation, est bardée de palissades, l'interminable et symbolique avenue Changan, percée par Mao et qui traverse Pékin sur 10 kilomètres d'est en ouest, est en train de faire peau neuve pour les festivités du 50e anniversaire de la République populaire, le 1er octobre 1999.

C'était déjà une belle autoroute avec ses dix voies de circulation dont deux pour les vélos, mais elle réservait encore quelques surprises et recoins nostalgiques. Désormais, les habitants vivant à moins de 200 mètres de part et d'autre de l'avenue – qui va être élargie à 50 mètres – ont été invités à renoncer au charbon et à utiliser des combustibles propres. Jolie manière de signaler la survie d'un autre Pékin derrière les nouvelles façades de verre teinté ou d'acier.

Pékin a décidé de prendre le relais de Shanghaï. Les objectifs économiques des deux villes ayant été alignés sur les mêmes idéaux, la capitale, à son tour saisie de fièvre urbaine et architecturale, tâche de rattraper son retard : des tours en grand nombre, colorées et aux géométries savamment chahutées, mais surtout des mastodontes, couchés à l'horizontale sur ce qu'étaient les ruelles.

La capitale chinoise a eu aussi l'idée de convier la vingtième conférence de l'Union internationale des architectes (UIA) du 23 au 29 juin 1999. La précédente édition avait remporté un franc succès à Barcelone en 1996. Pour de nombreux architectes chinois, cet événement – dix mille participants sont attendus – pourrait être aussi l'occasion d'infléchir une pratique de la construction qui fait peu de cas du passé, sans pour autant engendrer une architecture de grande qualité.

A Pékin même, il y a indifférence à l'égard de la ville historique : la destruction programmée des *hutongs*, quartiers de ruelles aux longs murs gris, surpeuplés mais riches d'architecture, d'arbres et de micro-jardins, reste l'opération la plus frappante (*Le Monde* du 7 mai). Un chantier sans limites et désordonné. Selon Philippe Jonathan, l'un des meilleurs spécialistes de l'urbanisme chinois, cette ville dans la ville, de la surface de Paris, ne représente que 2 % de l'agglomération, mais elle est d'ores et déjà majoritairement « caviardée » par ces gigantesques ensembles de bureaux souvent vides, ou ces centres commerciaux qui rappellent l'Occident (Carrefour). Le plus impressionnant se trouve sur Changan, à proximité de la Cité interdite, près du célèbre hôtel Beijing, lui-même converti aux joies d'un karaoké qui dit assez vite de quels charmes il est éventuellement porteur.

Le chantier, qui occupe un terrain de 800 mètres de long sur 300 ou 400 mètres de profondeur, qui, en avril 1998, n'affleurait pas du sol, est devenu un colossal mastaba, entièrement masqué de toile bleue, sous laquelle se lit une série de blocs réguliers, répétitifs, disposés symétriquement autour d'une place en demi-lune, le nec plus ultra de la nouvelle identité locale. Ce centre commercial est édifié par l'homme d'affaires Li Kashing, un proche de feu Deng Xiaoping.

Presque partout, c'est le même type de construction primaire, fidèle en cela aux canons du style international. La spécificité asiatique de chacun de ces édifices solitaires tient d'abord dans sa taille, « extra-large », comme dirait le constructeur et théoricien hollandais Rem Koolhaas. Le « style » chinois se marque ensuite dans la symétrie et un plaisir manifeste à croiser les volumes, les formes ou simplement les escaliers mécaniques comme les armes de blasons. Pourquoi pas ? Charpentier s'est prêté au jeu à Shanghaï pour cet Opéra qu'on surnomme ici le pèse-bébé. La firme américaine SOM vient de livrer un honnête et gros volume dédié à une banque dans le quartier Xidan.

Rien d'étonnant à ce que l'Institut de Pékin pousse un peu plus loin le bouchon lorsqu'il édifie en face, sur l'autre rive de l'avenue Changan, un centre financier qui semble cumuler, traduits en mandarin, les caractères de la Pyramide du Louvre, de l'Arche de la Défense, et quelques autres formes géométriques ou aéronautiques. Le tout réalisé apparemment avec une sérieuse maîtrise du détail.

C'est le paradoxe de l'architecture chinoise que de se nourrir ainsi de clichés, façades photocopiées ou glanées sur Internet, alors qu'un nombre croissant de professionnels serait capable du meilleur de la construction moderne. L'université Tsinghua sait former ces professionnels habiles et conscients des solutions alternatives à cette architecture qui fait d'abord table rase de toute réflexion urbaine. Mais ils sont contraints par la commande aux stéréotypes de leurs maîtres d'ouvrage.

L'université Tsinghua forme pourtant des professionnels conscients des solutions alternatives à cette table rase de toute réflexion urbaine

On le voit dans le *hutong* de Ju'er où Wu Lanyong, directeur de l'Institut d'architecture de Tsinghua, a pu réaliser il y a une dizaine d'années, à micro-échelle, une forme contemporaine de l'habitat traditionnel pékinois, basse, dense, aux circulations complexes mais davantage ouvertes sur la ville. Le même homme, cependant, accumule présidences et vice-présidences dans les sociétés d'urbanisme de Chine. Il faut donc lui supposer un double regard, exact et chaleureux sur les vertus de la vieille capitale, critique mais distrait sur l'habitat décentré qui, entre le deuxième et bientôt le cinquième périphérique, exile l'énorme majorité des habitants, les condamnant à vivre au rythme de transports en commun asphyxiés.

Les *hutongs* sont eux-mêmes asphyxiés, parasités, dégradés ? Zhang Jie, jeune diplômé de la même école de Tsinghua, ayant fréquenté ensuite les plus efficaces institutions anglaises, fait un geste désolé de la main devant le nouveau centre économique du quartier de Jie Ron Jie. Pas seulement pour déplorer le basculement brutal de l'échelle traditionnelle vers celle extra-large des zones commerciales. Ce qu'il regrette le plus, c'est l'imprévoyance urbaine qui règne dans ces opérations spéculatives, qualitativement médiocres, qui sont autant de paris risqués sur la commande intérieure.

On trouve peu de bâtiments d'échelle intermédiaire, que ce soit par la taille ou par les techniques. A cet égard, la maison d'édition de l'université des langues étrangères, sur l'avenue Zhanlanguan, fait une impeccable synthèse : 16 000 mètres carrés seulement, tout de briques vêtus, ce qui était le matériau de cette ville ordinairement sans pierre. L'édifice échappe à son inspiration européenne, grâce à une sorte de passerelle assez martiale, à un décroché architectural auquel on prêterait un charmant *fengshui*, si le mot même ne faisait hausser les épaules du maître d'œuvre : l'exigence de qualité, répond-il en substance, ne s'encombre pas de ce genre de paratonnerre.

Frédéric Edelmann

L'harmonie avec les éléments, doctrine désuète

Le *fengshui* (« vent et eau »), on y croirait toujours dans le sud de la Chine, à Hongkong, Taïwan ou Canton ; on s'en dispenserait à Pékin, sinon par un vague sentiment de superstition ; pas mal de sommes investies dans la construction pékinoise venant du Sud, on rappellera donc ici qu'il s'agit, selon ce corps de doctrine, d'orienter les constructions des vivants et des morts en accord avec le ciel.

Les experts en *fengshui* qui, par exemple, interviennent en 1419 quand la dynastie Ming décide d'abandonner la capitale Nankin, se servent d'une boussole articulée avec le zodiaque chinois. C'est, complète l'architecte Philippe Jonathan, un art du compromis avec les éléments qui s'applique à grande échelle (dans l'aménagement de sites ou la construction de palais ou de gratte-ciel) comme à petite échelle (dans la façon de disposer la caisse d'un magasin). Mais on n'apprend pas le *fengshui* dans les écoles d'architecture, sinon dans les cours d'histoire ou sur un mode ironique.

Chine 1999, des adresses pour s'inscrire

● **Le XXe Congrès de l'Union internationale des architectes** (UIA) aura lieu, du 23 au 26 juin 1999, à Pékin. Les architectes sont invités à s'adresser aux sections nationales de l'UIA pour obtenir renseignements et documents d'inscription.
– *En France* : UIA, 51, rue Raynouard, 75016 Paris.
Tél. : 01-45-24-02-78.
E-mail : UIA@uia-architectes. org
– *A Pékin* : XX UIA Congress Beijing Organizing Committee, 8, Zhuzong Dayuan, East Beichen Rd., Chaoyang Dist. Beijin, 100101 China.
Tél. : 00-86-10-64-924782.
Fax : 00-86-10-64-924722.
Email : uiabeijing99@public. gb. com. cn.
● **Des circuits pour architectes** peuvent prolonger le congrès : à Pékin, même adresse ; à Paris : Maison de la Chine, 76, rue Bonaparte, 75006 Paris.
Tél. : 01-40-51-95-00.
● ***L'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine*** peut être contacté à Paris ou à Talence :
– Direction de l'architecture, 8, rue Vivienne, 75002 Paris.
Tél. : 01-40-15-33-10 ;
– Ecole d'architecture et de paysage, 33405 Talence.
Tél. : 05-57-35-11-55.

Les architectes français aéroportés restent en trop petit nombre

LES FRANÇAIS sont plutôt absents de la scène architecturale chinoise. Les grosses agences sont anglophones. Question de langue, mais aussi de volonté et d'organisation, les équipes françaises venant en ordre dispersé. Depuis le passage de Jacques Chirac, au printemps 1997, un effort a pourtant été fait, dont les effets ne sont pas à attendre à court terme. Cinquante architectes chinois ont été invités à passer quelques mois dans les agences françaises, programme original du service culturel de l'ambassade de France, qui en a fait l'une de ses priorités.

Ce dispositif s'appuie notamment sur l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine, organisme interministériel créé à l'initiative de deux architectes et sinologues, Françoise Ged et Jean-Paul Loubes. Efficace, il fait le lien entre les professionnels et universités des deux bords, les spécialistes français étant éparpillés entre Paris, Bordeaux ou Marseille. C'est un petit monde, mais un monde ouvert. Aussi lorsqu'ils voient passer Diana Chieng et son association A3 (Architecture Art Association) avec les mêmes objectifs sinophiles et les mêmes idéaux, les techniciens de l'Observatoire saisissent aussitôt l'occasion de développer les échanges. On y retrouvera Frédéric Migayrou, de la DRAC d'Orléans qui, à défaut de parler mandarin sait traduire l'architecture en paraboles derridiennes. En 1999, pour le congrès de l'UIA, il présentera grâce à A3 une partie des collections du FRAC-Centre dans sa langue d'origine. L'Association française d'action artistique, qui a commandé cette année pour la Biennale de Buenos Aires une autre version de l'architecture contemporaine française à Francis Rambert, rédacteur en chef de la revue *d'A*, se déroutera aussi sur Pékin pour tenter de faire le poids, face aux gros porteurs britanniques.

Samedi 6 novembre, à l'invitation de l'université Tsinghua, un quarteron de tels spécialistes de l'architecture a posé, en éclaireur, le pied dans la capitale. Premier et inévitable objectif : le nouvel aéroport de la capitale. Ce doit être un signe du ciel : les Français doivent être associés aux aéroports et aux opéras, deux types d'édifices interchangeables grâce à Paul Andreu et à Jean-Marie Charpentier.

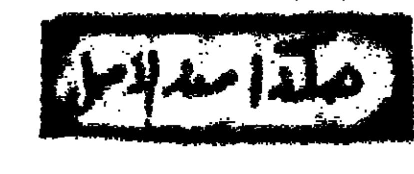
ALIBIS HISTORIQUES

Le nouvel aérogare, grand et noble projet qui traîne en longueur, est construit sous la férule de l'architecte Ma Guoxin. 70 000 mètres carrés et 723 mètres de long : de petits groupes d'ouvriers continuent de travailler sous l'immense vague d'une structure métallique, comme on croit en avoir vu à Roissy. Mais le projet avait changé d'échelle. Des cloisons joyeusement artisanales où alternent la brique et le parpaing fragmentent l'espace selon des directives un peu contradictoires avec l'envolée des toitures. Excellent apprentissage pour le groupe de Français.

A Pékin comme à Paris, le circuit des palais est simple. Mais seul ce qui est encore en état d'abandon relatif permet de mesurer « l'ampleur » du travail accompli sur les monuments historiques. A cet égard Yuan Ming Yuan, l'ancien Palais d'été, est un inépuisable trésor pour l'imagination d'observateurs plutôt réduits par ailleurs à constater les transformations de la capitale. Construit par les jésuites pour l'empereur Qing Long, au XVIIIe siècle, cette monumentale homothétie chinoise de l'exotisme occidental s'inspirait peu ou prou de Versailles. Yuan Ming Yuan, le jardin de la Clarté parfaite, fut dévasté en 1860 par les troupes franco-anglaises, puis servit assez logiquement de carrière.

De ce mélange des styles, il reste quelques éléments épars et magnifiques, dans un parc désolé. Il suffirait de peu de chose pour le sortir de l'ombre. Les alibis historiques ont convaincu les plus nobles institutions versaillaises, l'Ecole du paysage et le Palais, ainsi que leurs homologues pékinois, de poursuivre l'échange spirituel engagé par les jésuites, et désormais conduits par Gilles Clément et Philippe Jonathan et l'université de Tsinghua, qui vient là en voisine.

F. E.



…ternationale

…is juste une étape »

Coopération franco-chinoise …our le nouveau Théâtre de Shanghaï

…Faust », de Gounod, inaugure cette salle à l'acoustique exceptionnelle

…istruit dans l'ancienne concession française, le …âtre de Shanghaï est l'œuvre de l'architecte français Jean-Marie Charpentier. Il bénéficie d'installations techniques et d'une acoustique exemplaires, qu'une équipe franco-chinoise vient d'expérimenter avec *Faust*, de Charles Gounod.

SHANGHAÏ
de notre envoyé spécial

…me Yin Yi Cui, haut fonction… à la mairie de Shanghaï, est … du nouveau théâtre et de la …nstruction de sa ville : « *Il nous …ut un symbole culturel dans une … à l'activité économique aussi … et faire de Shanghaï une cité …erne comparable aux capitales …dentales.* » Construit dans l'an…ne concession française, à …placement du champ de …ses, face au nouveau Musée présente actuellement la pre…e rétrospective consacrée en …e au peintre franco-chinois … *Wou-ki, le Théâtre de Shang…* est un parallélépipède surmon…'une coupole inversée – il res…ble à un pèse-bébé. Ce …ment dessiné par l'architecte …çais Jean-Marie Charpentier ne …ique pas d'allure : façades …sparentes, toit blanc, murs ex…urs en granit gris et situation …gée. Ses déambulatoires sont …us pour apporter espace et …ort au public pendant les en…es. Sa grande salle de deux … places aux murs recouverts …ble ondé (dont on fait le dos …iolons) *et aux fauteuils tendus* …elours rouge cerise bénéficie …e acoustique exceptionnelle.

…n équipement technique, …re du groupe japonais Mitsu…, est l'un des plus performants …noment : le jeu d'orgue (lu…es) n'a pas moins de mille … (le double de celui de l'Opé…astille) et la scène montée sur …s hydrauliques aligne deux …aux tournants et peut être …ulée à volonté.

…Théâtre de Shanghaï n'étant pas une structure de production, seulement un lieu d'accueil, il n'est pas doté d'ateliers de décors et de costumes. Que va-t-on y présenter ? Mme Yin Yi Cui répond à la façon « dictature du prolétariat » : « *Les spectacles que la population veut voir* », avant de se faire plus précise : « *Des opéras occidentaux, des spectacles chinois présentés par des troupes professionnelles et amateurs, de la musique, du théâtre.* »

Sans subventions municipales ou gouvernementales, le théâtre doit donc trouver ses financements lui-même. Propriété pour un tiers de la Société de radio et de télévision de Shanghaï, il a déjà été utilisé pour une soirée de remise de prix qui, à la manière des « 7 d'or » français, a consacré les meilleures émissions de télévision.

FORMATION DES TECHNICIENS

La télévision avait profité de la générale publique de *Faust* de Gounod, spectacle coproduit par l'Association française d'action artistique (AFAA) et Bonko Chan, un jeune mécène chinois de trente-cinq ans, vice-président et directeur exécutif de la plus importante *société de fret shangaïenne* – il a apporté 1,2 million de francs, la France 600 000 francs – et grand connaisseur du répertoire lyrique *(lire ci-dessous)*.

Mis en scène avec efficacité par Pierre Médecin, dans des décors et des costumes romantiques de Jean-Noël Lavesvre et Marie-Luise Walek, ce *Faust* était interprété par une équipe à cent pour cent chinoise – dont trois chanteurs de la diaspora chinoise, le ténor Zhang Jian-yi (Faust), la basse Tian Hao-jiang (Méphisto) et la soprano Yu Pei-ming, et un Chinois de Chine, Liao Cang-yong (Valentin), tous les quatre excellents. Si ce n'est le chef, Pascal Verrot, qui est français : ancien assistant de Seiji Ozawa à Boston, il a réalisé un travail de fond exemplaire pendant les répétitions et a dirigé en artiste générale et première représentation.

La complexité technique des installations du théâtre et la nécessité de montrer sur scène leurs possibilités ont mis au jour le problème de la formation nécessaire des techniciens chinois à cet outil – et plus encore celle de la direction générale du lieu –, mais on se souvient des difficultés techniques et directoriales de Bastille à ses débuts…

La coopération entre l'AFAA et les autorités chinoises prend justement en compte l'aspect pédagogique. Responsable de la musique et de la danse dans cette association dépendant du ministère des affaires étrangères, Jean-Marc Bouffartigue insiste sur cette dimension : « *Il fallait choisir une équipe de professionnels aguerris, et celle de l'Opéra-Comique répondait à ces critères. Jack Rouillé est l'un des meilleurs directeurs techniques français ; metteur en scène reconnu, Pierre Médecin est aussi un patron qui sait faire fonctionner un théâtre. Ils ont montré la voie, et nous allons maintenant inviter des techniciens et des chefs de chœur afin de les aider à se former selon les normes occidentales. Exporter un spectacle clés en main ne nous intéressait vraiment pas.* »

A. Lo.

…IS QUESTIONS À…

…NKO CHAN

1 …Mécène de cette coproduction …anco-chinoise, pourquoi avez-… choisi *Faust* de Gounod ?

…*men* de Bizet et *Roméo et Ju…* de Gounod ont eu beaucoup …ccès ici, et l'Association fran… d'action artistique a immédia…nt compris mon projet. Il ne … sait pas d'importer une pro…on clés en main, mais de per…e *à des Chinois de travailler* … une équipe de grands profes…els, formant du même coup ar… et techniciens du Théâtre de …*ghaï aux méthodes occiden*…

2 D'où vous vient cette passion pour le répertoire lyrique ?

Dans ma famille, nous aimons depuis très longtemps la musique classique occidentale, et notamment l'opéra. Pendant la révolution culturelle, mes parents fermaient portes et fenêtres, tiraient les rideaux pour écouter cet art interdit.

3 Comment la troupe de l'Opéra et l'Orchestre de Shanghaï ont-ils pu se maintenir durant la révolution culturelle ?

En jouant les œuvres révolutionnaires ! Peu de gens le savent en Occident, mais l'Orchestre symphonique de Shanghaï existe depuis *cent vingt ans, et il a été l'un des* meilleurs du monde. Après la révolution russe, de nombreux musiciens juifs ont émigré ici. Une seconde vague d'immigration est venue renforcer cet orchestre et notre conservatoire, lors de l'arrivée de Hitler au pouvoir. Shanghaï était l'une des seules villes du monde qui acceptait les juifs sans exiger d'eux un visa. Ils sont repartis ensuite, mais ont formé de nombreux musiciens chinois. Certains grands interprètes juifs, nés ici ou arrivés quand ils étaient enfants, ont ensuite intégré les grands orchestres occidentaux. L'un des anciens *premiers violons solo de l'Orchestre* philharmonique de Vienne vient de Shanghaï.

Propos recueillis par Alain Lompech

…e festival de Grenoble s'adonne au mélange des genres

…**FESTIVAL** grenoblois …ugissants, qui a débuté le …vembre, fête son dixième …ersaire. Benoît Thiebergien, …n assure la direction depuis …ine, n'a toutefois pas placé …ion 98 sous le signe de la …émoration.

…moments les plus attendus …gnent en effet de la volonté …cloisonnement qui caracté… *dernière décennie du siècle* … plan de la création musi… Décloisonnement des …*es d'inspiration avec le* …rt du Kronos Quartet (qui …urt la planète à la recherche …mpositeurs mariant habile… *couleur locale et innova*… comme avec celui de l'en…e Court-Circuit, consacré à …ransfuges du mouvement …ock (Yan Maresz, Christian …) ou à des amateurs de tra*ditions populaires* (Martin Matalon, Steve Reich). Décloisonnement des genres avec *L'Amour à sept cordes*, conte musical pour altos, viole d'amour et bande de Garth Knox (ancien membre du quatuor Arditti) et l'opéra vidéo *Red Forecast : Orchestral Theater III*, de Tan Dun (Chinois cosmopolite passé maître dans la synthèse dadaïste des traditions). *Décloisonnement des modes* d'expression, enfin, avec la rencontre de l'écriture et de l'improvisation (le percussionniste Jean-Pierre Drouet face à l'ex-guitariste de rock Fred Frith, le pionnier du minimalisme américain Terry Riley en compagnie du contrebassiste expérimental Stefanio Scodanibbio) ou avec le recyclage du symphonique par l'électronique *(10 Remix* de Pierre Henry).

L'hybridation s'impose un peu partout aujourd'hui. Les 38es Rugissants proposent donc de découvrir des manifestations insolites, à travers le travail de Carlo Rizzo (*Toscane* associe poésie, musique, théâtre et sculptures), de Jean-Marc Duchenne (*Une brèche dans la citadelle* emprunte au principe de l'installation et à la performance) ou de Llorenç Barber (spirituel concepteur d'une « linguopharyngocampanologie », qui mêle vocalité et sons de cloches). *Outre un certain penchant* pour le non-conformisme, la majorité des œuvres des 38es Rugissants n'ont que leur date de naissance en commun et représentent donc… la création musicale contemporaine.

Néanmoins, on cherchera vainement l'appellation de musique contemporaine dans la présentation du festival articulée par Benoît Thiebergien autour d'un pertinent constat : « *A l'évidence, aujourd'hui, la situation créatrice aime moudre, digérer, fragmenter, recycler un passé constamment reconstitué.* »

Pierre Gervasoni

★ Festival 38es Rugissants, 11, rue Jean-Jacques-Rousseau, 38000 Grenoble. Tél. : 04-76-51-12-92. Jusqu'au 5 décembre.
★ A noter également un autre festival de création contemporaine, Why Note, 45, rue Berbisey, BP 1441, 21052 Dijon Cedex. Tél. : 03-80-50-11-51. Du 5 au 13 décembre.

…création pour toute la ville

…renoble, le *29* novembre à partir de *18* heures, personne ne …a échapper à la création contemporaine ! Les clochers de la ca…ale Notre-Dame et des églises Saint-Louis, Saint-Joseph, Saint-…, Saint-Laurent et Saint-Bruno dialogueront en temps réel …*n carillon ambulant* selon les vœux du compositeur et musico… espagnol Llorenç Barber. Record de spatialisation, établi …airement aux pratiques actuelles) sans le secours de l'infor…ue, *Campana !* mobilisera une quarantaine de sonneurs des … *de musique de quartier, du conservatoire* et de l'université. …eux se trouvera peut-être un futur compositeur susceptible de …r une suite personnelle à une expérience… qui aura déjà mar…conoclaste Charles Ives, au début du siècle. Dans le volet cen…*s Three Places in New England, l'Américain se remémorait* la …tre de plusieurs fanfares venues des quatre points cardinaux …tre de la ville de son enfance.

« Frères Volcans », au nom de tous les esclaves

Au théâtre, ces heures particulières de mai 1848, où la Martinique abolit l'esclavage

Dans *Frères Volcans*, l'écrivain martiniquais Vincent Placoly, mort en 1992, retrace cette *« explosion furieuse »* de la mi-mai 1848, qui s'acheva, dans le feu et le sang, par l'abolition de l'esclavage. Dans son théâtre parisien, Anne-Marie Lazarini commémore, cent cinquante ans après, l'événement. Elle propose une adaptation émouvante du journal imaginaire de Placoly, soutenue par la musique superbe de Hervé Bourde.

FRÈRES VOLCANS, de Vincent Placoly, adaptation de Sylviane Bernard-Gresh. Mise en scène : Anne-Marie Lazarini. Avec Eric Delor, Claude Guedj, Isabelle Mentré, Louis Mérino, Raymonde Palcy, Andréa Retz-Rouyet, Hervé Bourde.
ARTISTIC-ATHÉVAINS, 45 *bis*, rue Richard-Lenoir, Paris-11e. Tél. : 01-43-56-38-32. Mo Voltaire. 80 F et 150 F. Lundi, mardi, vendredi et samedi à 20 h 30 ; mercredi et jeudi à 19 heures ; samedi et dimanche à 16 heures. Jusqu'au 9 décembre.

Tenant à marquer dans son théâtre le cent cinquantenaire de l'abolition de l'esclavage, Anne-Marie Lazarini a choisi le récit de l'écrivain martiniquais Vincent Placoly, *Frères Volcans*. Lorsqu'elle et son adaptatrice, Sylviane Bernard-Gresh, se sont mises à envisager, à la Martinique comme en France, ce projet, les œuvres et le souvenir de Placoly s'imposèrent d'emblée, car ils rencontrèrent, chez les Antillais, chaleur et soutien, tant cet écrivain est *là-bas estimé, aimé*.

Le choix de la Martinique allait presque de soi. Le cas est particulier : l'île française sut abolir elle-même, en 1848, l'esclavage, sans attendre les lois de la République. Ce fut fait dans le feu et les balles, en quelques heures. Placoly, dans *Frères Volcans*, y fait sans cesse référence, sans reprendre un à un les faits tant ils sont connus à la Martinique. Rappelons-les aux spectateurs de la métropole. Le soir du 20 mai 1848, les esclaves du planteur Léo Duchamp préparent la farine de manioc. L'habitude est de râper le manioc, *tous ensemble*, le samedi soir, en chantant au son du *tambour*. Léo Duchamp remarque soudain que le batteur de tambour, l'esclave Romain, cogne plus fort que d'habitude, comme s'il s'ingéniait à chauffer les esprits. Il donne l'ordre à Romain de cesser. Ce dernier refuse. Duchamp appelle les gendarmes, qui empoignent Romain, direction *la prison*.

Tous les esclaves leur font cortège, exigeant d'être emprisonnés aussi. A l'appel des *« lambis »*, grosses conques marines qui sonnent comme des cors, les Noirs accourent des villages voisins. A l'aube, les rues et places de Saint-Pierre sont pleines d'une foule grondante. L'adjoint au maire *chargé de la police*, premier « homme de couleur » devenu avocat, appelé Pory-Papy, préfère, pour calmer le jeu, relâcher Romain. La fièvre retombe. Les groupes venus du voisinage regagnent leurs villages. Le maire du Prêcheur, Jean-François Huc, un colon esclavagiste irréductible, *a pris la décision* d'aligner cinquante fusils pour accueillir ses esclaves. Il y a vingt-cinq tués et cinquante blessés. Les survivants repartent vers Saint-Pierre, emmenant les victimes. Sur la route ils croisent Dujon, le gendre de Huc : ils l'abattent. A Saint-Pierre, leur arrivée ranime la fièvre. Entendant *dire que des Blancs armés*, conduits par le colon Jean-Baptiste Dusabaye, *qui avait réprimé* brutalement un soulèvement en 1833, se sont regroupés dans une maison, les Noirs l'encerclent.

Un coup de feu, tiré d'une fenêtre, tue l'un des manifestants, Michaud. Les esclaves incendient la maison. Trente-deux personnes y meurent brûlées. Pendant ce temps, au Prêcheur, une seconde *fusillade tue cinquante esclaves*. Les insurgés mettent le feu aux champs de cannes, aux habitations, tiennent bientôt tout Saint-Pierre. Voyant arriver de Fort-de-France d'importants renforts de troupes, le gouverneur intérimaire Rostoland, tout récemment nommé, proclame, afin d'éviter un *bain de sang, l'abolition* de l'esclavage à la Martinique. L'insurrection cesse aussitôt, l'île n'est qu'un cri de joie...

« MUR DE SANG »

Frères Volcans est le journal imaginaire tenu par un témoin de cette *« furieuse explosion »*. C'est *une méditation sur ce « mur de sang élevé entre la race noire et les propriétaires »*. Placoly dit n'avoir pu faire *« comme si ce passé ne nous appartenait plus, comme si nous nous en fussions lavé les mains »*. Sylviane Bernard-Gresh a accompli l'impossible en organisant les pages de ce livre et en les distribuant entre les acteurs, si bien que nous assistons à du vrai théâtre, joué par des comédiens d'une présence poignante parce que, les Blancs comme les Noirs, ils gardent, dans l'évocation de ces nuits, une émotion calme.

Anne-Marie Lazarini est experte, presque *« guiablesse »* comme on dit à la Martinique, en illusions d'optique, d'écoute. Sa mise en scène, soutenue par la musique superbe de Hervé Bourde, exprime avec tact et fraternité la ferme parole de Vincent Placoly.

Michel Cournot

PROFIL

LE COMBATTANT DE L'ÉQUITÉ SOCIALE

Vincent Placoly est né en 1946, *dans un petit bourg du nord de* la Martinique, Le Marin. Il est mort en *janvier* 1992, sa tombe est au cimetière de son village natal. Après ses études secondaires à Fort-de-France, Vincent Placoly vient faire sa khâgne à Paris, à Louis-le Grand, et achève ses études supérieures de lettres à la Sorbonne. Pour enseigner, il regagnera son île. Orienté vers l'indépendance martiniquaise, Vincent Placoly a été cofondateur du groupe Révolution socialiste.

Militant caraïbe, il ne s'identifie précisément ni à la vague de la « négritude », ni à celle, plus récente, de la « créolité ».

Libération, justice, équité sociale, ont été ses combats. *« Le devoir d'un intellectuel est d'écrire, le reste n'a pas plus d'importance que le maïs pour les poules »*, avait-il peint sur sa porte. Il a écrit des romans, *La Vie de Marcel Gonstran (1971), L'Eau de mort Guildive (1973), Frères Volcans* (1983), *Une journée torride* (1991) ; des pièces de théâtre, *Dessalines ou la passion de l'indépendance (1983), Don Juan* (1984), *Mambo* (1986) ; et de nombreux articles et essais non encore réunis en volume.

« Parce que j'y voyais un moyen facile de m'isoler, je me suis très tôt plongé dans les livres, écrivait-il dans *Esquisse d'autobiographie* (Editions La Brèche). *J'ai été élève studieux, jeune homme globalement raisonnable, mais les livres avaient donné à ma manière l'inguérissable virus, celui qui, dans les moments de pur hasard, rend fiévreux le fellagah, le philosophe, l'amoureux, et l'écrivain. J'ai traversé dans cet état d'esprit le Paris des années 68, période qui me permit de connaître Maurice Nadeau. Aujourd'hui, faut-il que je songe, comme Aimé Césaire : "C'est moi-même, terreur, c'est moi-même !" »*

M. C.

Cheb Mami fait chanter La Cigale par temps d'hiver

CHEB MAMI. La Cigale, 120, boulevard de Rochechouart, Paris-18e. Mo Pigalle. Le 25 novembre. Prochains concerts : les 26, 27 (complet) et 28 (complet), 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 143 F.

Grand absent de la soirée « Un, deux, trois soleils » pour des raisons contractuelles (les ténors retenus, Khaled, Rachid Taha et Faudel, œuvrent pour Polygram, qui organisait l'événement), Cheb Mami fait bande à part à La Cigale. Triomphe assuré, son passage intervient moins d'un an après deux concerts au Zénith empreints de gravité puisqu'ils fêtaient la fin d'un ramadan particulièrement sanglant en Algérie (*Le Monde* du 2 février).

A l'heure où Khaled penche de plus en plus vers la variété en chantant du Jean-Jacques Goldman et où la carrière de Faudel, annoncé comme la petite merveille du raï, semble se dissiper, Mami (« le môme ») continue de faire le « cheb » (le jeune) malgré ses trente-deux ans. En une heure et demie d'un show aussi professionnel que festif, il réussit à évoquer le passé de ce genre apparu au début du siècle tout en dessinant les contours de son avenir.

Le chanteur de Saïda (ville située à 200 kilomètres au sud d'Oran) se fait désirer pendant que son orchestre chauffe la salle avec une intro funk. Auparavant, le public, majoritairement féminin, a chaleureusement applaudi Cheb Haïssa, jeune espoir de vingt-six ans et protégé de la star. Mais c'est Mami, le beau gosse, qu'il est venu voir.

BOURGEOIS ET LASCARS

Lorsque le petit homme apparaît, en veste de cuir noir sur polo blanc, sa voix décolle et crève le plafond de La Cigale pour ne jamais redescendre. Derrière lui, la rythmique claque, deux claviers se font plus discrets que sur ses albums, une section de cuivres soutient son chant sur les refrains, une guitare s'immisce dans les aspérités. Un violon et un derbouka (tambour) rappellent les origines de cette musique, fort métissée depuis. Deux choristes interviennent par intermittence.

Ouvert à toutes les influences, le « petit prince du raï » est autant le *fils d'Oum Kalsoum que celui de* Bob Marley. Sa musique intègre aussi bien les arabesques du flamenco que le souffle du rhythm'n blues, les cornemuses de la musique celtique (sur *Azwaw 2*, une des ses plus belles réussites) que les scansions du rap (*Parisien du Nord*, son duo avec K-Mel, du groupe Alliance Ethnik, dispensable). Cela sans jamais oublier l'âme rurale et humble du raï, ce blues du Maghreb. Mami chante donc l'homme amoureux et la femme désamoureuse, sans le machisme ni les allusions à l'alcool de son compatriote Khaled. Le mélange, explosif, permet de transformer une salle de concert en dancing. Mais aussi de provoquer l'émotion, lorsque Mami gémit *Bledi*, hymne douloureux à un pays dans lequel il ne peut chanter aujourd'hui.

Pour lui, le temps est loin des cassettes enregistrées artisanalement. *Porté par son excellent dernier* album, *Meli Meli*, débarrassé des synthétiseurs de supermarché, Mami sublime ses chansons anciennes, celles de *Let Me Raï* (*Let Me Cry*, *Fatma*, et le magnifique *Douha Alia*) et de *Saïda* (*Mama*). Sur scène, le jeune homme qui s'est longtemps rodé en animant des *mariages est à son affaire, conviant* le public à des vocalises ou laissant quelques filles danser sur scène. A lui seul, Mami symbolise la victoire du raï et celle d'un enfant d'employé de papeterie, capable de fédérer, dans un même lieu, bourgeois des grands boulevards et lascars des banlieues, beurs et européens, Michel Field et Alain Madelin.

Bruno Lesprit

INSTANTANÉ

FANTAISIE SIBÉLIENNE

Paavo Berglund n'a pas encore soixante-dix ans mais semble un chef d'un autre âge, de la grande *époque qui s'en est allée avec* Georg Solti et Sergiu Celibidache. Il traduit la musique en des termes connus de lui seul : l'orchestre éclaire alors le jardin secret du maestro, peuplé ce 22 novembre à la Cité de la musique de parterres brahmsiens et de massifs sibéliens.

Berglund tient dans sa main gauche un bâton particulièrement virevoltant et n'utilise la droite que pour amplifier le soulèvement d'un corps mobilisateur d'énergie. La plupart du temps, un mouvement de la tête ou même un regard suffisent *à régler l'entrée d'un soliste* ou à doser les nuances d'un pupitre. L'Orchestre de chambre d'Europe atteint la plénitude de chaque expression avec un plaisir qui se lit sur tous les visages. Celui du chef finlandais rappelle quelque peu – rondeur pouponne et pommettes élevées – les traits de Bruno Walter sur le tard. Gageons néanmoins *que ses rapports* avec les musiciens basés à Londres le rapprochent plutôt du spirituel Sir Thomas Beecham.

Le résultat, digne des plus somptueuses philharmonies – *« de chambre »*, cette formation de vingt-huit cordes sonne avec une telle ampleur ! – enchante le nombreux public *conscient d'être sorti* des sentiers battus. Pour le parcours aérien et translucide de la pourtant célèbre *Troisième Symphonie* de Johannes Brahms comme pour la découverte de deux pages fondamentales de Jean Sibelius. Après une exécution hyper-raffinée de la *Sixième Symphonie*, Berglund ne se retourne pas vers la salle et, malgré les applaudissements naissants, entreprend calmement l'interprétation, arborescente, de la *Septième*. Génial et salutaire enchaînement qui présente les deux œuvres sous la forme d'un diptyque janusien révélateur des recherches de Sibelius *sur la voie de la « fantaisie symphonique »*.

Pierre Gervasoni

SORTIR

PARIS

Garrick Ohlsson (piano)
L'Américain Garrick Ohlsson a choisi les *Première* et *Deuxième Ballades*, les *Nocturnes* op. 37 et 55, les *Mazurkas* op. 30 et 56, le *Rondo* op. 5, le *Scherzo* no 2 et la si rarement jouée *1re Sonate en ut mineur* de Chopin pour le quatrième récital qu'il consacre au compositeur polonais, salle Gaveau. Garrick Ohlsson est un pianiste formidable.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. Le 26, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 90 F à 240 F.

Crime et châtiment, de Dostoïevski
Depuis plus d'un siècle, *Crime et châtiment* a souvent subi l'épreuve de son adaptation à la scène. Créée au Maillon à Strasbourg (*Le Monde* du 15 octobre 1997), cette mise en scène de Chantal Morel bat du seul cœur des douze comédiens par qui elle a fait passer son Dostoïevski.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 20 décembre.

Arcadia, de Tom Stoppard
Créée au Théâtre du Vieux-Colombier en janvier, *Arcadia*, du Britannique Tom Stoppard, est au Français, salle Richelieu. La mise en scène de Philippe Adrien cravache sans excès une bande de jaseurs réunis dans un manoir anglais au début du XIXe siècle. Tom Stoppard nous fait faire du va-et-vient, incessant, entre aujourd'hui et 1809. Une pièce riche et ambitieuse servie par d'excellents comédiens qui font preuve d'une mémoire surhumaine (les dialogues de Jean-Marie Besset ne cèdent à aucune facilité).
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Du 26 novembre au 12 février, en alternance. Tél. : 01-44-58-15-15. De 65 F à 160 F.

Sinclair
En groupe, Sinclair chauffait une grosse machine funk. Dorénavant en solo, ce jeune homme barbichu s'attache à insuffler l'intimisme de la chanson à son groove calorifère et ses danses malicieuses.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 26, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 170 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

En plein cœur de Pierre Jolivet (France, 1 h 40).
Le Général de John Boorman (Irlande, 2 h 05).
Hors jeu de Karim Dridi (France, 1 h 31).
Jaya, fille du Gange de Vijay Singh (Inde-France, 1 h 25).
Les Kidnappeurs de Graham Guit (France, 1 h 40).
Kurt & Courtney de Nick Broomfield (Etats-Unis/Grande-Bretagne, 1 h 39).
Mulan dessin animé de Tony Bancroft et Barry Cook (Etats-Unis, 1 h 28).
Nouvelle Suite vénitienne de Pascal Kané (France, 1 heure).
L'Objet de mon affection de Nicholas Hytner (Etats-Unis, 1 h 52).
Pages cachées d'Alexandre Sokourov (Russie-Allemagne, 1 h 17).
Ronin de John Frankenheimer (Etats-Unis, 2 h 02).
Tang le onzième de Daï Sijie (France, 1 h 30).
Une minute de silence de Florent Emilio Siri (France, 1 h 28).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

VERNISSAGE

Yves Popet
Galerie Lahumière, 17, rue du Parc-Royal, Paris 3e. Mo Chemin-Vert. Tél. : 01-42-77-27-74. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 h 30 ; samedi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 26 novembre au 23 janvier.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Kayassine
par la Compagnie les Arts Sauts (onze trapézistes, cinq musiciens).
Espace chapiteau du Parc de La Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-La-Villette. Le 26, à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 115 F et 140 F.

Marco Berettini
Je m'appelle Emil Sturmwetter, et moi c'est Maryvonne von Strudelberg.
Tipi du Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Mo Rambuteau. Le 26, à 19 h 30. Tél. : 01-44-78-13-15. De 40 F à 50 F.

Compagnie IDA
Mark Tomkins : *On the Edge.*
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. Mo Cité-Universitaire. 20 heures, les 26, 27 et 28. Tél. : 01-43-13-50-50. 110 F.

François Verret
Kaspar Konzert.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 26, 27 et 28. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Ballet Jazz Art
Para Bango, L'Intruse, Marathon jazz, Entre dos Aguas.
Courbevoie (92). Espace Carpeaux, 15, boulevard Aristide Briand. 20 h 45, le 26. Tél. : 01-47-68-51-50. 110 F.

Orchestre national de France
Puccini : *Manon Lescaut, interlude, Messa di gloria*. Fedele : *Concerto pour violoncelle et orchestre*. Leonard Slatkin (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 26, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

Kammerensemble de Paris
Œuvres de Debussy, Busoni et Schoenberg, Wagner, Mahler. Doris Soffel (mezzo-soprano), Armin Jordan (direction).
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mo Solferino. Le 26, à 20 h 30. Tél. : 01-40-49-47-57. 130 F.

Trilok Gurtu & The Glimpses
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 26, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Von Freeman Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 26, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Colette Renard
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 26, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 150 F.

Lynda Lemay
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 26, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 125 F.

Angélique Ionatos
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 26, à 19 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 140 F.

Cheb Mami
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 26, à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 143 F.

Angélique Kidjo
Cabaret sauvage, parc de La Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-La-Villette. Le 26, à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 120 F.

DERNIERS JOURS

28 novembre :
Le Décaméron des femmes
de Julia Voznesenskaya, mise en scène de Julie Brochen.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Tél. : 01-44-41-36-36. 50 F et 70 F.

DISPARITION

PHILIPPE FILIPPI, manager de boxe, est mort, mardi 24 novembre à Marseille, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Grand nom de la boxe française, Philippe Filippi n'avait pourtant jamais pratiqué ce sport en combat. Il avait conseillé puis aidé dans leur carrière de nombreux athlètes de l'après-guerre en répétant souvent : *« Je veux les meilleurs et les plus beaux. »* Parmi ses « élèves » figurent un champion du monde des poids coq en 1957, Alphonse Halimi, des champions d'Europe, Charles Humez, Chérif Hamia et René Libeer, et d'autres noms de la boxe tels Honoré et Hilaire Pratési, Rafiu King, Ray Adigun, Bernard Thébault et Jacques Marty. Filippi a également été présent dans l'entourage de Marcel Cerdan et de Marcel Cerdan Junior, sans toutefois réussir à porter ce dernier au niveau de son père.

NOMINATIONS

EDUCATION NATIONALE

Daniel Bloch, recteur de l'académie de Nantes (Loire-Atlantique), a été nommé recteur de l'académie de Montpellier (Hérault), en remplacement de Jérôme Chapuisat, lors du conseil des ministres du 25 novembre. Ce dernier rejoint le cabinet du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre. **Jean-Pierre Bénéjam**, recteur de la Réunion depuis 1992, devient recteur de l'académie de Nantes et est remplacé par **Patrick Geneste**, professeur de sciences physiques, adjoint au maire de Montpellier. **André Lespagnol**, professeur d'histoire, devient recteur de l'académie de Reims à la place de François Hinard, nommé en juillet 1995.

[Né le 19 octobre 1938 à Remiremont (Vosges), Daniel Bloch, docteur en sciences physiques, a été professeur à l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), avant d'en devenir le président, de 1981 à 1987. Recteur de l'académie d'Orléans-Tours de 1988 à 1991, il est ensuite directeur des enseignements supérieurs jusqu'en 1993. Il a également présidé la mission école-entreprise de 1984 à 1986, puis le Haut comité éducation-économie de 1986 à 1988. Nommé ensuite professeur à l'université de Grenoble-I (Joseph-Fourier), il en est élu président en mars 1994. Daniel Bloch est devenu recteur de l'académie de Nantes en juillet 1997.]

[Né le 11 juillet 1939 à Constantine (Algérie), Jean-Pierre Bénéjam, docteur en mathématiques (1972) a débuté sa carrière à la faculté des sciences d'Alger en 1961, avant de rejoindre, l'année suivante, la faculté des sciences de Paris où il est nommé maître-assistant en 1966, maître de conférences en 1970 puis professeur à l'université Pierre-et-Marie Curie (Paris-VI).]

[Né le 10 octobre 1938 à Reims (Marne), Patrick Geneste, docteur en sciences physiques, a effectué l'essentiel de sa carrière universitaire à Montpellier, où il est devenu professeur en 1970. Directeur de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM), dont il est diplômé, de 1982 à 1996, il a également dirigé plusieurs équipes de recherches associées au CNRS. Membre de la commission des titres d'ingénieur, Patrick Geneste occupe aussi des fonctions politiques : maire-adjoint de Montpellier depuis 1977, il est président du Parti radical-socialiste dans l'Hérault.]

[Né le 26 juillet 1943 à Crozon (Finistère), André Lespagnol, agrégé d'histoire et docteur ès-lettres (1989), a été professeur d'histoire et de géographie dans l'enseignement secondaire en 1965 à Laval (Mayenne) avant d'obtenir un poste d'assistant à l'Université de Montréal de 1966 à 1970. A cette date, il intègre l'université de Rennes-II comme assistant, maître-assistant (1977), maître de conférences (1985) avant d'être nommé professeur en 1990. Président de cette université de 1991 à 1996, André Lespagnol a été, par ailleurs, membre du bureau de la Conférence des présidents d'université (CPU) puis vice-président de la commission de suivi de la réforme des premiers cycles universitaires.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 25 novembre sont publiés :

● **Primes** : un décret et un arrêté relatifs aux conditions d'indemnisation des travaux accomplis par les membres du Conseil d'analyse économique. Le montant de ces indemnités est fixé à 10 000 francs pour chaque rapport remis et publié ; ce montant peut être porté à 35 000 francs en fonction de la complexité de l'étude confiée.

● **Femmes** : un décret abrogeant celui du 14 novembre portant création d'un délégué interministériel aux droits des femmes.

● **Droits de l'homme** : un décret portant publication du protocole nº 11 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, portant restructuration du mécanisme de contrôle établi par la convention, fait à Strasbourg le 11 mai 1994.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Thierry, Catherine et Clémentine
RAPATOUT-BOULARD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Téo,

le 22 novembre 1998.

Anniversaires de naissance

Hubert,

tu avances encore d'une année, mais nous sommes toujours derrière toi.

A pied, à cheval, à ski, en bateau...

Joyeux anniversaire !

Vincent, Octave, Gabrielle, Carole et Hervé.

Mariages

Martine OUDINOT
et Claude JANIN,

sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu le 21 novembre 1998.

2, place A.-Jutard,
69003 Lyon.

Décès

– M. et Mme René Arlabosse,
M. et Mme François Arlabosse
et leurs enfants,
ses cousins,
Et ses nombreux amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Serge Jean Charles
BERRY,

survenu subitement à Paris, le 23 novembre 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 26 novembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard *du Montparnasse, Paris-6e*.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, allée des Hauts-Dimanches,
78430 Louveciennes.

– Marina Gréciano-Brunelle
et Antoine Démètre-Gréciano
ont le regret de faire part du décès de

Mme Lucien DÉMÈTRE-GRÉCIANO,
née Ileana Marie ROMALO,

survenu le 23 novembre 1998, à Montréal (Canada).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, au cimetière de Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes).

– Daisy Chelly,
son épouse,
Yvan, Fabienne et Roland,
ses enfants,
Michel Lichentin,
son gendre,
Florence Parias,
sa belle-fille,
David, Déborah, Elie,
ses petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Youna CHELLY,

survenu le 23 novembre 1998, à son domicile.

Les obsèques ont eu lieu le 26 novembre à Natanya (Israël).

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, avenue Victor-Hugo,
94130 Nogent-sur-Marne.

– Christiane Dupart,
sa compagne,
Sophie, Simon Neuberg, Samuel Neuberg-Dupart,
ses enfants,
font part de la mort de

Hans, dit Jean NEUBERG,

le 23 novembre, à Creil.

Jean ayant donné son corps à la médecine, il n'y aura pas de cérémonie.

Un concert à sa mémoire sera donné prochainement à Creil par son ami Robert Cornman.

Des dons peuvent être adressés à l'association des Fils et filles des déportés juifs de France (FFDJF), 32, rue La Boétie, 75008 Paris, ou à la Coordination contre le racisme et l'intolérance (CRI) de Creil, c/o B. Madelin, 1, allée du Faubourg, 60100 Creil.

Famille Neuberg-Dupart,
5, rue Philibert-Borin,
60100 Creil.

– Le conseil d'administration et de direction du groupe CeWe Color,
Le conseil d'administration de la Fondation Neumüller CeWe Color,
Le conseil de surveillance de la CeWe Color Holding AG,
Le conseil d'administration de CeWe Color SA,
La direction de tous les laboratoires,
Le comité d'entreprise,
Et tous les collaboratrices et collaborateurs,
ont la tristesse d'annoncer le décès du

sénateur h.c.
Heinz NEUMÜLLER,
décoré du grand ordre du Mérite
de la République fédérale d'Allemagne,
décoré du grand ordre du Mérite
de la Basse-Saxonie,
commandeur de la Couronne du royaume de Belgique,
fondateur de CeWe Color
et président d'honneur
du conseil de surveillance.

La cérémonie religieuse aura lieu le 28 novembre 1998, *à 10 heures*, en l'église Lamberti, à Oldenburg, Markt 17.

Les obsèques se dérouleront dans la plus stricte intimité.

CeWe Color AG & CO,
Meerweg 30-32,
26133 Oldenburg (RFA).
CeWe Color SA,
189, *rue d'Aubervilliers,*
75886 Paris Cedex 18 (France).

– Nous sommes priés de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-onzième année, de

Robert PIC,
agrégé de l'université,
proviseur honoraire.

De la part de
Simone Broussou,
son épouse,
Leurs sept enfants, leurs conjoints et leurs familles.

En rappelant le souvenir de ses parents Frédéric Pic et Léa Martin, de sa sœur Suzanne, épouse Bouillon, de ses frères, les docteurs Jacques et Michel Pic.

3, rue du Roc,
30250 Aubais.

Remerciements

– Roland et Françoise Robinet de Plas,
Jacques et Marion Robinet de Plas,
Louis et Monique Montanier de Belmont,

très sensibles aux marques d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de la

vicomtesse
Roger ROBINET de PLAS,
née Lucie DUQUESNE,

vous prient de trouver ici leurs sincères remerciements.

Avis de messe

– *La coopérative Chemins actuels du* livre religieux,
M. et Mme Marc de Lignerolles,

vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la messe qui aura lieu à la *mémoire du*

Père Philippe de LIGNEROLLES,
décédé le 16 novembre 1998,

le lundi 7 décembre, à 11 heures, en *l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres,* 75006
Paris.

Messes anniversaires

– Il y a bientôt un an,

Marie-Claire FIGEAC,
née PRUNET,

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

Une messe sera célébrée à son intention, le mardi 1er décembre 1998, à 19 heures, en l'église Saint-Albert-le-Grand, sa paroisse, 122, rue de la Glacière, Paris-13e.

– Depuis le 1er décembre 1997,

Madeleine DEMAIZIÈRE

n'est plus parmi nous.

Une messe sera célébrée mercredi 2 décembre 1998, à 19 heures, à la chapelle du Bon-Conseil, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7e.

– Voilà bientôt un an,

Jacques METTRA

nous quittait.

Une messe anniversaire sera célébrée le *samedi 5 décembre* 1998, *à 11 heures*, en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, 19 *bis*, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris-4e.

Sa famille vous invite à vous associer à elle, par votre présence ou vos pensées.

Signatures

A la Maison de la Chine,
76, rue Bonaparte, Paris-6e,
samedi 28 novembre 1998,
à partir de 16 heures,

François Cheng
signera ses deux derniers ouvrages :
Le Dit de Tianyi (Albin Michel)
(prix Femina),
Shitao, la saveur du monde (Phébus)
(prix André-Malraux 1998)
Entrée libre : 01-40-51-95-00

Forums

– Collège des études juives de l'Alliance israélite universelle :

« Croyance et superstition »
Forum

avec Daniel Frydman, Rivon Krygier, Laurence Podselver, Franklin Rausky, dimanche 29 novembre, *de 14 heures* à 18 heures, à l'AIU, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris (PAF).

Renseignements : 01-53-32-88-55.
Site Internet : *http://www.aiu.org*

Communications diverses

Qu'est-ce que le protestantisme ?
avec A. Houziaux et L. Pernot, pasteurs.
Dimanche 29 novembre, à 14 h 15.
Temple protestant de l'Étoile,
54, avenue de la Grande-Armée,
75017 Paris.
Entrée libre.

Soutenances de thèses

– Georges Tugène soutiendra une thèse sur

Le problème de la nation
chez Bède le vénérable,

le mardi 8 décembre 1998, à 14 heures, à l'université Paris-Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, *salle des actes.*

Le jury sera composé de Mme et MM. A. Crépin, J. Fontaine, directeur de *recherche, P. Monat, M. Reydellet,* S. Teillet, P. Wormald.

Colloques

– 27 et 28 novembre 1998.
Thème :

« Les enfants sans enfance ».

Palais de justice,
première chambre
de la cour d'appel de Paris.

– L'Istituto Italiano di Cultura organise un colloque le 4 décembre, de 9 h 30 à 18 heures, et le 5 décembre, de 9 h 30 à 13 heures, en l'hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne, Paris-7e.

Union européenne,
crise de l'Etat, réformes économiques : une comparaison entre Italie et France.

Avec la participation de Michel Aglietta, Tito Boeri, Andrea Boltho, Daniel Cohen, Franco Debenedetti, Andrea Goldstein, Claude Henry, Jacques Le Cacheux, Giuseppe Nicoletti, Pippo Ranci, Mark Roe, Nicola Rossi, Michele Salvati, Stefano Scarpetta, Stefan Schirm, Ignazio Visco.
Avec le soutien d'Eridania-Béghin-Say.

Rectificatifs

– **Le Cercle littéraire** est une activité de l'Association pour un judaïsme humaniste et laïque (AJHL), dont le siège se trouve 11, rue de Clamart, 92100 Boulogne.

(*Le Monde* des 25 et 26 novembre 1998.)

Tables rondes

– Le Consistoire de France, présidé par **Jean Kahn**, organise, dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une table ronde intitulée :

Les sources bibliques
des droits de l'homme,

le mercredi 2 décembre, à 20 h 30,
à la Cour de cassation.

Le débat sera animé par **Antoine Spire** (France-Culture), avec **le rabbin Gilles Bernheim, le** *doyen* **Mario Bettati, Henri Desclaux, Pierre Drai, Blandine Kriegel et Bertrand Poirot-Delpech.**
Conclusion par Jean Kahn.
Exclusivement sur invitation.

Inscriptions

ISTH, DEPUIS 1954.
Enseignements supérieurs privés.
PRÉPARER SCIENCES PO.

Entrée en deuxième année
Session du 26 novembre 1998.

Droit public : jeudi, 16 h 30.
Histoire : mardi, 17 h 30.
LV1 : jeudi, 14 heures.

Autres options : nous contacter.

Taux de succès confirmés.
Coût de la scolarité toutes matières : 6 600 F.
Tél. : 01-42-24-10-72.
Fax : 01-42-24-73-25.

EN VUE

■ **Bill Clinton** a gracié, mardi 24 novembre, comme le veut la tradition, une dinde à l'occasion de Thanksgiving, fête américaine.

■ **Reuben Carter**, ancien boxeur canadien, emprisonné pour meurtre pendant dix-neuf ans aux Etats-Unis, innocenté depuis, accompagnera la délégation de juristes canadiens qui se rendra au Texas pour tenter d'empêcher l'exécution, le 10 décembre, de **Joseph Stanley Faulder**, condamné à mort sans preuves.

■ *« Rendez-le au peuple, rendez-le au peuple »*, exigeaient, mercredi 25 novembre, dix ou douze Russes qui manifestaient devant le siège de la télévision publique à Moscou, contre l'arrêt du feuilleton américain « Santa Barbara ».

■ En 1992, après avoir perdu sa longue bataille juridique contre une procédure d'extradition, **Lorrain Osman**, incarcéré sans jugement pendant sept ans à Londres, accusé de faillite frauduleuse, finalement extradé vers Hongkong, y a été condamné à un an de prison.

■ Les ravisseurs d'**Edward Leonard**, enlevé depuis plus de trois mois en Colombie, réclamaient une rançon de 500 000 dollars. Ils en exigent quatre fois plus pour libérer **Norbert Reinhart**, PDG de la société canadienne Terramundo Drilling, qui s'est livré aux guérilleros en échange de son salarié.

■ Les Indiens du Brésil viennent d'inaugurer, à Bracuï, au sud de Rio de Janeiro, *Araondu Pity Voa* (« Pour aider la mémoire »), leur première école d'informatique équipée de deux *Ayu ryrurivé* (« boîte pour stocker le langage »), « ordinateur » en langue guarani.

■ Mardi 24 novembre, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) a décerné le premier prix d'un concours d'œuvres d'art à un peintre malaisien pour son tableau intitulé *Monsieur le spéculateur étranger, arrêtez de détruire notre pays.*

■ Vendredi 20 novembre, l'artiste **Pierre Pinoncelli**, qui, *« pour alerter les institutions sur les dérives financières des marchés de l'art »*, a utilisé, puis ébréché d'un coup de marteau, le célèbre urinoir de **Marcel Duchamp**, a été condamné à 250 000 francs de dommages et intérêts.

■ En traversant, lundi 23 novembre, la route de Ramatuelle, après avoir rongé la corde qui le retenait à un piquet, l'âne **Charly** a connu le même sort que son maître, mort écrasé récemment. **Brigitte Bardot**, à qui **Jean-Pierre Manivet** l'avait confié en 1989, a appris *« avec beaucoup de chagrin »* la fin tragique de l'animal que, d'autorité, elle avait fait castrer.

Christian Colombani

L'industrie de l'adoption au Brésil

L'hebdomadaire « Istoé » dénonce la multiplication des décisions de justice autorisant l'adoption d'enfants en difficulté par des étrangers dans une ville voisine de Sao Paulo

À JUNDIAI, ville industrielle de 400 000 habitants située à 60 kilomètres de Sao Paulo, quatre-vingt-quatorze femmes, dont la pauvreté est le principal point commun, ont pris l'habitude depuis plusieurs mois de se réunir régulièrement sur la place du palais de justice. A l'exemple des « mères de la place de mai » de Buenos Aires, qui tentent inlassablement de briser le silence officiel entourant la « disparition » de leurs enfants durant la dictature militaire, leurs émules brésiliennes clament en groupe une même douleur : âgés en majorité de moins de dix ans, leur fils ou leur fille, dont elles ont le plus souvent perdu la garde sur décision expéditive d'un magistrat local, ont alimenté une *« industrie de l'adoption »* à laquelle l'hebdomadaire *Istoé* vient de consacrer le dossier de sa dernière édition.

De janvier 1992 à mai 1998, 204 des 484 adoptions enregistrées au tribunal des mineurs de Jundiai ont été prononcées en faveur de parents étrangers. Anormalement élevés, ces chiffres s'expliquent par le zèle que déploie le juge pour enfants Luiz Beethoven Ferreira pour satisfaire les desiderata des candidats qui sollicitent son intervention. *« De fait, il dépouille les femmes pauvres de leurs droits*



parentaux à la même vitesse qu'il homologue un divorce à l'amiable », résume *Istoé*. Parmi les mères victimes des diktats du magistrat figure Elizangela Rodrigues qui, malgré un recours victorieux devant les tribunaux, n'a toujours pas récupéré sa fille Evelyn, aujourd'hui âgée de trois ans et adoptée en juin, au mépris des dispositions légales, par un couple d'Allemands. Mère célibataire alors âgée de quatorze ans, Vanessa Pereira, elle, n'a plus revu son nourrisson, confié, sur injonction du juge Ferreira, à un orphelinat, depuis qu'il a reçu, en janvier 1995, des soins dans un hôpital pour une crise de déshydratation.

A la suite d'un précédent reportage sur « Les mères de Jundiai » publié en mai dans *Istoé*, le ministre de la justice, Renan Calheiros, avait demandé à la police fédérale d'ouvrir une enquête sur le *« fonctionnement des agences nationales et internationales d'adoption qui fonctionnent au Brésil, en particulier sur le commerce supposé d'enfants »*. Les premières informations recueillies par la police semblent révéler l'existence d'une « filière » ayant pour tête de pont le Centre d'orientation du mineur de Jundiai (Comej), une ONG à laquelle appartient le juge Ferreira. Le « rabattage » des candidats à l'adoption serait opéré par une autre ONG, basée à Rome, l'AMI, spécialisée dans le financement de projets socio-éducatifs destinées à l'enfance déshéritée du tiers-monde. L'an dernier, l'AMI a d'ailleurs diffusé sur Internet un ardent plaidoyer du juge Ferreira en faveur de l'adoption internationale.

« L'image d'enfants en bonne santé et heureux, enlevés à la pauvreté de leur pays d'origine pour vivre dans une nouvelle famille aisée à l'étranger, est l'une des principales cartes de visite des défenseurs de l'adoption. Cependant, la réalité n'est pas toujours rose. L'une des facettes sordides de l'adoption a été récemment révélée par le quotidien français La Provence », écrit *Istoé* à propos des deux adolescentes brésiliennes *« systématiquement violées »* depuis des années par leur père adoptif, expert-comptable marseillais et *« citoyen irréprochable »*.

Jean-Jacques Sévilla

DANS LA PRESSE

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE
William Pfaff

■ Les Etats-Unis vont se retrouver dans le box des accusés, aux côtés de l'ex-dictateur chilien. (...) Le général Pinochet n'est pas arrivé au pouvoir grâce à une intervention directe des Américains au Chili. Mais son putsch a été rendu possible par la CIA. (...) Une fois au pouvoir, il fut félicité par Washington pour avoir rétabli l'ordre et reconstruit l'économie chilienne selon les normes proposées par les « Chicago boys ». (...) [Alors que Salvador Allende était en passe d'arriver au pouvoir en 1969], l'alarme a sonné à Washington, ce qu'Henry Kissinger résuma de la façon suivante : *« Je ne vois pas pourquoi nous devrions rester sans rien faire et regarder un pays passer au communisme du fait de l'irresponsabilité de son peuple. »* (...)Il n'y a pas de preuve que les Etats-Unis aient pris part au coup d'Etat du général Pinochet trois ans plus tard. Cependant, le gouvernement américain a fait tout son possible pour miner le gouvernement Allende, imposant des sanctions économiques et dépensant plus de huit millions de dollars pour financer un programme destiné à déstabiliser l'économie chilienne.

FRANCE-SOIR
Yves Thréard

■ Ils étaient sympathiques, hier, nos dirigeants politiques. Et tellement diserts. (...) Pinochet en état d'arrestation, quelle victoire ! Comme un seul homme, du bas au haut de l'échelle constitutionnelle, de droite comme de gauche, ils ont tous eu un petit mot pour la télévision : « bravo » (...) Mais, au fait, il y a un mois et demi, au début de l'affaire, que disaient-ils ? Pas grand-chose, sinon rien. La mine embarrassée, ils préféraient ménager la délicate entreprise de réconciliation nationale chilienne. Même le gouvernement jugeait plus « sage » de privilégier le devoir de non-ingérence : aux Anglais de se débrouiller avec le vieux dictateur. (...) Au carnaval des hypocrites, nos représentants brillent par leur savoir-faire. Au nom d'intérêts obscurs, quand ils ne sont pas sonnants et trébuchants. Ainsi, au moment où, d'une main, ils applaudissent la déchéance de Pinochet, de l'autre, ils caressent le dos de quelques tortionnaires africains gracieusement invités à Paris.

LE FIGARO
Georges Suffert

■ Les juges de la Chambre des Lords [en refusant l'immunité à Augusto Pinochet] viennent de faire sauter le verrou juridique qui protégeait les responsables politiques de haut niveau, en déplacement à l'étranger. Désormais, ces derniers hésiteront à franchir les frontières de leur propre pays : au-delà de cette ligne, tout peut arriver. (...) Si la décision a bien été prise par trois voix contre deux, c'est la preuve évidente que les Lords ont accepté de prendre une décision politique qui n'était pas strictement judiciaire. (...) Et, si Augusto Pinochet est tombé dans un piège, pourquoi Laurent-Désiré Kabila ne courrait-il pas le même risque ? Les Chiliens avaient réussi à rétablir chez eux la démocratie et le monde entier chantait leurs louanges. Désormais, le spectre des années terribles vient de réapparaître devant leurs yeux. Et les vieilles haines risquent de resurgir.

www.zewoc.com

Une douzaine de bénévoles donnent leur avis sur les nouveautés du Web, sans complexes

COMMENT découvrir de nouveaux sites Web sans se fier exclusivement aux hit-parades des grands moteurs de recherche et aux pages d'accueil des fournisseurs d'accès ? Pour aider les internautes à sortir des sentiers battus, Clark, un *webmaster* belge de trente ans, a inventé Ze Woc *(The World of Clark)*. Chaque semaine, ce webmagazine francophone indépendant publie une nouvelle revue de sites Web remarquables à un titre ou un autre. Clark établit sa sélection avec l'aide d'une dizaine d'autres passionnés, belges, français et suisses, tous bénévoles : *« On décortique, et on parle de tout, comme on veut. »* Les rubriques « Vue de sites » et « Vue de dessus » mettent en avant le bon côté du Web francophone: cette semaine, un dossier sur les meilleurs sites consacrés à la montagne et au ski, l'annonce de l'inauguration de Zoukstore, consacré à la musique antillaise, ainsi que des chroniques tous azimuts – informatique, art numérique, rock, bricolage, Dalida ou la bière : *« Pour être chez nous, il faut qu'un site ait un*



bon visuel, un vrai contenu et fasse preuve d'originalité et d'interactivité. » Les archives de Ze Woc contiennent déjà près de trois mille références.

En outre, le site publie des interviews de professionnels et de passionnés *(webmestres*, créateurs, designers, et autres cybergourous), ainsi que des articles d'actualité sur les dernières innovations, comme une boutique en ligne de films sur DVD, l'arrivée d'un nouveau service d'hébergement gratuit de sites personnels, ou les dernières améliorations apportées à l'IMac de MacIntosh. Mais Clark et son équipe savent aussi se montrer critiques. La rubrique « Vue de travers » propose *« un ramassis de mauvaises choses et un florilège de perles en tout genre. Si quelqu'un gaffe sur le Net, il est ici, si quelqu'un raconte n'importe quoi ou rate son site, il est ici... »*

Cette semaine, l'équipe attribue un carton jaune au site de Canal Plus Belgique *« qui affiche un splendide panneau "réouverture prochaine au public" depuis bientôt deux ans ! »* et annonce la création du site du chanteur Eduardo, l'immortel auteur de *Je t'aime le lundi, je t'aime le mardi, je t'aime le mercredi...* Dans un autre registre, la rubrique « WebSlam » relève les imperfections techniques des sites des plus grandes entreprises informatiques, y compris Netscape, Microsoft, Macromedia et C\Net. Enfin, un forum permet à tous les lecteurs de faire connaître leurs sites favoris ou de tirer à boulets rouges sur ceux qu'ils ont le plus détestés.

Xavier de Moulins

SUR LA TOILE

BOYCOTTAGE

■ Parti d'Europe, le mouvement de protestation des internautes contre le prix des télécommunications téléphoniques locales gagne l'Asie. Un groupe d'étudiants de Hongkong organise une journée de boycottage des connexions pour le pour 31 décembre. En Chine, le coût de 20 heures de connexion représente près du quart du salaire mensuel moyen. – *(AP.)*

ÉCHEC AU FILTRAGE

■ Un tribunal américain a ordonné au comté de Loudoun, dans l'Etat de Virginie, de supprimer les logiciels de filtrage qui avaient été installés sur les postes Internet en libre accès des bibliothèques municipales pour empêcher les mineurs de se connecter à certains sites web à contenu sexuel. Le juge a estimé que ce filtrage était une atteinte à la liberté de l'information, car il affectait aussi les adultes. La plainte contre le comté avait été déposée par un groupe d'habitants, soutenu par plusieurs associations nationales de défense des droits civiques. Refusant de se plier à l'ordre du juge, les autorités du comté ont préféré déconnecter tous les ordinateurs des bibliothèques.

De l'Ardèche au Tibet *par Alain Rollat*

LA LÉGITIMITÉ du combat contre les sectes ne protège pas contre le risque de déclencher des chasses aux sorcières. La commission d'enquête parlementaire constituée en 1995 en a fait elle-même l'expérience quand elle a entrepris de dresser, de bonne foi, une liste des sectes installées en France. Son rapporteur général reconnaissait, la semaine dernière, sur La Cinquième, que certains des cent soixante-douze mouvements mis à l'index l'avaient été à tort. Le cas le plus flagrant est celui d'un psychothérapeute breton, reconnu par ses pairs comme l'un des meilleurs protecteurs des enfants maltraités, dont l'association s'était retrouvée sur cette liste sans aucun fondement, à la suite de banales rumeurs calomnieuses. Le respect de la liberté de conscience oblige donc, en la matière, à faire preuve d'une extrême circonspection.

Confrontés à un cas de figure donné en exemple par le magazine « Des racines et des ailes », mercredi soir, sur France 3 – l'appartenance du directeur d'une école publique à une secte jugée dangereuse –, les habitants de Chomérac, en Ardèche, ont eu la plus sage et la plus républicaine des réactions : personne, aucun parent, aucun enfant, n'ayant rien à reprocher à cet enseignant dans l'exercice de ses fonctions, et les autres instituteurs étant les premiers à se porter garants de ses qualités professionnelles et de la neutralité de sa pédagogie, ils n'ont pas cédé à la tentation du soupçon. Enquête faite, ils ont eu le courage de préférer le doute à l'arbitraire. Cet enseignant continue d'enseigner sous le regard vigilant de la population. Et c'est juste qu'il en soit ainsi. Même dans la lutte contre les sectes, il est plus judicieux de s'en remettre à la raison qu'au sectarisme.

Par une de ces coïncidences qui font parfois l'intelligence intuitive de la télévision, il était aussi question, ce même mercredi soir, dans ce même magazine, des crimes commis au Tibet par le sectarisme chinois. On y racontait comment les sujets du dalaï-lama meurent, chaque jour, dans les neiges de l'Himalaya, en essayant de fuir leur pays natal. On y voyait comment les enfants tibétains tombent de Charybde en Scylla quand ils s'exilent dans les sympathiques monastères d'une tradition bouddhiste qui les endoctrine pour échapper aux écoles d'une colonisation chinoise qui les encaserne. Il résultait de cette involontaire mise en parallèle de deux situations incomparables une leçon de portée universelle : tous les obscurantismes ne se valent pas et il est même impératif d'en protéger certains pour que la liberté de pensée ne reste pas un voeu pieux.

JEUDI 26 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.30 Voici le temps des assassins ■■■ Julien Duvivier (France, 1955, N., 115 min). Cinétoile
20.55 Une autre femme ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1988, 85 min). Téva
21.00 Sans soleil ■■ Chris Marker (France, 1982, 120 min). Histoire
21.00 Arsenic et vieilles dentelles ■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 115 min). Paris Première
21.00 La Leçon de piano ■■■ Jane Campion (France - Australie, 1992, 120 min). Cinéstar 2
22.15 Regarde les hommes tomber ■■ Jacques Audiard (France, 1993, 100 min). Ciné Cinémas
22.30 Léon Morin, prêtre ■■ Jean-Pierre Melville (France, 1961, N., 110 min). TV 5
22.50 La Diablesse en collants roses ■■ George Cukor (Etats-Unis, 1960, 100 min). Téva
23.00 Asylum ■■ *Roy Ward Baker (Grande-Bretagne, 1972, 95 min).* 13ème Rue
23.10 Au-delà du Missouri ■■ William A. Wellman (Etats-Unis, 1951, 80 min). Cinétoile
23.55 Un papillon sur l'épaule ■■ Jacques Deray (France, 1978, 95 min). Ciné Cinémas
0.30 Le Cavaleur ■■ Philippe de Broca (France, 1978, 100 min). Cinétoile
0.40 ▶ Le Petit Criminel ■■■ J. Doillon (F, 1990, 95 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Puzulu, Magimel, Menelik, Tribal Jam ; Spécial 50e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et abolition de l'esclavage. Invités : Kofi Annan, *Robert Badinter, Sheryl Crow.* Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean-Yves Marin, Henriette Zoughebi, Claude Mignot, Pascal Charvet. Histoire
20.00 20h Paris Première. Jean-Claude Carrière. Paris Première
20.05 Temps présent. *La fin des lords.* Tableaux d'un pillage. Le siècle en image : SIDA, le fléau. TSR
20.55 Envoyé spécial. Opération survie. Les cadres. *P.-S.* : L'œil de glace. France 2
22.55 Courts particuliers. Eric Rohmer. *Avec Arielle Dombasle.* Paris Première
23.00 Comme au cinéma. *Vive la comédie. Invités : Richard Berry, Clémentine Célarié, Dominique Lavanant.* France 2
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Les politiques familiales. Histoire
23.15 La Preuve par trois. Qui veut encore des HLM ? *Laisse béton.* Chantier en cours. Pas de toit pour toi. Le grand saut. France 3
0.35 Des racines et des ailes. Tibet : La route de la liberté. Sectes : Nos enfants les intéressent. Algérie : La vie malgré tout. France 3
0.40 La 25e Heure. L'Assassinat de J.F.K. : l'Histoire révisée. France 2

DOCUMENTAIRES

17.55 L'Aventure photographique. La photo de mode. La Cinquième
18.15 Le Carré noir. Planète
18.30 Le Secret des récifs. La Cinquième
19.00 Voyages, voyages. Lisbonne. Arte
19.15 Ils. Planète
19.40 Les Oubliées. Planète
19.50 La Jungle de verre. Préserver son espace. Odyssée
19.55 The Wanderer. Un film sur Schubert. Muzzik
20.15 Reportage. L'Arsenal d'Arsène. Arte
20.20 Le Musée de Grenoble. Odyssée
20.35 Profession designer. Planète
20.40 ▶ Soirée thématique. Au nom des droits de l'homme. Arte
20.50 Le Partage des eaux. Odyssée
21.40 Les Crocodiles, seigneurs du Kirawira. Planète
22.20 Histoire de la BD. [8/13]. L'âge adulte. Odyssée
22.30 Journaux de rues. Planète
23.50 Jacques Doillon. Les mots, l'émotion. Arte
23.50 Albert Einstein. Comment je vois le monde. Planète

SPORTS EN DIRECT

19.30 Tennis. Championnat du monde. A Hanovre (Allemagne). Eurosport
20.40 Route du Rhum 1998. France 3
1.35 Hockey NHL. Ottawa Senators - New York Islander. Canal +

MUSIQUE

19.10 Brendel joue Schubert. *Sonate en do mineur,* D958. Muzzik
20.15 Andreï Gavrilov joue Scriabine. *Prélude pour la main gauche, Sonate n° 4 en la dièse majeur* et *Etude en ut dièse mineur* n° 5. Mezzo
21.00 Barry Douglas, *récital de piano. Sonate en sol majeur,* opus 37, de Tchaïkovski ; *Les Tableaux d'une exposition,* de Moussorgski. Muzzik
21.45 Katia et Marielle Labèque : Debussy et Ravel. Mezzo
22.30 Jazz à Antibes 1990. *Claude Luter, Yannick Singery,* Daniel Barda, Michel Marcheteau, Bernard Laye. Muzzik
23.00 Manon Lescaut. Opéra de Puccini. Mise en scène. Götz Friedrich. Par l'Orchestre et les Chœurs du Royal Opera House de Covent Garden, dir. Giuseppe Sinopoli. Muzzik
23.50 Yehudi Menuhin, concerto de Brahms. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 L'Amour à l'ombre. Philippe Venault. Festival
20.40 Victor Schoelcher. Paul Vecchiali. Canal +
22.10 Une femme pour moi. *Arnaud Sélignac.* Festival
22.40 Cauchemar au septième étage. *Ian Barry.* M 6
22.50 Made in America. L'Experte. Ian Barry. TF 1

SÉRIES

19.20 Equalizer. La course du loup. 13ème Rue
20.40 Buffy contre les vampires. Billy. Série Club
20.50 X-Files. La guerre des coprophages. Corps astral. M 6
20.55 Julie Lescaut. Piège pour un flic. TF 1
23.25 3e planète après le Soleil. Much *Ado About Dick (v.o.).* Série Club
0.30 Booker. Liaisons dangereuses. M 6

NOTRE CHOIX

● 19.40 Planète
Les Oubliées
Guerre contre le colonisateur portugais, guerre entre soldats cubains et sud-africains, guerre entre l'Unita et les forces gouvernementales : depuis trente ans, l'Angola est un pays en guerre. Une guerre *« moderne »* dont la population civile fait les frais – dix millions de mines, *« une pour chaque Angolais ».* Pour la réalisatrice Anne-Laure Folly, *« l'Angola a gagné la guerre d'indépendance, mais pas la paix ». Les Oubliées,* ce sont les femmes, et ce documentaire montre leur combat pour organiser la survie. – *Th.-M. D.*

● 20.30 Canal Jimmy
Soirée Jean-Marie Périer
En 1962, Daniel Filipacchi lance *« un petit journal de musique »* destiné aux adolescents et fait appel à son assistant du temps où il était photographe. Douze ans durant, Jean-Marie Périer collabore à *Salut les copains,* puis à *Mademoiselle Age tendre.* Très vite, il devient « le » photographe des « yéyés ». Johnny et Sylvie, Françoise (Hardy) et Jacques (Dutronc), James Brown et Mick Jagger, *ce sont ses « potes »* qu'il saisit au naturel ou qu'il met en scène. En feuilletant *Mes années 60,* l'album qu'il vient de publier, il raconte ce temps-là à Pierre Lescure.

● 21.00 Histoire
Sans soleil
Une femme inconnue lit les lettres d'un cameraman qui parcourt le monde. A côté d'admirables textes littéraires, des images surgissent, se frôlent, se disloquent lorsque se manifeste l'utilisation de la vidéo. Chris Marker, cinéaste, s'interroge sur la représentation même du réel, sollicite à la fois l'oreille, l'œil et le *propre imaginaire* du spectateur. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Julie Lescaut. Piège pour un flic.
22.50 Made in America. L'Experte. Téléfilm. Ian Barry.
0.40 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.10 TF 1 nuit, Météo.
1.25 Tribunal.
1.50 Reportages. Pompiers à Paris.

FRANCE 2

18.50 Friends. Celui qui apprenait à danser.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro.
19.56 et 0.15 Au nom du sport.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.55 Envoyé spécial.
22.50 Expression directe.
22.55 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 16 : mariage
23.00 Comme au cinéma.
0.20 Journal, Météo.
0.40 La 25e Heure. L'Assassinat de J.F.K. : l'Histoire révisée.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport, Route du Rhum.
20.50 Consomag.
20.55 Le Fils ■ Film. Pierre Granier-Deferre.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 La Preuve par trois.
0.10 Espace francophone.
0.35 Des racines et des ailes.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 ▶ Victor Schoelcher. Téléfilm. Paul Vecchiali.
22.20 L'Enfer des zombies. Film. Lucio Fulci.
23.55 Imûhar, une légende. Film. Jacques Dubuisson (v.o.).

ARTE

19.00 Voyages, voyages. Lisbonne.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. L'Arsenal d'Arsène.
20.40 ▶ Soirée thématique. Au nom des droits de l'homme. *20.45 Les Derniers Prisonniers de Suharto.* 21.40 Une bien belle idée. Enquête sur les droits de l'homme. 22.45 Chercheur de disparus.
23.50 Jacques Doillon. Les mots, l'émotion.
0.40 ▶ *Le Petit Criminel* ■■■ Film. Jacques Doillon.

M 6

19.00 FX, effets spéciaux.
19.54 Le Six Minutes.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 X-Files. La guerre des coprophages. Corps astral.
22.40 Cauchemar au septième étage. Téléfilm. Ian Barry.
0.30 Booker.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [4/5].
20.30 Agora. Gilles Châtelet (*Vivre et penser comme des porcs*).
21.00 Lieux de mémoire. La Cour des comptes.
22.10 For intérieur. Serge Rezvani.
23.00 Nuits magnétiques. Juste le temps [2/2].

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Par le Chœur de Radio-France, François Polgar, chef de chœur et l'Orchestre national de France, dir. Leonard Slatkin, Fabio Sartori, ténor, Vincent Le Texier, baryton : œuvres de Puccini, Fedele.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées de Radio-Classique. *Trio pour piano, violon et violoncelle n° 4 op. 11,* de Beethoven, Istomin, piano, Stern, violon, Rose, violoncelle. 20.40 Ernest Ansermet, *chef d'orchestre.*
22.41 Les Soirées... (suite).

VENDREDI 27 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

13.05 Le Vent ■■ Souleymane Cissé (Mali, 1982, 100 min). TV 5
13.15 Au-delà du Missouri ■■ *William A. Wellman (Etats-Unis, 1951,* 80 min). Cinétoile
13.40 Michael Collins ■■ Neil Jordan (Etats-Unis, 1996, 125 min). Canal +
15.45 Les Sœurs Brontë ■■ André Téchiné (France, 1979, *120 min).* Ciné Cinémas
16.05 Kansas City ■■ Robert Altman (Etats-Unis, 1995, 115 min). Cinéstar 1
16.15 Le Cavaleur ■■ Philippe de Broca (France, 1978, 100 min). Cinétoile
17.00 Du silence et des ombres ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1963, N., 130 min). Ciné Classics
20.30 *Edouard* et Caroline ■■■ *Jacques Becker (France, 1951,* N., 95 min). Ciné Classics
21.00 La Liste de Schindler ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1994, N., 190 min). Cinéstar 2
21.10 L'Homme de la rue ■■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1941, *N., v.o., 130 min).* Cinétoile
22.05 Héros d'occasion ■■ *Preston Sturges (Etats-Unis, 1944,* N., v.o., 100 min). Ciné Classics
22.25 Silent Running ■■ Douglas Trumbull (Etats-Unis, 1972, v.o., 90 min). 13ème Rue
23.25 Guantanamera ■■ T. Gutiérrez Alea et J. C. Tabío (Cuba, 1995, 100 min). Cinéstar 1
23.45 Les Hommes de la mer ■■ John Ford (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 105 min). Ciné Classics
0.10 Dead Man ■■ Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1995, N., v.o., 120 min). Ciné Cinémas
0.20 Les Doigts dans la tête ■■ Jacques Doillon (France, 1974, N., 105 min). Arte
0.35 Hercule à la *conquête* de l'Atlantide ■■ Vittorio Cottafavi (France - Italie, 1961, v.o., 105 min). Canal +
1.05 Le ciel est à vous ■■■ Jean Grémillon (France, 1943, N., 105 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.25 Parole d'Expert. Invité : Carlos. France 3
14.25 Paroles de femmes. Muriel Robin. TMC
17.00 Les Lumières du music-hall. Philippe Clay. *Jeanne Moreau.* Paris Première
18.00 Stars en stock. Julie Andrews. Fred Astaire. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs. *Coup d'envoi de la soirée consacrée à la lutte contre le sida.* Avec Line Renaud ; Pascal Obispo : Le professeur Willy Rozenbaum ; Pierre Henry ; David Morales ; *Diana Gartner.* Canal +
19.00 Tracks. Arte
19.00 De l'actualité à l'Histoire. Les politiques familiales. Histoire
20.00 Un entretien avec Jacques Chirac, président de la République. TV 5
20.00 Envoyé spécial, les années 90. Koweït, l'enfer. Super foetus. Histoire
20.05 C'est la vie. Je ne veux pas un deuxième enfant. TSR
20.10 Le Bazar. *Invité : Jean Reno.* Ciné Cinémas
20.55 Thalassa. Escale en Guadeloupe. France 3
22.05 Faut pas rêver. Italie : Les maraîchers de Sant'Erasmo. Guadeloupe : L'atelier de musique. Thaïlande : Les canards de Bangkok. France 3
23.15 Sans aucun doute. Ils ont été ruinés par injustice. *Invité : Claude Lelouch.* TF 1
23.40 Les Dossiers de l'Histoire. *Les camarades l'appelaient Maurice...* Maurice Thorez, cet inconnu. France 3

DOCUMENTAIRES

17.15 Les Grandes Batailles du passé. *[4/28].* Poitiers. Planète
18.30 Le Monde des animaux. *Le Dernier Refuge du bison d'Europe.* La Cinquième
18.30 Virtuoses. Katia et Marielle Labèque. Mezzo
18.30 Au nom des animaux. Odyssée
19.00 Histoire de la BD. [8/13]. L'âge adulte. Odyssée
19.05 La Quête du futur. [13/22]. Planète
19.30 Ours d'Alaska, la légende meurtrie. Odyssée
19.55 Babilée 91. Muzzik
20.15 Palettes : Claude Gellée, dit le Lorrain. *Port de mer au soleil couchant.* Arte
20.35 Preuves à l'appui. [4/6]. Trafic de cartes de crédit. Planète
21.00 Méditerranée. [8/12]. Histoire
21.25 Global Family VIII. Le dernier refuge des babouins anubis. Odyssée
21.40 Guatemala, les guérilleros de la paix. Planète
21.50 Otages du soleil. *[2/3].* Odyssée
22.00 Conférences de presse. 14 janvier 1963 [3/3]. Histoire
22.25 Le Carré noir. Planète
22.45 *Histoire de la symphonie.* [3/6]. Berlioz. Mezzo
22.45 *Les Dangers de la mer.* [12/13]. Machines à tuer. Odyssée
22.55 Grand format. Les Rats. Arte
23.00 Ceux qui se souviennent. [6/7]. *Chronique de la mémoire ouvrière* avant le Front populaire. Histoire
23.10 *Les Tribus du rock. [6/6].* The Prog Rock Years. Canal Jimmy
23.20 Ils. Planète
23.45 Les Oubliées. Planète
0.05 Arctique. [6/13]. Odyssée
0.30 L'Enigme du Britannic. TMC

SPORTS EN DIRECT

14.00 et 19.30 Tennis. Championnat du monde masculin. A Hanovre. Eurosport
18.00 Ski. Coupe du monde. Super G M. A Aspen. Eurosport
20.40 Route du Rhum 1998. France 3
0.30 Bobsleigh. Coupe du monde (2e manche). A Park City. Eurosport

DANSE

20.45 Coppélia. Ballet. *Chorégraphie de Maguy Marin.* Musique de Léo Delibes. Avec Maria Brown, Nerses Boyadjian. Par L'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano. Mezzo

MUSIQUE

17.30 Sonates italiennes. Par le Trio Locatelli. Mezzo
18.05 Beethoven. *Fantaisie pour piano, chœur et orchestre en do mineur.* Avec *Gerhard Oppitz, piano.* Par l'Orchestre de la Radio de Stuttgart, dir. Gianluigi Gelmetti. Mezzo
19.30 Katia et Marielle Labèque... interprètent Debussy et Ravel. Mezzo
21.00 The Milt Jackson Quartet and Gary Burton. Muzzik
21.45 Nuit française. Avec Leon Fleisher, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Georges Prêtre. Mezzo
21.55 Carmen. *Par l'Orchestre philharmonique de Londres,* dir. Bernard Haitink. Paris Première
23.00 Barbara Hendricks & Monty Alexander Trio. Muzzik
23.50 Tchaïkovski Festival Concert. Avec Mikhaïl Pletnev, piano. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou, dir. Vladimir Fedosseiev. Muzzik
0.30 Le Live du vendredi. Madonna : The Blonde Ambition Tour. M 6

SOIRÉE SPÉCIALE

19.10 ▶ Ensemble contre le sida. Soirée organisée au bénéfice de la lutte contre le sida. 19.10 Nulle part ailleurs. Canal + 20.10 plus vite que la musique. M 6 20.55 Ensemble. TF 1 23.00 Ensemble. France 2. 0.45 Ensemble. France 3.

TÉLÉFILMS

18.30 Condamné au silence. Roger Andrieux. Téva
20.30 Les Orphelins de Duplessis. *Johanne Prégent* [1 et 2/2]. Festival
20.40 L'Enfant du miracle. Michael Scott. RTL 9
20.45 ▶ Chez Walter. Romuald Karmakar. Arte
21.40 ▶ Les Sanguinaires. Laurent Cantet. Arte

SÉRIES

19.20 Equalizer. Cherchez la femme. 13ème Rue
20.50 Two. A trop souffler sur les braises. Série Club
20.55 Au cœur de la loi. Echange de bons procédés. Les nettoyeurs. France 2
22.15 Dream On. Rencontre au lavomatique (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Friends. Celui qui a failli rater l'accouchement (v.o.). Celui qui fait craquer Rachel (v.o.). Canal Jimmy
3.00 Star Trek, Deep Space Nine. La poursuite (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes *du câble et du satellite.*
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ *Chef-d'œuvre ou classiques*
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 23.40 France 3
Les Dossiers de l'Histoire

L'autre Maurice Thorez

DIX JOURS à peine après une réunion du comité national du Parti communiste consacrée à la « réhabilitation » collective (décidée par Robert Hue) des victimes des exclusions, *voici un documentaire* sur la vie d'un prédécesseur du patron du PCF qui s'illustra dans cet exercice. *Les camarades l'appelaient Maurice... Maurice Thorez, cet inconnu* se veut un portait de l'autre Thorez. Partant sans doute du principe que les contours politiques du *« premier stalinien de France »,* comme il se baptisait lui-même, sont suffisamment connus, Pierre Desfons a choisi un angle plus intimiste pour tenter de déchiffrer l'autre face de celui qui est resté trente-quatre ans secrétaire général.

Du drame de sa naissance – il était le fils naturel d'un homme qui ne put épouser celle qu'il aimait et se suicida de désespoir – aux passions de la fin de sa vie – le latin, la géologie et la littérature – en passant par sa rencontre avec Jeannette Vermeersch, à Moscou, forcément à Moscou, le Thorez « inconnu » ne pourra plus l'être tout à fait. Le réalisateur ne pouvait cependant ignorer le versant politique du personnage. Ce balancement donne un caractère ambivalent à son film, une impression d'hésitation que compensent les confirmations qu'il apporte et les révélations qu'il fait.

Les connaisseurs, ou les nostalgiques, se demanderont ce qui se serait passé si Thorez avait *« tourné »* trotskiste ou s'il avait donné sa démission de la tête du PCF comme il en eut l'intention fugitive dans les deux cas. Il est regrettable que, dans ce registre, la réflexion sur le stalinisme n'ait pas été poussée plus avant. Les explications contrites de Roland Leroy ne pallient pas ce manque. Cet ancien dirigeant verse une larme sur la pensée de Thorez *« mutilée »* par le stalinisme, alors qu'il fut lui-même exécuteur de basses œuvres, de l'affaire Servin-Casanova à l'épuration des étudiants communistes dans les années 60. Il est vrai, comme dirait *L'Humanité* du 18 novembre, que *« réhabiliter »* ne revient pas *« à juger qui avait tort ou raison des confrontations d'antan ».*

Olivier Biffaud

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 La loi est la loi.
16.35 Sunset Beach.
17.35 Beverly Hills.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.55 ▶ *Ensemble.* Ensemble contre le sida.
23.15 Sans aucun doute. Ils ont été ruinés par injustice.
1.05 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.55 Derrick.
15.00 Soko.
15.50 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.50 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro, Au nom du sport.
19.57 Météo, Journal, La Route du Rhum.
20.40 Météo, Point route.
20.55 Au cœur de la loi. Echange de bons procédés. Les nettoyeurs.
22.55 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 17 : Propriété.
23.00 ▶ Ensemble.
0.15 Au nom du sport.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Les Craquantes.
14.55 Le Vieil Homme et la Mer. Téléfilm. Jud Taylor.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.40 La Route du Rhum.
20.55 Thalassa. Le VTT des mers.
22.05 Faut pas rêver.
23.15 Météo, Soir 3.
23.40 Les Dossiers de l'Histoire. Les camarades l'appelaient Maurice... Maurice Thorez, cet inconnu.
0.45 ▶ Ensemble, une chanson.
1.10 Libre court. *Les Jumeaux.*
1.30 La Case de l'Oncle Doc. [11/12].

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.40
13.40 Michael Collins. Film. Neil Jordan.
15.45 Surprises.
15.55 Le Journal du cinéma.
16.00 Matilda. *Film. Danny De Vito.*
17.35 H. [5/20]. Une grossesse.
18.00 Blague à part. [5/20]. Sale bête.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Barracuda ■ Film. Philippe Haïm.
22.30 Larry Flynt ■ Film. Milos Forman.
0.35 Hercule à la conquête de l'Atlantide ■ Film. Vittorio Cottafavi (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.40 Un pont sur le Mississipi.
14.35 La Cinquième rencontre... Travail et économie. *14.40 Au guichet des allocs.* 15.30 Entretien.
16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
16.30 Les Lumières du music-hall.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
17.55 Couples légendaires.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes, Claude Gellée, dit le Lorrain. Les théâtres du soleil : *Port de mer au soleil couchant.*
20.45 ▶ Chez Walter. Téléfilm. Romuald Karmakar.
21.40 ▶ Les Sanguinaires. Téléfilm. Laurent Cantet.
22.50 Contre l'oubli. Ratna Sarumpaet (Indonésie).
22.55 Grand format : Les Rats.
0.20 Les Doigts dans la tête ■■ Film. Jacques Doillon.

M 6

13.30 Le Regard du cœur. Téléfilm. Michael Miller.
15.20 Les Routes du paradis.
16.15 Boulevard des clips.
17.20 M 6 Kid.
18.00 Les Aventures de Simbad.
19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 ▶ Spécial Plus vite que la musique.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Politiquement rock.
20.50 La Rançon de la peur. Téléfilm. Bruce Seth Green.
22.40 Une amitié sacrée. Téléfilm. Thomas J. Wright.
0.20 Politiquement rock.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. Musiques d'Asie Centrale [5/5].
20.30 Agora. René Rémond (*Religion et société en Europe*).
21.00 Black and Blue. Six individualistes de la trompette : Tony Fruscella, le légendaire.
22.10 Fiction. *La Langue d'Anna,* de Bernard Noël.
23.00 Nuits magnétiques. La photo, c'est de la bombe, une expérience photographique en détention.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 Radio-France invite. Concert donné en direct, salle Olivier Messiaen, à Radio-France, par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. Jan Latham-Koenig. Œuvres de Poulenc, *Tanguy,* Weill.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Blondeau, *Knox,* Page et Plant.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Bach. 20.40 Liszt, les années virtuoses. Œuvres de Paganini, Liszt, Donizetti, Rossini.
23.00 Fra Diavolo. Opéra en trois actes de Auber, par l'Ensemble Choral Jean Laforge et l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Soustrot.

Le Monde

VENDREDI 27 NOVEMBRE 1998

Pour les Chiliens réfugiés en France, « le soulagement commence aujourd'hui »

Ils ont fêté à Paris le rejet par les Lords de l'immunité de l'ancien dictateur Augusto Pinochet

« LA RÉUNION était prévue mais pour pleurer, discuter entre nous, se consoler car nous n'y croyions pas... et voilà, regarde, c'est comme un ange qui passe », soupire de joie un exilé chilien. Dans la salle des fêtes de la mairie du 19e arrondissement de Paris, un grand Pinochet accroché derrière des barreaux est peint sur un drapeau blanc. Des guitaristes jouent, il y a du vin, du pisco – l'alcool chilien – et du champagne. Des centaines de chiliens, d'amis, se retrouvent. *« Cela fait vingt-trois ans que je suis en France, enfin, je vais me sentir tranquille et jouir de Paris »*, affirme radieux Angel Parra, chanteur qui fut arrêté en septembre 1973 au moment du coup d'Etat.

REPORTAGE

Du vin, du pisco et du champagne dans la salle des fêtes du 19e arrondissement

« Quand j'ai appris le verdict j'ai fait téléphoner à Londres pour vérifier. Je n'y croyais pas et alors, oui, c'est une joie indéfinissable », raconte Denise Chanfreau, qui a saisi la justice française au sujet de son frère, Alfonso, « *disparu* » pendant la dictature : *« Avec ma belle-sœur nous avons porté plainte. Nous voulons savoir où est le corps, ce qui s'est passé, nous voulons une réponse. C'est une torture permanente »*, constate Mme Chanfreau.

Sur l'estrade, le maire du 19e arrondissement, Roger Madec (PS) célèbre *« la victoire de tous les Chiliens exilés en France, en Europe et en Amérique latine (...) victoire historique »*. William Bourdon, secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'homme et avocat de plusieurs familles de disparus, exhorte la justice anglaise à *« exécuter le second mandat d'arrêt provenant du juge français (...) de sorte que les demandes d'extradition puissent aboutir au plus vite »* et conclut : *« Si Pinochet a la santé pour faire toutes les cours d'assises d'Europe, tant mieux ! »*

La salle entonne des chants du poète Victor Jara torturé et assassiné par la dictature. Une pancarte proclame *« Thank you 3 Lords »*, une autre montre, dessinée, un énorme gâteau d'anniversaire surmonté d'une bougie en allusion aux quatre-vingt-trois ans que devaient célébrer Augusto Pinochet ce 25 novembre. *« C'est un grand pas qui est fait mais malheureusement ailleurs, en dehors du Chili*, constate un jeune homme. *Le Chili a encore besoin de réécrire son histoire, donc de voir ce qui se passe aujourd'hui pour regarder ce qui s'est passé. »* Un Argentin jubile : *« Pinochet sans immunité, c'est un symbole. »*

TOUTES LES GÉNÉRATIONS

Pour Maité, franco-chilienne qui, il y a vingt-cinq ans avait été emprisonnée et torturée dans le grand stade de Santiago d'où elle était sortie grâce à l'ambassadeur de France qui l'avait cachée dans le coffre de sa voiture, *« le soulagement commence aujourd'hui »*. Elle commence à peine à pouvoir raconter ce qui lui est arrivée pendant ses trois semaines de détention. *« Pinochet ne m'a pas seulement cassé ma vie – j'avais dix-neuf ans à l'époque – mais aussi celle de nos enfants qui portent cet énorme poids. C'est aussi cela une dictature, l'exil »*, conclut-elle.

Dans la salle des fêtes du 19e arrondissement, il y a toutes les générations. Pour les enfants de victimes, l'histoire est aussi difficile à supporter et ce sont souvent les plus émus. *« Je vais à toutes les manifestations. Ma mère ne me raconte rien de ce qu'elle a souffert alors j'entends des morceaux au cours des conversations. Mais je ne peux pas supporter d'entendre le mot torture quand je suis à côté d'elle »*, raconte une jeune fille de dix-huit ans.

« Les langues se délient, on mesure l'horreur et la brutalité de ce qu'ils ont fait », remarque un jeune chilien dont le père a passé cinq ans en prison. Aussi, toutes les associations appellent-elles les victimes et les témoins de crimes de la dictature chilienne contre des citoyens possédant une double nationalité ou des étrangers, notamment, à témoigner afin de continuer et d'amplifier la bataille juridique.

Anne Proenza

Moi, Lord of...

par Pierre Georges

ON EN EST DÉSOLÉ pour tous ceux, et pour celle, que la virtuosité politique et médiatique de Daniel Cohn-Bendit indispose visiblement. Mais encore une fois, d'instinct, c'est lui qui a eu le juste mot, mercredi soir, sur LCI. *« Ce soir, nous sommes tous des Lords anglais ! »*

La référence, bien sûr, s'apparentait au vieux slogan soixante-huitard quand, dans la défense de Dany-le-Rouge, agitateur notoire chassé de France, des milliers de gens battaient le pavé en scandant *« nous sommes tous des juifs allemands »*. Mais ce n'était en rien le miroir vaniteux d'une ancienne gloire des révolutions de papier revenue à la scène et à la ville.

Vraiment pas. Nous sommes tous des Lords anglais, en effet, depuis qu'un certain après-midi de novembre, en leur chambre, devant leurs pairs emperruqués, cinq *law* Lords ont rendu la justice, leur justice, notre justice. Spectacle étonnant. La BBC était là, pour la première fois en direct, en ces lieux qu'un esprit romanesque situerait volontiers entre l'extrême passé poussiéreux et l'exotisme anglais, meublé en pur chêne des forêts de Sherwood. La BBC était là pour le défilé des cinq Lords, nu-tête, costumés gris anglais, et venant l'un après l'autre, une vague chemise de papier sous le bras, dire le droit en direct. Voici ce que j'ai décidé, moi Lord Slynn of Hadley, moi Lord Lloyd of Berwick, moi Lord Nicholls, moi Lord Steyn, moi Lord Hoffmann.

Leurs noms valent d'être retenus. Car jamais justice plus moderne ne fut rendue de manière si antique. Une justice sous le chêne. Une justice « à la découverte » comme cela est expliqué par ailleurs *(page 18)*. Une justice assumée individuellement, publiquement. Loin du secret maniaque entretenu ordinairement sur les délibérations. Voici ce que j'ai décidé, moi Lord... Spectacle inouï, avec même le suspense du spectacle, deux pour l'immunité d'abord, trois contre ensuite, sauf que ce n'était pas une finale de la Cup. Moment inouï, surtout quand cinq Lords, par la vertigineuse diffusion du verdict en direct mondial, ont simplement signifié que le droit pouvait emprunter les chemins les plus inattendus.

Ont-ils, ces cinq Lords, vraiment rendu la justice, au sens strict des textes internationaux ? On n'en sait trop rien. Et on s'en moque bien. Augusto Pinochet sera-t-il vraiment condamné un jour ? On n'en sait trop rien. Et on ne fera pas le moindre pronostic sur le sort judiciaire d'un désormais vieillard à vie. Ont-ils ouvert la voie enfin à une véritable justice pénale internationale, épée de Damoclès qui pésera sur les dictateurs et tortionnaires, la trop large confrérie de tous les Pinochet de l'univers ? On n'en sait trop rien, dans l'absolue prudence auquel oblige les habitudes et accomodements des nations.

Ce qu'on sait en revanche, et ce que l'on a retenu, vu, vécu de manière éclatante, c'est que si le procès de Pinochet est encore à venir, le vieux dictateur a déjà été jugé. Que ces cinq Lords, qu'ils en aient eu conscience ou non, ont fonctionné en une espèce de jury d'honneur universel pour dire, avant tout, le droit, les droits de l'homme. Ils ont dénié toute immunité à l'imprescriptible horreur. Et ils ont rendu aux familles des victimes l'immense service d'enfin achever leur travail de deuil dès lors qu'il leur a été prouvé qu'une certaine idée de la justice, elle, n'était pas morte.

Les responsables politiques français saluent la décision des Lords

SITÔT rendue publique, mercredi 25 novembre, la décision des Lords de refuser l'immunité au général Pinochet a été saluée, en France, par l'ensemble des responsables politiques à l'exception du Front national. Lionel Jospin a été le premier à réagir, dans les couloirs de l'Assemblée nationale. *« C'est une surprise, c'est une joie, c'est une mauvaise nouvelle pour les dictateurs »*, a déclaré le premier ministre. *« Ce dont j'ai l'impression ce soir, c'est que le chemin vers la justice internationale vient de nouveau de progresser par une voie un peu inattendue, mais ô combien sympathique »*, a-t-il ajouté.

Le président de la République, Jacques Chirac a déclaré, par l'intermédiaire du service de presse de l'Elysée, qu'il n'est *« pas acceptable que des crimes puissent rester impunis »* ; il souhaite que *« justice soit rendue »* et que *« toute la lumière soit faite sur les responsabilités »* de l'ancien dictateur chilien.

« TOUS DES ARISTOCRATES »

Tandis que le Parti socialiste se réjouissait de ce que *« le droit à la justice soit ainsi reconnu aux victimes et à leurs familles »*, son premier secrétaire, François Hollande, a souligné que la décision des Lords est *« importante »*. Elle *« fera jurisprudence »*, a-t-il ajouté, en évoquant *« le grand nombre de dictateurs »* qui se déplacent à l'étranger *« comme si rien ne s'était passé »*. Les Verts ont salué un *« sale temps pour les dictateurs »*. *« A partir de ce soir, nous sommes tous des aristocrates, nous sommes tous des Lords »*, ajoutait leur tête de liste aux élections européennes, Daniel Cohn-Bendit.

La décision des Lords est une *« très, très grande avancée de la justice internationale contre l'impunité des criminels contre l'humanité »*, analysait, mercredi soir, l'ancien garde des sceaux, Robert Badinter, sur France 2. *« C'est une excellente nouvelle pour ceux qui sont attachés à la liberté et à la démocratie »*, commentait, pour sa part, le secrétaire national du PCF, Robert Hue.

« La justice va pouvoir suivre son cours » a sobrement pris acte le RPR, dans un communiqué. La formation présidée par Philippe Séguin a déclaré *« attendre que les responsabilités de tous ceux qui ont porté atteinte aux droits de l'homme soient établies et sanctionnées »*.

« MONDIALISATION » DU DROIT

Pour sa part, le président de Démocratie libérale, Alain Madelin, estime que la décision britannique est une *« victoire des droits de l'homme sur le droit des Etats »*. Elle *« ouvre une nouvelle ère du droit »*, a-t-il ajouté, souhaitant qu'elle permette à *« toutes les victimes d'engager des poursuites contre les responsables et les complices des actes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité restés aujourd'hui impunis »*. Pour son homologue de l'UDF François Bayrou, *« c'est un jour qui restera dans l'Histoire »*. *« On croyait que la mondialisation ce n'était que les biens et le commerce, on s'aperçoit que ce sont aussi les valeurs et le droit*, a-t-il déclaré. *Cela a une signification précise pour les autres dictateurs de droite et de gauche. »*

Prenant, seul, la défense de l'ancien dictateur chilien, le Front national a qualifié de *« crime hispano-britannique »* le refus d'immunité signifié au général Pinochet, en dénonçant *« la scandaleuse décision des magistrats britanniques »* qui *« viole à la fois l'équité, la justice et le droit international »*. Avec une telle jurisprudence, assure le FN, *« c'est, par exemple, la moitié des chefs d'Etat participant au prochain sommet des pays africains qui peut se retrouver les menottes aux poignets »*. *« Une fois de plus, il n'est pas demandé compte des crimes communistes qui ont précipité le Chili dans le chaos dont l'avait sorti le général Pinochet »*, a conclu le parti d'extrême droite.

Tirage du *Monde* daté jeudi 26 novembre : 483 659 exemplaires 1

LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE

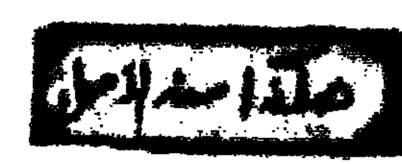
« Aux bords du politique » de Jacques Rancière et « L'industrie de la consolation » de Bertrand Leclair

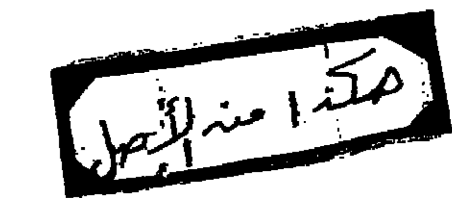
page V



Refais-moi

Pourquoi nos chers enfants aiment-[...] et le glauque ? Pour mettre en scène [...]





LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE

« Aux bords du politique » de Jacques Rancière et « L'Industrie de la consolation » de Bertrand Leclair

page V

Le Monde des LIVRES

VENDREDI 27 NOVEMBRE 1998

LA CHRONIQUE de Roger-Pol Droit page VIII





J.-M. NICOLLET

Divins frissons

Imaginons une terre lugubre, dévastée par des forces hostiles, emplie de spectres venus d'au-delà de la mort. Cet univers luciférien a, en quelques années, envahi la littérature de jeunesse. Depuis le succès de la collection « Chair de poule » (Bayard), l'étrange et l'inquiétant planent sur une production où se confondent les frontières du fantastique, du paranormal et de l'horreur. Pour les jeunes, cette *« déchirure de la cohérence universelle »*, comme l'appelait Roger Caillois, semble d'un attrait irrésistible : elle procure *« un désarroi nouveau »* et, partant, des plaisirs de lecture tout neufs. Et les adultes ne se privent pas d'y projeter leurs fantasmes. Dupes ou pas, les enfants en redemandent. Parce que c'est la mode ? Parce que les vampires et les squelettes sont le prolongement naturel des ogres et des fées ? Ou simplement parce qu'il est « trop bon » d'avoir peur ?

Editorial

La peur... la grande affaire de l'enfance ! On passe tant de temps à l'affronter, à la combattre ou à l'apprivoiser qu'il n'est pas étonnant qu'elle finisse par devenir désirable. Bruno Bettelheim nous l'a assez dit, il ne faut pas mettre l'enfant *« à l'abri de ce qui le trouble le plus : ses angoisses informes, ses fantasmes chaotiques, colériques et même violents »*. Mais l'angoisse que distillent ces livres les aidera-t-elle à *« s'acheminer en sécurité vers la maturité »* ? A toutes ces questions, on pourra glaner des réponses au 14e Salon du livre de jeunesse qui se tient à Montreuil du 25 au 30 novembre. Les thèmes de l'année : littérature fantastique et réalisme magique sud-américain. On découvrira que, à côté des séries préfabriquées, de vrais auteurs contribuent à redonner ses lettres de noblesse à un genre trop longtemps sous-représenté en jeunesse. En route, donc... vers l'effroi voluptueux et le divin frisson !

Florence Noiville

Refais-moi peur !

Pourquoi nos chers enfants aiment-ils autant le macabre, l'horrible et le glauque ? Pour mettre en scène nos propres frayeurs ?

N'importe quel parent vous le dira. Pour peu qu'il se sente en confiance, persuadé que vous ne le répéterez pas. Oui, les enfants sont dangereux, morbides, destructeurs et violents. Ils préfèrent les lames de rasoir aux peluches et les mygales aux coccinelles. Ce qui les attire ? Le glauque. Ce qui les réjouit ? Le sordide. Ce qu'ils redemandent ? L'épouvante et l'effroi. On a tenté autrefois, pour masquer cette vérité, d'édifier des montagnes de fadeur et d'illusion sirupeuse. On tenta de persuader chacun – enfants compris – que les âmes les plus jeunes étaient tendres et douces. Fini. On sait désormais que triomphent la cruauté, le goût du sang chaud, la frénésie du meurtre.

Il y a sans doute belle lurette que certains bambins s'étaient révélés redoutables. Hercule bébé étouffait des serpents de ses menottes inflexibles. Cupidon transperçait ses victimes avec un air innocent. Mowgli provoqua quelques catastrophes, sans parler de Peter Pan, Oliver Twist et compagnie. Reste que ces gosses-là n'étaient pas armés ni réellement malpropres. Leurs successeurs ont accompli récemment, dans les domaines remarquables du visqueux et de la fange, des progrès notables. Ils exigent désormais des cauchemars au goûter. Ils trépignent s'ils n'ont pas frissonné depuis trois minutes. Ils ne rêvent plus d'être danseuse ou pilote d'avion, mais *serial killer* ou croque-mort.

Tout est à revoir. Pour de banals présents, renoncez aux sucreries. Trop mièvres. Préférez toiles d'araignée, matières gluantes, cicatrices autocollantes, oreilles effilées, ébréchures pour sourire. Evitez les gros cadeaux qui rassuraient autrefois, comme bicyclettes et toboggans. Pensez squelettes, couteaux de boucher. Ecartez systématiquement tout ce qui fait *Sweet Home*. Recherchez le style maison hantée, égouts et catacombes. Remplacez l'eau de Cologne par des boules puantes. Décrochez les posters de Mickey, punaisez à la place du sanguinolent sur fond blafard. Arrangez-vous si possible pour que les portes grincent et que les parquets craquent, même quand personne n'y touche. Pour gâter vraiment vos petits, n'hésitez pas : un cri strident dans la nuit, et voilà qu'une joie démoniaque les étreint.

Pour les cadeaux, renoncez aux sucreries. Trop mièvres. Préférez toiles d'araignée, matières gluantes, cicatrices autocollantes, oreilles effilées, ébréchures pour sourire. Pensez squelettes, couteaux de boucher

Qu'est-ce qu'il leur prend ? D'où vient que le jardin d'enfants s'excite pour les cimetières dans le brouillard ? Pourquoi les poneys sont-ils délaissés au profit des scorpions et des tarentules ? L'histoire peut se décrire de plusieurs manières. On pourrait rappeler que des dinosaures ont envahi les maternelles depuis déjà quelques années. A cette époque, la résistance des hamsters fut de courte durée, le rapport des forces leur étant peu favorable. Les jeunes personnes, déjà expertes en guerre des étoiles et en extra-terrestres glaireux, trouvèrent assez vite ennuyeux les tyrannosaures broyeurs de têtes. Il leur fallait des frayeurs plus intenses, des terreurs fluo, des « Freddy » et des « Scream ». Ces chères créatures devaient parvenir à soupçonner leurs meilleurs copains d'être venus d'ailleurs. Rien ne les empêcherait plus de se demander si eux-mêmes, finalement, n'étaient pas des clones.

Mais pourquoi, une fois encore ? Il n'est pas sûr qu'une réponse définitive soit jamais disponible. On se contentera d'une hypothèse. Les petites âmes sont peut-être aux avant-postes. Dans leur manière de jouer à se faire peur, on pourrait lire, naïveté et maladresse en prime, l'annonce – plus ou moins conjuratoire – des temps barbares qui viennent. Nos Dracula en culottes courtes diraient comme ils peuvent l'écrasement des corps, les grands trafics d'organes, la genèse des clones humains, l'époque du sida intercontinental et la croissance de la consommation mondiale d'hémoglobine. Ils parleraient sans le savoir de la démographie qui galope, des dangers innommables, de l'avenir qui terrorise en raison même de tout ce qu'on en ignore. Bref, ils mettraient en scène nos frayeurs inavouées. Ainsi tout va bien. C'est comme d'habitude.

Roger-Pol Droit

Philip Pullman à la croisée de ses mondes imaginaires

La trilogie de ce Britannique, haletante, bourrée de vraies trouvailles, est aussi, en filigrane, une méditation sur l'identité, la famille et la sexualité

LES ROYAUMES DU NORD et LA TOUR DES ANGES
(premier et deuxième volume d'une trilogie intitulée **A la croisée des mondes**)
de Philip Pullman.
Traduits de l'anglais par Jean Esch,
Gallimard Jeunesse,
360 p. et 302 p., 115 F et 98 F.
A partir de 11-12 ans.

Passer la Toussaint à Oxford c'est, pour n'importe quel individu normalement constitué, s'exposer à vomir définitivement tout ce qui, de près ou de loin, peut ressembler à un dragon, une sorcière, *une chauve-souris ou* tout autre oiseau de malheur. Artificiellement importée d'Amérique, la fête d'Halloween a pris, là comme ailleurs – mais avec une *bonne longueur d'avance sur la* France –, les allures d'une absurde et gigantesque opération commerciale. Au point que le très sérieux journal *The Independent* propose un supplément spécial consacré aux *« cinquante choses qui vous ficheront la plus belle frousse »*. Tout est *« spooky »* (sinistre) ou *« scary »* (effrayant). On est prié d'avoir peur sur commande. L'étrange et l'inquiétant planent partout, y compris sur les vitrines des libraires. De sorte qu'aux seuls mots de fantastique ou de surnaturel, on finirait par sortir son revolver !

Ce serait oublier qu'au pays de Tolkien – qui fut, à Oxford, spécialiste de littérature médiévale – fleurissent aussi de vrais talents nouveaux. Quarante-cinq ans après *Le Seigneur des anneaux*, voici une autre trilogie, *A la croisée des mondes*, qui semble en passe de faire date dans l'univers de la littérature de jeunesse. Les traductions des volumes I et II nous arrivent seulement maintenant. Mais le premier, *Les Royaumes du Nord*, sorti en Angleterre en 1995, et lauréat de deux prestigieuses récompenses britanniques pour la jeunesse – le Prix Guardian de la fiction et la Carnegie Medal – est déjà disponible en dix-huit langues et s'est vu élire meilleur livre de l'année aux Etats-Unis par l'hebdomadaire *Publishers Weekly*.

Cela n'a rien changé, pourtant, au mode de vie de Philip Pullman qui, flegmatique, vous ouvre la porte de sa modeste maison dans le nord de la ville. Il y a là des livres, un piano et trois chiens, dont deux *carlins miniatures*, museaux écrasés et regards fixes, qui distillent une curieuse impression de laideur et d'hostilité. Depuis une douzaine d'années, Philip Pullman *a quitté l'enseignement* pour se consacrer à l'écriture. *Galatea*, l'un de ses premiers romans, destiné aux adultes, s'inscrivait déjà dans le registre de la *fantasy*. *« Il est d'ailleurs toujours lu aux Etats-Unis, où un universitaire de Seattle s'en est servi pour illustrer ses travaux sur la littérature postmoderne »*, précise l'auteur avec un brin de satisfaction, tout en ajoutant, dans un éclat de rire, que ses thèses ne lui paraissent pas très pertinentes. Entre-temps, d'ailleurs, ses centres d'intérêt ont beaucoup évolué. Depuis 1982, il n'écrit plus que pour les jeunes. Des textes fantastiques, mais aussi des polars, des histoires d'amour, des séries historiques. Et même des pièces de théâtre, adaptées, pour le Polka Children Theater de Londres, de *Frankenstein* ou du *Chat botté*. *« C'est la liberté que procure l'écriture pour la jeunesse. On peut sauter d'un genre à l'autre, sans être prisonnier d'une étiquette. L'autre intérêt, c'est la primauté absolue de l'histoire. »*

Oh, bien sûr, celle de cette trilogie n'est pas foncièrement originale. Il s'agit, au fond, de la répétition d'un vieux schéma : la lutte *entre les forces de la lumière*, représentées par deux enfants, Lyra et Will, et les puissances du Mal, insaisissables et mouvantes, comme il se doit, pour mieux troubler le lecteur. Qui sont les ennemis de Lyra, se demande-t-on au fil du premier volume : les Erudits de son collège d'Oxford, qui forment un clan secret et impénétrable ? Les Enfourneurs, qui kidnappent des enfants pour de mystérieuses raisons ? Lord Asriel, que Lyra prend pour son oncle et dont on apprend qu'il est retenu prisonnier dans une forteresse des fameux Royaumes du Nord ? Ou les civilisations de ces lointaines et fascinantes contrées où la poussière possède des propriétés inouïes, propres à émouvoir les plus éminents scientifiques ? Ou encore... Tout cela est habilement agencé et progresse de façon haletante, l'auteur excellant à suggérer, par petites touches, l'idée d'un monde parallèle dont l'existence apparaîtrait et disparaîtrait comme un halo de lumière dans le brouillard. C'est ce qu'on appelle de l'autre côté de la Manche un *page turner*, l'un de ces livres grand public dont on ne peut s'empêcher de tourner les pages.



« Il voyait un œil plein de vie, un œil d'enfant dans une tête de mort (...). Cet œil flamboyant paraissait vouloir s'élancer sur don Juan, et il pensait, accusait, condamnait, menaçait, jugeait, parlait, il criait, il mordait (...). Il éclatait tant de vie dans ce fragment de vie que don Juan, épouvanté, recula. »
(Balzac, « L'Elixir de longue vie ».)

Il y a pourtant de véritables trouvailles dans *A la croisée des mondes*. Comme celle des *« daemons »*, qui donne son épaisseur à la saga. *« La découverte de cette idée, qui m'a paru si riche de possibilités, restera le moment le plus excitant de ma vie d'écrivain »*, confie Philip Pullman. Ces créatures symboliques, qui traversent les deux premiers volumes, ne sont pas faciles à définir : ce sont des animaux qui fonctionnent en couple avec les êtres humains. Chaque *« daemon »* éclaire le caractère ou l'âme du personnage auquel il est attaché ; il est un peu son double, sa conscience, sa part animale, féminine ou masculine, mais toujours complémentaire de la sienne, si bien qu'homme et *« daemon »* forment un tout, indissociable. *« Et surtout, vous ne pouvez aucunement choisir votre "daemon"*, souligne Philip Pullman. *Les enfants seuls ont un "daemon" qui change de forme et incarne une infinité de possibles. Mais, dès l'adolescence, tout cela s'évanouit. Vous découvrez qui vous êtes. »*

Cette méditation en filigrane sur l'identité – mais aussi, à travers la quête de Lyra et de Will, sur les parents, la famille, la sexualité – donne son originalité au travail de Philip Pullman. *« Il me semblait intéressant d'aborder ces thèmes dans le cadre du fantastique, qui d'ordinaire reflète plutôt des univers masculins ou désincarnés. »* C'est cette dimension aussi qui, à ses yeux, le sépare radicalement d'un Tolkien, par exemple : *« On nous a comparés, mais nos univers n'ont rien à voir. Un écolier profondément anglais et ignorant de la vie adulte qui remplit son imagination avec des dragons et des elfes, c'est tout le contraire de ce que j'ai voulu faire »*, note Philip Pullman, pour qui Tolkien *« n'a jamais vraiment grandi »*.

Grand admirateur, en revanche, de John Cowper Powys, Philip Pullman évoque avec passion l'auteur de *La tête qui parle*, son habileté à être tour à tour, et avec la même force, *« femme, enfant, arbre, herbe ou rivière »*, ses univers *« métaphysiques »* hantés par *« les questions ultimes du Bien et du Mal, de la Matière et de l'Esprit, de l'Etre et du Non-être »*. Son œuvre à lui se veut-elle porteuse d'un « message » ? Non. Elle se donne d'abord pour ce qu'elle est : une histoire puissante et tout simplement captivante. Mais il ne faut pas pousser beaucoup Philip Pullman pour lui faire avouer que sa foisonnante odyssée voudrait plonger *« ses racines dans la Bible »*. *« Elle se déroule à une période où Dieu est inconcevablement vieux, presque mort. Il n'est plus qu'une présence contre laquelle Lyra se rebelle. » « Au fond, tout ce long roman pourrait se lire comme l'histoire de la tentation d'Eve (Lyra) et de sa rébellion contre le Tout-Puissant*, conclut Philip Pullman. *Succombera-t-elle ou pas ? Cela, vous le saurez l'année prochaine, en lisant le dernier volume. »*

Florence Noiville

Christian Lehmann, un conteur sur les terres du rêve

Un superbe roman de « fantasy » contre les stéréotypes de « Chair de poule »

LA CITADELLE DES CAUCHEMARS
de Christian Lehmann.
L'Ecole des loisirs,
coll. « Médium », 154 p., 54 F.
A partir de 12 ans.

Dans *La Citadelle des cauchemars de la mort qui tue* – vrai titre gigogne de cet ouvrage –, il y a deux romans. D'abord un très remarquable roman de *fantasy* – le terme anglais rend bien mieux compte de l'intrigue : Vincent, un jeune garçon sensible, est la proie d'un cauchemar récurrent. Chaque nuit, à 2 heures du matin, *« on »* donne un grand coup de griffe contre sa fenêtre. Un jour, il décide d'affronter la créature qui hante ses nuits et le rend insomniaque. Ce n'est pas le monstre qu'il craignait, mais un émissaire qu'on lui a envoyé. En sa compagnie, il se rend à la Citadelle des cauchemars, un haut lieu des terres du rêve et de l'imagination, qui est en passe d'être engloutie par le Marais de l'Ennui. Là, Vincent se voit confier une mission : combattre *« l'avancée inexorable du Marais »* en devenant à son tour un conteur, défier ensuite celui qui est la cause de la déchéance de la Citadelle.

Ce roman est une parfaite réussite. Le lecteur passe du réel à l'onirique grâce à cette créature du nom de Fang – qui rappelle Fuchur, le dragon de la fortune de *L'Histoire sans fin*, de Michael Ende –, pour revenir au réel, contaminé toutefois par l'imaginaire et ses prestigieux fantômes. L'écriture est belle, riche ; l'intrigue impeccablement construite. L'histoire constitue un vibrant plaidoyer pour la littérature fantastique. Elle n'est pas pour rien dédiée à quelques-uns des grands maîtres de la terreur !

Sous la *fantasy*, il y a un roman à thèse. L'auteur rappelle que *« la plus ancienne et la plus forte émotion de l'humanité, c'est la peur »*, et défend les histoires qui jouent justement sur cette émotion : *« Ces histoires nous rendent humains, Vincent, elles nous apprennent à aimer la vie, elles nous rappellent que nous sommes mortels, que les autres sont mortels, elles nous enseignent la compassion. Un homme qui n'a peur de rien, Vincent, est un homme qui ne reculera devant rien. Devant aucun sacrifice, devant aucune horreur. »*

Mais c'est pour mieux s'en prendre au responsable de l'enlisement de la Citadelle : D.L. Stern, l'auteur vedette et unique de la collection « Sueurs froides ». On aura reconnu sous ce pseudonyme le prolifique R.L. Stine et la collection « Chair de poule », qui ont bouleversé le paysage un peu trop lisse de la littérature pour la jeunesse en devenant d'inattendus best-sellers – contre l'opinion réprobatrice des prescripteurs adultes. *« D.L. Stern est un escroc muni d'une calculette et d'une photocopieuse*, reproche Christian Lehmann. *Il pille les grands auteurs des siècles passés et transforme leurs créations originales en bouillie prémâchée pour des générations d'adolescents qui n'ont aucun moyen de savoir qu'on leur sert la copie au lieu de l'original. »*

Lehmann ne craint pas d'appeler Conan Doyle, Bram Stoker et Lovecraft à la barre, pour dénoncer le plagiat. Mais il se garde bien de signaler qu'aucun de ces auteurs n'a écrit pour la jeunesse. Il oublie aussi qu'il existe dans les pays anglo-saxons toute une culture du fantastique et de l'horreur qui ne se résume pas à la littérature, mais emprunte au cinéma, aux *comics*, aux séries télévisées. C'est dans cette culture collective constamment recyclée que R.L. Stine puise ses thèmes – *Sang de monstre*, le 43ᵉ « Chair de poule », est très visiblement inspiré du film-culte *The Blob*. Mais Lehmann a finalement raison : le meilleur moyen de lutter contre cette production industrielle et stéréotypée qui ne mérite *« ni cet excès d'honneur ni cette indignité »*, c'est bien d'inventer *« des paysages magnifiques, des légendes sublimes, des monstres épouvantables »*.



« Je me levai pour aller toucher la chevelure. Elle me parut plus douce que de coutume, plus animée. Les morts reviennent-ils ? Les baisers dont je la réchauffais me faisaient défaillir de bonheur... »
(Maupassant, « La Chevelure ».)

Jacques Baudou

Cette horreur qui rassure les adolescents

Eric Valentin, psychanalyste, examine la fonction des récits d'épouvante

« Que pensez-vous de la mise en scène de l'horreur dans les collections actuelles pour la jeunesse ?

– A travers ces lectures, ce sont tous les émois infantiles qui se remettent en route. Il y a certes une mise à jour culturelle. Les formes de la figuration se modifient. Mais ce sont, aujourd'hui comme hier, des mêmes fantasmes qu'il s'agit : crainte d'être dévoré, désir de réincorporation dans le corps maternel, désirs incestueux... Ces récits font également écho à la pensée animiste des jeunes enfants, c'est-à-dire à l'idée que le monde des objets inertes est habité par une âme. Voyez *L'Enfant et les Sortilèges* où la cafetière et tout ce qui l'entoure se mettent à bouger, à devenir potentiellement dangereux.

– Ces récits répondent-ils, chez l'enfant ou l'adolescent, à un besoin précis ?

– Ils permettent la figuration des conflits internes, notamment des conflits liés aux remaniements de l'adolescence. Prenez la figure du vampire avec la symbolique de la succion : depuis le sein jusqu'à la génitalité, c'est toute la fantasmatique sexuelle qui passe à travers cette image. Il y a aussi une réassurance pour les jeunes dans le fait de lire des récits d'horreur. Parce que tout ce qui les effraie est peut-être ce qu'ils ont parfois imaginé dans les conflits avec leurs frères et sœurs ou leurs parents. Or, tout à coup, ils se rendent compte que les autres peuvent penser de la même façon qu'eux, qu'ils peuvent avoir les mêmes fantasmes, qu'ils ne sont pas les seuls à avoir des idées qu'ils jugent épouvantables. Et ça, c'est très réconfortant.

– Peut-on trouver du plaisir à avoir peur ?

– Evidemment. Le plaisir vient du fait qu'on a peur mais qu'il ne se passe rien, aucune catastrophe. L'enfant vérifie donc l'idée qu'il peut ruminer toutes ces pensées effrayantes, sans que le fantôme ou la bête cannibale fasse irruption dans sa chambre. Par ailleurs, les choses s'arrangent, en général, dans ces histoires. La plupart se terminent bien. *Au fond, ces récits fonctionnent de* la même façon que les contes de fées.

– Vous voulez dire que les extraterrestres et les vampires sont les prolongements naturels des sorcières et des fées ?

– Pierre Mâle, le grand thérapeute des adolescents dans les années 70, disait que l'adolescence remettait en travail tous les conflits de la petite enfance, que tout se rejouait à ce moment-là. C'est l'époque où, en effet, resurgissent des formes de figuration qui ont déjà imagé les tensions de la petite enfance...

– Y a-t-il, selon l'expression de Bettelheim, un « potentiel de nocivité » dans ces histoires d'épouvante ?

– Il y a un potentiel de nocivité lorsqu'on met des enfants devant des images trop violentes pour eux, lorsque, du fait de leur âge, ils n'ont pas séparé réalité intérieure et réalité extérieure et qu'on les place trop petits devant la télévision, par exemple. Là, il y a un potentiel de dangerosité considérable parce qu'on les laisse seuls devant des scènes inintégrables par eux. De ce fait, ils sont débordés par cette violence, et ont le sentiment de vivre un abandon.

» A l'adolescence, c'est différent. On peut toujours « s'arranger » avec une histoire. Encore faut-il que le récit ne soit pas utilisé de façon perverse par l'adulte qui le recommande. Il faut quand même que subsiste un sur-moi social, des idéaux, surtout au moment où, dans beaucoup de familles, on assiste à un écroulement de la capacité des parents à assurer la contenance des enfants.

– En termes d'impact sur l'imaginaire, quelle différence faites-vous entre le livre et le film ?

– Ce sont deux choses tout à fait différentes. Le mot a une polysémie qui permet tous les déplacements symboliques. Et puis il y a une distance, contrairement à ce que l'on regarde. On n'est pas dans le noir, comme dans un mauvais rêve. Un film, ça peut agir comme un cauchemar traumatique. Tandis qu'avec un livre, on peut toujours s'arrêter, revenir en arrière, aller voir à la fin ce qui se passe. On a des tas de moyens de défense avec un livre qu'on n'a pas au cinéma, lorsqu'on reçoit de plein fouet des images sans avoir la maturité psychique nécessaire. »

Propos recueillis par *Florence Noiville*

★ **Eric Valentin, psychanalyste, est membre de la Société psychanalytique de Paris**

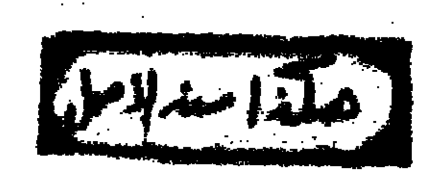


« L'exécuteur replanta son échelle, tâta aux pieds du pendu derrière les chevilles : le pouls ne battait plus ; il coupa une artère, le sang ne jaillit point, et le bras continuait cependant ses mouvements désordonnés. »
(Nerval, « La Main enchantée ».)

Les illustrations de cette double page ont été réalisées par Benoît Dahan pour « Le Monde »

Vampires, fant

Cruautés et délic

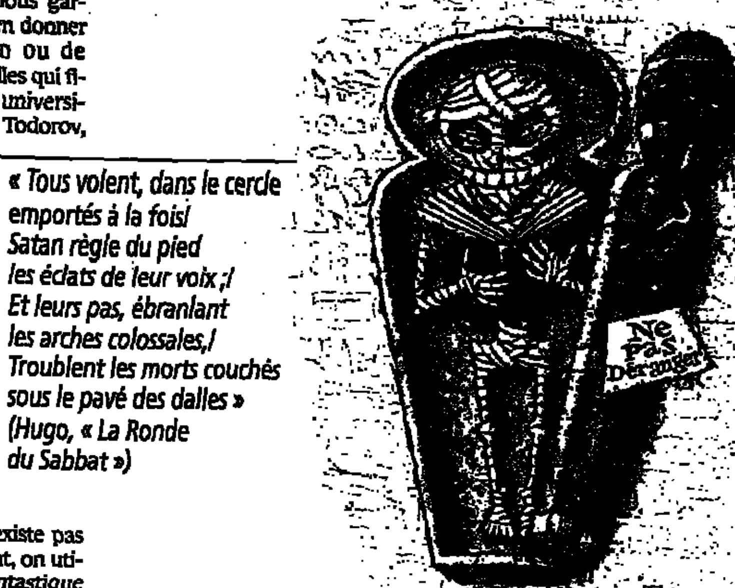


Vampires, fantômes et loups-garous

L'incroyable retour du fantastique dans les collections pour enfants et adolescents

Qu'est-ce que le fantastique ? Nous nous garderons bien d'en donner une définition ou de faire appel à celles qui figurent dans les travaux universitaires (Louis Vax, Tzvetan Todorov, J. Malrieu...), car elles ont un peu de mal à borner de manière satisfaisante le territoire du genre. D'autant que le fantastique n'est qu'une « banlieue » d'un ensemble plus vaste que la critique anglo-saxonne appelle la *fantasy*, et qui recouvre à la fois le merveilleux, le fantastique classique et la descendance proliférante de J. R. R. Tolkien et de son *Seigneur des anneaux*. Comme il n'existe pas de terme français équivalent, on utilise également le mot fantastique pour qualifier les ouvrages de cette dernière veine, qu'ils relèvent de la *fantasy* animalière comme *Le Vent dans les saules*, de Kenneth Grahame (« Folio junior ») ou de la *high fantasy*, comme le cycle de *Narnia* de C. S. Lewis (« Castor poche »).

« Tous volent, dans le cercle emportés à la fois/ Satan règle du pied les éclats de leur voix ;/ Et leurs pas, ébranlant les arches colossales,/ Troublent les morts couchés sous le pavé des dalles » (Hugo, « La Ronde du Sabbat »)



De surcroît, la résurgence du fantastique dans la littérature pour la jeunesse est la conséquence d'une mutation contemporaine du genre sous l'impulsion d'auteurs comme Stephen King, Peter Straub ou Clive Barker, considérés comme les maîtres du roman d'horreur. Ce qui caractérise le roman d'horreur, c'est l'utilisation des grands thèmes du fantastique, mais dans un contexte résolument actuel ; c'est aussi le degré d'intensité et d'exacerbation qui le distingue des ambiances feutrées du courant classique.

Notre approche sera donc pragmatique et nous nous rallierons à l'analyse de Stephen King qui, dans son essai *Anatomie de l'horreur*, a défini les quatre lames du tarot fantastique : le vampire, le fantôme, le loup-garou, la chose sans nom, qui sont les grandes figures de monstres autour desquelles s'ordonne l'essentiel de la littérature fantastique, les quatre bases de l'alphabet de la peur. Ces quatre cartes (et d'autres de moindre importance) ont inspiré quelques chefs-d'œuvre du XIX[e] siècle, lesquels figurent parfois dans les collections à destination de la jeunesse : *Frankenstein*, de Mary Shelley, *L'Etrange Cas du Dr Jekyll et de Mr Hyde*, de Robert Louis Stevenson, ou *Le Fantôme de Canterville*, d'Oscar Wilde. Elles ont été déclinées sous la forme de nouvelles dont les meilleures ont été rassemblées dans des anthologies comme les *Histoires de fantômes* de Roald Dahl (Le Livre de poche). Ces figures ont inspiré aussi nombre de récits contemporains écrits directement pour la jeunesse. On retrouve le mythe de Frankenstein dans le cycle de Richard Pierce (*Les Enfants de Frankenstein*) ou dans *La Fiancée de Frankenstein*, de Carl Dreadstone ; le thème du vampire dans *La Solitude du buveur de sang* d'Annette Curtis Klause ; celui du loup-garou dans le remarquable roman de Bebe Faas Rice (1) *L'Appel des loups*. Quant au fantôme, il est la maléfique vedette de *Derrière la porte* de Moka (L'Ecole des loisirs). Bien évidemment, les auteurs de séries comme R. L. Stine ou Christopher Pike (Spooksville) les ont eux aussi utilisés à satiété sans leur conférer beaucoup de valeur ajoutée ! Il arrive aussi que les auteurs pour la jeunesse trouvent une façon originale de cultiver le fantastique, de passer de l'autre côté du miroir. C'est ce qu'a parfaitement réussi, par exemple, Philippa Pearce avec *Tom et le jardin de minuit* (« Folio junior », 1993), auquel on n'a pas assez prêté attention. C'est un roman enchanteur dont le héros passe, en explorant le jardin de minuit, du présent à une époque précise du passé. Ce va-et-vient temporel, qui n'a pas d'explication rationnelle, conduit à une singulière croisée de destins, distillant un charme nostalgique et prenant. On ne peut qu'espérer le surgissement d'autres romans de cet acabit. La cause du fantastique le mérite bien.

J. Ba.

(1) De loin l'auteur américain le plus intéressant de cette vague de romans d'horreur pour la jeunesse, comme en témoigne également *Le Sacrifice de Beltane* (« Vertige cauchemar ») et la série *Panique au centre commercial* (« Bibliothèque verte »).

Cruautés et délices sud-américaines

Carmen Vazquez-Vigo et Horacio Quiroga, l'hommage de Montreuil au réalisme magique

Avant d'écrire pour les enfants, Carmen Vazquez-Vigo jouait la comédie. D'une voix douce et bien posée, sans doute, comme celle qu'elle fait entendre aujourd'hui, pour évoquer ses débuts sur les planches, au théâtre et à la radio. Née en Argentine, cette figure de la littérature de jeunesse est arrivée en Espagne à l'âge de vingt-deux ans. Son père, compositeur, l'avait emmenée dans son sillage, et c'est à Madrid que Carmen Vazquez-Vigo a finalement élu domicile pour la vie. Aujourd'hui reconnue comme l'un des grands auteurs pour enfants en langue espagnole, cette dame d'âge mûr a écrit trente-trois livres, presque tous publiés par les éditions SM.

SM, comme Santa Maria, cette célèbre maison madrilène appartenant à la congrégation religieuse des marianistes. Les ouvrages de Carmen Vazquez-Vigo y paraissent dans une collection baptisée « El Barco de vapor » – « Le Bateau à vapeur » –, certains régulièrement réédités depuis leur première parution. Le best-seller *Caramelos de menta*, en est ainsi à sa vingt-troisième édition depuis 1971, régulièrement plébiscité par les lecteurs. Carmen Vazquez-Vigo s'adresse aux enfants de tous âges, des très petits jusqu'aux adolescents, avec une seule religion : *« Je cherche à ce que mes livres procurent du plaisir, du divertissement*, explique-t-elle. *Je n'ai jamais d'intention pédagogique. »*

Avec ses fins cheveux blonds, ses yeux très clairs dans un visage allongé, sa silhouette élégante, Carmen Vazquez-Vigo parle avec affection d'un public qu'elle va régulièrement rencontrer dans les écoles. Elle aime écouter les enfants, tenter de répondre à leurs questions embarrassantes et même rire de leurs illusions. *« Certains croient dur comme fer qu'un écrivain, c'est forcément quelqu'un de mort ! »* Installée dans un appartement douillet de la capitale espagnole, avec une chatte grise et plein de livres autour d'elle, la romancière parle de ce qui lui tient à cœur et qui, forcément, passe dans les histoires qu'elle raconte. *« L'amour de la nature et celui des animaux, par exemple, sont des thèmes qui m'importent beaucoup. »* Devenue auteur de jeunesse *« par hasard »*, quand une revue littéraire pour laquelle elle écrivait des nouvelles destinées aux adultes lui demanda d'en rédiger pour les petits, Carmen Vazquez-Vigo n'hésite pas à passer d'un genre à l'autre. Ses livres peuvent être très réalistes, comme *Caramelos de Menta*, ou tout à fait oniriques, comme *Voy Volando*. D'autres fois, elle mêle fantastique et réalisme, énigme et humour, comme elle l'a fait dans *Por Arte de Magia*. Où l'on découvre un individu pourvu de *« jambes courtes et de bras démesurément longs »*, dont *« le corps velu était couvert de la peau d'on ne sait quel animal »*. Un être des profondeurs, en qui une bande d'enfants trouve un compagnon aux pouvoirs surprenants. Et bénéfiques, bien sûr, Carmen Vazquez-Vigo n'est pas pessimiste. *« Comment faire un monde un peu meilleur ? J'y pense tout le temps*, dit-elle, *et donc aussi quand j'écris pour les enfants. »*

Raphaëlle Rérolle

CONTES DE LA FORÊT VIERGE
(Cuentos de la selva)
de Horacio Quiroga.
Traduit de l'espagnol (Uruguay) par Annie Boule-Christauflour.
Seuil-Métailié, 137 p., 85 F.
A partir de 10 ans.

Existe-t-il un profil idéal du conteur pour la jeunesse ? On aimerait imaginer un auteur serein fumant une pipe rassurante ou, selon son genre, faisant des confitures dans une maison paisible. Il, elle, raconterait dans le calme des légendes féeriques à des marmousets émerveillés. On soupçonne qu'il en est rarement ainsi, et que l'art difficile d'intéresser la jeunesse n'a pas grand-chose à voir avec la stabilité familiale et la tranquillité de l'âme.

« Il marcha sur les lambeaux de feu. Ceux-ci ne mordirent pas sa chair, ils le caressèrent (...) Avec soulagement, avec humiliation, avec terreur, il comprit que lui aussi était une apparence, qu'un autre était en train de le rêver » (Borges, « Les Ruines circulaires »)

L'Uruguayen Quiroga, en tout cas, est bien loin de ce modèle. Une enfance constellée de meurtres, un peu de prison, pas mal d'exil, un long enfouissement au bout du monde et la capsule de cyanure pour finir, en 1937. Pourtant ses contes sont délicieux. Lorsqu'il les compose, ce séducteur irascible a déjà choisi une sorte d'exil rédempteur loin, très loin des villes, dans la rude province de Misiones : une boucle du gigantesque rio Parana, une ferme que l'intellectuel exilé s'ingénie en vain à faire prospérer grâce aux « méthodes modernes », quelques indiens Guarani et la compagnie assidue de ratés qui lui ressemblent et qu'il décrira dans un roman.

Seuil et Métailié publient pour la première fois en France ces nouvelles cruelles, presque démoniaques, qui l'ont fait comparer à Edgar Poe. On laisse aux exégètes le soin d'expliquer pourquoi il décide alors de s'adresser aux enfants. Il le fait d'ailleurs sans abandonner tout à fait sa manière, qui est loin d'être doucereuse ; la violence affleure, mais c'est celle, légitime, qu'exerce le petit, le faible pour se défendre et parfois pour se venger. Ses héros sont des animaux, presque toujours exotiques : Quiroga veut faire découvrir son terroir d'adoption à la jeunesse de Buenos-Aires. Ces animaux parlent, naturellement, la référence est ici Kipling que l'auteur révère. Ils s'unissent pour écarter un danger, le jaguar, par exemple, seul habitant vraiment négatif de la forêt. Il peut s'agir aussi de repousser l'envahisseur : ainsi des crocodiles défendant leur bief contre le steamer du fleuve. *Le surubi*, gros poisson, les sauvera. Car, ignorant le racisme, ces animaux n'hésitent pas à faire appel à d'autres espèces.

Enfin, ils parlent aux hommes, échangent avec eux des coups de main ponctuels tout à fait séduisants : une tortue trimballe un malade jusqu'à l'hôpital, l'armée des raies protège l'ingénieur blessé contre le fauve, un chasseur rebouteux guérit une biche aveugle. On s'entend vraiment bien dans la forêt. C'est l'opinion d'un jeune rongeur, un coati prisonnier d'une famille qui le traite bien. Ses parents lui rendent visite à la nuit tombée, ils pique-niquent devant sa cage et devisent paisiblement sur les inconséquences de l'espèce humaine. Est-il vraiment indispensable d'être jeune pour apprécier ces charmants récits ?

Jean Soublin

★ **La plupart des œuvres de Quiroga sont publiées aux éditions Métailié.**

Livraisons

● LE CRIME ETRANGE DE MR HYDE, de Jean-Pierre Naugrette
Jean-Pierre Naugrette connaît les moindres recoins de l'œuvre de Robert-Louis Stevenson auquel il a consacré plusieurs livres et dont il a traduit les principaux romans, dont le célèbre *Cas étrange du Docteur Jekyll et de Mister Hyde*. On découvre aujourd'hui que, derrière le bon docteur (ès lettres) Naugrette, se cache un facétieux Mr Naugrette, auteur de roman policier, capable de s'évader des rigueurs de la traduction pour nous livrer une interprétation libre du *Cas étrange*... sous le titre *Le Crime étrange de Mr Hyde*. Nous enveloppant immédiatement de l'atmosphère de Stevenson – une noire nuit d'hiver à Londres –, il nous détourne subrepticement du cours normal du roman, pour donner la parole à Mr Hyde, rendant plus antipathique que jamais le notaire Utterson et jouant des dédoublements au point de faire surgir Sherlock Holmes lui-même (Actes Sud, « Babel », 176 p., 39 F. A partir de 13-14 ans sans limite d'âge) **Fl. N.**

● HISTOIRES DE SORCIÈRES, de Claude Seignolle
Marie-Charlotte Delmas, bibliothécaire familière de l'œuvre de Claude Seignolle à qui elle a consacré deux essais, a adapté, pour la jeunesse, six contes de cet auteur fantastique qui puise dans ses collectes de folkloriste la matière d'une œuvre presque tout entière dédiée aux peurs et aux superstitions paysannes. Elle nous convie à une plongée dans l'imaginaire collectif d'une société aujourd'hui disparue et ressuscitée par la voix d'un maître conteur soucieux d'ajouter sa touche personnelle au vieux fonds populaire (Syros, coll. « Souris contes fantastiques », 137 p., 29 F. A partir de 11 ans).

● CONTES DU CIMETIÈRE SOUS L'ARC-EN-CIEL, de Yak Rivais
Yak Rivais a obtenu jadis le Grand Prix de l'humour noir. Il pratique celui-ci avec toujours autant de bonheur dans ce recueil de contes qui a un cimetière pour décor et qui met en scène une faune très particulière : squelettes farceurs, gobelins mordeurs, trolls voleurs, sagouins menteurs, fantôme vengeur, diable grugeur. Mais les enfants qui affrontent ces créatures teigneuses ne s'en laissent pas conter et finissent toujours par mettre les rieurs de leur côté ! Car, la verve de l'auteur aidant, on rit beaucoup à ces contes : avec Yak Rivais, même les danses macabres sont endiablées... (Nathan, coll. « Lune noire », 192 p., 43 F. A partir de 9 ans).



« Quand elle eut de mes os sucé toute la moelle,/ Et que languissamment je me tournai vers elle/ Pour lui rendre un baiser d'amour, je ne vis plus/ Qu'une outre aux flancs gluants, toute pleine de pus !/ Je fermai les deux yeux dans ma froide épouvante,/ Et quand je les rouvris à la clarté vivante,/ A mes côtés, au lieu du mannequin puissant/ Qui semblait avoir fait provision de sang,/ Tremblaient confusément des débris de squelette » (Baudelaire, « Les Métamorphoses du vampire »)

● DES ANIMAUX FANTASTIQUES, texte de Brigitte Coppin
Des « bestiaires fantastiques », il y en a eu beaucoup. Celui qu'ont conçu Brigitte Coppin et ses complices se distingue de ceux qui l'ont précédé par une mise en page dynamique et inventive, un graphisme résolument moderne, épuré, proche du cartoon, une certaine distance humoristique dans le traitement (n'y signale-t-on pas que le sang de dragon est un poison violent qui peut abîmer pelouses et moquettes ?). Mais on y décèle la même volonté encyclopédique : du dragon aux « vrais-faux animaux fantastiques », de la cryptozoologie en passant par les animaux « méli-mélo », toutes les mythologies, savantes ou populaires, sont représentées. Ce luxueux album est une introduction parfaite à la zoologie imaginaire (Nathan, ill. de Joann Sfar, Christophe Blain, Christophe Durual, 144 p., 120 F. A partir de 10 ans).

● DES PARENTS SUR MESURE, de Michael Ende
Lena aime bien ses parents, mais elle ne supporte pas qu'ils ne lui obéissent pas au doigt et à l'œil. Elle consulte la fée Francina Enigma, qui a, bien sûr, la solution à son problème : deux sucres magiques à effet immédiat. Si, au début, Lena n'est pas mécontente du résultat, elle découvre bientôt que la médaille a son revers et voudrait bien revenir en arrière. Mais cela a un prix ! L'auteur de *Momo* et de *L'Histoire sans fin* était un merveilleux inventeur de contes mêlant imagination et fantaisie. En voici une nouvelle preuve (Hachette, Livre de poche jeunesse, 96 p., 26 F. A partir de 7 ans).

● TERMINUS : VAMPIRE CITY, de Michel Honaker
Les romans de la série « Le Commandeur » ont pour héros un personnage classique de la littérature fantastique : un « détective de l'occulte », un chasseur de fantômes, un traqueur de monstres, démonologue de son état, répondant au nom d'Ebenezer Graymes. Ce personnage un peu rétro officie dans un New York des plus contemporains. Ainsi poursuit-il ici, dans les tréfonds des souterrains du métro, un vampire serial-killer qui doit le conduire vers le refuge secret de sa tribu. Avec un indéniable talent de conteur gothique, Michel Honaker anime, d'une écriture nerveuse, les aventures de cet aventurier mythologique (Rageot, coll. « Cascade policier », 128 p., 43 F. A partir de 12 ans).

● PRISONNIÈRE DU TABLEAU !, de Gérard Moncomble
Invité avec sa grand-mère à l'inauguration d'un musée, un jeune garçon du nom de Victor tombe en admiration devant un tableau qui représente une jeune fille jouant du pianoforte. Et, magie, il est le seul à en entendre la musique. Il laisse un message à la pianiste qui s'échappe du tableau pour lui donner une lettre à son tour. Cela n'est guère du goût de son père, le vicomte Archibald, qui voit d'un mauvais œil cette amitié d'outre-temps... Cette allègre variation sur un thème classique du fantastique bénéficie de magnifiques illustrations de Pierre Mornet. Elle a fort justement obtenu le Grand Prix de l'imaginaire 1999, dans la catégorie jeunesse (Nathan, coll. « Demi-Lune », 48 p., 37 F. A partir de 6 ans).

● GRIFFON *nº 163, septembre /octobre*
Cette revue de littérature de jeunesse consacre son dernier numéro au fantastique. Outre un hommage à Jean Ray et un article sur Michel Honaker et son détective de l'occulte, le sommaire comprend une étude intéressante de Nicole Calligaris sur la littérature fantastique pour adolescents, une analyse des couvertures des différentes collections par une graphiste, un panorama (pas tout à fait exhaustif) des différents éditeurs publiant des ouvrages de ce type et un petit essai sur la *« génération chair de poule »*. L'ensemble constitue une fort bonne approche du genre (4, rue Trousseau, 75011 Paris, 57 F).

J. Ba.

Jean-Michel Nicollet en son royaume de Satan

Les enfants connaissent bien ses images, qui illustrent la série-culte « Chair de poule » : rencontre avec l'invité d'honneur de Montreuil, dessinateur qui aime et pratique « la beauté de l'horreur »

Immeuble bourgeois. Quatrième étage, calme. Vue sur l'Enfer... Qui aurait deviné que, dans cette rue sans histoires du quatorzième arrondissement, se nichait le repaire de Méphisto-Nicollet ? Poussez la porte, vous êtes au royaume de Satan. Mise en scène, décor, éclairage, rien n'a été négligé. Aux murs, des tableaux « en cheveux de mortes », des objets vaudou, des crucifix de toutes époques, des masques grimaçants, une couronne mortuaire d'enfant. Sous cloche, des créatures vampiriques, quelques serpents naturalisés. A l'air libre, une chouette empaillée, divers rapaces. Dans des vitrines, une tête aux yeux révulsés à côté d'une main coupée. Une couronne d'épines *« faite par des nonnes avec un cœur de Christ en cire »*. Un chapelet : *« la seule chose qui n'ait pas brûlé dans l'incendie d'une maison »*. Un chat sec : *« C'est beau un chat momifié... ? »* Le maître de céans calcule ses effets. Vous êtes prié de prendre place à côté d'un horrible roquet qui vous fait sursauter tant vous auriez juré qu'il était vrai. Rien sur la table. Ou plutôt si, un couteau. Un couteau espagnol, élégant, effilé. Pour ouvrir le petit paquet vert de *scaferlati* ? Pour vous trucider après l'entretien ?

Dans l'atmosphère lourde de ce salon, où seule une veilleuse en forme de gnome distille une sombre lumière, Jean-Michel Nicollet – cheveux gris, barbe blanche, costume-cravate impeccable – observe en tirant sur sa pipe. *« Oui,* dit-il, comme pour répondre à une question muette, *il y a eu une période où l'accumulation des objets m'intéressait. C'est au moment où j'ai fait ce bouquin, aux Humano, sur le Diable* (Humanoïdes associés, 1978). *Je recherchais l'étrange, le bizarre. L'univers artificiel et décalé que j'ai recréé correspond à une volonté presque conceptuelle de reconstituer le monde de mes rêves – ou de mes cauchemars... C'est vrai, c'est un peu axé sur la mort. »*

Les enfants connaissent bien les images de Jean-Michel Nicollet. Pierres tombales, doigts crochus, squelettes en folie... C'est lui, entre autres, qui illustre leur série-culte, « Chair de poule » de l'Américain R. L. Stine, chez Bayard. Vieilles échevelées, têtes de mort ricanantes, vampiroïdes en tous genres... C'est lui encore qui dessine nombre de couvertures pour les excellentes collections « Cascade fantastique » et « Cascade policier » chez Rageot. Les titres qui l'attirent parlent d'eux-mêmes : *Erwan le Maudit, La Sorcière de Midi* (Michel Honaker), *Les Ailes noires de la nuit* (Jean-Marc Ligny)... Mais l'on peut faire confiance à ces deux éditeurs pour contenir, dans les limites du raisonnable, son goût des crânes vides et du sang chaud. L'artiste y met du sien : *« Je pourrais être noir, très noir, mais je me retiens ! »*

L'intéressant chez Nicollet, c'est son itinéraire. Né à Lyon en 1944, il entre aux Beaux-Arts de cette ville où il rencontre Tardi, puis aux Beaux-Arts de Paris, dans l'atelier du peintre Legueult. Jusqu'alors, il vit *« bourgeoisement, comme un peintre de province »*. Mai 68 le conduit cependant à s'intéresser davantage aux « arts médiatiques ». *« Je me suis aperçu qu'il était plus intéressant d'avoir un poster pendant trois jours chez 15 000 personnes plutôt qu'une toile achetée par un collectionneur et que plus personne ne verrait. »* En quête de formes d'expression plus populaires qui correspondent d'ailleurs à ses goûts littéraires du moment – Gaston Leroux, Maurice Leblanc, Gustave Le Rouge, Conan Doyle... –, il publie, dans les années 70, ses premières illustrations dans la presse *(Playboy, Lui, Match, Cosmopolitan...)* et l'édition (Gallimard, Balland, Denoël...), tandis que la création de *Métal hurlant* lui permet d'exprimer son goût pour le fantastique et la science-fiction.

Il illustre des récits de Mark Twain, *L'Histoire du petit Stephen Girard* (Prix d'art graphique de Bologne) et *Comment j'ai tué un ours* (tous deux chez Gallimard), de Tennessee Williams (*La Vengeance de Nitocris*, Futuropolis), des poèmes de Lovecraft (*Fungi de Yuggoth*, Néo) ou de Robert Howard (*Chant d'amour et de mort*, Néo) et les aventures du détective américain Harry Dickson, par Jean Ray (Néo), qui lui valent le prix 813. C'est également chez Néo qu'il réalise les premières couvertures de la collection « Fantastique. Aventure. SF ». Quant à Harry Dickson, il lui inspire aussi un livre « cinématographique », parodique et assez drôle, *Traîtrise en Agartha* (Crapule Productions, 1987), à base de photos retouchées où Nicollet incarne lui-même le rôle du détective, entouré de ses amis parmi lesquels Bilal ou Robert Doisneau...

Nicollet n'est pas sûr que l'imaginaire d'aujourd'hui soit plus violent que celui d'hier : « Voyez "L'Homme qui rit", ou "Han d'Islande", ce personnage qui boit le sang de ses victimes dans le crâne de son fils. Ce sont des histoires épouvantables. Et c'est Victor Hugo ! »

Parallèlement, Nicollet réalise des trucages pour des spots publicitaires. Jean-Jacques Annaud lui demande des dessins pour des plans de son film *Le Nom de la rose*, Alain Resnais des rideaux de scène pour *Mélo*. *« Je suis un amateur au meilleur sens du terme, c'est-à-dire quelqu'un qui aime,* explique Nicollet. *Sans être un butineur, je vais de chose en chose, au fur et à mesure que la passion se déplace »*. Ainsi, alors qu'il s'en était écarté pendant vingt ans, il renoue avec la peinture en 1989. Depuis dix ans, il élabore une œuvre violente, marquée par Francis Bacon et Egon Schiele, et traversée par les thèmes de la chair, de la solitude, de la déchéance, du vieillissement, de la mort...

Car c'est bien le macabre qui fait la cohérence de son œuvre. Pas un macabre gratuit, cependant. En illustration, son but est de *« faire les images sur lesquelles on rêve quand on est enfant »*. *« Même si l'on peut parfois considérer mon travail comme un peu vulgaire, cela ne me dérange pas. Ma revendication serait d'être dans la suite des illustrateurs populaires du XIX[e] siècle, comme Léo Fontan, qui avait fait une couverture du Bouchon de cristal* que j'ai encore en tête, ou Gino Starace qui signait celles de *Fantomas. Ces couvertures étaient tellement fascinantes que Magritte en a intégré une dans l'un de ses tableaux. »*

Sous l'acrylique de ses dessins affleurent ses mille et un souvenirs de lecture. Sherlock Holmes, Arsène Lupin, mais aussi Victor Hugo, *L'Homme qui rit*. *« Je viens de retrouver l'édition de mon enfance avec des images de Rochegrosse, ce peintre pompier décadent aux scènes romantiques extraordinaires »*. Nicollet voit une *« certaine continuité »* entre son *« goût d'alors et les jeunes qui font aujourd'hui des fanzines sur Lovecraft, les lecteurs de "Chair de poule" ou les fans de jeux vidéo »*. Il n'est pas sûr que l'imaginaire d'aujourd'hui soit plus méchant, plus dur ou plus violent que celui d'hier. Voyez *L'Homme qui rit*, *« ce gamin qu'on vole et dont on élargit la bouche avec une lame de rasoir. Voyez* Han d'Islande, *ce personnage qui boit le sang de ses victimes dans le crâne de son fils. Ce sont des histoires épouvantables. Et c'est Victor Hugo, tout simplement. »*

Reste à savoir comment, graphiquement, transmettre cette continuité-là. Comment offrir des images neuves qui mêleraient en les dépassant toutes celles qui ont marqué Nicollet, de Léo Fontan au *Nosferatu* de Munau, des peintres mexicains aux films de Fritz Lang ou d'Orson Welles... Reste à savoir comment faire du beau avec tout ce noir.

A l'école Emile-Cohl de Lyon, où il enseigne, Jean-Michel Nicollet invite ses étudiants à réfléchir, précisément, à la beauté, à la laideur, à l'harmonie, et à l'art de transmettre, qui est, à ses yeux, la fonction essentielle de l'artiste. *« Le Beau,* dit-il, *est ce qui est équilibré. »* Et pour lui, qui dit *« construire son œuvre selon des paramètres de rapports et d'esthétisme »*, nul doute que *« l'horreur elle-même peut être belle »*.

FL. N.

J.-M. NICOLLET

Les rendez-vous de Montreuil

● **Mercredi 25 novembre**
Rencontres avec les écrivains Eduardo Galeano (11 h 30-12 h 30), Virginie Lou (15 heures-16 heures) et Osvaldo Torres (15 h 30-16 h 30).

● **Jeudi 26 novembre**
Salon off : inauguration de l'exposition dédiée à l'illustrateur Alain Le Foll, suivie d'une rencontre avec les illustrateurs Gilles Bachelet, Georges Lemoine, [illegible] Delessert et l'écrivain François Salvaing (Espace Renaudie, 30, rue Lopez-et-Jules-Martin, 93300 Aubervilliers, 19 heures).

● **Vendredi 27 novembre**
Annonce des Etats généraux de la lecture par Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire (11 h 30-12 h 30). Salon off : rétrospective Nicollet à la médiathèque de Noisy-le-Sec (3, rue Jean-Jaurès, 93130 Noisy-le-Sec).

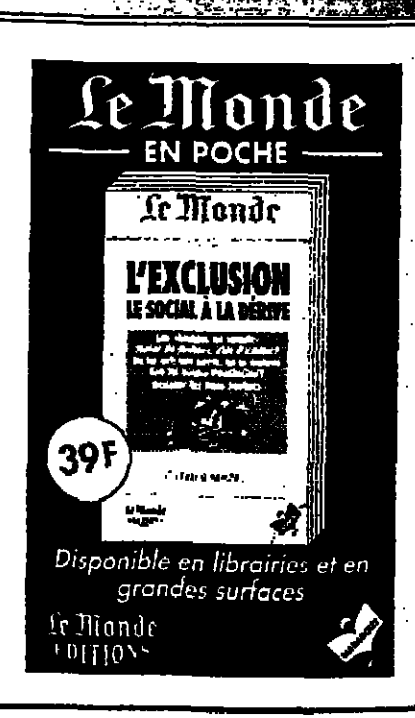
● **Samedi 28 novembre**
Débats : « Les droits de l'homme et les droits de l'enfant à travers la production jeunesse » ([illegible] heures-11 heures). « L'influence d'Internet sur l'illustration » (14 h 30-16 h 30). Atelier d'images avec le graphiste américain Gary Kelley ([illegible] heures-12 heures). Rencontre avec l'écrivain [illegible] (14 heures-15 heures). Lectures [illegible] et mystérieuses par la romancière Régine [illegible] (14 h 30-16 h 30).

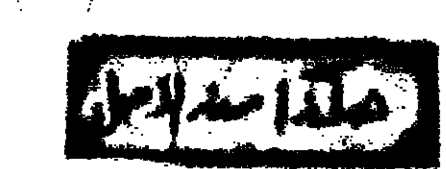
● **Dimanche 29 novembre**
Rencontre avec Pef, auteur-illustrateur ([illegible] heures) et avec l'écrivain Patrick [illegible] (16 heures-17 heures).

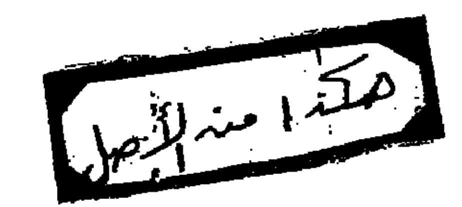
● **Lundi 30 novembre**
Journée professionnelle parrainée par *Le Monde*. [illegible] (14 heures-15 h 30). Rencontre avec [illegible] (14 h 30-15 h 30). A quoi sert [illegible] aujourd'hui ? (15 h 30-16 h 30). Le livre [illegible] té : comment fonctionne le discours [illegible] droite ? (15 h 30-16 h 30).

Pendant toute la durée du Salon [illegible] 29 novembre, *Le Monde* et les [illegible] Rouergue organisent un concours [illegible] à tous les enfants de six à quinze ans [illegible] « Fais ton petit monde et croque [illegible] dez-vous chaque jour sur le stand [illegible]

★ Place de la Mairie, 93100 Montreuil [illegible] Mairie-de-Montreuil. Tél. : 01-55-86-[illegible] payante à partir de quatorze ans [illegible]







Le feuilleton de Pierre Lepape



L'utopie, malgré tout

AUX BORDS DU POLITIQUE
de Jacques Rancière.
Ed. La Fabrique, (50, rue du Faubourg-du-Temple), 75011 Paris, 208 p., 115 F.

L'INDUSTRIE DE LA CONSOLATION
de Bertrand Leclair.
Ed. Verticales, 126 p., 99 F.

La chasse à l'utopie est un sport qui fait fureur. Elle est ouverte toute l'année, pas besoin de permis. Il suffit d'avoir sous la main cette arme que chacun possède, depuis Descartes : le bon vieux tromblon du bon sens, l'inusable pétoire du réalisme, réalisée par les armuriers de la fin des idéologies. Que s'envole du plat pays de la politique la plus fragile pensée d'un avenir – une pensée, pas un exercice comptable, pas une recette de cuisine – et c'est à qui la transformera le plus vite en une petite boule de plomb sanglante que le vainqueur accrochera au-dessus de sa cheminée. Il aura, une fois encore, sauvé l'humanité.

Car les utopies sont désormais les ennemis publics de la planète, la cause de toutes les tragédies de l'histoire ; et d'autant plus diaboliques qu'elles présentent un visage souriant et des lendemains qui chantent. Séduction fatale : qui sème l'avenir récolte la terreur, c'est une loi de la nature, comme la pesanteur. A ceux qui osent encore protester, murmurer que le monde ne va pas très bien, qu'il doit y avoir une erreur dans le calcul des lois naturelles et, peut-être, comme une injustice, on désigne un pot de peinture pour rajeunir les portes d'ascenseur et les cages d'escalier. Le pot de peinture du réalisme, c'est la seule couleur de l'avenir. La démocratie, c'est le droit de choisir le pinceau.

Les chasseurs d'utopie ont le teint frais, la parole facile comme la gâchette et la science sûre d'elle-même, raisonnablement optimiste : on y arrivera mais il faudra du temps, c'est tout ce qu'ils consentent à promettre, puisque toute promesse est une illusion, un accroc au réalisme, un danger mortel. Mais à côté des sages qui ont toujours le temps, il y a, hélas, des impatients, ceux qui en ont assez d'attendre, de souffrir, d'être exclus, de désespérer. Ceux qui vous jettent le pot de peinture à la figure et tant pis s'ils sont éclaboussés. La politique, c'est l'art de gouverner, c'est-à-dire de contenir l'impatience des impatients. C'est ce que Jacques Rancière appelle la *« police »*.

La police est, nous dit Rancière, ce qui s'oppose à la politique, comme le consensus s'oppose à la démocratie. Pas question de refaire ici sa démonstration, même si l'on éprouve parfois l'envie de traduire la prose de Rancière en français courant. Non qu'il soit vraiment difficile : sa pensée est claire, ses articulations vigoureuses et sa logique exclut la nébulosité comme l'obscurité. Mais, par honnêteté sans doute, par souci de nous faire participer au moindre mouvement de sa réflexion, il semble suivre sa langue plutôt qu'il ne la guide, nous obligeant à traverser des taillis de ronces et d'épines avant de pouvoir respirer les fleurs.

Il n'y a de politique que s'il y a démocratie, explique Jacques Rancière, c'est-à-dire le gouvernement de ceux qui n'ont aucun « titre » à gouverner. Les appels au consensus visent donc à résorber le scandale de la démocratie et à mettre fin au politique. Menacée, celle-ci l'est aussi, selon Bertrand Leclair, par la tyrannie idéologique d'Internet

Ici, il convient de résumer, comme le fait d'ailleurs l'auteur dans son chapitre final intitulé « Dix thèses sur la politique ». Le régime *« normal »*, écrit Rancière, des communautés humaines, c'est l'évolution qui mène du pouvoir par droit de naissance au pouvoir par droit de richesse et de savoir, assuré par une police de la domination. L'*« anormal »*, l'invention, la belle utopie toujours précaire, c'est la politique dont la démocratie est le régime. Il n'y a de politique que s'il y a démocratie, c'est-à-dire gouvernement des égaux, gouvernement de ceux qui n'ont aucun *« titre »* à gouverner, le *demos*, les sans-nom, le surplus. *« Les formules selon lesquelles la politique est le commandement sur des égaux et le citoyen celui qui a part au fait de commander et à celui d'être commandé énoncent un paradoxe qui doit être pensé dans sa rigueur. »* La démocratie n'est pas une institution, c'est une rupture de la logique du pouvoir légitime, une manifestation de dissension. Il est dès lors facile de montrer que tous les appels au consensus visent à résorber le scandale de la démocratie, à vider l'activité politique en redonnant la conduite du gouvernement à ses détenteurs légitimes, ceux qui sont « nés », ceux qui possèdent, ceux qui savent, ceux qui comptent, ceux qui ont la vertu. La politique est toujours au bord de la disparition et les beaux esprits qui prétendent la rénover rêvent d'en voir disparaître l'exception au profit d'un *art* du partage social.

Rancière cite beaucoup Platon et Aristote. Ses sources philosophiques, il les trouve aux origines même de la pensée de la Cité plutôt que dans les écrits de Tocqueville ou de Marx. Ce retour aux origines lui permet de saisir l'essence de la politique en évitant les faux débats sur la démocratie formelle et la démocratie réelle ou sur les avantages comparés de la réforme et de la révolution. Cela n'empêche nullement son livre d'éclairer l'actualité la plus chaude. Ainsi lorsqu'il met en relation la chasse à l'utopie, la fin de la promesse, la *« modernisation »* de la politique, c'est-à-dire sa transformation en gestion et le violent retour de l'archaïque, de la promesse du pire, de l'unification par la haine. La fin du politique et de l'utopie égalitaire promet le retour aux passions barbares du pré-politique.

Pourtant les utopies n'osent même plus dire leur nom. Elles se prétendent désormais réalistes, elles fuient le rêve et la littérature. En témoigne un petit livre pas bête et plutôt amusant, jusqu'à son titre, *Bolo'bolo* (1). L'auteur constate que notre planète, dominée par l'économie, *« la Machine-Travail planétaire »*, fonce droit dans le mur ; jusque-là rien de neuf. Mais, en bon moderne, l'auteur s'en prend à ceux qui veulent changer le cours des choses. Il suffit en réalité de l'aménager. *Bolo'bolo* propose un programme planétaire sur cinq ans, plein d'astuces, de gags et de petits dessins ; des trucs d'ingénieur facétieux parfumés à la nostalgie rurale. Une curiosité, un vaisseau spatial bidouillé avec des ficelles.

Bertrand Leclair est beaucoup plus sérieux, c'est un vrai littéraire. *L'Industrie de la consolation* a aussi pour objet la démocratie, l'égalité des sujets libres. Rancière dirait que Leclair examine la disparition du politique dans la tyrannie molle du *« cerveau global »* planétaire incarné par l'Internet. Pas l'Internet comme machine, laquelle en vaut une autre, comme la télévision ou le grille-pain, selon l'usage qu'on en fait. Le grille-pain peut être aussi un engin de torture ; l'Internet peut être également une technologie utile. En revanche, si les idéologues du grille-pain se comptent, sauf erreur, sur les doigts de la main, l'idéologie du Web dispose d'une puissance de propagande jusqu'alors inconnue : branchez-vous ou vous êtes morts, dépassés, ringards, promis à la misère, à la domination, à l'esclavage – tel est le message des messages, répercuté désormais par les plus hautes autorités de l'Etat. Branchez-vous et nous ferons le reste.

Comme Bertrand Leclair aime les livres et les chemins de la littérature et qu'il n'éprouve qu'un intérêt modéré pour les autoroutes de l'information, on aura vite fait de réduire son livre à un syllogisme tout bête en forme de défense de l'élite privilégiée des lecteurs de livres contre l'envahissement démocratique des écrans. Le passé contre l'avenir, figure connue. Il ne s'agit pas de cela, mais d'une menace infiniment plus grave, politique, dirait Rancière, la disparition de l'homme-sujet sous le signe de l'Un, dans la perfection totale du cerveau global planétaire. Il exagère ? Lisez Joël de Rosnay qu'il cite et qui annonce *« les révolutions mécanique, biologique et informatique qui conduisent à l'avènement de ce nouvel être collectif, le sybionte, forme aujourd'hui ultime* (sic) *de l'évolution de la vie sur la Terre »*. le cerveau collectif objectif, sans passion, synthétisant tous les savoirs, gérant tous les mécanismes d'auto-organisation. L'Un, enfin, l'humanité réconciliée et réunie dans la consolante harmonie de la ruche ou de la fourmilière, ces merveilles de la communication.

Même si sa passion d'argumenter et son plaisir de faire partager la compagnie des bons auteurs entraînent parfois Bertrand Leclair à embrouiller sa démonstration, on le suit aisément lorsqu'il rapproche l'idéologie de l'Internet du charabia mystique du New Age. Impossible de ne pas rapprocher le fantasme d'un branchement en réseau de tous les individus de l'effarant succès international des sucreries extatiques de Paolo Coelho. Ou les déclarations de Bill Gates affirmant que le Web présente la chance historique de voir émerger *« un capitalisme sans risques de friction »*, des sectes californiennes – mais la Californie désormais est partout – prêchant à leurs adeptes la conquête du bonheur par la fusion angélique des âmes et le renoncement aux passions. L'âme enfin débarrassée du corps pour une communication sans interférence, c'est l'idéologie de l'Internet.

Un zeste de littérature pour respirer, un éclat de Deleuze. Il date de 1990 : *« Nous ne souffrons pas d'incommunication, mais au contraire de toutes les forces qui nous obligent à nous exprimer quand nous n'avons pas grand-chose à dire.* (...) Créer n'est pas communiquer mais résister. »

(1) *Bolo'bolo*, de P. M., Editions de l'Eclat. 216 p., 80 F.

La vérité sur la mort de Marilyn Monroe ?

A l'instar de l'affaire Kennedy, le décès de l'actrice américaine ne cesse de susciter toutes sortes de thèses parfois contradictoires. Don Wolfe reprend à son tour celle de l'assassinat en s'appuyant sur une argumentation des plus fantaisiste

MARILYN MONROE : ENQUÊTE SUR UN ASSASSINAT
de Don Wolfe.
Albin Michel, 584 p., 140 F.

En En tête des ventes de livres de « non-fiction » se hisse *Marilyn Monroe : enquête sur un assassinat*, de Don Wolfe. Ce livre développe une thèse qui a déjà été plusieurs fois publiée : dans la nuit du 4 au 5 août 1962, Marilyn Monroe ne s'est pas suicidée par ingestion massive de tranquillisants mais a succombé à une injection massive d'hypnotiques. La cause reste la même, surdose médicamenteuse, mais pas la vérité. Suicide, accident, assassinat ? En l'absence d'enquête officielle, de témoignages sous serment et de contre-interrogatoires des témoins – cette enquête n'a pas été menée, et aujourd'hui les témoins sont morts –, tout dépend à présent du rapport que vous entretenez vous-même avec la vérité. Si vous tenez qu'elle est toujours ailleurs, c'est-à-dire nulle part, vous vous contenterez ou non d'un récit. Même un historien n'échapperait pas à la nécessité d'en fournir un à partir des faits contrôlables. Ceux-ci ne sont pas nombreux. Le récit de Don Wolfe, scénariste hollywoodien de minuscule renom, ne peut convaincre que les gens déjà persuadés que le ministre de la justice d'alors, Robert Kennedy, frère du président, a été mêlé à cette mort – ce qui n'a jamais été prouvé.

Les témoignages invoqués par Don Wolfe ont été apportés par des gens qu'il n'est plus possible d'interroger, qui se réfèrent à des bandes enregistrées qui ont disparu ou à des documents éliminés. Il s'agit le plus probablement d'un tissu d'inventions. Le problème est que les gens l'achètent comme le fin mot de l'histoire. Quand un auteur vient raconter qu'au terme d'une longue et difficile enquête il a la certitude que Marilyn Monroe a été assassinée, chez elle, par injection intraveineuse d'hydrochlorate, sous les yeux de Bob Kennedy, par deux policiers de Los Angeles venus et repartis avec lui ; que ce meurtre devait empêcher l'actrice de révéler des secrets d'Etat qu'elle aurait consignés dans un carnet rouge ; que le psychiatre de Marilyn était un agent soviétique cherchant à travers elle à connaître des projets gouvernementaux, vous vous frottez les yeux. Pas tant par incrédulité devant l'histoire elle-même, mais parce que l'auteur du livre peut la raconter dans les journaux et à la télévision française sans que lui soit opposé un contradicteur sérieux qui aurait, par exemple, lu la biographie de Marilyn Monroe par Donald Spoto parue il y a cinq ans aux Presses de la Cité.

RETOUR SUR LES FAITS

Ce qui veut dire que la mort de Marilyn Monroe a rejoint ces affaires – du Masque de fer à l'assassinat de Kennedy – où des « révélations » ne cessent de se succéder et de s'annuler les unes les autres. Dans le cas de la mort de Marilyn Monroe, les faits sont les suivants : entre son décès et l'arrivée à son domicile de la police, consécutive à l'appel du médecin, se sont passées au moins quatre heures. Qu'ont fait les personnes présentes pendant ces quatre heures et pourquoi ont-elles tant attendu ? Quand la police arrive, la gouvernante est en train d'extraire de la lessiveuse les draps qu'elle vient de laver. Pour cacher quoi ? Le corps nu de Marilyn a été bougé au moins deux fois quand la rigidité cadavérique l'avait déjà en partie gagné. L'autopsie révèle que l'estomac ne contient plus de traces des comprimés de Nembutal que l'actrice aurait avalés ; en revanche, le sang en contient, ainsi que de l'hydrate de chloral en quantité importante. Ce sédatif peut être injecté par intraveineuse ou par lavement. Il n'y avait pas trace de piqûre sur le corps de Marilyn Monroe, mais la décoloration de son côlon indiquait un possible lavement.

Selon Spoto, la fragile Marilyn Monroe, en cure psychanalytique depuis longtemps sur la côte Est, avait été adressée par son analyste new-yorkaise, lors de son retour à Hollywood, à un analyste californien réputé, fasciné par les stars, le docteur Ralph Greenson, qui, peu à peu, en avait fait sa patiente unique, l'introduisant dans sa famille, plaçant chez elle une gouvernante et développant sur elle un contre-transfert si intense qu'il en était devenu un amour possessif le poussant à contrôler sa vie. Lorsque Marilyn manifeste des velléités d'indépendance, il craint de la perdre et perd son propre contrôle. Le samedi 4 août 1962, elle l'appelle après avoir passé une nuit d'insomnie, le supplie de l'aider à dormir. Elle ne lui dit pas qu'elle a déjà avalé du Nembutal que lui prescrit son médecin généraliste. Le docteur Greenson demande alors à la gouvernante, Mrs Eunice Murray, de lui administrer un lavement au chloral. La combinaison de ce sédatif puissant et des barbituriques déjà métabolisés dans le sang provoque un accident vasculaire. Marilyn tombe dans le coma. Le docteur Engelberg est appelé et les deux médecins, aidés par Eunice, tentent de la ranimer, n'y parviennent pas. Désemparés, ils appellent une ambulance, la renvoient, hésitent longtemps avant d'appeler la police. Après avoir rapidement témoigné, ils ne sont pas interrogés davantage.

L'autopsie faite, l'enquête est bouclée, concluant à un suicide probable. La vérité reste enfouie dans la conscience du docteur Greenson, qui meurt en 1979, laissant en dépôt à la bibliothèque de l'université de Californie à Los Angeles des papiers et des documents qui ne sont pas encore accessibles. Spoto propose d'en rester à son hypothèse psychologique fondée sur des faits, tant que d'autres documents probants ne seront pas venus l'infirmer. Cela n'arrange pas l'affaire des marchands du temple de papier élevé à la mémoire de la star aimée. Plus d'une centaine de livres ont été consacrés à sa vie et à sa mort. En 1972 surgit un personnage dont personne n'a jamais entendu parler, Robert Slatzer un fan qui s'est fait photographier une fois en compagnie de Marilyn sur le tournage de *Niagara*, et qui prétend qu'ils ont été mariés secrètement peu avant le mariage de la star avec Joe Di Maggio.

D'après lui, ils n'ont jamais cessé d'entretenir une relation confiante, se téléphonant régulièrement. Deux jours avant sa mort, elle lui aurait parlé des craintes pour sa vie que lui cause Bob Kennedy. Les éditeurs refusent son manuscrit, il parvient cependant à le publier en 1974, après que Norman Mailer eut accrédité sa version, avant de la démentir.

PRÉCÉDENT

En 1985, Anthony Summers reprend la version de l'assassinat politique, en la fondant sur des témoignages de gens prétendant avoir vu le ministre de la justice entrer cette nuit-là chez Marilyn Monroe avec des hommes de main et observé ensuite des allées et venues suspectes. A partir de quoi, la thèse de l'assassinat commis pour protéger la sécurité du clan Kennedy n'a cessé de s'amplifier des rumeurs les plus invérifiables. Don Wolfe en ajoute une bonne louchée : la Mafia a organisé pour Frank Sinatra, qui faisait le lien entre la Mafia et les Kennedy, une semaine avant la mort de Marilyn Monroe, une partouze où des photos d'elle ont été prises, le docteur Greenson était payé par les Soviets, Marilyn était la maîtresse de John Kennedy bien avant son élection et l'est restée après, elle a été aussi celle de Bobby, les frères se la passaient comme un « morceau de viande », et c'est parce qu'elle se révoltait qu'il a fallu la faire taire. Ceux qu'on ne fera pas taire sont les gens qui aujourd'hui encore s'engraissent du mythe. La rafle fantasmatique de Don Wolfe est fastueuse et répond à toutes les attentes des âmes éprises de complots, en Amérique et ailleurs : trois grands coupables d'un seul coup, le gouvernement, les communistes et la psychanalyse. Vous choisissez entre l'éclat de rire et la nausée.

Michel Contat

Andrée Chédid ou l'art de vivre

A l'occasion de la sortie d'une édition intégrale de neuf de ses romans chez Flammarion, dans la collection « Mille & une pages », rencontre avec cette femme discrète et raffinée, qui vit à Paris depuis 1946, après une enfance passée au Caire dans une famille aisée d'origine libanaise

« Vous verrez, j'habite une tour ! » En une phrase, Andrée Chédid sait transformer la vie en conte de fées, en plaisanterie, en rêverie, ou en aventure. En un mot, cette tour qu'elle promet, elle la met en scène, précisément comme font les enfants. *« Vous verrez, j'ai un chemin spécial pour entrer. »* Le chemin spécial, c'est traverser le Monoprix, en disant bonjour à une ou deux voisines, passer devant les rouges à lèvres, traverser l'allée des shampoings, longer les cahiers. Juste après, il y a l'ascenseur. *« C'est très pratique »* dit Andrée Chédid, avec une satisfaction communicative.

portrait

« Je m'observe peu (...) j'aurais plutôt tendance à m'enjamber, l'œil sur ce qui doit venir. Ecrire, c'est le desir d'être. »

Et puis soudain, très vite, il y a le ciel. La coupole des Invalides. Les toits et des arbres en bas, une lumière dorée stupéfiante. C'est encore plus beau la nuit, dit fièrement l'écrivain. L'appartement est un nid d'aigle très pur et très accueillant, qui rappelle la maison de Pablo Neruda à Valparaiso : une sorte de maison faite pour penser et pour écrire et pour regarder passer les oiseaux et les nuages. Juste quelques gravures, quelques photos, des livres, une table, presque pas de papiers. Rien de superflu.

« J'ai tout donné à l'IMEC (1), explique Andrée Chédid, en souriant, *quel soulagement ! »* Avoir l'esprit libre, disponible, est son souci. *« C'est intéressant,* dit-elle, *la manière dont on vit, entouré d'objets, et de souvenirs, ou au contraire, à la recherche du dépouillement, de la légèreté. Le temps vous leste si vite. C'est intéressant, vous ne croyez pas, ces questions. Vivre seule. Ou vivre à deux... »* Au bout des phrases, il y a presque toujours une légère interrogation, au bout des affirmations, un léger doute, des points de suspension... Andrée Chédid s'est si souvent interrogée dans ses romans – elle en a écrit seize – ou dans ses poèmes, sur ce qui tisse un amour, sur ce qui fait une rupture, ce qui lie et oppose un homme et une femme, leur complémentarité, leur antagonisme, leurs chemins différents pour faire face aux mêmes questions, aux mêmes épreuves!

Ce sont des questions qui se sont posées à elle très tôt : elle avait dix ans quand ses parents se séparèrent. C'était au Caire, dans les années 30, à l'époque, on ne disait rien aux enfants. La bonne société condamnait les femmes qui voulaient divorcer et les mettait au ban. Entre le pensionnat religieux, les nurses, et Farid, le chauffeur qui l'amenait d'un endroit à l'autre, Andrée Chédid a vite appris à s'évader en esprit de la limousine grise qui la séparait du reste du monde. Aujourd'hui encore, elle se souvient du sentiment d'injustice qui l'habitait quand elle regardait les rues de son Egypte, la misère. De son désir d'utopie, incarné par exemple dans la si belle histoire de Néfertiti et d'Akhénaton, qui conçurent ensemble une cité idéale, la bâtirent, et furent vaincus parce qu'ils refusaient de se battre. Dans la plupart de ses romans, de *L'Autre* au *Sixième Jour*, se lit la révolte, et l'espoir.


FOUAD ELKOURY POUR « LE MONDE »

« Dans le dortoir, en cachette, je lisais des pièces de théâtre, le théâtre grec, les tragédies. C'est ce que j'ai toujours aimé plus que tout. C'était interdit, bien sûr. » Andrée Chédid, qui est une rebelle tranquille du genre qui élève peu la voix mais n'en fait qu'à sa tête, n'a jamais eu beaucoup de difficultés à braver les interdits quand ils lui semblaient absurdes et se trouvaient en travers de son chemin. Quitte, comme elle le raconte drôlement dans le livre émouvant qu'elle a consacré à sa mère, *Les Saisons de passage* (2), à se retrouver emballée dans un sac de pommes de terre, puisque telle était la principale punition inventée par les sœurs. *« De ma mère, de ma grand-mère, j'ai reçu le goût de l'indépendance, la curiosité naturelle et l'impatience ! »* C'est de son père, qu'elle a hérité, en revanche cette *« nature affable, dépouillée »*, et cette pudeur retenue à l'extrême qui lui fait répondre à toute question par une autre, lui fait répugner à parler d'elle. *« Je m'observe peu, je m'observe mal, j'aurais plutôt tendance à m'enjamber, l'œil sur ce qui doit venir. Ecrire, c'est le désir d'être »* ? dit-elle dans le beau film qu' « Un siècle d'écrivains » lui a récemment consacré. Ecrire, le mot revient sans cesse. Il s'incarne aussi en désir de faire durer les visages, de lutter avec les mots contre la mort. Car la mort est très présente dans les livres et dans la conversation d'Andrée Chédid, cette femme si amoureuse de la vie envers et contre tout, malgré son incapacité si douloureuse à s'endurcir au contact des épreuves. Comme la *Femme de Job* (3) qui assure à son mari : *« Il n'y aura jamais de fin aux pourquoi ! »* Andrée Chédid se souvient encore du Caire, du pensionnat : *« Je mourais partout en toutes circonstances : en train, en voiture par arrêt du cœur, ou par épidémie, par balle ou par glaive, par le feu, ou par l'eau, au cours de guerre, d'une révolution, ou dans le creux de mon lit... Et me voici en voie d'atteindre l'âge de cette lignée de femmes qui m'ont précédée et qui auront toutes dépassé quatre-vingts ans »*, écrit-elle dans *Les Saisons de passage.*

En route, sans tellement se presser, avec humour, mélancolie et insolence, elle a écrit des centaines de poèmes, d'abord en anglais – *« J'aime tant la poésie anglaise »* – puis en français. Elle a raconté l'Egypte, et le Liban, les villes, le Nil et le désert, les reines et les mendiants, elle a écrit cinq pièces de théâtre, trois recueils de nouvelles, des romans et des contes pour enfants, reçu des prix prestigieux, vu ses romans adaptés au cinéma, et tout cela sans en être le moins du monde affectée, ni atteinte, ni alourdie.

Jusqu'à ce récit, le dernier paru, *Lucy, la femme verticale* (4), où elle imagine, avec une indéniable audace, une rencontre avec notre ancêtre, et le désir qui la saisit alors de tuer Lucy, pour que tout cela, notre histoire de meurtres, de malheurs et de massacres n'ait jamais lieu.

Elle en parle avec enthousiasme, de cette aventure. De la manière imprévisible dont elle s'est attachée à Lucy, la femme par qui tout est arrivé, la femme qui s'est mise debout. Lucy, mère de toutes les mères, et en même temps petite enfant au regard plein d'espoir et de reproche. La filiation, plus que la famille, habite Andrée Chédid. Ses parents. Sa fille, son fils, ses petits-enfants. Autant de relations à deux, privilégiées, uniques, pleines d'interrogations et de délicatesse.

« Je n'aime que les apartés », dit-elle. Les apartés, la légèreté, ne pas trop se charger, dans le long voyage de la vie. *« Vous comprenez, la seule chose qui compte, c'est d'être libre comme on ne peut l'être qu'à Paris ! »*, sourit-elle, en prenant congé.

Geneviève Brisac

(1) Institut Mémoires de l'édition contemporaine.
(2) *Les Saisons de passage*, Flammarion, 250 p., 106 F.
(3) *La Femme de Job*, éd. Maren-Sell/Calmann-Lévy, 77 p., 62 F.
(4) *Lucy, la femme verticale*, Flammarion, 94 p., 90 F.
★ **Le volume de romans paru chez Flammarion dans la collection « Mille & une pages » contient les titres suivants : *Le Sommeil délivré, Le Sixième Jour, Le Survivant, L'Autre, La Cité fertile, Néfertiti et le rêve d'Akhénaton, Les Marches de sable, La Maison sans racines, L'Enfant multiple* (1 182 p., 156 F).**

Gide-Rivière en divergences majeures

C'est en 1909 que l'auteur des « Nourritures terrestres » rencontre celui qu'il va nommer secrétaire, puis directeur de la NRF. Leur correspondance, souriante, parfois pathétique, fait ressortir certaines oppositions, des impairs, qui eurent pour noms Artaud, Cendrars, Giraudoux, Rilke, Cocteau...

CORRESPONDANCE ANDRÉ GIDE - JACQUES RIVIÈRE
1909-1925
Gallimard, 806 p., 350 F.

« Je regrette de ne pouvoir publier vos poèmes dans La Nouvelle Revue française. » Le 1er mai 1923, Jacques Rivière, d'un mot bref et sans dire ses raisons, refuse un envoi d'Antonin Artaud. Artaud insiste : *« Je propose malgré tout ces poèmes à l'existence. »* Rivière ne cède pas : *« Il y a dans vos poèmes des maladresses et surtout des étrangetés déconcertantes. »*

Cinq ans plus tôt, André Gide avait sonné l'alarme : *« Nous avons laissé échapper plusieurs livres – et j'allais dire plusieurs auteurs – qu'un peu d'habileté eût pu rabattre vers nous. »* La *Correspondance* André Gide-Jacques Rivière, qui paraît aujourd'hui, montre bien que Gide était alors la flamme et la conscience de la NRF. Mais Jacques Rivière, à qui il a confié le secrétariat de la revue, n'hésite pas, quand l'envie l'en prend, à contrer l'intuition du maître.

Dès les premiers jours de la *NRF*, Gide est sensible à la prose d'un jeune auteur peu connu, Jean Giraudoux. Il va même jusqu'à lui proposer, par une lettre du 15 mars 1911, d'inaugurer, avec son premier roman, *Simon le pathétique*, les éditions de La Nouvelle Revue française. Gide et ses amis avaient décidé, dans un premier temps, de créer une revue, sans plus. Ils ont vite découvert que ce n'est pas suffisant, et qu'il faut d'urgence imiter le Mercure de France (d'où plusieurs d'entre eux arrivent en droite ligne) : disposer d'une revue et d'une maison d'édition, ensemble.

Les trois premiers livres choisis vont être *L'Otage* de Claudel, *Simon le pathétique* de Giraudoux, et *Isabelle* de Gide. Mais l'un des trois, celui de Giraudoux, va passer à la trappe. Il n'a pas l'aval de Rivière, qui écrit à son beau-frère, Alain-Fournier : *« Ce qui m'agace, chez Giraudoux, c'est cette sorte de développement par l'imprévu. Etant donné une phrase, immédiatement elle appelle dans son esprit ce que personne n'attend, mais avec une telle régularité que cela finit par faire une sorte de logique biscornue exaspérante. »* Ce n'est pas mal vu, car Rivière n'est pas bête. Se doutant de quelque chose, Gide appelle un des autres fondateurs de la NRF, Jean Schlumberger : *« Songez à relancer Giraudoux avant qu'il ne soit trop tard ! »* Mais Rivière, laissant traîner les choses, va savoir noyer le poisson. Il dira, plus tard, à Gide : *« Pour une raison que je détermine mal, Giraudoux tient assez peu, je crois, à collaborer avec nous. »*



Notons en passant que les premiers livres parus à l'enseigne de la NRF contiennent, glissé entre deux pages, un prospectus, très probablement rédigé par Gide, qui dit : *« Les éditions de la NRF publieront peu de volumes »* – ce qui est tout un poème lorsque nous songeons à ce qu'est devenue la montagne Gallimard.

Deuxième bisbille Gide-Rivière : Gide propose à Rivière de demander un texte à Cendrars : *« Je lisais hier soir son* Transsibérien, *certaines parties m'en émerveillent à la manière d'*Une saison en enfer. » Réaction de Rivière : *« Cendrars me coupe les bras et les jambes. Si c'est lui qui a mis le bon aiguillage, je suis floué. Je reste en panne. Je ne suis plus bon à rien. »* Gide insiste : *« Pour Cendrars, je crois que c'est toi qui es dans l'erreur. Je ne te cache pas qu'il m'apparaît comme un bonhomme extraordinaire. »* Réponse de Rivière : *« Je ne puis m'empêcher de rester jusqu'à nouvel ordre sur la défensive. »* Adieu Blaise Cendrars !

Gide a lu en allemand, et a beaucoup aimé, l'un des livres majeurs du siècle, *Les Cahiers de Malte Laurids Brigge* de Rilke. D'enthousiasme, il en traduit lui-même plusieurs pages, qu'il lit à Rivière. Et il lui envoie le texte tapé à la machine, pour publication dans la revue. Rivière se déclare déçu : Rilke lui avait semblé meilleur, lu à haute voix par Gide. La NRF laissera filer *Les Cahiers de Malte*, qui seront publiés par une maison rivale, Emile-Paul.

FUITES

Gide envoie à Rivière des poèmes de Jean Cocteau : *« Ils seront à publier. »* Rivière : *« Je les trouve franchement mauvais. Une impropriété continuelle : aucune image qui soit vraiment sensible, qui fasse voir quelque chose. »* *« Nous avons le temps de réfléchir »*, répond Gide, qui ne cherche pas la bagarre, ce jour-là. C'est que Rivière sait cogner fort. Par exemple il écrit, de Rimbaud : *« C'est un monstre. Il est incapable d'éprouver aucun des sentiments normaux de l'humanité. »*

La *Correspondance* Rivière-Gide ne permet pas de voir clairement qui, de Gide, Rivière, Schlumberger, Copeau, Gaston Gallimard, *« a laissé échapper » Alcools* d'Apollinaire, *La Relève du matin* de Montherlant, le premier volume de *La Recherche* de Proust, les traductions de Hölderlin, Henry James, Rilke, et beaucoup d'autres grandes choses, d'autres grands auteurs que Jean Paulhan et Gaston Gallimard sauront se rallier plus tard. L'une des fuites les plus obscures est celle du célèbre *Grand Meaulnes* d'Alain-Fournier. La NRF est bien placée pour se l'adjuger : Rivière a épousé la sœur d'Alain-Fournier. Mais Gide, qui a un pressentiment, écrit à Jacques Copeau (et non à Rivière) : *« Si Fournier le donne ailleurs, que ce ne soit du moins pas par suite d'une inattention ou négligence de notre part. »*

Alain-Fournier se méfiait de la NRF. Il disait : *« Je ne suis pas de ceux qui intéresseront jamais Gide, il n'y a rien à faire. »* Il obtint ce qu'il voulait, le coup double : être publié en feuilleton par la *NRF* de son beau-frère, puis en volume chez Emile-Paul, qui lui promettait le Goncourt (il ne l'eut pas). Mais la publication d'un roman en revue n'a jamais été que d'un faible profit pour l'éditeur. C'est Emile-Paul qui allait, des décennies durant, réimprimer et réimprimer *Le Grand Meaulnes*, recueillir estime et galette. Rien ne fut tout à fait clair, tout à fait franc, dans ce revers. Par exemple, Rivière était-il tenu d'écrire à Gide, l'entretenant d'Alain-Fournier : *« Quelqu'un qui n'a cessé de vous montrer une hostilité irréfrénée et injustifiable »* ?

Quand Gide voit pour la première fois Rivière, en 1908, dans l'atelier du peintre André Lhote, il ressent pour lui un violent élan de sympathie. L'intelligence de Rivière, sa délicatesse, son sérieux, vont inciter Gide à nommer Rivière secrétaire de la NRF en décembre 1911, puis directeur en juin 1919. Leur lien profond, quels que furent leurs désaccords sur les œuvres de tel ou tel, aura été pour beaucoup dans le destin fabuleux de la maison Gallimard. Leur *Correspondance*, parfois souriante, parfois pathétique, fait saisir comment, peu à peu, ces deux hommes se heurtèrent. Rivière dit : *« Me sentir effleuré, caressé, de malveillance (qui s'ignore d'ailleurs, et n'a rien de perfide), cela me donne un peu sur les nerfs. »* Gide, plus pervers que ne le dit son ami, répond : *« Ce n'est, après tout, que sur les points essentiels que nous différons. »* Et ceci, plus émouvant : *« Nous étions à la fois résolus et résignés à rester, de toute la force de notre amitié, des adversaires. »*

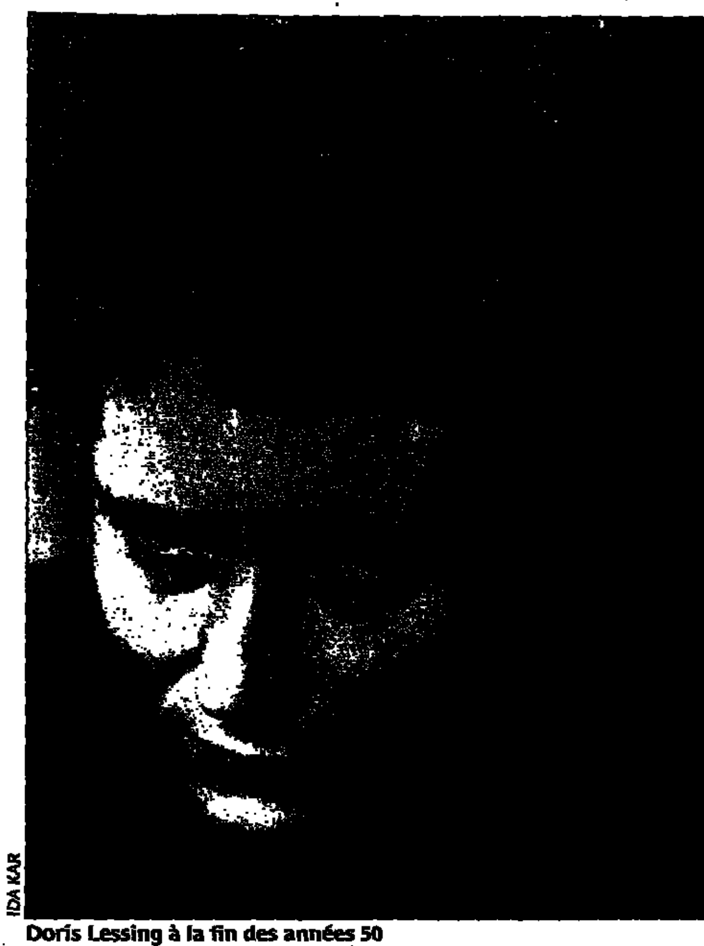
Michel Cournot

Doris Lessing ou le souci de vérité

Après avoir relaté son enfance africaine et ses débuts littéraires, la romancière anglaise évoque ses années londoniennes, celles d'une intense création, d'un engagement politique et d'un tourbillon amoureux

LA MARCHE DANS L'OMBRE
(Walking in the Shade, Volume Two of my Autobiography),
de Doris Lessing.
Traduit de l'anglais
par Anne Rabinovitch).
Albin Michel, 468 p., 150 F.

Rien de plus vivifiant, de plus éveillé que les Mémoires de Doris Lessing. Voilà une femme de quatre-vingts ans qui n'a pas posé son sac au pied d'un mur, qui ne s'est pas installée sous un plaid en se laissant glisser dans « l'àquoibonisme » ou seulement le confort d'une gloire acquise. La dame est de tempérament volontaire, dur à l'occasion, soucieuse de vérité plus que de tout autre chose. Née en Perse de parents anglais qui émigrèrent presque aussitôt en Rhodésie, établie en Angleterre depuis 1949, l'auteur des *Enfants de la violence* et du *Carnet d'or* a donc résolu d'écrire son autobiographie par souci d'exactitude sur elle-même et sur son époque. *Dans ma peau* (1), la première partie de ses souvenirs, retraçait son enfance africaine et ses débuts littéraires. *La Marche dans l'ombre* est l'évocation toujours vibrante et sans conformisme des années comprises entre son arrivée à Londres et le début des années 60.


IDA KAR
Doris Lessing à la fin des années 50

Temps d'intense création littéraire, d'engagement politique, de tourbillons amoureux, mais aussi de vaches maigres. Partis de Rhodésie sans un sou vaillant, Doris Lessing et son fils de deux ans et demi trouvèrent pour premier refuge le grenier d'un immeuble londonien occupé par des familles italiennes. Les adresses de quatre logements qu'elle occupa successivement dans différents quartiers de la ville lèguent leurs noms aux quatre parties du livre ; comme pour bien établir que l'écrivain donne toujours son point de vue depuis chez elle, c'est-à-dire depuis l'enclave intime de sa propre conscience. Doris Lessing n'est pas née de la dernière pluie, elle sait que l'autobiographie forme une construction toute personnelle. *« Et nous fabriquons notre passé, c'est la plus grave imposture »*, écrivait-elle dans le premier tome de ses Mémoires.

Mais comme le fatalisme n'est pas dans sa nature, la romancière essaie toujours d'approcher au plus près cette fuyante vérité. Non pas en accumulant des faits de manière froide et rigoureuse, mais en sondant ses souvenirs avec le plus de franchise possible, sans se soucier d'être ou non politiquement correcte. La personne qui écrit aujourd'hui ne s'efface pas devant celle qui fut hier, l'une donnant son point de vue sur l'autre et sur son environnement avec une lucidité qui n'exclut pas les raccourcis ni les prises de position parfois contestables, sans pourtant jamais céder à l'acrimonie. L'esprit critique, le refus du sentimentalisme et des conduites imposées sont sans doute la part la plus fascinante du caractère de Doris Lessing. Celle qui lui dicte son infatigable quête d'authenticité, celle aussi qui constitua le véritable carburant de sa vie d'écrivain.

Par le biais de cette exploration, c'est un monde disparu qui surgit au fil de *La Marche dans l'ombre*. Le Londres de la guerre froide, ses pénuries, ses paradoxes, les remous de sa vie intellectuelle et politique. Sympathisante du Parti communiste, devenue membre alors qu'elle était déjà en proie au doute – *« l'acte le plus névrotique de mon existence »*, écrit-elle –, l'auteur serre sa génération au plus près de ses générosités, de ses contradictions et de ses revirements. Son témoignage est à la fois introspectif et ouvert sur ce qui faisait alors l'actualité, renvoyant une image extraordinairement riche de cette époque où s'amorçait déjà, sous une activité politique intense, le déclin de l'engagement.

Le récit passe en revue des faits, des gens, des courants de pensée, avec une vigueur parfois brouillonne, mais jamais ennuyeuse. Doris Lessing a le sens de la narration, une façon d'aborder la théorie qui ne perd jamais de vue la vie réelle. Son quotidien à elle, en l'occurrence, où se mêlent les amitiés, les bruits de la rue ou ses relations avec les éditeurs. Et aussi sa manière de composer un texte, décrite avec une précision rare pour un écrivain. Ce que la plupart des auteurs passent sous silence, elle le consigne dans une langue savoureuse et précise : depuis ses sources d'inspiration, ses succès et ses échecs, jusqu'au déroulement de ses journées d'écriture, à la manie de marcher pour mieux réfléchir ou de dormir entre deux phases de rédaction. Infimes habitudes d'où surgit une œuvre, cœur véritable et ardent d'une vie passée à lutter pour garder les yeux ouverts.

Raphaëlle Rérolle

(1) Albin Michel, 1995.

Zoomanesque

Sous couvert d'une intrigue singulière, Peter Hœg s'interroge sur la frontière entre l'homme et le singe

LA FEMME ET LE SINGE
(Kvinden Og Aben)
de Peter Hœg.
Traduit du danois
par Frédéric Durand.
Seuil, 302 p., 130 F.

On peut résumer le sujet du dernier roman de Peter Hœg d'une phrase : Madelene, une jeune Danoise mariée au très britannique directeur du jardin zoologique de Londres, délivre un singe d'une espèce inconnue sur lequel son époux se livre à de multiples observations et expériences, et s'enfuit avec lui... Mais, bien sûr, ce résumé est loin de rendre compte de la richesse du livre. On pourrait croire, à le lire, que *La Femme et le Singe* est une sorte de parabole sur les deux termes du titre, sur l'éternel féminin et l'animal. Il n'en est rien, quoique Peter Hœg n'élude pas la dimension sexuelle, mais c'est pour en tirer un effet plutôt inattendu...

De fait, la rencontre avec Erasmus – car c'est ainsi qu'a été surnommée cette énigme zoologique qui défie les sommités scientifiques – est l'occasion pour Madelene de jeter aux orties à la fois le conditionnement de son éducation bourgeoise danoise (ce qui ajoute, si on en croit l'auteur, un cran supplémentaire à la rigidité sociale) et les 529 jours d'un mariage qui assure certes *« la satisfaction quotidienne et partagée des besoins fondamentaux »*, mais dont elle ne supporte la vacuité que grâce à l'alcool.

Comme dans *L'Histoire des rêves danois*, Peter Hœg met en scène des personnages plus grands que nature, non assujettis à la psychologie ordinaire, animés jusqu'à la névrose par des desseins hors normes. C'est le cas, notamment, d'Adam et Andrea Burden et du docteur Bowen, dont Madelene – l'épouse décorative – va déjouer les manigances avec une certaine délectation. Ces portraits sont l'occasion pour l'auteur de quelques charges au vitriol contre les *« establishments »* anglais et danois, conduites avec une distanciation très « british ».

Mais l'essentiel n'est pas là. Il est dans la description des rapports qu'entretiennent l'homme et l'animal en cette fin de XXe siècle, où beaucoup d'espèces sauvages sont en voie de disparition, alors qu'une ville comme Londres compte plus de 30 millions d'animaux répartis en 10 000 espèces. D'où l'importance des jardins zoologiques dans l'intrigue, que ce soit celui de Londres, en pleine mutation sous l'impulsion d'Andrea (qui fait à Madelene cet aveu singulier : *« En ce moment, je crois comprendre ce que dut ressentir le bon Dieu quand il est venu le matin du sixième jour se promener dans son jardin »*), ou celui de Saint-Francis Forest qui, l'espace de quelques jours, devient, pour Madelene et Erasmus, un véritable jardin d'Eden.

L'essentiel est dans les interrogations sur la frontière qui sépare l'homme du singe, sur l'accession à l'intelligence. Or Erasmus n'est pas seulement un singe malin capable d'échapper aux trafiquants d'animaux, c'est aussi un singe qui parle. C'est surtout le représentant d'une espèce appelée à supplanter l'homo sapiens. On pourrait reprocher à Peter Hœg de s'être laissé emporter par son imagination, par le jeu grisant de la spéculation intellectuelle, au détriment de la cohérence interne de l'œuvre. Nous nous garderons bien de le faire, car cela nous vaut une scène d'anthologie iconoclaste et surréaliste qui relève de la pure science-fiction, et un final jubilatoire. Dans *La Femme et le Singe*, le romanesque, qui s'était longtemps réfugié au sein des littératures de genre, fait, avec une somptueuse démesure, une réapparition fort bien venue.

Jacques Baudou

Convois funèbres

LE COCHER
(Körkarlen)
de Selma Lagerlöf.
Traduit du suédois
par Marc de Gouvenain
et Lena Grumbach,
Actes Sud, 154 p., 98 F.

L'agonie d'une très jeune femme. A la loupe. *« Ses traits étaient passés de l'étonnement à l'angoisse, avant de prendre tantôt une mine suppliante, tantôt l'air du profond tourment ; en ce moment, son visage était marqué par une puissante indignation, qui l'agrandissait et l'embellissait en même temps. »* Lire *Le Cocher*, c'est s'embarquer visuellement avec l'auteur du *Merveilleux Voyage de Nils Holgersson* dans une charrette brinquebalant sur les ornières séparant la vie de la mort. Soumis à la Grande Faucheuse, le cocher est le voyeur obligé des derniers moments de ses proies. Les images fixes, les gros plans expressionnistes et la lenteur des mouvements anticipent largement sur *La Charrette fantôme* qu'en tirera neuf ans après (1921) le cinéaste suédois Victor Sjöström.

Celui qui meurt au dernier coup de minuit de la Saint-Sylvestre est condamné à recueillir les âmes des trépassés une année durant. Un sale boulot. Réservé à de sales gens. La charrette ne hante ici que les bas-fonds de la société, là où le siècle sème le plus généreusement sa maladie (la tuberculose) et les effets de sa consolation (l'alcool). Son itinéraire est le prétexte à un récit d'amour fou, qui est aussi une histoire de rédemption à faire entrer les enfants dans l'ordre et les adultes dans les ordres. Edifiant ? Sans doute. Mais par une terreur concertée qui fait communiquer directement ce *« roman »* avec les contes des frères Grimm. Etre cocher, c'est l'enfer, c'est voir sans être vu, c'est se voir sans être vu, c'est être l'œil qui regarde dans la tombe.

Jean-Louis Perrier

Retour à l'aube du deuxième millénaire

Tout en situant l'action de son dernier roman en plein Moyen Age, l'écrivain israélien Avraham B. Yehoshua met en évidence les fractures qui départagent le monde aujourd'hui

VOYAGE VERS L'AN MIL
(Maya' él Tour ha Eleph)
d'Avraham B. Yehoshua.
Traduit de l'hébreu
par Francine Lévy,
Calmann-Lévy, 438 p., 160 F.

Nous sommes en l'an 998 de notre ère, 4758 selon le calendrier juif, 338 depuis le voyage qu'entreprit Mahomet de La Mecque à Médine. Ni les juifs ni les musulmans n'attendent les calamités, ou les béatitudes, promises aux chrétiens lors du passage vers le deuxième millénaire. Presqu'un siècle sépare l'année, où se noue l'action de cet époustouflant récit, du début de la reconquête de l'Espagne et de la première croisade. Chrétiens, juifs et musulmans vivent en bon voisinage. Pourtant, une certaine méfiance vient troubler ce paysage quelque peu idyllique et déjà, au sein de chacune de ces croyances, de nouveaux clivages se font ressentir.

Parmi les juifs du Maghreb, Ben Attar – un habile négociant –, son neveu Aboulafia et leur associé mahométan Ben Lutfi, installés depuis longtemps à Tanger, se livrent à un commerce mutuellement profitable avec les habitants des comtés français et du Saint Empire romain germanique. Comme la plupart des notables juifs vivant en pays musulman, Ben Attar est polygame, coutume ancestrale que personne ne remet en question au Maroc. Mais lorsque son neveu, veuf et célibataire dépêché à Paris, rencontre dame Esther Mina, la confrontation surgit d'une manière dramatique. Aboulafia, l'homme du Sud, s'éprend de cette femme, veuve elle aussi, venue de Wermaisah (le nom juif de Werms, en Rhénanie). Aboulafia souhaite l'épouser, Esther Mina l'aime. Néanmoins, leur relation se trouve vite minée par un conflit aussi bien existentiel que théologique. Déjà un rabbin célèbre de Mayenne, Guerchem Ben Juda (1), interdit aux hommes de prendre plusieurs femmes. Naturelle en Afrique, cette pratique offense la juive ashkénase, qui en exprime publiquement sa *« répulsion »* et ne consent au mariage qu'à condition que son prétendant rompe tout contact affectif ou d'affaires avec ses proches de Tanger. Aboulafia accepte tout ce qu'on lui demande d'accepter. Son oncle, Ben Attar, afin de trouver une solution de compromis et diminuer le préjudice subi, quitte le Maroc sur un navire rafistolé qui appareille vers la France. Avec lui, ses deux épouses, son associé musulman et un rabbin andalou convié pour convaincre ces gens du lointain septentrion de la validité de leurs choix matrimoniaux.

Le roman d'Avraham B. Yehoshua décrit avec une précision presque charnelle ce périple fabuleux, peint le tableau d'une époque plutôt mal connue, nous en restitue la couleur, les odeurs, la lumière et les ombres, surprend les attitudes et les comportements des femmes et des hommes, juifs et animistes, musulmans et chrétiens qui découvrirent l'altérité et les codes de conduite différents. Qu'il s'agisse de Ben Attar ou de son neveu, de leurs amours et de leurs deuils (la mort elle aussi est au rendez-vous), de l'impavide Esther Mina ou de ces épouses du Sud, faussement soumises, ils sont tous nos contemporains. Enfin, le romancier nous plonge dans les juiveries médiévales de Paris et de Worms, théâtres de débats théologiques où s'affrontent aussi bien deux conceptions de la famille que deux profils culturels. Comme s'il était écœuré par notre temps et par ces dialogues tout juste *« prometteurs »*, Avraham B. Yehoshua voyage et fait voyager ses lecteurs. Déjà dans son roman précédent, *Shiva* (2), il les conduisait en Inde et leur faisait découvrir à la fois les désordres amoureux, la misère et les vestiges d'un passé prestigieux. A cette promenade géographique succède aujourd'hui celle dans le temps. Le choix de l'éloignement témoignerait-il de quelque tendance à l'évasion de l'auteur israélien, par ailleurs militant pugnace en faveur de la paix ? Tenterait-il ainsi de fuir la réalité lugubre en lui opposant cet exercice littéraire aussi exotique que somptueux ? Rien n'est moins sûr ! Tout en réveillant le Moyen Age maghrébin et rhénan, andalou et français, Yehoshua ressuscite un moment charnière d'une histoire déjà sollicitée par des choix opposés. Démystificateur, il refuse toute perspective « métahistorique » et parvient ainsi à éclairer les fractures qui rendent si difficile aujourd'hui le face-à-face entre religieux et laïques, entre juifs orientaux et occidentaux, entre Israéliens et Palestiniens.

Edgar Reichmann

(1) Personnage historique surnommé « Lumière de l'exil ».
(2) Calmann-Lévy, « Le Monde des livres » du 27 octobre 1995.

La chronique

de Roger-Pol Droit

31 décembre 1999, 23 h 59 min et 59 s...

Que se passera-t-il à la seconde d'après ? Evidemment rien, mis à part un grand hurlement planétaire et une consommation exceptionnelle de denrées diverses. Alors, pourquoi l'arrivée des zéros continue-t-elle à fasciner ?

ENTRETIENS SUR LA FIN DES TEMPS
avec Stephen Jay Gould, Jean Delumeau, Jean-Claude Carrière, Umberto Eco.
Propos recueillis par Catherine David, Frédéric Lenoir, Jean-Philippe de Tonnac
Fayard, 324 p., 125 F.

MILLENIUM
Histoire naturelle et artificielle de l'an 2000 (Questioning the Millenium)
de Stephen Jay Gould.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Nicolas Witkowski,
Seuil, 124 p., 95 F.

La fin du monde n'a pas eu lieu. Elle était pourtant exactement prévue. Tout avait été calculé. C'était le 23 octobre 1997, à midi, que tout devait cesser. Six mille ans, exactement, après le 23 octobre de l'an moins 4004 – date à laquelle, également à midi (ou bien à neuf heures ? Les références divergent), le monde, comme chacun devrait savoir, avait été créé par Dieu. Dans sa Chronologie, publiée en 1650, l'archevêque James Ussher, primat d'Irlande, s'était donc trompé. L'entêtement stupide que la réalité a mis à persévérer – depuis maintenant plus d'un an – au-delà de la date fatidique, qui avait été si minutieusement précisée par le savant dignitaire de l'Eglise, inflige à son œuvre un démenti pénible et durable. Cette situation aurait pu couvrir la mémoire de l'auteur d'une sorte de ridicule... si qui que ce soit s'était souvenu de cette vénérable computation en temps utile. Tel ne fut – heureusement ? – pas le cas. Personne, pour autant qu'on sache, ne s'est réfugié dans les abris souterrains et les grottes profondes avec l'œuvre du prélat sous le bras.

Ce qui s'est passé est plus banal, et peut-être plus intéressant. L'archevêque est allé rejoindre – silencieusement, sans faire de manière, sans conférence de presse – la longue théorie des prophètes ayant échoué. Car ils sont des centaines, successifs et bariolés, les annonciateurs de la fin des temps qui voient l'heure tourner, la date venir, et le monde s'obstiner, bêtement, à être comme d'habitude. Chacun d'eux à son tour a bien expliqué la date, justifié le moment, ameuté toutes les peurs, échauffé les disciples, maudit les sceptiques, resserré le cercle... Et voilà que le ciel ne tombe pas. L'air ne s'embrase pas. Aucun flot ne submerge le rivage. Bref, tout va comme toujours. « *La lumière du jour envahit la terre comme chaque matin*, souligne Jean-Claude Carrière. *Alors on commence à se regarder. Les bébés ont faim.* » Il faut refaire les gestes du temps jadis et normal. Quant au prophète, c'est selon. Il peut être pendu, ou parvenir à reporter l'échéance – au même jour, mais dans un an ou un siècle. Ce n'était qu'une erreur de ligne. Le diable avait manigancé un mauvais calcul, cette fois voilà le bon ! Repentez-vous à nouveau, préparez-vous encore à grimper au sommet des monts, nous tenons, cette fois, la vraie date !

Evidemment, nous n'y croyons plus guère. L'Apocalypse est terminée. Sans doute croise-t-on encore quelques adeptes des prophéties vieux style – Adventistes, Mormons et autres Témoins de Jéhovah. Additionnés, ils représentent plusieurs millions de convaincus. Ils sont loin, malgré tout, d'influer sur l'air du temps. Personne ne croit qu'en 2000 pile se déclencheront des cataclysmes. Chacun se préoccupe plutôt de réserver sa table, dans les contrées qui font bombance. Quelques grandes peurs nous étreignent aussi, démographie et couche d'ozone, crise financière et risques industriels. C'est autre chose pourtant qui intrigue, dans le passage d'un millénaire à un autre. Ce qui mobilise l'imagination et suscite l'attente, de manière insistante et apparemment déraisonnable, qu'est-ce au juste ? Deux livres fort dissemblables – date limite de lecture : 31/12/99 – s'efforcent de répondre à cette question.

Quatre entretiens éclairent les multiples facettes de l'idée d'une « fin des temps ». Le volume est enlevé et passe en revue de nombreuses trouvailles. On en retient ici quelques traits seulement. Stephen Jay Gould souligne en paléontologue que la vie sur terre a déjà connu cinq effacements presque complets, dont l'un – à la fin du permien – vit disparaître 95 % des espèces ! Jean Delumeau retrace l'histoire des attentes millénaristes, les rêves suscités par l'annonce d'un temps où les lions mangeront du foin, l'espérance religieuse d'une définitive sortie du temps. Umberto Eco craint la grande confusion du Web, la cacophonie affolante naissant de la prolifération des informations sans filtre, sans hiérarchie, sans discrimination. Il rappelle aussi que les spectateurs écrivent de vraies lettres à Yoko, jeune japonaise virtuelle, tout en sachant qu'elle n'est qu'une image de synthèse – tandis que Mona Lisa ou le Petit Chaperon Rouge ont eu dans l'ensemble relativement peu de correspondants.

C'est un autre style, inimitablement érudit et pince-sans-rire, qui anime l'excellent volume de Stephen Jay Gould, auteur cette fois et non plus interviewé. L'an 2000, pour Gould, est d'abord une fascination d'enfant. Il avait huit ans, en 1950, quand il fut saisi, en lisant un numéro spécial du *New York Times*, d'une émotion intense à l'idée de vivre le passage d'un millénaire à l'autre. Sentiment assez vif pour l'aider à surmonter, il y a quelques années, un cancer qui l'aurait privé de cette expérience. Et pour lui inspirer, entre science et humour, une enquête sur l'histoire du calendrier, sur l'humaine difficulté de combiner les rotations de la Terre sur elle-même, autour de la Lune et autour du Soleil. Sans oublier l'irritante question qui déchire régulièrement quelques esprits à chaque fin de siècle depuis 1696 : est-ce en 00 ou en 01 qu'on change de siècle ? La solution de Gould à ce problème normalement sans issue est assez élégante pour n'être pas divulguée. Une seule chose est sûre : cette fois-ci, triple zéro va l'emporter sur 001, et de loin, au champagnomètre mondial.

On apprend au fil des pages que la fin du monde a été maintes fois annoncée, notamment par Montanus à partir de l'an 156 de notre ère. Elle fut aussi attendue pour 1525 par Thomas Müntzer, et même à trois reprises par William Miller (pour le 21 mars 1843, puis le 21 mars 1844, et le 22 octobre 1844, date connue ensuite chez ses disciples comme celle de la « Grande Déception »...). Elle fut encore prophétisée pour 1914 par Charles Taze Russell. Entre autres ! Pourquoi ? Seulement parce que les humains sont superstitieux, craintifs, portés à la répétition ? Trop simple. L'attente des apocalypses est « *une croyance des miséreux, des opprimés, des exploités* », souligne Gould, « *mais en aucun cas celle d'un peuple heureux et maître de sa destinée* ». Ceux qui attendent la fin du monde « en général » sont ceux qui souhaitent la fin de ce monde-ci, où ils crèvent de faim et d'humiliation. Il y a dans les millénarismes un fond de rébellion et d'utopie qui fait espérer voir se casser la vieille histoire des servitudes, l'ancienne honte des temps indignes. Et si un autre monde est imminent, qui courbera encore la tête ? Qui va endurer longtemps l'iniquité de l'ordre, s'il se convainc que tout, demain, est bouleversé ? Il se pourrait que ce soit cela qui nous retienne toujours, dans ces rêveries sur les comptes à rebours et les changements de millénaire : l'idée terrible et belle, naïve certes, mais si dure à défaire, que le monde soudain va changer. Et, à l'arrière-plan, la conviction qu'à force de croire imminente cette cassure du monde, on commence en fait à lui donner, impatiemment, un autre visage.

Autobiologie

Au fil de sa généalogie et de sa conception, Jean-Didier Vincent explore les origines de la vie

LA VIE EST UNE FABLE
de Jean-Didier Vincent.
Odile Jacob, 206 p., 110 F.

Chez Jean-Didier Vincent, c'est une manie : il lui faut savoir à tout prix l'origine des êtres et des choses. Remonter à la source. Présentez lui une assiette, il la retourne, pour lire le nom de la fabrique. Se regarde-t-il dans un miroir (pour les besoins de cette autobiographie qui confirme chez lui l'existence de gènes humoristiques), c'est pour chercher à comprendre l'étrange et lente chimie dont il est né, retracer l'histoire de molécules aux affinités électives, imaginer leurs « *cascades lascives* » dans l'intimité de la chambre à coucher de ses parents, ou dans la lagune originelle, il y a des milliards d'années. En remontant le fil de sa généalogie, le neuro-biologiste directeur de l'Institut Alfred-Fessard du CNRS va bien au-delà de sa conception, sur la moquette d'un appartement du Trianon-Palace à Versailles ; bien au-delà des malentendus qui favorisèrent à son père une chance sur quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante de connaître sa mère (pourquoi elle et pas, par exemple, la fille du commandant de gendarmerie nouvellement nommé dans la sous-préfecture et devenu le partenaire de belote de grand-père ? pourquoi lui et pas le bel aventurier auquel elle avait juré un éternel amour ?).

S'interrogeant sur son passé obscur, sa mémoire génétique, le pourquoi et le comment des cellules qui grouillent dans son corps (dix millions dans la prostate, vingt-cinq millions dans l'œil, deux milliards dans les testicules, trente milliards dans le cerveau, trente mille milliards dans le sang...), il part à la recherche des origines de la vie, explore le champ des possibles dans un univers où des associations d'atomes de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote ont pu produire des merveilles comme « *l'auteur et son lecteur* ». Réversibilité de la biologie des passions, alphabet codé des acides nucléiques qui attisent le dilemme de l'œuf et de la poule, apparition de l'ADN dans la foire d'empoigne des ARNs primitifs : « *La vie d'un individu est une rengaine*, dit-il. *Tout a déjà été chanté, avant même la pose de sa première cellule où se répète la saga de toutes celles qui l'ont précédée et l'ont transmise à peine codifiée de génération en génération.* » Puisque le propre de l'homme est de « faire des histoires », Jean-Didier Vincent raconte comment il s'est fabriqué du virtuel, comment dans son passé se sont affrontés la chair et le diable, les naissances et les décès, les élans et les drames. Il a gardé de son grand-père Gaston une propension à faire le zouave : pour évoquer ses « rapports » avec Mimi, une « *petite amoureuse* », bactérie de son état, dite mitochondrie, ou pour s'interroger (lui le vénérateur de Casanova) sur la raison qui pousse « *certains d'entre nous* » à se lancer à corps perdu dans la sexualité. Le « *vieux mammifère perclus de rhumatismes et de responsabilités sociales* » n'oublie jamais qu'il est, de nature, un « *phagocyte primitif* », un poisson né, nourri par une nourrice-seiche, octopode bavarde, et affecté pendant la guerre d'Algérie dans un corps de plongeurs sous-marins. Un chapitre en tête à queue lui permet de conter sa mutation en vertébré doté d'un cerveau, épris d'autonomie, de liberté ; primate supérieur (et même professeur, à parader sur les estrades), il parle, il désire, il angoisse, il philosophe. Ce matérialiste conjugue message scientifique et matériel poétique, au fil d'un credo digne de Calvino : ce qui fait l'homme, c'est l'esprit.

Jean-Luc Douin

Un cri du cœur

René Lenoir témoigne. Sa vie aide à retrouver des ancrages

REPÈRES POUR LES HOMMES D'AUJOURD'HUI
de René Lenoir.
Fayard, 422 p., 130 F.

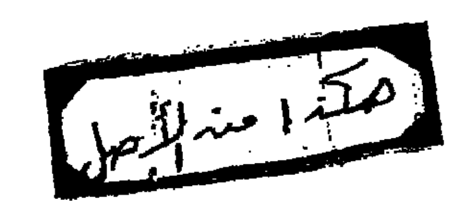
Dès les premières pages, on pense à la phrase d'Elias Canetti, « *Il puisait Dieu à toutes les sources* ». René Lenoir est agnostique, mais il veut que l'on sache que la transcendance, le sacré ont pour lui une importance majeure. Il se sent proche de Spinoza et de son *Deus sive natura*. « *Habite ton corps* », conseille-t-il, et son amour du monde éclate au fil des chapitres comme un cri du cœur. Un tel univers ne peut être le fruit du hasard, mais d'un mystérieux élan, et l'« *homme neuronal* » n'est pas son frère. L'esprit ne peut provenir des seules relations entre synapses du cerveau. L'« *homme sociétal* », non plus que le psychologue ou le psychanalyste, ne définit complètement l'identité. L'être possède-t-il alors ce fragment d'éternité appelé âme ? Peut-être...

Si l'homme peut s'améliorer, le progrès intellectuel et moral de la personne n'ayant rien à voir avec celui des techniques, quelles valeurs allons-nous transmettre ? René Lenoir cite le courage, l'honnêteté, la générosité, l'équité, l'hospitalité. Il est vrai seulement que leur hiérarchie varie selon les peuples. Aujourd'hui, chez nous en tout cas, la demande d'éthique est forte qui tourne autour du « *principe de responsabilité* ». Il pourrait servir à la « *gestion de la cité* », qui est l'autre grand pan du livre de René Lenoir.

« *Comment peut tenir une société que rien ne transcende, mais qui transcende tous ses membres ?* » Les idéologies de droite ou de gauche conduisent au mal-développement, mais René Lenoir croit conciliables le « *local* » et l'« *universel* ». Par ailleurs, il est trop facile d'évoquer le lien entre marché et démocratie. « *En démocratie, un homme vaut une voix, dans le marché mondialisé, un franc vaut une voix.* » Ce qui démontre l'incomplétude du libéralisme. « *Le marché sans l'Etat serait le marché dans tous ses états.* »

En attendant un « *Etat-monde* », René Lenoir suggère de rassembler autour de la charte des Nations unies tous les textes de portée universelle élaborés depuis un demi-siècle et d'en tirer un corpus de lois internationales à faire respecter dans le domaine des relations marchandes. Une façon de sortir de « *la chienlit laissez-fairiste* » dénoncée par le Prix Nobel Maurice Allais ?

Pierre Drouin



Origines de la culture contemporaine

De 1715 à nos jours, cette enquête délicate souligne l'émergence des acteurs et des lieux dont l'affirmation fonde l'identité de la France

HISTOIRE CULTURELLE DE LA FRANCE
3. Lumières et liberté
d'Antoine de Baecque
et Françoise Mélonio.
4. Le Temps des masses
de Jean-François Sirinelli
et Jean-Pierre Rioux.
Seuil, « L'Univers historique »,
392 p. et 420 p., 340 F chacun

La lecture des deux tomes qui achèvent *l'Histoire culturelle de la France* frappe d'abord par l'érudition large et maîtrisée de leurs quatre auteurs, en dépit d'une unité éditoriale écornée par une iconographie inégale, un découpage séquentiel heurté (dans *le tome 4) et une hétérogénéité* de ton qui dépasse largement la liberté reconnue à chaque participant. Mais ces démarcations ne sont-elles pas symptomatiques de la difficulté d'une telle entreprise ? Comment exposer et ordonner, en effet, la multiplicité des créations, des croyances, des savoirs, des valeurs, des comportements matériels, spirituels, esthétiques, exceptionnels ou quotidiens, de millions de Français confrontés à des bouleversements plus ou moins profonds et jalonnés ici par quelques bornages symboliques (1789, 1885, 1919, 1965) ? Bref, comment cerner l'objet-culture ? Comment analyser sa diversité sans rappeler constamment les environnements nécessaires qui le construisent : la conjoncture économique, les flexions politiques, les structures démographiques, les mutations techniques, etc. ? En refermant ces deux volumes denses, on finirait par se demander ce que recouvre vraiment l'histoire culturelle dont on nous explique l'usage : celui de *« saisir ce qui colore une civilisation dans la mémoire historique et (permet) d'échapper au vécu »*...

Au-delà de ce rapport entre la nécessité et le rêve aux approches inévitablement éclatées, la lecture de cette *Histoire* permet cependant de discerner l'émergence de phénomènes qui, surtout à partir du siècle des Lumières, s'apparentent à de grandes lignes de référence, peut-être *en train de se diluer sous nos* yeux, sous l'effet des fragmentations sociologiques de notre XX[e] siècle finissant, finement brossées par Jean-Pierre Rioux. Parmi ces repères, les mutations des composants de la culture offrent un premier signe. L'affirmation grandissante de l'opinion publique, l'élargissement du monde des intellectuels où les historiens, les poètes, les artistes rejoignent romanciers et philosophes, le poids de la ville, avec ses besoins inventifs et mêlés, s'affichent comme de nouveaux acteurs. S'élaborent aussi des conditions inédites. Le sens critique, le civisme, la pacification provisoire de l'espace social, la connaissance sensible de soi et, *bien sûr, l'éducation. Elle est* la grande affaire, le vrai souci, tant pour la promotion des élites que pour l'instruction du peuple. Ces nouveaux ressorts permettent la mise en œuvre de supports qui élargissent le champ socioculturel. Les musées, les concerts, les livres, les journaux, les bibliothèques, les lieux de sociabilité deviennent de formidables vecteurs de sensibilité et d'inventivité. La poursuite d'une massification plus spectaculaire, grâce au sport, à la radio, au cinéma, puis à la télévision, n'effacera pas pour autant les autonomies de chacun et n'encouragera pas toujours l'uniformisation.

Pour autant, une bonne part de ces indicateurs se retrouveraient dans bien d'autres Etats d'Europe. Peut-on, alors, parler d'une spécificité culturelle de notre pays ? La réponse des auteurs semble pencher vers l'affirmative. *Mais pourrait-il en* aller autrement, puisque la géographie culturelle, essentielle, s'inscrit trop aisément, ici, dans une « exception française » revendiquée et entretenue depuis deux siècles au moins, jusqu'aux récents accords du GATT ? A ce sujet, l'enquête reste *beaucoup trop évasive, et* la perméabilité ou la résistance française devant les influences étrangères, passées ou présentes, trop ignorées. Toutefois, ne faut-il pas chercher cette spécificité dans ce que Jean-François Sirinelli nomme *« la culture du conflit »* ? Déjà ancienne (on se souvient des débats autour de « la » culture savante opposée à « la » *culture des élites*), elle semble s'intensifier à partir des années 1780. L'espace social se peuple d'une succession de *couples à la fois opposés* et créateurs : culture de masse et culture individuelle, culture académique et contre-culture, etc. Face à ces antagonismes protéiformes, n'est-il pas légitime de se demander si le rôle du politique n'a pas été de tenter de canaliser ces énergies, d'instaurer un équilibre entre les citoyens *par la mise en place d'une mémoire* partagée, par la proposition d'un idéal (la République, la démocratie), qui peuvent *aussi constituer* des écrans protecteurs face aux crises ? On comprend, dès lors, l'importance de l'Histoire dans ce pays, réaffirmée tout au long de cette étude comme l'un des référents essentiels et l'un des fondements identitaires de la France. De Guizot à Lavisse, des *Lieux de mémoire* à la nouvelle religion patrimoniale, on ne cesse de décliner les apports et les nécessités de l'Histoire pour fonder une culture.

« La » (« les » ?) culture(s) révèle(nt) et nourri(ssen)t la tension permanente et souvent brouillée entre les aspirations de l'individu et les attentes de la société. En préférant *La Religieuse en chemise* au *Contrat social*, les Français de 1789 ne traduisaient-ils pas déjà cet aspect des choses, ce *sentiment d'ambiguïté* et de mouvance qui poursuit le lecteur à travers ces pages savantes et délicates ?

Alain [illegible]

Le tourment de la postérité

Héritier ou fondateur ? Napoléon joua des deux registres pour entrer dans l'Histoire, ce qui peut expliquer la persistance de sa légende

NAPOLÉON
Héros, imperator, mécène
d'Annie Jourdan.
Aubier, « collection historique »,
408 p., 150 F.

Ouvrant la charge décapante qu'il consacre à dénoncer l'imposture de la légende napoléonienne, Roger Caratini (1) s'insurge contre l'inépuisable fortune du thème. La recension – en fait difficilement contrôlable – des titres parus depuis près de deux siècles sur le patriote corse devenu empereur des Français avant de finir en héros martyr à Sainte-Hélène n'en garantit pas l'intérêt. Et si le brûlot de Caratini – *sorte de dossier qui choisit* quelques terrains précis pour miner les fondements du culte du grand homme – a les vertus des relectures sans prudence, si l'empereur s'est même forcé un passage dans la rentrée littéraire, Robert Colonna d'Istria lui ayant consacré son premier roman (2), reste que des ouvrages capitaux sur Napoléon sont trop *rares pour ne pas saluer* l'excellent travail que livre aujourd'hui Annie Jourdan – on se souvient que son précédent opus, *Les Monuments de la Révolution 1770-1804. Une histoire de représentation* (3), étudiait de façon neuve et précise la question de la représentation visuelle des pouvoirs en cours de redéfinition.

Avec cet essai destiné à un plus *vaste public, l'historienne interroge* chez Napoléon le souci de sa propre image. Celui qui se voudra à la fois fils de la Révolution et gendre des Césars, le premier homme d'une ère nouvelle et l'héritier d'une légitimité que le temps seul peut accorder, voulut très tôt séduire Clio.

Le travail de présentation et de représentation va donc, dès la première notoriété réelle, obséder le jeune ambitieux et justifier la dernière campagne – d'opinion, celle-là – de l'exilé de Sainte-Hélène. Pour *comprendre* le dessein de Bonaparte, l'auteur interroge la bibliothèque réelle et rêvée du despote éclairé. Très tôt la philosophie cède le pas devant l'Histoire, seule capable *d'assurer une fondation* nouvelle. Mais, comme il le fera toujours, Napoléon entend aller à l'essentiel, sans s'encombrer l'esprit de commentaires périphériques. Aussi privilégie-t-il les abrégés et bibliographies, poussant le pragmatisme jusqu'à caricaturer le culte du fait, cher à Volney – sa référence –, en gommant la prudence du philosophe *pour qui l'Histoire* est une science qui n'atteint que le *« probable »*. L'enjeu est autrement essentiel pour l'empereur : *le savoir* est à ses yeux une instance de légitimité. Le modèle à atteindre, à surpasser même, est celui du Roi-Soleil. Et s'il concède un rôle au tribunal de l'opinion, c'est là un simple garde-fou, une concession aisée face aux débats par ailleurs confisqués.

FRAPPER L'IMAGINATION

Paraître et séduire, « gérer » ses exploits avec un sens aigu de la publicité, *ne pas craindre* l'« effet », frapper l'imagination et invoquer la fortune ou sa bonne étoile *(« C'est un moyen d'agir sur l'imagination de tous, sans blesser l'amour-propre de personne »)* permet d'attendre son heure sitôt que l'opinion s'empare *de ce personnage atypique et* travaille pour lui. Il sera l'incarnation du héros moderne, spécimen unique qui mixe réminiscence et création, celui « qui *est* et *fait* tout à la fois », ce qu'Annie Jourdan résume en personnage *« hyperbolique »*.

Ainsi immortalisé, Napoléon est-il encore l'héritier de la Révolution ? Sans doute *si l'on relève le culte* voué au mérite, parallèlement à la fidélité à sa personne ; lui célèbre ses compagnons d'armes là où Louis XIV confisquait la gloire de son siècle et éclipsait ceux qui la faisaient. Le triomphe de l'utilitaire (routes, canaux, abattoirs) comme l'éloge de l'homme au travail *(dans* son cabinet ou sur le champ de bataille, mais toujours d'une proximité humaine qui balance la pose en *majesté héritée des anciennes dynasties*) semblent le confirmer, alors que la stratégie du mécène en fait un parent plus lointain des Médicis. La politique artistique de Napoléon, qui assigne à la peinture une vocation de *Moniteur* illustré, ne réussit *pas uniformément*, malgré le dévouement de Vivant Denon (4). Notons une analyse passionnante sur la *prolifération des images de l'empereur* qui ne se contente pas de débusquer un facile narcissisme mais y *lit un recours compensatoire, « instances de légitimité, comme un instrument identitaire »*. Ce rédhibitoire défaut d'ancienneté commanderait une inflation dont le tour résiste à la tentation allégorique. Aux arts d'assurer le sacre du grand homme, comme aux sciences et aux industries le soin de prononcer l'éloge du progrès humain et de la prospérité nationale. Comme si cette action concertée promettait sûrement l'immortalité au héros.

Et de fait, malgré la faillite de l'Histoire et des Lettres – en retrait sur les autres pupitres du grand orchestre de la renommée –, il est vrai effacée par la « session de rattrapage » de Sainte-Hélène, la stature légendaire de Napoléon est née de cette fascinante machinerie. Même malmenée, l'épopée du héros résiste encore. Et bien mieux que celle des tyrans *et dictateurs contemporains*.

L'Histoire ? La dernière conquête de Napoléon.

Philippe-Jean Catinchi

(1) *Napoléon, une imposture* (éd. Michel Lafon, 528 p., 129 F).
(2) *Mémoires de Napoléon* (France-Empire, 224 p., 110 F).
(3) Ed. Honoré Champion, 560 p., 500 F.
(4) Patrick Mauriès propose une précieuse anthologie des *Vies remarquables de Vivant Denon* au Promeneur (168 p., 125 F).

Livraisons

● **LA MORT DE VENISE. Bonaparte et la Cité des Doges 1796-1797**, *d'Elio Comarin*
Comprendre la faillite d'une cité millénaire dont la gloire avait masqué la terrible apathie au XVIII[e] siècle. L'idée était bienvenue, tant le bicentenaire de la fin de la République de Venise, en mai 1997, est quasiment passé inaperçu. Comarin a eu accès à des archives locales peu consultées et tiré profit des Mémoires du dernier doge et plus encore du représentant de l'empereur Habsbourg *auprès de la Sérénissime, Josef von Humburg*. Pourtant le résultat déçoit : titulatures incorrectes ou ambiguës, chronologie approximative, même le récit hésite entre la narration militaro-diplomatique à l'ancienne et la réflexion de plus d'envergure (Perrin, 224 p., 109 F).

● **IMAGINER L'EUROPE,** sous la direction de Klaus Malettke
Pour une histoire de l'idée d'Europe. Le projet remonte à un colloque tenu à Marburg en 1995. *Etudier le rêve de l'unité politique* de l'Europe et les obstacles rencontrés par les initiateurs des projets les plus ambitieux (Charlemagne, Charles Quint, Sully, Richelieu) permet de disqualifier les lectures trop linéaires, voire simplistes, de la construction européenne. On retiendra les précieuses analyses de Dietrich Kurze et Gérald Chaix qui réévaluent la part de l'héritage médiéval dans la formation d'une conscience *européenne volontiers attribuée au XVI[e] siècle* et l'articulation entre un XIX[e] qui théorise et prépare l'intégration européenne et sa réalisation qui ne débute vraiment qu'au lendemain de la Grande Guerre, *selon Peter Krüger. Un collectif charpenté et très* suggestif (partiellement traduit de l'allemand par Denis-Armand Canal, Belin-De Boeck, « Europe & Histoire », 272 p., 140 F).

● ***HISTOIRE DU MARIAGE SOUS TOUTES SES FORMES,*** *de Giraud-Teulon*
PACS oblige, l'histoire du mariage est à la mode. Un éditeur astucieux exhume un traité érudit de la Belle Epoque. L'auteur, professeur *de philosophie de l'histoire à Genève*, doute de la valeur universelle du schéma patriarcal, *« moule dans lequel on a fait entrer toutes les institutions »*. Naïrs du Malabar, Celtes et Hellènes, système hawaïen et famille utérine *dans l'Egypte ancienne, voilà* un voyage dans le temps et l'espace qui a peut-être vieilli mais promet quelques justes méditations (Raymond Castells éd. [20 *bis*, rue La Boétie 75008 Paris], 224 p., 99 F). **Ph.-J. C.**

● **CHARDIN LE PERSAN,** de Dirk Van der Cruysse
En 1664, âgé de vingt-cinq ans, le huguenot Jean Chardin, *« bijoutier fils d'un bijoutier »*, part négocier en Perse. C'est l'émerveillement. *De cette passion*, il tire la matière de son plus beau joyau : son œuvre. Il s'installe à Londres la protestante, où il entreprend la relation de ses voyages – Maspero en réédita en 1983 une anthologie (*Voyage de Paris à Ispahan*, 2 vol.). *Parce que cette* vie fut un roman, cette première biographie se lit comme une fiction. Aux précisions de Van der Cruysse, s'ajoutent les nombreuses citations de Chardin lui-même. *L'œil du joailler* n'oubliait aucun détail, et même à trois siècles de distance, il demeure l'un des meilleurs moyens de découvrir l'Est (Fayard, 578 p., 165 F). **V. De**

● ***L'EMPIRE DES ADIEUX,*** de Michel de Grèce
Charlotte, princesse belge, épousa un benêt d'Autrichien. Il devint empereur du Mexique, ses sujets le fusillèrent, Charlotte en perdit la raison. Michel de Grèce connaît *bien la correspondance des Orléans*, il papillonne élégamment à travers les généalogies et raconte les histoires en bon professionnel du sang bleu. Ce n'est pas tout à fait de l'histoire, ni certes de la littérature, mais l'infortunée héroïne est une bien gentille personne *(Plon, 402 p., 129 F)*. **J. Sn.**

● ***Les Secrets de l'affaire Jean Moulin*, de Jacques Baynac (Seuil, 516 p., 140 F). Lire *Le Monde* daté du 18 novembre.**

Des Etats ecclésiastiques héréditaires

L'HÉRITAGE COLLECTIF
La noblesse d'Eglise rhénane XVII[e] et XVIII[e] siècles
de Christophe Duhamelle.
Ed. de l'EHESS, 368 p., 170 F.

Qui ne connaît l'expression *« le fils de l'archevêque » qui désigne*, sur le mode de l'improbable, la position facilement acquise des héritiers ? Malgré son caractère ironique, elle pourrait presque résumer le paradoxe relevé par Christophe Duhamelle. Enquêtant sur les Etats ecclésiastiques, institutions les plus décriées et les plus méconnues du Saint *Empire aux XVI[e] -XVIII[e] siècles*, l'historien a relevé la succession dans les chapitres cathédraux rhénans et à la tête des évêchés des mêmes familles, alors que la transmission de père en fils de ces charges lucratives était naturellement impossible. Pour comprendre comment une fraction relativement fragile de la noblesse, la *chevalerie d'Empire*, a réussi sur près de trois siècles à accaparer des biens non héréditaires, Duhamelle a mené une *étude exemplaire* des stratégies familiales. Mariages en circuit fermé pour ne pas perdre les quartiers de noblesse, spécialisation professionnelle stricte, partage des rôles entre frères – aux uns les prébendes, aux autres la *reproduction biologique* et la gestion des biens –, ont été les clés du succès durable de la chevalerie d'Empire *et de quelques* lignages qui finirent par atteindre des positions de premier plan comme les Metternich.

Issue d'une problématique d'histoire sociale des stratégies de reproduction familiale, cette enquête renouvelle *donc* la vision des institutions du Saint Empire, que Samuel von Pufendorf décrivait injustement comme un *« monstre »* : les Etats ecclésiastiques ont bien contribué à la stabilité dynastique et politique de l'ancien Reich.

Olivier Christin

ECONOMIE

● *par Philippe Simonnot*

La régression de List

SYSTÈME NATIONAL D'ÉCONOMIE POLITIQUE
(Das Nationale system der Politischen ökonomie)
de Friedrich List.
Traduit de l'allemand par Henri Richelot,
préface d'Emmanuel Todd, notes de David Kodratoff.
Gallimard, 578 p., 80 F.

On voudrait espérer que la réédition de l'ouvrage fameux de Friedrich List, dans une traduction qui date de 1857, n'est pas le signe avant-coureur d'un retour au nationalisme économique. A vrai dire, si l'on veut bien lire jusqu'au bout ce livre épais et touffu (*« le beau style ne convient pas à l'économie politique »*, affirme l'auteur en guise d'excuse), il y a peu de risque qu'on soit tenté par une telle aventure. Mais le lira-t-on vraiment, ou se contentera-t-on d'en retenir le message, au goût du jour en France, que la liberté des échanges ne peut conduire le « monde mondialisé » qu'à la catastrophe et que donc il faudrait réembaucher les douaniers là où ils ont disparu et renforcer les douanes aux frontières où elles n'ont pas encore été levées ?

Né en 1789 à Reutlingen, petite cité de l'Allemagne du Sud, alors ville libre, mort par suicide en 1846, List passe pour le père du « protectionnisme éducateur ». Accordons-lui que sa doctrine est plus compliquée que ce que les manuels en ont retenu en la simplifiant, peut-être pour la rendre moins incohérente. Pour l'auteur du *Système national d'économie politique*, contrairement à ce que l'on pourrait attendre de lui, il n'est pas question de restreindre le commerce des produits naturels et des matières brutes. Dans ces domaines, l'échange libre est *« profitable à la fois aux individus et aux Etats »*. Le protectionnisme ne doit s'appliquer qu'à une certaine phase du développement industriel, et dans certaines conditions : *« C'est seulement chez des peuples semblables*, expose List, *que les restrictions commerciales en vue de créer et de soutenir une industrie manufacturière peuvent être légitimes ; elles ne le sont que jusqu'à ce que cette industrie devienne assez forte pour ne plus craindre la concurrence étrangère. »* Pourquoi l'industrie doit un moment échapper à des lois qui seraient bonnes en tous temps et en tous lieux pour l'agriculture ou les matières premières, c'est ce que List est bien en peine de nous expliquer. Mais on pourrait le lui pardonner si ce vice de raisonnement ne cachait des défauts beaucoup plus graves.

Apparemment, List ne connaît de la théorie classique du commerce international que ce qu'en dit Adam Smith, ce que, dans le jargon des économistes, on appelle la théorie de l'« avantage absolu ». Par exemple, il serait absurde de faire pousser des bananiers en Angleterre et mieux vaut donc importer des bananes des pays tropicaux. Mais avec cette théorie, le pays qui ne disposerait d'aucun avantage absolu, c'est-à-dire dont les coûts de production seraient supérieurs dans tous les secteurs à ceux de ses concurrents, serait de ce fait exclu du commerce international. Une telle théorie ne pourrait donc fonder la doctrine du libre-échange. Or, justement, cette dernière utilise une tout autre théorie, celle des « avantages comparatifs » attribuée à Ricardo (1). Selon cette deuxième théorie, si, par exemple, le pays A est plus efficace que le pays B dans la production de vin et de drap, les habitants du pays A ont tout de même intérêt à se spécialiser dans la production dans laquelle ils sont comparativement les plus efficaces, disons le vin, et à importer le drap du pays B. Ce dernier, même s'il ne dispose d'aucun avantage absolu, a donc une possibilité de s'insérer dans le commerce international. Donc, tout pays a vocation à échanger avec le reste du monde. On ne s'obligerait pas à rappeler ces théorèmes qui font aujourd'hui partie du bagage scolaire d'un élève de terminale si le préfacier de la présente édition ne mettait Smith et Ricardo dans le même panier, hélas !

Confusion d'autant plus regrettable que dans les cinq cent cinquante pages de son traité, List lui-même ne cite Ricardo que deux fois, sauf erreur, et à chaque fois pour un problème qui n'a rien à voir avec le commerce international. On est forcé d'en déduire que l'auteur du *Système national d'économie politique* ne connaissait pas la théorie de Ricardo, ou bien qu'il se jugeait incapable de la réfuter. En fait, List a besoin de se limiter à Smith pour fonder son « protectionnisme éducateur ». Dans un monde où régnerait seul l'avantage absolu, il n'est pas inimaginable, même si on peut douter du résultat, de vouloir éduquer les peuples pour leur permettre d'accéder à un développement industriel paré par List de toutes les vertus non seulement économiques, mais aussi morales. *« Partout*, va-t-il jusqu'à écrire, *l'industrie a plaidé la cause de la tolérance, partout elle a changé le prêtre en instituteur du peuple et en lettré »* (sic).

En outre, List reproche à Adam Smith de ne pas tenir compte du fait national, prouvant par là même qu'il a mal lu *La Richesse des nations*. Sa haine du « cosmopolitisme libéral » le conduit à d'étranges et dangereuses conceptions : *« La nation normale*, écrit-il, *possède une langue et une littérature, un territoire pourvu de nombreuses ressources, étendu, bien arrondi, une population considérable. »* Les Suisses, les Belges, les Danois ou les Hollandais seront ravis d'apprendre ou de réapprendre ici que leur nation n'est pas normale ! Les derniers nommés sont particulièrement visés. *« La Hollande*, prétend List, *est une province allemande, séparée à l'époque des déchirements intestins de la contrée, et qui doit lui être de nouveau incorporée, sans quoi l'Allemagne ressemblerait à une maison dont la porte serait la propriété d'un étranger. »* Voilà qui prophétise assez bien les ruées d'août 1914 et de mai 1940 !

Le plus grave, sur le plan des idées, c'est que List s'adonne avec éclat à *une régression qui a fait*, depuis, de nombreux émules dans la littérature économique. Ce genre calamiteux consiste à ignorer les dernières avancées de la discipline à laquelle on prétend appartenir. Que dirait-*on d'un physicien qui écrirait aujourd'hui* sur l'atome en ne sachant rien de la relativité généralisée ? Dans le cas de List, l'ignorance de la théorie ricardienne qu'il manifeste nous place devant le dilemme suivant : *soit il ne sait pas qu'il ne sait pas*, soit il sait qu'il ne sait pas et cherche à le dissimuler. On ne saurait dire laquelle de ces options est la moins navrante.

(1) Le véritable inventeur des avantages comparatifs est en fait James Mill, le pere de Stuart Mill et le mentor de Ricardo.

PASSAGE EN REVUE

● « La Mandragore »

Editée par le Cerdo, La Mandragore est une revue dédiée à l'oralité, aux langues et aux littératures orales du monde. Elle s'intéresse donc particulièrement aux contes et conteurs : son numéro 2 propose un entretien avec le conteur québécois Michel Faubert, des articles sur le texte d'une chanson populaire ou sur « Les légendes des juifs », recueillies par Louis Ginzberg, des contes aussi. Mais on y trouve également un article sur une curieuse *« légende contemporaine »* (*Le Puma de la forêt de Chizé*), un autre sur les travaux de Claude Lévi-Strauss, un autre enfin sur la légende *« scientifique »* de l'oeil révélateur. La vie des mots n'est pas oubliée avec une rubrique étymologique sur *« ogre »* et on y visite des contrées comme l'Estonie ou le Tibet parce que la revue entend participer au *« devisement du monde »*. La parole dans tous ses états, de la poésie à la rumeur (*La Mandragore* nº 2, 192 p., 135 F, Cerdo : Métive BP 03, 79 201 Partenay Cedex).

J. Ba.

INTERNATIONAL

● *par Daniel Vernet*

Leçons de journalisme éclairé

LES ARTICLES DU « FIGARO »
de Raymond Aron.
Tome I : La guerre froide, 1947-1955 ;
tome II : La coexistence, 1955-1965 ;
tome III : Les crises, 1965-1977.
Editions de Fallois, 1 418 p.,
1 508 p. et 1 824 p., 350 F le volume.

Pendant trente ans, des lendemains de la guerre à sa rupture avec Robert Hersant, Raymond Aron a régulièrement commenté la politique internationale pour le *Figaro*. A raison de deux ou trois fois par semaine, il a traité dans des milliers d'articles aussi bien la diplomatie française, l'évolution de l'économie mondiale, la construction européenne que les rapports Est-Ouest. Peut-être ce dernier sujet, auquel il consacra aussi de nombreux livres issus parfois de ses cours au Collège de France, le passionna-t-il le plus. Il lui permettait d'analyser les liens entre idéologie et intérêts nationaux dans le régime communiste et surtout d'appliquer la théorie des *« jeux de stratégie »* à l'équilibre de la terreur. La dissuasion nucléaire est comme le *« jeu du poulet »* : *« Deux automobiles foncent à toute allure l'une contre l'autre : le conducteur qui le premier, prend peur et s'écarte de la ligne médiane a perdu et l'autre lui crie en passant* "chicken" *(poulet). »* Raymond Aron applique cette métaphore à la crise de Berlin de 1961. Khrouchtchev consacre la division de l'ancienne capitale du Reich par la construction du mur, le 13 août 1961. Ce n'est que le point d'orgue d'une crise qui se dénouera en même temps que la crise de Cuba plus d'un an après. Les Soviétiques et les Américains veulent-ils risquer la guerre nucléaire pour Berlin ? Faut-il accepter les conditions du Kremlin, voire aller au devant de ses désirs par *« réalisme »* ? Raymond Aron ne répond pas directement à ces questions, de même qu'il se garde de donner des conseils aux dirigeants. Cependant, une chose est claire pour lui : *« La présence des Occidentaux à Berlin est le symbole de la non-reconnaissance de la soviétisation de l'Allemagne de l'Est, indirectement de la non-reconnaissance de la soviétisation de l'Europe de l'Est. »* Se demander si Aron s'est ou non « trompé » – ou s'il s'est plus ou moins « trompé » que Sartre, son ancien condisciple de l'Ecole normale, comme le voulait un divertissement intellectuel des années 70 – est parfaitement vain. Il ne prédit pas les événements, il les analyse et ce faisant, il dégage les tendances profondes qui forcent la réflexion.

La Société des amis de Raymond Aron a diligenté l'édition et la publication de ces trois tomes qui doivent aussi beaucoup à l'historien Georges-Henri Soutou. Ses introductions et ses notes éclairent le contexte dans lequel les articles ont été rédigés. Elles replacent les remarques de l'auteur dans l'évolution de sa pensée. Elles soulignent ses prises de position, sa réserve face à l'intégration supranationale de l'Europe ou sa distance par rapport à la politique extérieure gaulliste. En 1966, Aron écrit : *« La politique française ne contribue pas à l'autonomie de l'Europe, tout au contraire, elle pousse les autres pays du Vieux Continent à une surenchère atlantique. »* La diplomatie giscardienne est l'occasion d'une déception. C'est dans un article du *Figaro* (10 janvier 1975) qu'il reproche à Valéry Giscard d'Estaing de ne pas être *« conscient du tragique propre aux relations entre Etats »*.

Retenons encore trois articles. Le premier est daté du 22 décembre 1959 et est intitulé *Weimar et Bonn*. Aron s'y interroge sur l'enracinement de la jeune démocratie allemande *« revenue dans les fourgons de l'étranger »*, pour conclure : *« Née de la nécessité, peut-être la démocratie allemande est-elle fondée aujourd'hui – ou sera-t-elle fondée demain – sur l'adhésion des citoyens. »* Le deuxième est un portrait acerbe d'Henry Kissinger : *« Lui qui se croyait, qui se voulait européen, qui souhaitait de bonnes relations avec la France gaulliste (il avait plaidé la cause du gaullisme en tant que professeur), devint le symbole d'une Amérique protectrice plutôt qu'alliée. Il ne maîtrisa pas toujours une volonté de puissance devant laquelle tremblaient ses collaborateurs dans ses relations avec les hommes d'Etat européens. »* Le troisième concerne aussi les Etats-Unis et la face messianique de la diplomatie américaine par opposition à la face réaliste incarnée par Kissinger. *« L'évangélisme* [de Jimmy Carter] *a quelque chose de rafraîchissant (...) même s'il nous réserve demain plus de déceptions que de triomphes. »*

Ces milliers de pages ne sont pas seulement une contribution à l'histoire. Elles sont aussi une formidable leçon de journalisme éclairé. *« Si la lecture du journal est la prière du matin de l'homme moderne, selon la formule de Hegel, alors le journaliste se trouve investi d'une tâche* weltgeschichtlich, a écrit Aron dans ses Mémoires. *Il doit insérer l'événement dans le réseau planétaire et du même coup lui donner son sens et sa portée. »* Une recommandation pertinente pour la prière du matin... et la prière du soir.

★ Le premier tome, paru en 1991, a fait l'objet d'un compte rendu d'André Fontaine (« *Le Monde des livres* » du 15 mars 1991).

POLITIQUE

● *par Thierry Bréhier*

Une femme de pouvoir

DOMINIQUE VOYNET, UNE VRAIE NATURE
de Murielle Szac.
Plon, 267 p., 120 F.

Une biographie est pour tout homme, comme pour toute femme, le ticket d'entrée dans la cour des « grands ». Dominique Voynet, qui veut trop apparaître sûre d'elle-même pour ne pas douter, peut être rassurée. En lui consacrant un livre, Murielle Szac offre à la ministre de l'environnement la garantie qu'elle est désormais un des membres de cette *« caste politique »* qu'elle a pris tant de plaisir à brocarder. Oh, si elle continue à gravir les échelons de la carrière, ce premier travail devra être remis sur l'établi, tant il souffre d'imprécisions, de quelques erreurs factuelles et surtout de complaisance pour la Jurassienne quand il décrit sa petite enfance ou les débuts de son action ministérielle. Mais les chapitres consacrés à sa prise du pouvoir chez les Verts sont plus distants, parfois même critiques, et fort révélateurs de la personnalité de celle qui avoue aujourd'hui : *« J'ai toujours su qu'un jour je serais ministre » !*

Une hagiographie jette forcément une lumière crue sur l'image que veut donner d'elle-même la personne qui accepte de se faire portraiturer ainsi. Rien ne manque donc : une famille où ne comptent que les femmes – le père n'est presque cité que pour avoir dû interrompre ses études très tôt avant de conquérir un titre d'agrégé à la force du poignet et d'abandonner femme et enfants ; des tantes vivant une existence libre mais ayant aidé des juifs à passer en Suisse pendant la guerre ; une mère omniprésente, catholique pratiquante, enseignante et militante CFDT, apprenant à ses enfants le service désintéressé des autres ; la soif de justice venue très tôt comme le plaisir de lire ; une adolescente dont le souvenir le plus vif est la bande de garçons dont elle était le chef ; les études de médecine avec, déjà, un enfant à charge, payées par un travail d'infirmière de nuit...

Tout cela fait une femme de gauche, ancrée dans le combat féministe et la vie associative, non pas pour défendre les petits oiseaux mais pour éviter que les hommes ne soient contraints de rationner les ressources naturelles pour les avoir gaspillées. Le passage à l'engagement politique suit naturellement. Pas au PC, par horreur du *« y-a-qu'à »*, pas au PS, c'était le parti du père, où il n'y a que des hommes et des conflits de pouvoir. Ce sera donc l'écologie, où elle va baigner dans le *« y-a-qu'à »*, qui l'horripile encore plus depuis qu'elle est ministre, et dans les luttes de pouvoir où elle se révélera une championne. Car si, comme la plupart des dirigeants politiques, elle fait ses classes en grimpant progressivement les échelons, accrochée à un dirigeant historique, Yves Cochet, elle ne supporte pas les seconds rôles.

Contre la volonté de son ennemi de toujours, Antoine Waechter, Dominique Voynet devient, *en avril 1990, secrétaire générale* du groupe Verts au Parlement européen. Mais le travail administratif l'ennuie et elle n'est pas patiente. Bien vite elle démissionne, laissant le souvenir d'une femme pouvant être *« égocentrique », « odieuse, brutale et cassante »*. Elle veut le pouvoir. Elle l'arrache, au terme *d'un complot habilement mené dont son* mentor est exclu. Elle y prend goût, y compris à son corollaire, la notoriété, au point de connaître *« le blues »* lorsque, au lendemain des législatives de 1993, les micros, qui l'avaient courtisée, se détournent d'elle. La dirigeante des Verts est bien un « politique » comme les autres, alors qu'elle ne cesse de se présenter comme différente, assurant que sa popularité vient de ce que, elle, elle vit, elle réagit comme n'importe quelle Française travaillant.

Bien qu'elle prétende faire de la *« politique autrement »*, elle sait, elle aussi, s'adapter. Devenue ministre, elle explique : *« Je n'ai pas changé. Simplement, on n'a pas la même responsabilité quand on est au pouvoir ou au contre-pouvoir »*. Et si elle rend des comptes à ses amis des Verts, seule sa mère a vraiment le droit de la critiquer. Surtout elle rêve de ne plus être le chef de file d'un groupe de militants précurseurs, mais de construire un grand parti. Sa force de caractère peut lui permettre d'y parvenir, d'autant qu'elle a horreur de perdre. Lorsque, en juin 1993, à la suite d'une erreur tactique à l'assemblée des Verts, elle déclenche une bronca alors qu'une de ses rivales, Andrée Buchmann, obtient un triomphe, *« Dominique est humiliée »*, raconte sa biographe. Et, lorsqu'elle obtient un des plus mauvais scores de l'écologie politique au *premier tour de la présidentielle de 1995*, elle envisage d'abandonner la politique. Elle *« veut qu'on l'aime »*. Lionel Jospin doit le savoir. Jamais elle n'a accepté de ne pas être la première ou que quelqu'un lui fasse de l'ombre. Daniel Cohn-Bendit n'a probablement pas intérêt à l'oublier.

SCIENCES

● *par Catherine Vincent*

Au « royaume de l'or blanc »

CHEMINS ET SAVOIRS DU SEL
de Pierre Laszlo.
Hachette / Littératures, 284 p., 140 F.

La nuit de la Saint-Jean, les jeunes filles de Suède avaient autrefois coutume de manger un ou deux harengs salés, afin d'avoir soif durant leur sommeil. Elles espéraient ainsi se voir offrir à boire, en rêve, par le jeune homme qui deviendrait leur mari. En Pologne, le proverbe *« avoir mangé avec quelqu'un un tonneau de sel »* est l'expression d'une profonde et durable amitié. Le dicton japonais qui signifie *« vaincre à la loyale »* se traduit littéralement par : *« envoyer du sel en cadeau à son ennemi »*... De tout temps, en tout lieu, le sel a fait partie de notre culture.

Professeur de chimie à l'Ecole polytechnique et à l'université de Liège, Pierre Laszlo plaide pour un nouveau mode de vulgarisation scientifique, pour une *« obligation morale »* à être *généraliste. Il veut montrer que le savoir*, tout comme la nature, est d'un seul tenant. Il aurait pu pour cela choisir le thé, l'eau, ou les épices. Ce fut le sel, produit banal s'il en est. Mais aussi denrée rare et onéreuse, substance indispensable aux organismes vivants, ingrédient irremplaçable pour la conservation des aliments, élément chimique à l'origine de nouveaux *concepts scientifiques... Et, bien sûr, dispensateur de goût.*

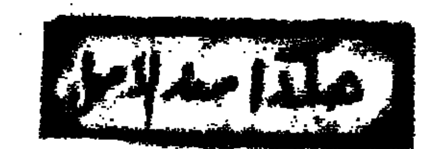
Car le sel, avant tout, donne la saveur. A la nourriture comme à l'existence, ainsi qu'en témoignent les multiples mythologies qui ont paré ce produit de première nécessité d'une vertu supérieure, fêtée et sacralisée. Faut-il rappeler que le mot « saugrenu » a pour étymologie le grain de sel (celui-là même que l'on met dans une discussion pour y apporter sa touche d'originalité) ? Que le « sel de la vie » sublime celui des larmes et de la sueur ? Que Stendhal, évoquant dans *De l'Amour* les mines de sel de Salzbourg, donna durablement son sens figuré au vocable « cristallisation » ?

Cet ouvrage à facettes en atteste, les routes du sel ont été et restent innombrables. L'homme du désert a domestiqué le chameau pour lui, pour lui ont été créés salins et marais salants. Par son exploitation, dès l'an mille, dans la lagune, la République de Venise étendit son empire. Puis vinrent, inévitables, les abus de pouvoir. La guerre des Gueux, premier acte de la lutte armée menée au XVIe siècle par les habitants des Pays-Bas contre l'occupant espagnol, avait pour toile de fond le *commerce* international du sel. En France, la mémoire collective reste marquée par la gabelle de l'Ancien Régime (ne parle-t-on pas, aujourd'hui encore, d'une addition salée ?), mesure d'autant plus injuste que cet impôt sur le sel était assorti d'une répression sauvage de la contrebande par les faux sauniers (200 livres d'amende, soit le revenu annuel moyen d'un travailleur du peuple). Revanche des pauvres et des opprimés, la Marche du sel de 1930, menée par Gandhi pour protester contre le monopole et l'impôt sur le sel imposés par les Anglais, donna le signal de la lutte indienne pour l'indépendance...

Quittons l'histoire, rejoignons la cuisine. Osmose et salaisons, sauces diverses – du latin *salsus* : « salé » –, le sel y est omniprésent. Comme il l'est dans les océans (Le croirez-vous ? On ne sait toujours pas pourquoi la mer est devenue salée !), et, par nécessité physiologique, dans les cellules de tous les organismes vivants. C'est même à lui que revient l'honneur de déclencher ce que d'aucuns considèrent comme le *nec plus ultra* de l'expression biologique : la stimulation des cellules nerveuses.

D'autres preuves, plus technologiques, de sa puissance ? L'électrolyse, *décomposition d'une* eau salée par le passage du courant électrique, fournit à l'industrie chimique ses sources de chlore et de soude. *L'ajout de sel permet* à l'eau et à la glace de coexister à des températures bien inférieures à 0 °C – d'où son emploi, *toujours courant, sur les routes enneigées.* Quant au geste suprême pour napper une poterie de grès d'un bel émail, que seuls les artisans japonais, *paraît-il*, maîtrisent avec ce qu'il faut de détermination et de nonchalance, il reste la glaçure au sel.

De proverbes en raisonnements techniques, d'anecdotes en savoirs (passionnant chapitre sur les vocabulaires employés dans les principaux lieux de production du sel en France !), l'auteur nous entraîne ainsi, en toute liberté, au royaume de l'« or blanc ». L'ensemble n'aurait pu former qu'un paysage éparpillé, sans âme et sans relief. Il évoque au contraire une vaste aquarelle, dont les teintes et les contours transparaissent doucement au fil des pages. On oublie ce qui est scientifique et ce qui ne l'est pas, et on s'étonne de côtoyer chaque jour sans presque le voir un élément si riche de rayonnements culturels. Autant dire que le pari de l'auteur est réussi, qui voulait cet ouvrage *« comme le rêve d'un enseignement pluridisciplinaire, qui allierait analyse littéraire, histoire, anthropologie, biologie, économie, histoire de l'art, physique, science politique, chimie, éthologie, linguistique »*... La répartition des genres est inégale, mais il y a de tout cela dans son « Petit Traité ». L'enthousiasme et la fraîcheur en plus.



La dépression comme mal social

Dans son exploration de l'individualisme contemporain, Alain Ehrenberg s'attache à comprendre, en revenant conjointement sur l'évolution de la psychiatrie et de la société, comment l'état dépressif est devenu une figure pathologique de cette fin de siècle

LA FATIGUE D'ÊTRE SOI
Dépression et société
d'Alain Ehrenberg.
Ed. Odile Jacob, 320 p., 145 F.

Alain Ehrenberg continue, dans *La Fatigue d'être soi*, la patiente exploration des formes extrêmes de l'individualisme contemporain engagée avec *Le Culte de la performance*, puis dans *L'Individu incertain* (Calmann-Lévy, 1991 et 1995).

Le terme de « dépression » recouvre un ensemble hétérogène de symptômes : asthénie, indifférence, inhibition, ralentissement des mouvements du corps et de la pensée... Le déprimé éprouve une sorte de fatigue d'être, il se sent insuffisant, sans désir, vide. La réflexion d'Alain Ehrenberg part d'un constat. La dépression est devenue le trouble mental le plus répandu. En France, selon une évaluation du Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (Crédés), le nombre des déprimés aurait augmenté de 50 % entre le début des années 80 et le début des années 90. La dépression est aussi l'objet d'un intense débat d'idées qui en fait un problème de société, comme les polémiques déclenchées autour du Prozac, « la pilule du bonheur », l'ont récemment illustré. Ces constats posent une question très énigmatique : Pourquoi la dépression fait-elle aujourd'hui figure de pathologie emblématique du millénaire finissant ?

On peut chercher une réponse du côté des transformations internes du champ de la médecine mentale. Ehrenberg reconstruit ainsi avec beaucoup de soin l'enchaînement complexe des conceptions médicales de la dépression qui, depuis la lointaine mélancolie en passant par la neurasthénie de la fin du XIXe siècle, aboutit au tableau contemporain des états dépressifs. Il retrace parallèlement la succession des moyens thérapeutiques mis en œuvre pour tenter de juguler cette pathologie déroutante. Et c'est la découverte d'une troisième génération d'antidépresseurs à la fin des années 80 qui a finalement assuré une relative unité à une notion qui, sur le plan clinique, continue d'être l'objet d'intenses controverses.

ENJEU DE SOCIÉTÉ

Ces informations précieuses sont cependant insuffisantes pour comprendre pourquoi un trouble psychique constitue un enjeu de société. L'histoire de la psychiatrie n'est pas celle d'un progrès endogène des connaissances et des techniques d'intervention livrant la vérité sur le sens de la pathologie et la manière dont elle fonctionne dans la culture. Alain Ehrenberg le montre d'une manière parfaitement convaincante à travers son analyse du différend qui a opposé Freud et Janet.

Ceux-ci proposent à peu près simultanément au début du siècle deux modèles opposés. Pour Janet, les principaux troubles psychiques naissent d'une incapacité du sujet à maîtriser le réel, la maladie mentale est de l'ordre du déficit, *« un affaiblissement*, dit-il, *de la faculté de synthèse psychologique, un rétrécissement du champ de la conscience »*. Freud, on le sait, met au premier plan le rôle du conflit intrapsychique, la référence à l'interdit, l'importance de la culpabilité et du refoulement. Pour lui, la finalité de la thérapie n'est pas de réparer une déficience mais de tenter un remaniement des défenses du sujet qui rende ses affects compatibles avec la vie sociale.



PIERRE HOUCHANT

« Odile, 1984 » de Pierre Houchant

Si le paradigme freudien a paru l'emporter, dans un premier temps du moins, ce n'est pas tant que Freud ait eu *« davantage raison »* que Janet. C'est plutôt que le modèle freudien rencontrait – et pour cause : il était construit à partir de là – le profil spécifique de l'individu moderne. Un individu qui n'est plus pris dans le système des régulations traditionnelles, et pour lequel le réglage de la vie pulsionnelle par les structures familiales et la morale du groupe fait profondément problème. Un individu qui vit à l'intérieur de lui-même le conflit entre la pulsion et l'idéal, l'anarchie instinctuelle et les contraintes sociales, entre *« éros et civilisation »*, et qui, de ce fait, est un individu clivé, marqué par le refoulement et la culpabilité. Les névroses sont donc des manifestations pathologiques mais, en même temps, pour Freud *« une référence pour énoncer les dilemmes de l'homme normal »*. Les conflits névrotiques sont à la source du *« malaise dans la civilisation »* et l'homme *« normal »*, même s'il les surmonte mieux, est le siège des mêmes tensions que le névrosé.

Cependant, le modèle freudien de la névrose n'est pas éternel parce que ce profil dominant de l'individu moderne qui l'a supporté est en voie de transformation. Non point qu'il n'y ait plus de culpabilité, de refoulement ou de tensions psychiques. Mais le conflit a cessé d'être l'expérience structurante majeure : *« Le déclin de la névrose est celui d'une expérience du monde qui mettait le conflit au centre de la condition humaine et lui donnait son sens. »* Qu'est-ce qui a permis une sorte de « revanche posthume » de Janet sur Freud dans la mesure où la dépression, expression limite d'une déficience du moi, est en train de supplanter la névrose, expression limite de la conflictualité intrapsychique selon Freud ? La réflexion d'Alain Ehrenberg prend ici toute sa portée socio-anthropologique.

« L'homme conflictuel était encore pris en charge par un dehors supérieur à lui, il était soumis à une loi et à une hiérarchie fortes, son corps rendu docile par les disciplines. » Mais l'individu contemporain a vu se desserrer l'étau, il s'est libéré, ou s'est cru libéré, des systèmes de contraintes et de l'inscription dans des instances d'obligations collectives. L'idéal du moi se situe désormais du côté d'un développement sans entraves des potentialités de l'individu. Il n'est plus tiré du dehors par la référence à un devoir, ni clivé du dedans par une conflictualité qui peut susciter culpabilité et angoisse, mais aussi créer une dynamique pour dépasser ces contradictions.

La dépression apparaît ainsi comme la pathologie caractéristique d'un individu dont le système d'exigences s'est réduit à l'impératif qu'il se donne d'agir lui-même et pour lui-même. Ce qui le menace, ce n'est pas la sanction de la transgression, mais l'indifférence de celui qui n'a plus de référents pour lui indiquer qui il doit être. Il est guetté non par la faute mais par la panne : l'impuissance à réaliser ses fins. On conçoit ainsi que le modèle janétien de la déficience reprenne du service. Et on conçoit aussi que, dans ce contexte, le recours à des antidépresseurs type Prozac repousse et fascine à la fois. Le Prozac est le Viagra de l'âme, à moins que ce soit le Viagra qui fasse fonction de Prozac du corps, car bien malin serait celui qui, par rapport à l'hyperindividualisme contemporain, serait capable de distinguer l'âme et le corps. Cette distinction faisait signe vers un dehors, transcendance ou devoir moral, que l'être de chair et de sang était toujours susceptible de transgresser. Si le seul idéal est de s'accomplir soi-même, la figure du mal n'est plus le péché ou la faute, mais le risque de se sentir petit et impuissant.

Gardons-nous cependant de persifler, et encore plus de condamner. La tentation narcissique qui habite l'individu contemporain est certes irritante. On ne doit pas pour autant oublier que celui ou celle qui y cède est davantage victime que coupable. Car c'est finalement parce qu'il est toujours surplombé, mais par des systèmes de domination sur lesquels il a de moins en moins de prises, que l'individu se retrouve ainsi livré à lui-même. L'individu individualisé de part en part est moins triomphant que, justement, *« déprimé »*. L'un des nombreux mérites de la construction d'Alain Ehrenberg est de montrer que les *« tyrannies de l'intimité »* dont parlait Richard Sennett sont des stratégies privées répondant en dernière analyse à des contraintes publiques d'ordre sociopolitique.

Robert Castel

Les certitudes de John R. Searle

Au nom du « réalisme externe », un philosophe américain bataille contre ce qu'il croit être les excès du « relativisme » à la mode

LA CONSTRUCTION DE LA RÉALITÉ SOCIALE
(The Construction of Social Reality)
de John R. Searle.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Claudine Tiercelin,
Gallimard, 318 p., 150 F.

Reconstruire le réel, explorer les structures les plus générales de tout ce qui existe, élucider les fondements de la vision scientifique du monde qui devrait, en principe, être la nôtre ; tels sont les différents aspects du projet que, livre après livre, John Raphael Searle, professeur de « philosophie de l'esprit et du langage » à l'université de Californie à Berkeley, s'efforce de mener à bien. Un projet qui, par-delà la tradition analytique dont son dernier ouvrage – comme les précédents (1) – se réclame, remonte à Kant.

De quoi la réalité est-elle faite ? De particules élémentaires, inscrites dans des champs de force et organisées en systèmes. Certains de ces derniers sont des systèmes vivants. Puis, à un stade donné de l'évolution de la vie, la conscience apparaît comme une propriété biologique (et donc physique) de quelques systèmes nerveux de haut niveau – tel que le cerveau humain. Les états de conscience, à leur tour, ou bien ne se réfèrent à rien de précis dans le monde environnant (exemple : l'anxiété), ou bien révèlent la capacité qu'a le cerveau de se représenter des états de chose extérieurs (exemple : le désir). L'« intentionnalité » (qui est le nom de cette capacité) peut, enfin, être individuelle ou collective. Lorsqu'elle est collective, elle est constitutive d'un type particulier de faits : les faits sociaux.

Quels sont les avantages d'une telle reconstruction ? D'abord, celle-ci satisfait aux exigences du matérialisme (que Searle préfère appeler *« réalisme externe »*). Des faits physiques aux faits biologiques, puis de ceux-ci à la réalité mentale ainsi qu'à la réalité culturelle, il y a continuité. Les états de conscience les plus subtils, les productions littéraires ou artistiques les plus sophistiquées ne reposent sur rien d'autre, en fin de compte, que sur un certain arrangement de vibrations sonores, ou de marques imprimées sur un écran d'ordinateur.

En second lieu, faire dépendre la *« construction de la réalité sociale »* de la notion d'« intentionnalité » collective permet de mettre en évidence le rôle joué par le langage (voire, par le symbolisme en général) – ainsi que par les croyances individuelles que le langage a pour mission d'exprimer. Un fait social n'existe, en effet, que parce que nous nous accordons pour y croire. Prenez ce bout de papier rectangulaire : il ne vaut « 100 francs » que par convention, c'est-à-dire parce que nous croyons qu'il y a quelque part (à la Banque de France ou ailleurs) quelqu'un qui a le pouvoir de définir les conditions auxquelles il peut être considéré comme équivalant à une quantité déterminée d'argent, permettant par là même d'acquérir certains biens.

Ces thèses – qui ne sont pas nouvelles mais qui sont, chez Searle, soigneusement argumentées – ont également, pour le philosophe américain, une portée polémique. Elles visent, selon ses propres termes, à *« faire une sorte de ménage »* dans la maison des philosophes d'aujourd'hui. Dire, par exemple, que les faits sociaux reposent entièrement sur l'acceptation de conventions revient à les dépouiller de tout caractère sacré. La culture n'est plus, dès lors, qu'un outil forgé par l'espèce humaine, à un point donné de son évolution biologique, dans le but d'améliorer son adaptation à son environnement naturel.

Quant au « réalisme externe », il a pour fonction de réfuter les positions relativistes adoptées, *depuis un quart de siècle*, par ceux qu'on appelle (parfois à tort) les théoriciens de la « postmodernité ». C'est sans doute là que se situe la partie la plus discutable du livre. On ne peut, certes, qu'approuver Searle, lorsqu'il affirme l'existence d'une réalité indépendante de notre conscience, ou bien lorsqu'il défend la conception classique selon laquelle la vérité résulterait de l'adéquation de nos représentations au monde. Mais on ne comprend pas bien pourquoi il attribue des thèses diamétralement opposées à Jacques Derrida ou à Richard Rorty – qui n'ont jamais rien soutenu de tel. De même, on reste surpris devant la désinvolture avec laquelle Searle déclare que le concept freudien d'inconscient (aussi bien que celui, chomskyen, de « structure innée » du langage) ne saurait avoir, a priori, aucune signification. Tout cela, sans faire le moindre effort pour lire et discuter les textes de ses prétendus « adversaires ».

Ces réserves mises à part, *La Construction de la réalité sociale* est un livre important, écrit avec clarté et vigueur. Il est seulement dommage que son auteur se laisse parfois – trop facilement – enfermer dans ses propres certitudes. L'orgueil serait-il, par hasard, le péché préféré des philosophes ?

Christian Delacampagne

(1) De John R. Searle, on peut lire, en français : *Les Actes de langage* (Hermann, 1972), *Sens et expression* (Minuit, 1983), *L'Intentionalité* (Minuit, 1986) et *La Redécouverte de l'esprit* (Gallimard, 1992). Depuis 1986, la graphie « intentionnalité », avec deux *n*, a fini par l'emporter sur sa rivale avec un seul *n* – ce qui n'est, après tout, que justice.



L'ÉDITION FRANÇAISE

● **Art :** Jean-François Barielle quitte Flammarion où il dirigeait le département livres d'art et beaux livres depuis douze ans, pour rejoindre les éditions Hazan au poste de directeur général. C'est Delphine Storelli, directrice du département art et patrimoine, qui le remplacera. Pour Jean-François Barielle, le livre d'art ne doit pas être seulement un objet luxueux réservé à une élite – raison pour laquelle il souhaite des collections de toutes tailles et de tous prix –, mais *« une proposition ou un instrument pour développer une culture de l'image, culture dans laquelle nous baignons, mais dont les gens n'ont que le plus médiocre »*. Il entend aussi poursuivre l'édition de catalogues et développer les ouvrages sur l'architecture et la sculpture, qui demeurent les *« parents pauvres de l'édition »*.

● ***Ramsay.*** *Déclarées en cessation de* paiement le 24 juillet et en redressement judiciaire depuis le 4 août, les éditions Ramsay viennent d'être reprises par Vilo, distributeur et fédérateur de petites maisons d'édition comme L'Amateur et Adam Biro. Si l'équipe reste en place, le directeur général, Daniel Radford, quitte la maison, remplacé par Jean-Claude Gawsewitch. L'activité éditoriale, qui reprendra début 1999, devrait limiter sa production à trente-cinq livres par an.

● **Prix littéraires. Le prix Wepler,** *créé cette année par la libraire Marie-*Rose Guarnieri et doté de 35 000 francs, a été attribué à Florence Delaporte pour son premier roman *Je n'ai pas de château* (Gallimard). Lors du Salon de littérature européenne de Cognac, le **prix François-Ier de la critique littéraire**, doté d'une valeur de 20 000 F, a été attribué au romancier Jean-Noël Pancrazi, critique au « Monde des livres », et le **prix Jean-Monnet de la littérature européenne**, doté d'une valeur de 50 000 F, a récompensé la Norvégienne Herbjorg Wassmo pour *Ciel cruel* (Actes Sud). Le **prix Mémoire de la Shoah** a été attribué à Ruth Klüger pour son ouvrage *Refus de témoigner, une jeunesse* (Viviane Hamy) et au peintre André Elbaz pour son œuvre sur la Shoah. Le **10e Prix des bouquinistes** a été attribué au *Nageur dans la mer secrète*, de William Kotzwinkle (Actes Sud). Le **prix Cité-philo**, décerné pour la première fois cette année et visant à promouvoir la philosophie auprès du grand public, a été attribué à Pierre-Henri Castel pour son livre *La Querelle de l'hystérie* (PUF). Le **Prix littéraire des droits de l'homme** à Pierre Joxe pour son ouvrage *L'Edit de Nantes, une histoire pour aujourd'hui* (Hachette-Littératures). Gaston-Paul Effa a reçu pour son ouvrage *Mâ* (Grasset), le 69e **prix Erckmann-Chatrian** ainsi que le **Grand Prix littéraire de l'Afrique noire**. Le **prix Tristan Tzara** a été remis à Gérard Cartier pour *Le Désert et le Monde* (Flammarion). Le **prix Chateaubriand**, décerné par l'association Rayonnement français et Réalités internationales, a été attribué à Claude Mourthé pour son roman *Soudain l'éternité* (éd. Le Rocher). Le **Prix du Quai des orfèvres**, attribué à un roman policier, a été remis à André Delabarre pour *Du sang sur les roses* (Fayard). Le Salon du livre de jeunesse de Montreuil, qui réfléchit à de nouveaux prix littéraires pour l'an prochain, ne remettra pas, cette année, ses traditionnels Totems. Mais les Tam-Tams organisés par *J'aime lire*, *Je bouquine* et Canal J et décernés par mille enfants, récompensent *Le Grand Méchant Balèze*, de Willi Fährmann, illustré par Lulu Larsen et traduit par Geneviève Granier (Hachette jeunesse, catégorie 7-10 ans) et *Les Secrets de Faith Green*, de Jean-François Chabas, illustré par Christophe Blain (Casterman, catégorie 11-14 ans).

RECTIFICATIF

● L'auteur du livre *La Nation italienne en crise* dont nous avons rendu compte dans la chronique internationale (« Le Monde des livres » du 20 novembre), est Enzo Pace et non Page comme une erreur typographique nous l'a fait écrire.

La littérature nordique s'arrime à Caen

A l'occasion de la sixième édition des Boréales de Normandie, rencontre avec son initiateur Eric Eydoux

En six ans, les Boréales de Normandie se sont imposées comme point de rencontre essentiel entre les littératures nordiques et française. La formule, arrimée à des débats et à des lectures croisées, est rodée. Elle a réuni, samedi 21 et dimanche 22 novembre à Caen, vingt-cinq écrivains danois, finlandais, islandais, norvégiens et suédois ainsi que quatorze Français et un Algérien. Elle a ses habitués, comme le conteur danois Jörn Riel, paré à bourlinguer dans les lycées de Basse-Normandie, qui vient de se voir décerner le Prix de littérature nordique pour *Le Jour avant le lendemain*, douzième de ses titres publié par Gaïa en cinq ans.

Quatorze romans nouveaux concouraient pour ce prix. Ecrits très majoritairement par des femmes, car le thème des Boréales était « La femme : écrivaines et héroïnes littéraires ». Accompagnées jusqu'alors par les Presses universitaires de Caen, qui publient notamment l'étonnant *Bannister* de la Danoise Kirsten Hammann, les Boréales se sont dotées d'une nouvelle maison d'édition, Le Bois Debout, de prix plus accessible (60 F), qui vient de faire paraître trois romans ou récits signés Tove Nilsen, Anna-Karin Palm et Kristjana Sigmundsdottir. Eric Eydoux, l'initiateur de la manifestation, a décidé d'en abandonner la présidence pour se consacrer autrement à la diffusion des littératures nordiques. Nous lui avons demandé de resituer les Boréales dans deux siècles d'échanges littéraires entre le Nord et la France.

« A quelle époque les littératures nordiques commencent-elles à être connues en France ?

– On ignore pratiquement tout de la Scandinavie littéraire jusqu'en 1890 (1). Il y a à ce moment-là une vague extraordinaire qui va se prolonger jusqu'en 1910, et voit la découverte d'Ibsen, de Strindberg. On est fou de la Scandinavie.

– Quelles en sont les raisons ?

– Une partie du débat, qui s'ouvre avec Ibsen, tourne autour de l'engagement de ces « révoltés scandinaves » qui se dressent contre la société pour promouvoir un point de vue nouveau, en ce qui concerne les femmes notamment.

– L'engouement se traduit-il dans l'édition ?

– Oui, mais la plupart du temps, les textes sont traduits de l'allemand, parce que les langues scandinaves sont peu pratiquées. L'essentiel apparaît au théâtre, par un très grand nombre de représentations d'auteurs scandinaves.

– N'y avait-il vraiment rien auparavant ? De grands auteurs comme Holberg par exemple au XVIIIe ?

– Ils restent pratiquement inconnus. Quelques œuvres éparses seront publiées, celles de certains romantiques suédois par exemple, mais la connaissance reste floue. On a commencé à découvrir les civilisations du Nord, mais la connaissance de la littérature est quasiment nulle.

– Que se passe-t-il après 1900 ?

– Il y a deux vagues. La première, dans les années 20 et 30, grâce à un homme, Lucien Maury, qui va jouer un rôle essentiel. Il dirige la collection « Cosmopolite » chez Stock et va faire traduire et publier plus d'une centaine de romans.

– Les principaux écrivains sont-ils traduits ?

– Il y peu d'impasses, mais on publiera aussi des auteurs, comme Johan Bojer (une vingtaine d'ouvrages), tombés à juste titre dans l'oubli depuis.

– Comment expliquer le boom des années 30 ? Y a-t-il eu des intermédiaires intellectuels, comme Gide, qui s'est intéressé à Hamsun ?

– Je n'en vois pas. C'est essentiellement une initiative éditoriale.

– Quand commence la troisième vague ?

– Au début des années 80. Depuis, le mouvement ne semble plus soumis à des vagues. Le travail d'éditeurs comme Actes Sud, quatre éditions des Belles Etrangères, le Festival de Nantes ont porté leurs fruits. La littérature scandinave est maintenant reconnue et beaucoup mieux acceptée.

– Combien de livres ont été publiés ces dernières années ?

– En 1987, on avait traduit soixante-sept ouvrages des langues nordiques. En 1995, on en a publié près du double (environ cent vingt), mais avec quelques retirages.

– N'y a-t-il pas en même temps un retour sur quelques grands Nordiques comme Vesaas, passé inaperçu dans les années 50 ou 60 ?

– Il y a encore un travail de fond à faire, et c'est une des raisons pour lesquelles je quitte les Boréales. Certains ouvrages fondamentaux ont été laissés dans l'ombre, comme ceux du Norvégien Olav Dunn (mort en 39), qui est réputé à l'égal de Sigrid Undset et que personne n'a traduit parce que c'était un auteur dialectal. Il sera publié par Flammarion en avril. Je vais traduire également Kielland, un des grands romanciers norvégiens de la fin du siècle dernier. Le CNL soutient ce travail destiné à combler les principales lacunes éditoriales. Par ailleurs, si l'on excepte l'*Histoire des littératures scandinaves* de Régis Boyer (Fayard), nous manquons encore d'ouvrages de référence. Ce qui semble acquis, c'est que les ponts sont jetés, et que l'on est assuré de pouvoir suivre désormais l'actualité littéraire des pays nordiques.

– Quels sont les tirages ?

– Ils restent modestes. Un tirage de dix mille exemplaires est exceptionnel. Mais il y a bien sûr des gens comme Jostein Gaarder.

– Quel est votre bilan des Boréales après sept éditions ?

– Nous avons publié des fiches bio-bibliographiques de référence sur quatre-vingts auteurs. Nous avons eu des transferts d'éditions : des titres que nous avons publiés ont été repris soit par Le Serpent à plumes (Askildsen, Lindegren), soit par Gaïa (Katz), soit par des troupes de théâtre (Ornsbo) et joués. Peut-être avons-nous su donner un autre visage de la littérature nordique, avec des gens comme Katz, Riel, Paasilinna, qui sont pleins d'humour.

– Avez-vous pu dégager des tendances au cours de ces sept éditions ?

– En six ans, nous avons invité une centaine d'écrivains nordiques et une cinquantaine de Français. En 1993 ou 1994, sur les treize auteurs présents, plus de la moitié se préoccupait de questions de société (la social-démocratie, l'environnement, la minorité lapone...). Cette année, il n'y a pas un livre qui soit en prise avec la réalité sociale de l'époque, il n'y a plus de « révoltés scandinaves », plus de remise en cause, c'est le domaine privé qui l'emporte.

– Quels sont les projets pour les prochaines éditions ?

– J'aimerais exporter nos rencontres et poursuivre ces lectures croisées, ces tables rondes des Boréales en Scandinavie. D'autant qu'il y a des efforts à faire pour ce qui concerne le livre français dans le Nord. Il y a entre quinze cents et deux mille traductions dans chacun des pays scandinaves, dont un millier à partir de l'anglais et entre soixante et cent trente du français. Avec des distorsions. Par exemple la Finlande en publie cent vingt alors que la Suède, beaucoup plus peuplée, n'en a publié l'an dernier que soixante. »

Propos recueillis par Jean-Louis Perrier

(1) Pour le détail, se référer au n° 5 de *Nouvelles du Nord* qui vient de paraître, dans lequel Denis Ballu publie un répertoire fort complet des ouvrages traduits des langues nordiques en français entre 1720 et 1995 (éd. L'Elan, 9, rue Stephenson, 44000 Nantes, 240 p., 180 F).

Biographe et « biographé »

Sous le titre « Entretiens sur la biographie », une table ronde organisée par l'équipe de recherche La littérature au présent (université Paris-VII), dirigée par Francis Marmande, réunissait le 19 novembre Laure Adler (*Marguerite Duras*, Gallimard), Aliette Armel (*Michel Leiris*, Fayard), Christophe Bident (*Maurice Blanchot, partenaire invisible*, Champ Vallon), Jean-Luc Steinmetz (*Stéphane Mallarmé. L'Absolu au jour le jour*, Fayard), Michel Surya (*Georges Bataille, la mort à l'œuvre*, Gallimard), ainsi que Pierre Assouline (1). Les relations du biographe avec cet étrange objet qu'est le « biographé » ont été au centre du débat. A *« l'obsession »* de Laure Adler pour Marguerite Duras et sa relation presque *« amoureuse »* avec l'écrivain – si intense qu'elle remit sérieusement son travail en question à sa mort – peuvent répondre les rites de Pierre Assouline s'assimilant à son sujet : fumer la pipe comme Georges Simenon, porter le nœud papillon comme Gaston Gallimard. Aliette Armel, au contraire, a mis en avant un nécessaire détachement critique, soulignant la difficulté particulière que représente le travail mené sur un auteur comme Michel Leiris, qui a lui-même mené une réflexion sur la biographie et l'a pratiquée, notamment à propos de Raymond Roussel et d'André Masson. Lorsque l'on choisit de traiter plus particulièrement d'un écrivain, comment ne pas s'interroger sur le statut de la biographie comme œuvre littéraire ou de critique littéraire ? La biographie est aussi, et peut-être avant tout, acte d'écriture : le romanesque n'en est pas absent, et induit des partis pris de narration, de construction du personnage et même de poétique qu'a rappelés Jean-Luc Steinmetz. Sur ce que peut être *« le jugement du biographe »* et le degré de vérité qu'il livre sur une personne, mieux vaut penser sans doute qu'une prétention absolue est illusoire. Mais la biographie ne peut dénier pour autant sa part d'ombre, que Michel Surya a esquissée. En s'intéressant à des écrivains qui ont précisément fui la réalité en faisant de l'écriture leur refuge, le biographe peut sentir le sujet de son étude lui échapper. Le souci *« assommant »* du vrai et de l'anecdotique sous la plume du biographe peut ainsi devenir la trace de son échec – de son *« ressentiment »* nietszschéen. Par contre, s'il est un but que la biographie peut se donner, c'est d'enrichir les lectures sur une œuvre littéraire, comme l'a tenté Christophe Bident sur Maurice Blanchot et ses écrits, jusqu'alors *« injustement soumis à un arraisonnement politique »* et à une dévalorisation de leur part narrative. Le succès de la biographie semble d'ailleurs aujourd'hui se faire au détriment de l'essai, celui de la grande époque des écrits barthésiens. Voilà qui ferait la biographie cousine de la critique littéraire. Débat fructueux, donc, même si l'on se demande toujours comment la biographie actuelle compose avec les théories du sujet (psychanalyse, phénoménologie) qui ont traversé notre siècle. L'après-midi n'aurait pas suffi pour en débattre.

Fabienne Dumontet

(1) *Une éminence grise, Jean Jardin 1904-1976*, Balland, « Folio » Gallimard n° 1921 ; *L'Homme de l'art : D. H. Kahnweiler*, Balland, « Folio » n° 2018 ; *Gaston Gallimard*, Balland, « Points » Seuil n° 220 ; *Albert Londres, vie et mort d'un grand reporter*, Balland, « Folio » n° 2143 ; *Simenon*, Julliard, « Folio » n° 2797 ; *Hergé*, Plon, « Folio » n° 3064 ; *Le Dernier des Camondo*, Gallimard.

A L'ETRANGER

ÉTATS-UNIS : Foire du livre de Miami

Dans la tradition latino-américaine, le quinzième anniversaire est une date importante fêtée avec faste pour les jeunes filles de bonne famille. Les organisateurs de la Foire internationale du livre de Miami, qui vient de souffler ses quinze bougies, n'ont pas failli à cette coutume, confirmant que la métropole du sud de la Floride est latine autant que nord-américaine. Capitale de l'argent facile, hypermarché des bourgeoisies latino-américaines, lieu de culte des corps bronzés sur fond art déco, Miami se veut aussi rendez-vous culturel des Amériques, anglophone, caraïbe et bien sûr hispanophone.

Une fois encore, Cuba s'est taillé la part du lion. Rien d'étonnant dans cette ville dont l'essor doit beaucoup aux exilés de la révolution castriste. Un hommage fut rendu au grand poète Heberto Padilla, dont le recueil *Fuera del juego* a fait l'objet d'une nouvelle édition. L'« affaire Padilla », au début des années 70, avait marqué la fin de l'idylle entre la révolution et nombre d'intellectuels. Le poète avait été emprisonné, contraint à une autocritique publique avant de s'exiler en 1980. Très féminine, la nouvelle vague des écrivains cubains de l'exil était bien représentée à Miami. Yanitzia Canetti (*Al otro lado*), Marcia Morgado (*69 : Memorias eroticas de una Cubano-Americana*) et Daina Chaviano (*El Hombre, la Hembra y el Hambre*) mêlent le sexe et la *santeria*, la religion afro-cubaine, en un cocktail qui semble voué au succès de librairie. Face au boom littéraire cubain, il fallait quelques poids lourds pour rappeler que Miami continue malgré tout d'appartenir aux Etats-Unis. Tom Wolfe vint donc y signer son dernier best-seller, *A Man in Full*.

Jean-Michel Caroit

● ***Juan Marsé lauréat 1998 du Prix de l'union latine***

Le Prix international de l'union latine – organisation intergouvernementale qui regroupe 34 pays de langue latine – attribué tous les ans à Rome, depuis 1990, a été donné cette année à l'écrivain espagnol Juan Marsé pour récompenser *« la construction rigoureuse de ses romans, son indépendance intellectuelle et morale, toutes qualités qui ont fait de lui un modèle pour des générations d'écrivains sud-américains et espagnols »*.

AGENDA

● **DU 26 AU 29 NOVEMBRE. ART. A Paris,** « Les Rencontres Place Publique » organisent le premier « Forum de l'essai sur l'art » en présence de nombreuses maisons d'édition et revues. Des rencontres-débats sont programmées (tél. : 01-45-62-00-25).

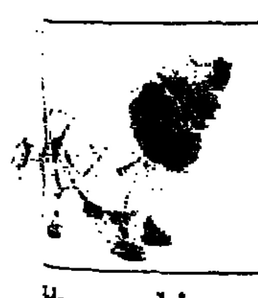
● ***DU 27 AU 29 NOVEMBRE. POLAR. A Saint-Jean-de-Braye*** (Loiret), le 2e festival « Pôles Noirs » est l'occasion de travaux avec les scolaires, expositions, rencontres avec les auteurs, foires aux livres et « Nuit du film noir » (tél. : 02-38-86-48-96).

● **LE 28 NOVEMBRE. LIVRES DÉDICACÉS. A Paris,** dans la mairie du 16e arrondissement (71, av. Henri-Martin, 75116 Paris), se tiendra de 14 h 30 à 18 heures le « salon du livre » avec vente de livres dédicacés au profit des œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte.

● **LE 1er DÉCEMBRE. SEBASTIAN.** A Paris, un débat autour du *Journal* de Mihail Sebastian, du livre *La Shoah en Roumanie* de Carol Iancu, et de la place de la Shoah dans l'œuvre de Tudor Banus est organisé (Centre communautaire, 5, rue de Rochechouart, 75009 Paris. Tél. : 01-49-95-95-92).



Les tr…
● La directi… du président du… au fisc ●
Pinochet : … à Santiago
… Israël
Légère baisse du chômage
…F : la grève,
Robert…
… pour chien
… aux patrons
… du cannabis
Cinéma … satellites
Jean Moulin par Pierre Péan



Rolex France

